This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LS18.294.5

Harvard College Library

FROM THE

CONSTANTIUS FUND

Established by Professor E. A. SOPHOCLES of Harvard University for "the purchase of Greek and Latin books (the ancient classics), or of Arabic books, or of books illustrating or explaining such Greek, Latin, or Arabic books."

G

ÉTUDES

SUR LA

VIE DE SÉNÈQUE

PAR

P. HOCHART

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1885

ÉTUDES

SUR LA

VIE DE SÉNÈQUE

BORDEAUX. — IMP. G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11

ÉTUDES

SUR LA

VIE DE SÉNÈQUE

PAR

P. HOCHART

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1885

Ls 18.294.5

HARVARD COLLEGE
MAY 28 1920
LIBRARY

Constantine fund

PRÉFACE

Longtemps imbu des idées généralement préconçues à l'égard de Sénèque, nous n'avions vu en lui qu'un précepteur complaisant de prince, un ministre qui par peur ou ambition se rendit solidaire des crimes abominables imputés à Néron, un philosophe sceptique qui écrivait l'éloge de la pauvreté sur des tablettes d'or. Notre peu d'estime pour l'homme nous semblait devoir être légitimement reporté sur ses ouvrages; nous n'avions nulle envie de les ouvrir :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Les beaux livres de M. E. Havet sur *le Christianisme et ses origines*, de M. C. Martha sur *les Moralistes sous l'empire romain*, et après ces maîtres éminents le *Sénèque et Saint Paul* de M. Ch. Aubertin, firent naître en nous le désir de connaître le stoïcisme romain, et nous conduisirent à lire les œuvres de Sénèque.

Ses lettres et ses traités ne constituent point un enseignement méthodique de doctrine. L'auteur se borne à exposer ce qu'il pense sur les questions qui

se présentaient, à l'occasion soit d'entretiens avec ses amis ou de demandes de leur part, soit d'événements survenus dans l'État, chez ses amis ou chez lui-même. Nous avons recherché de quels principes découlaient les opinions émises par Sénèque, par quels liens communs elles se rattachaient entre elles; et nous essayons de présenter un exposé sommaire de la philosophie romaine.

Dans cette étude nous fûmes, contre notre attente, frappé de l'accent de conviction qui se manifeste chez Sénèque. Sous le style emphatique de son temps, éclate sa sincérité dans la glorification qu'il fait de la morale stoïcienne. Il nous arriva, par suite, de penser que Montaigne aurait pu avoir raison d'affirmer que les accusations dont il avait été chargé n'étaient que de pures calomnies.

Nous avons alors voulu examiner attentivement les rapports que nous ont faits les historiens au sujet de la vie publique et privée de Sénèque. Nous avons pesé les témoignages de Tacite, de Suétone, de Dion Cassius, de Pline l'Ancien, de Quintilien, de Juvénal; de notre enquête il est résulté pour nous la conviction que Montaigne était dans le vrai plus peut-être qu'il ne le croyait, et qu'on devait voir dans Sénèque, homme d'État et philosophe,

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

C'est pourquoi nous demandons la révision de son procès et la réhabilitation de sa mémoire. Le lecteur sera juge.

Nous défiant de nos forces en une telle entreprise — et craignant le ridicule qui s'attache toujours à l'insuccès, — nous avions fait imprimer ce travail en Hollande sous le titre de *Sénèque et la mort d'Agrippine* et sous le pseudonyme de *H. Dacbert*. Mais la flatteuse bienveillance avec laquelle des maîtres éminents et des savants distingués ont bien voulu juger l'ouvrage nous a décidé, après y avoir apporté quelques améliorations, à le publier dans notre pays en le signant de notre nom.

PREMIÈRE ÉTUDE

LES

STOÏQUES SOUS LES CÉSARS

CHAPITRE I

LE PARTI STOÏCIEN

La Doctrine. — Sénèque. — L'action politique.

LA DOCTRINE

Pendant longtemps Rome n'avait eu qu'un parfait dédain pour les études philosophiques. Point ne manquait cependant de philosophes accourus de tous les points de la Grèce et de l'Asie pour chercher des adeptes dans les classes élevées de la capitale. Les doctrines d'Épicure, celles de l'Académie, celles du Portique, celles même de Pythagore y furent enseignées avec un certain éclat par des hommes de mérite. Mais le caractère positif et pratique de l'esprit romain ne discerna dès l'abord aucun intérêt, aucune conclusion utile à retirer des discussions subtiles, raffinées et

interminables de ces différentes sectes qui se renvoyaient avec acharnement des réfutations et des injures.

Cicéron avait bien montré qu'en dehors de ces disputes d'écoles rivales, la philosophie pouvait être une science utile et fournir une base solide à l'affermissement de la vertu dans l'âme humaine; mais il s'était borné à en conférer avec ses amis ou à écrire pour quelques esprits d'élite. Quintus Sextius le premier entreprit de fonder une école nationale de philosophie qui répondît aux aspirations des Romains[1], et son fils continua brillamment ses leçons.

Cette *École romaine* des Sextius, *Sextiorum nova et romani roboris secta*[2], ne fut et ne pouvait être une école originale, novatrice; ce fut une école éclectique; elle prenait de chaque système ce qui lui paraissait bon, pour en faire un tout fusionné, pondéré. Elle eut toutefois pour base principale la doctrine du Portique, et par là elle devint un *néo-stoïcisme* ou le *stoïcisme romain*[3].

Des trois branches d'études qui composaient le champ de la philosophie ancienne[4], la *Logique,* la *Physique* et l'*Éthique,* les Romains n'en négligeaient aucune.

La Logique leur sembla toutefois un domaine dans lequel il n'y avait plus de place pour l'initiative de nouveaux venus; ils pensaient que les philosophes grecs avaient achevé l'analyse de la raison; qu'ils avaient montré comment la conséquence sort nécessairement du principe, et quelle doit être en toute hypothèse possible la déduction obligée de deux prémisses données; qu'ils avaient classé toutes les formes

[1] Ch. Aubertin, *Sénèque et Saint Paul,* ch. III : Les philosophes romains.
[2] Sénèque, *Questions naturelles,* VII, 32.
[3] E. Havet, *Le Christianisme et ses origines,* t. II. — Sénèque, lettre 64 : " Quel stoïcien était Sextius ! et cependant il se défendait de l'être. "
[4] Quintilien, *Institutions oratoires,* l. XII, ch. 4. — Sénèque, lettre 89.

de raisonnement et déterminé les règles auxquelles elles sont soumises; qu'ils avaient, en un mot, à peu près tout discuté et connu dans le domaine de la raison pure. L'École romaine n'a donc laissé aucun travail original dans cette branche d'étude.

La PHYSIQUE se divisait en deux parties : la *Physique naturelle* et la *Métaphysique.*

La première partie, la *Physique naturelle,* était fort cultivée par les philosophes romains. Les phénomènes de la nature étaient de leur part l'objet d'une étude très sérieuse. Peu de traités scientifiques nous sont parvenus; nous ne possédons guère que les ouvrages des vulgarisateurs; et cependant, malgré de grossières erreurs, les écrits de Sénèque[1] et de Pline[2] nous montrent que les Romains étaient loin d'être indifférents aux progrès des sciences. Ils avaient même la prétention de ne pas être de simples imitateurs ou élèves des Grecs; et Lucain fait dire à César[3] : " *Même au milieu des guerres je n'ai cessé d'étudier les mouvements du ciel, le cours des astres, et mon année surpassera en exactitude celle d'Eudoxe.* " Sénèque, dans son ardent désir d'étendre le champ des connaissances humaines, reprochait à ses contemporains[4] " *de ne pas chercher à faire des découvertes sur ce qui avait échappé aux anciens, et de laisser perdre bien des vérités qui avaient été trouvées.* "

On ne doutait plus à Rome, comme au temps de Lucrèce[5],

[1] Sénèque, *Consolation à Helvia;* lettre 95. — *Questions naturelles,* VII, 1 : " At mehercules non aliud quis aut magnificentius quaesierit aut didicerit utilius quam de stellarum siderumque natura. "

[2] Pline, dans sa Préface, déclare avoir puisé dans plus de 2,000 volumes les matériaux de son Histoire naturelle.

[3] Lucain, *Pharsale,* chant X.

[4] Sénèque, *Quest. nat.,* VII, 32.

[5] Lucrèce, *De Rerum Natura,* liv. I, 1050-1066.

de la rotondité de la terre; tout homme instruit en connaissait la forme sphérique, admettait l'existence des antipodes, avait quelque idée, quoique confuse, de la force centripète et de la force giratoire[1]. Des astronomes enseignaient que la terre tournait sur son axe et que le mouvement apparent du ciel n'était qu'une illusion[2]. On discutait la nature des comètes et leurs itinéraires dans l'espace[3]. On savait que le flux et le reflux de l'Océan étaient causés par les attractions lunaires[4]. On pressentait que par delà les colonnes d'Hercule se trouvaient de nouvelles terres, et il semblait que leur découverte tentait déjà l'audace des navigateurs d'alors, qui n'étaient pas moins hardis que ceux de leurs devanciers qui avaient exécuté les célèbres périples[5]. Les connaissances géographiques occupaient sérieusement les Romains au point de vue scientifique[6]; mais elles avaient surtout pour mobile l'intérêt politique, stratégique et commercial[7].

[1] Ovide, *Fastes,* VI, 265-280 :

Arce Syracosia suspensus in aere clauso
Stat globus, immensi parva figura poli...
Ipsa volubilitas libratum sustinet orbem.

Lucain, *Pharsale,* IX :

Nunc forsitan ipsa est
Sub pedibus jam Roma meis.

[2] Sénèque, *Quest. nat.,* VII, 2.

[3] *Id., ibid.,* VII, 22-25.

[4] *Id., De Providentia,* 1.

[5] *Id., Médée,* Chœur, 2e acte :

Thetysque novas detegat orbes
Nec sit terris ultima Thule.

Id., Consol. à Marcia, 18 : " Videbis hic navigia quas non novere terras quaerentia. "

Lucain, *Pharsale,* X :

Isset in occasus mundi devexa secutus.

Voir encore Juvénal, *Sat.* XIV, 275-280.

[6] Lucain (*Pharsale,* X) fait dire à César : " Qu'on me donne l'assurance de trouver les sources du Nil, et j'abandonne la guerre civile. " — Selon Pline (*Hist. nat.,* VI, 26), Sénèque avait écrit une géographie de l'Inde.

[7] Les itinéraires étaient dressés avec une grande exactitude. " Toute discussion au sujet de ces distances, nous dit Pline (VI, 35), vient d'être close; car des explorateurs, envoyés par Néron, ont établi que de Syène à Méroë il y avait 873,000 pas. " Il ne faut pas oublier que l'aristocratie romaine ainsi que la chevalerie ou bour-

La deuxième partie, la partie transcendante, ou la *Métaphysique,* ne les absorbait pas autant. Ils admettaient généralement, d'accord avec le sens commun, qu'une puissance intelligente et prévoyante régissait l'univers, et que tous les phénomènes sans exception qui se déroulaient sous nos yeux obéissaient à des lois[1]. Mais quelle était cette puissance mystérieuse? Ils reconnaissaient qu'il ne serait pas sans utilité pour l'homme de savoir si elle était ou non distincte du monde, du grand Tout; si dans l'hypothèse du deuxième cas elle avait formé la matière ou n'avait fait que la mettre en œuvre; si l'idée avait précédé la matière, ou la matière l'idée[2]. Ces questions étaient abordées par quelques-uns d'entre les philosophes romains[3]; cependant la plupart de ceux-ci les regardaient comme insolubles, et ne se prononçaient pas d'une façon positive entre les divers systèmes préconisés par les écoles grecques. Ils avaient reconnu combien il était difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer quelle était l'essence du souverain Bien, du Vrai ou du Beau[4].

" Que de temps perdu, disaient-ils[5], en argumentations " captieuses, en vaines chicanes de mots! Pourquoi ces " distinctions dans le sens d'un terme qui est clair pour tout " le monde, hormis dans les disputes des philosophes[6]? C'est

geoisie constituaient une réunion de marchands, d'administrateurs, de juges et de fermiers d'impôts. La république romaine n'est pas sans rapport avec ce que fut Venise et ce qu'est l'Angleterre.

[1] Sénèque, *De Vita beata,* 1.

[2] *Id., Quest. nat.,* liv. I, Préface.

[3] Perse, *Sat.* III :

Discite, o miseri, et causas cognoscite rerum!
. . . . . Gigni
De nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti,
Hoc est quod palles?

[4] Sénèque, lettres 108, 118, 124.

[5] *Id.,* lettre 45.

[6] " J'entends assez, dit Montaigne, ce qu'est mort et volupté; qu'on ne s'amuse pas à les anatomiser. "

" faire des nœuds pour les défaire. — Savons-nous vivre, " savons-nous mourir? "

L'ÉTHIQUE fut l'objet essentiel de leurs études. C'est en effet, quoi qu'on en dise, la partie la plus importante de la Philosophie. Ils lui donnaient pour but : *Connaître et apprécier la valeur des choses, — apprendre à dominer nos passions — et diriger ainsi toutes nos actions vers le bien*[1].

La division et la méthode qu'ils adoptaient ne nous semblent pas moins bien justifiables que celles de beaucoup d'autres écoles célèbres.

" Tous les hommes cherchent d'être heureux, disait " Pascal; c'est le motif de toutes les actions des hommes " jusqu'à ceux qui vont se pendre. " La philosophie romaine avait dit comme lui et avant lui : *Vivere beate omnes volunt,* et reconnu que tous nos actes étaient produits par la sollicitation qu'exercent sur nous les choses que nous considérons comme un bien.

Mais l'expérience nous montre, dès les premiers pas dans la vie, que tout ce qui nous semble désirable ne l'est pas, et qu'entre deux biens qui s'offrent à nous, nous pouvons nous laisser tromper par les apparences dans notre choix. Aussi, avant de nous déterminer à agir, il nous faut peser et examiner la valeur des mobiles qui nous sollicitent.

Il est donc clair que l'on connaîtra à peu près tout ce que

[1] Sénèque, lettre 89 : " Ergo *quum tripartita sit philosophia,* moralem ejus partem primum incipiamus disponere. *Quam in tria* rursus dividi placuit: *ut prima* esset *Inspectio suum cuique distribuens* et aestimans quanto quidque dignum sit; — maxime utilis : quid enim est tam necessarium quam pretia rebus imponere? — *secunda De impetu; tertia De actionibus.* Primùm enim est ut quanti quidque sit judices; secundum, ut impetum ad illa capias ordinatum temperatumque; tertium, ut inter impetum tuum actionemque conveniat, ut in omnibus istis tibi ipse consentias. " — Lettre 71 : " Socrates, qui totam philosophiam revocavit ad mores et hanc summam dixit esse sapientiam bona malaque distinguere:... "

l'homme a besoin de savoir en morale si l'on connaît le mérite de chaque mobile, si l'on peut dire quel est celui auquel tous les autres doivent céder.

Or, pour apprécier la valeur réelle ou respective des choses, la première des conditions, la condition essentielle était d'avoir une base, une règle certaine. Où la prendre?

Il ne fut pas difficile de reconnaître, après tant d'autres philosophes, que l'homme ne s'est pas créé lui-même, qu'il n'est pas indépendant des éléments qui l'entourent, que ses conditions d'existence sont assujéties à des lois qu'il ne saurait enfreindre. *In regno nati sumus,* disaient les Romains[1]. Ils furent ainsi conduits à admettre avec les stoïciens que la règle pour l'homme était de *vivre selon les lois de la Nature: Vivere secundum Naturam*[2].

Par Nature, ils entendaient la puissance mystérieuse mais intelligente et sage qui régit et anime l'univers, et ils disaient indifféremment : " Obéis à la Nature, " *sequere Naturam,* ou " Obéis à Dieu, " *sequere Deum*[3].

En conséquence tout mobile d'action sera bon ou mauvais, méritera de déterminer ou non notre action selon qu'il sera ou non conforme aux lois de la Nature.

Mais ces lois sont-elles faciles à connaître? A quels signes se manifestent-elles?

Aux yeux de l'École, il eût été tout aussi absurde que la connaissance des règles de notre conduite dépendît de l'étude des subtilités métaphysiques, que si le discernement de la vérité eût été l'apanage exclusif des dialecticiens, et l'exercice des fonctions organiques celui des médecins. Elle pen-

[1] Sénèque, *De Vita beata,* 15.
[2] *Id.,* lettre 5 : " Nempe propositum nostrum est secundum Naturam vivere. "
[3] *Id., De Vita beata,* 15 : " Deum sequere. "

sait qu'à cet égard comme en toutes choses la Nature s'était montrée intelligente et bienveillante :

Dixitque semel nascentibus auctor
Quidquid scire licet[1].

" Les âmes portent en elles-mêmes, disait Sénèque, le " germe de tous les sentiments honnêtes; comme l'étincelle " devient au moindre souffle une flamme ardente, la vertu, " pour briller, n'a besoin que d'une légère impulsion[2]. " Pascal pensait comme eux : " On n'apprend pas aux hommes, " écrit-il[3], à être honnêtes hommes, et on leur apprend tout " le reste; ... et ils ne se piquent de savoir que la seule " chose qu'ils n'apprennent point. "

Il est évident que l'*idée de justice* n'est ni adventive ni factice, c'est à dire que nous ne la devons pas à l'observation et que nous ne la produisons pas nous-mêmes; elle se produit au contraire en nous, sans nous et malgré nous, avec son caractère obligatoire; et cela, par cela seul que nous pensons, et de la même façon que naissent et se manifestent les autres idées inhérentes à notre qualité d'êtres pensants, essentielles à l'exercice de notre activité intellectuelle, telles que *les idées du vrai, du beau,* et celles *de temps, d'espace, de causalité.*

La plupart des hommes qui ont enrichi l'humanité de vérités conquises, ne se sont jamais occupés de savoir quelle était l'origine de nos idées, quelles étaient les différentes formes de syllogisme, et si les affirmations claires et positives de la raison pouvaient ne pas mériter leur confiance. Les plus grands poètes, les plus grands artistes, ceux dont les ouvrages

[1] Lucain, *Pharsale,* IX. Caton à Labiénus.
[2] Sénèque, lettre 94. — Lettre 120 : " Quomodo ad nos prima boni honestique notitia pervenerit. "
[3] Pascal, *Pensées,* art. VI, 32. Éd. Havet.

captivent notre admiration, élèvent nos âmes, n'ont, pour la plupart, jamais discuté sur l'essence du beau; et ceux qui éprouvent les plus saines émotions en présence de leurs chefs-d'œuvre ne l'ont pas fait non plus. Il en est également ainsi de la vertu. Regardons ces héros modestes et sublimes que l'Académie française honore chaque année de ses éloges et de ses prix : qui d'entre eux a songé à se demander ce qu'était le bien en lui-même, quel était le fondement de la morale?

Chez des hommes qui déclaraient n'avoir besoin que d'écouter la voix de la Nature, la partie scientifique de la morale ne pouvait être que fort négligée.

Ils avaient par suite une tendance à constituer leur doctrine en une sorte d'empirisme ou de casuistique, à la réduire en formules de conduite pour chaque circonstance de la vie. Ils attachaient donc une grande importance aux préceptes ou maximes dont ils formaient des recueils, des manuels ou catéchismes, κατήχημα, ἐγχειρίδιον.

Mais sur quelle autorité, sur quels principes reposaient ces préceptes? C'était là une question qui ne pouvait manquer de leur être faite et par leurs disciples et par leurs adversaires.

Aussi ne méconnaissaient-ils pas que la détermination des règles de nos actions devait avoir pour base des principes généraux. " Celui-là qui n'a que des maximes et non des " principes, pensait Sénèque[1], ne sera jamais apte à bien " agir en toutes circonstances; seul pourra le faire celui qui " possède l'ensemble de la doctrine. "

Après avoir constaté que l'homme était assujéti par la Nature à des lois, les Romains durent reconnaître que chaque

[1] Sénèque, lettre 94-95.

être, chaque atome avait une raison d'être, une place déterminée à occuper, une fonction particulière à remplir dans le vaste Tout; l'homme ne pouvait faire exception. Ils eurent donc à se demander tout d'abord quel était, parmi les êtres qui vivent sur terre, le caractère distinctif de l'homme, celui qui marque son rôle dans le monde[1]. Ils reconnurent que c'était incontestablement la raison, c'est à dire la faculté d'apprécier nos mobiles d'action et de nous déterminer en connaissance de cause.

" C'est donc à perfectionner sa raison, disaient-ils, que " l'homme devra avant tout s'attacher pour atteindre la fin " que lui assigne la Nature, *et la perfection de la raison " sera la vertu*[2]. "

Mais la raison seule ne constitue pas l'homme. Il a de commun avec les animaux et les plantes un corps, et quoique secondaire par rapport au premier, ce deuxième élément de notre être ne doit pas être négligé, car l'un et l'autre sont étroitement unis. Quand le corps est malade, la raison l'est aussi dans la plupart des cas. Par conséquent, il faut maintenir le corps en bonne santé pour que l'activité de l'esprit humain puisse s'exercer librement et sagement[3].

Orandum est ut sit mens sana in corpore sano[4].

Pour ce qui est du corps, enseignaient les philosophes romains, il est facile de remarquer que les besoins dont la Nature nous a chargés sont assez généralement faciles à

[1] Perse, *Sat.* III:

Quem te Deus esse
Jussit et humana qua parte locatus es in re
Disce.

[2] Sénèque, lettre 76: " Quid in homine proprium? Ratio. Haec recta et consummata felicitatem hominis implevit. Ergo,... si hanc perfecit,... finem naturae suae tetigit. Haec ratio perfecta virtus vocatur... "

[3] Sénèque, *De Vita beata*, 1 et 3.

[4] Juvénal, *Sat.* X, 356.

satisfaire; tandis que l'homme, sous prétexte d'augmenter la somme de ses jouissances, se crée de nouveaux besoins, des besoins factices; et ces besoins dont il se charge volontairement sont d'une exigence tyrannique et le jettent hors de la voie naturelle, celle du bonheur[1]. C'est donc, dans la plupart des cas, nous-mêmes et non point la Nature qu'il faut accuser de nos maux. Ils montraient, ce dont Épicure lui-même convenait[2], que de l'amour du luxe et du désir des jouissances découlaient la majeure partie des maladies et des souffrances qui affligeaient l'humanité, et les vices qui la déshonoraient, la rabaissaient dans l'échelle des êtres.

Aussi l'École romaine ne cessait de faire l'éloge de la sobriété et même de la pauvreté, c'est à dire de la condition de celui qui vit de peu; elle l'appelait *la compagne de la santé et de la vertu*. Elle avait pris de Pythagore la règle de l'abstinence, et elle regardait l'usage de se nourrir de la chair des animaux comme une chose nuisible à notre organisme et une excitation à la cruauté[3].

Comme il arrive toujours dans toutes les écoles, il y eut des philosophes qui poussèrent les choses à l'exagération et voulurent adopter les mœurs et les allures de Diogène[4]. Ce furent des exceptions, des originaux; ils ne furent pas considérés comme des stoïciens, et ils étaient appelés des *cyniques*[5]. L'École romaine leur répondait avec le bon sens qui la caractérisait : que s'il était bien de fortifier son corps par le travail et la sobriété, il était *contre nature* de le

[1] Lettre 4 : " Parabile est quod natura desiderat, et appositum : ad supervacua sudatur... Ad manum est quod sat est. Cui cum paupertate bene convenit, dives est. "

[2] Sénèque, *De Vita beata*, 12.

[3] *Id.*, lettre 108. — Tacite, *Ann.*, XV, 45. — Ovide, *Métam.*, XV, 75-140.

[4] *Id.*, lettre 20 : " ... Demetrius noster, quum illum vidi nudum, quantominus quam in stramentis, incubantem... "

[5] *Id.*, *De Vita beata*, 18. — Tacite, *Ann.*, IV, 40; *Hist.*, VI, 34.

torturer à plaisir et de rejeter les simples commodités de la vie[1]; car ce serait vouloir renoncer à la qualité d'homme pour prendre celle de la brute.

Les cyniques eux-mêmes, d'ailleurs, s'accordaient à déclarer que le dénûment par lui seul ne constituait pas un mérite; ils tenaient à se distinguer non seulement du vil mendiant, mais encore du pauvre qui ne savait pas être content de son sort ni demeurer indifférent à tous les biens, même à la vie[2]. Si à leurs yeux le sage devait rechercher la pauvreté, tout pauvre ne pouvait être considéré comme sage. C'était donc reconnaître que la vertu était indépendante de la condition de fortune.

Aussi les philosophes romains admettaient-ils que le sage pût être riche à la condition de ne devoir ses biens à aucun moyen illégitime[3], de ne pas en user contrairement aux lois de la nature, c'est à dire de ne point vivre dans la mollesse.

Dès les premiers pas dans la vie, il est facile de s'apercevoir que tous nos besoins naturels, tous nos sentiments innés nous entraînent à rechercher l'association des autres hommes et nous montrent clairement que nous n'avons pas été destinés à vivre chacun isolément, mais au contraire à vivre en société, en communauté de services réciproques. Aussi, " *la voix interne, celle de la Nature,* disaient les Romains, *nous apprend que tout homme est notre semblable et doit être par cela seul l'objet de notre affection et de notre dévouement.* "

Depuis longtemps le bon et sensé Chremès[4] exprimait au

[1] Lettre 5: " Hoc contra naturam est torquere corpus suum et faciles odisse munditias et squalorem appetere. "
[2] Lucien, *Dialogues des morts,* XXII.
[3] Sénèque, *De Vita beata,* 23, 24.
[4] Térence, *Héautontimorumenos.*

public du théâtre comme une chose toute simple le sentiment qui le portait à offrir ses services à un voisin. " Je suis " homme, lui disait-il, et je ne puis rester indifférent à l'égard " d'un autre. Voilà pourquoi je m'intéresse à vos peines et " viens vous offrir mes consolations, mes conseils et, si " vous en avez besoin, l'aide de ma bourse. " Au milieu des guerres civiles, sans prétendre rien dire de nouveau, mais comprenant mieux que jamais les malheurs qui naissent de l'oubli des lois de la Nature, Cicéron écrivait[1] : " Parmi nos " devoirs, il n'en est pas de plus noble, d'une plus large appli- " cation que celui qui établit entre les hommes une alliance, " des relations mutuellement utiles, en un mot l'amour du " genre humain, *caritas humani generis.* " Cette idée de la fraternité humaine était devenue une idée banale, incontestée, du moins en théorie, dans le monde gréco-romain[2].

Les stoïques romains ne pouvaient donc manquer de reconnaître *dans ce sentiment général une loi de la Nature,* une obligation primordiale de l'homme.

Elle devint, par suite, la base de leurs doctrines sociales. " Nous sommes, disaient-ils[3], les membres d'un grand corps. " La *Nature,* en nous formant des mêmes éléments et pour " les mêmes fins, *nous a créés parents;* elle nous a liés les " uns aux autres par un attachement mutuel, nous a faits " sociables et nous a donné pour règle la justice et l'équité. " D'après cette constitution de notre être, il est plus fâcheux " pour nous de faire que de recevoir du mal, et nos mains " doivent être toujours prêtes à secourir nos semblables. "

[1] Cicéron, *De Finibus,* 23.

[2] Juvénal, *Sat.* XV, 140 :

Quis enim bonus?...
Ulla aliena sibi credat mala. Separat hoc nos
A grege mutorum.

[3] Sénèque, lettre 95. — *De Clementia,* passim.

Ainsi, aux yeux de ces philosophes, la société n'était point fondée par un contrat librement établi par les humains et dont ils pouvaient à leur gré modifier les conditions essentielles; les obligations de l'homme envers ses semblables lui étaient imposées par la Nature.

Les relations des hommes entre eux ne devaient donc pas constituer une lutte ou concurrence pour la vie dans laquelle la force, qu'elle fût physique ou intellectuelle, pouvait s'exercer aux dépens des faibles; chacun, au contraire, devait concourir à établir l'harmonie; chacun avait droit à sa place au soleil, aux moyens d'accomplir la fin que lui avait assignée la Nature.

En conséquence, l'obéissance à ses lois étant le devoir, la règle de notre conduite, on n'a pas à calculer s'il y a avantage pour soi ou pour autrui à obéir ou non à la morale, encore moins qu'il n'est permis de le faire pour la loi civile. Le respect de la justice et du droit ne doit donc fléchir devant aucun intérêt, ni celui de sa personne, ni celui de sa famille ou de son parti, ni même devant ce que l'on croit être l'intérêt de son pays.

Aussi l'École allait plus loin. Elle ne recommandait pas seulement à l'homme de donner aide et secours à son semblable dans des limites qui ne portassent point atteinte à lui-même; *elle faisait la glorification du sacrifice de la vie.* Lucain fait dire à Caton[1]: " A l'exemple de Décius, j'irais " volontiers présenter ma poitrine découverte aux lances de " César et recevoir seul tous les coups de la guerre, si mon " trépas pouvait expier les crimes de Rome, si mon sang " pouvait racheter celui de tant de peuples en armes pour " cette querelle. " Voilà les sentiments qu'exaltait l'École, et que le poète prêtait à son héros pour le faire admirer.

[1] Lucain, *Pharsale,* chant II.

Par suite, l'intérêt personnel ou l'utile ne devrait point être la règle déterminante de nos actes vis-à-vis de nos semblables. La recherche de l'intérêt particulier constituerait la prédominance de l'égoïsme, la substitution de la force au droit; ce serait la rupture des liens sociaux.

Dans un de ses plus beaux chants de la Henriade[1] Voltaire a donc eu, croyons-nous, bien raison de dire :

Et l'intérêt, enfin, père de tous les crimes.

Mais, nous objectera-t-on, il y a intérêt et intérêt, comme il y a fagot et fagot; il y a l'intérêt bien entendu, et celui qui ne l'est pas. A quelle marque les reconnaître? Et d'ailleurs qu'importe cette distinction? Dans la doctrine utilitaire, toute action doit être motivée par le calcul de son intérêt, de son véritable intérêt, si l'on veut; or, le calcul ressort uniquement de l'intelligence et non de la conscience; et si devant l'ennemi envahissant ma patrie, devant la force foulant aux pieds le droit, je considère qu'il vaut mieux fuir que me faire tuer, que me reprochera-t-on? D'avoir mal calculé mon intérêt, d'avoir été un sot? Tant pis pour moi. Mais est-ce un crime? Évidemment non. Alors, plus de héros et plus de coupables; rayons ces mots du vocabulaire, car ils ne répondent à rien.

Quel que soit le raffinement d'hypocrisie dont l'utilitaire s'enveloppe, quand il est rigoureusement pressé, quand il ne peut fuir sans répondre clairement, il est contraint d'avouer que dans sa pensée intime le sacrifice est pratiqué par les sots, loué et encouragé par les habiles qui en profitent, et que l'égoïsme doit être le culte d'un homme intelligent, le seul qui ne soit pas vain.

Si la satisfaction de son intérêt est le mobile qui doit

[1] *Henriade,* chant VII.

guider l'homme, logiquement alors dans la poursuite de l'utile tous les moyens sont bons : la ruse, la mauvaise foi, la violence, le meurtre, la guerre.

La fin, en effet, doit en conséquence du principe justifier les moyens; et l'impopularité dont les Jésuites et Machiavel ne peuvent s'affranchir pour avoir adopté ou proclamé une pareille doctrine, ne serait pas méritée; on devrait au contraire les louer d'avoir eu le courage de leur opinion.

Une autre conséquence naturelle, c'est de juger la considération qui doit s'attacher à un homme par les services qu'il a rendus à nos intérêts particuliers ou à ceux d'un parti, d'une société dont on est membre. Ainsi les évêques de la fin du IVe siècle et leurs successeurs ont élevé au ciel et placé, de pair avec les apôtres, Constantin, le sanguinaire fondateur de la puissance du clergé chrétien; parce qu'il leur a été utile, ils en ont fait un saint[1]. Est-ce moral? Selon qu'on était contre Guise ou contre Coligny, fallait-il glorifier Poltrot ou Maurevel? Faut-il, parce qu'on est républicain, exalter comme des héros de l'humanité Robespierre et Danton? Non! la conscience humaine se sent mortellement blessée à l'idée de la sanctification des actions par le but à atteindre. Ce sont au contraire les moyens coupables qui salissent et déshonorent les plus nobles causes.

Contemplons Vercingétorix et sa lutte glorieuse pour l'indépendance de la Gaule, lutte toutefois inutile et même funeste aux intérêts matériels de son pays. Aurions-nous raison de préférer qu'il eût couru au-devant de la servitude

[1] Philippe de Comines visitait le couvent des Chartreux, à Pavie. On lui montrait la tombe de Jean Galéas, " un grand et mauvais tyran, dit-il. Et un natif de " Bourges le m'appela sainct; et je lui demandai à l'oreille pourquoi il l'appelait " sainct et qu'il pouvait voir peintes à l'entour de lui les armes de plusieurs cités " qu'il avait usurpées et où il n'avait nul droit. Il me répondit tout bas : " *Nous " appelons en ce pays icy saincts tous ceux qui nous font du bien.*"

et en eût retiré les profits? Certainement non. Les défaites ont aussi leur gloire, et on peut être fier d'être assis avec Caton au camp des vaincus, en pensant comme lui que le succès n'ajoute rien à l'honneur :

An nunquam successu crescat honestum?

L'homme devait être aux yeux des philosophes romains un être sacré pour son semblable : *Homo res sacra homini*[1]; et, en conséquence, leur voix s'éleva contre les guerres et les jeux sanguinaires du cirque.

" La Nature, disaient-ils[2], a créé les hommes de l'espèce " la plus douce entre les animaux; et ils n'ont pas honte " de se baigner dans le sang les uns des autres, de se faire " des guerres et de les transmettre par héritage à leurs " enfants!

" Il y a pire encore, ajoutaient-ils[3]; on fait un jeu et un " passe-temps de la mort de l'homme, tandis que la Nature " le fait naître nu et sans armes et défend ainsi de l'instruire " à donner ou à recevoir des blessures. "

Les stoïciens ne pouvaient manquer non plus de considérer l'esclavage comme une iniquité. C'est ce qu'ils firent. L'expression de ce sentiment était d'ailleurs loin d'être une nouveauté; c'était presque alors une banalité, du moins en théorie.

En pratique, c'était autre chose. L'esclavage était, en effet, une question d'organisation sociale, aussi difficile à résoudre alors que l'est aujourd'hui pour nous celle de l'inégalité des conditions dans la société. Les esprits n'étaient pas mûrs

[1] Sénèque, lettre 95.
[2] *Id., ibid.*
[3] *Id., ibid.*

pour la suppression de la servitude; c'est une lèpre qui devait affliger l'humanité jusqu'à nos jours, et dont elle n'est pas encore débarrassée.

Toutefois, la philosophie déclarait qu'il fallait traiter les esclaves comme des hommes, ne point les mépriser, les respecter au contraire, les gouverner en pères, les traiter avec douceur, leur accorder la confiance et l'estime et même s'en faire des amis[1].

Aussi, avoir été esclave n'était plus une note d'infamie ineffaçable. Dans la société romaine, il était alors plus facile à un affranchi d'arriver à la fortune et, par elle, à la considération et aux honneurs, qu'il ne le fut à un roturier dans les siècles derniers.

Le stoïcisme ne considérait pas la femme comme une créature inférieure à l'homme. Les philosophes romains l'élevaient, au contraire, à une grande hauteur, en faisaient l'honneur du foyer de la famille; ils s'entretenaient avec elle des questions qui étaient traitées dans l'École, lui donnaient des conseils, des consolations[2].

Il y eut des femmes stoïques, et plusieurs d'entre elles se montrèrent par leur courage et leur intelligence dignes de leurs illustres époux. Quelles héroïnes furent les deux Arria, Pauline[3]!

Ils n'excluaient donc pas le mariage. Ils le regardaient au contraire comme une des fins de la vie, comme une loi de la Nature. Les preuves de tendresse et de dévouement que reçurent Paetus, Sénèque[4], Thraséas et tant d'autres montrent quels liens les unissaient à leurs épouses et quels

[1] Sénèque, lettre 47.
[2] *Id., Consolation à Marcia, à Helvia.*
[3] Tacite, *Ann.*, XV, 63.
[4] Sénèque, lettre 104.

sentiments admirables d'attachement ils avaient su leur inspirer.

Une des conséquences de la base que les stoïciens donnaient à la société, était que les obligations réciproques entre les hommes n'étant point le résultat d'un libre contrat, il n'était pas permis de rendre violence pour violence, injustice pour injustice.

Mais ils admettaient comme une loi de la Nature la légitime défense, la revendication des droits. Ils faisaient plus : ils considéraient comme un devoir impérieux de lutter pour le triomphe de la justice, de mettre le méchant dans l'impossibilité de nuire. Ils pensaient, comme un de nos célèbres philosophes révolutionnaires, qu' " après les persécuteurs, rien n'est plus haïssable que les martyrs ", c'est à dire les victimes qui ne se défendent pas. Caton et Brutus furent toujours prêts à sacrifier leur vie pour la liberté; ils se seraient toutefois considérés comme dignes de mépris s'ils avaient, sans combat, tendu le cou à la hache des licteurs.

Être honnête ne veut pas dire être dupe. Aristide, qui pensait que même vis-à-vis d'un ennemi on ne pouvait se servir de moyens déloyaux, montra qu'il ne le cédait à aucun de ses illustres contemporains en dévouement à sa patrie et en intelligence des affaires de l'État. Vint en effet bientôt le jour où Athènes regretta d'avoir renoncé à la politique de l'équité, à cette politique du Juste qui lui avait donné l'empire de la mer.

Après avoir établi que pour apprécier la valeur des choses, pour discerner celles qui étaient bonnes de celles qui ne l'étaient pas, il fallait voir si elles étaient ou non conformes aux vues de la Nature, restait une question délicate, essen-

tielle : celle de savoir de quelle utilité serait cette connaissance. L'homme était-il libre de choisir entre les biens et les maux, ou était-il fatalement entraîné à obéir à ses passions et dire avec Médée[1] :

Si possem, sanior essem.
Sed trahit invitam nova vis, aliudque Cupido,
Mens aliud suadet. Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

La philosophie romaine pourrait s'appeler la *philosophie du sens commun;* car, sans pratiquer l'analyse psychologique comme l'a fait l'école écossaise, elle demeura tout aussi fermement convaincue de la liberté de l'homme. Elle ne crut même pas qu'il y eût lieu de discuter l'existence du libre arbitre qui se manifeste si clairement, si universellement à la conscience humaine. Concevoir, en effet, qu'une chose nous est nuisible ou ne nous est pas indispensable, n'est-ce pas nécessairement concevoir que nous sommes libres de ne pas la rechercher?

L'homme ayant la liberté et la responsabilité de ses déterminations, le *vouloir,* chez lui, devait, par une conséquence nécessaire de l'idée de justice, être accompagné du *pouvoir.* On constate, en effet, qu'en répétant volontairement le même acte, nous acquérons la facilité de le reproduire; la Nature nous a doués de la faculté de faire avec des efforts de moins en moins grands les actes que nous réitérons; *c'est l'habitude,* la *faculté d'éducation.* Il dépend donc de nous de maîtriser et de gouverner nos passions et nos appétits, de les soumettre à la règle, aux lois de la Nature. Aussi l'École romaine disait-elle : *Quid tibi opus est ut sis bonus?* VELLE[2].

" Savez-vous, écrit Sénèque, pourquoi notre morale n'est

[1] Ovide, *Métamorphoses,* liv. VII, 18-21.
[2] Sénèque, lettre 80.

pas mise en pratique par vous? Parce que vous ne pouvez pas, dites-vous. Par Hercule, le motif réel est tout autre : c'est parce que vos défauts vous sont chers; vous aimez mieux les excuser que les expulser. La Nature donne à l'homme assez de force pour bien faire, s'il voulait s'en servir. *Nous ne voulons pas* est le vrai mot; *nous ne pouvons pas* n'est qu'un prétexte[1]. "

Pour se déterminer facilement entre les divers mobiles d'action dont la raison évalue les mérites, l'homme devait supprimer de son cœur les passions ou tout au moins les maîtriser; il devait être toujours à même d'agir avec calme et sang-froid.

Or, de toutes les passions, la plus à redouter, aux yeux des stoïciens, était l'amour[2]; et ils n'avaient pas grand'peine à prendre pour développer cette idée qui avait fait le sujet des compositions de tant de poètes. Ils déclaraient donc que l'austérité des mœurs était une des qualités essentielles que devait posséder le sage[3].

Mais ce n'étaient pas seulement les mauvaises passions que le sage devait bannir de son âme, c'était la sensibilité elle-même. " La sensibilité, disaient-ils, est le vice d'une âme faible qui succombe à l'aspect des maux d'autrui. Aussi, la rencontre-t-on souvent chez les méchants. On voit de vieilles femmes se laisser attendrir par les larmes des scélérats à tel point qu'elles briseraient, si elles le pouvaient, les portes de leurs prisons. — Si devant le malheur notre âme se laisse gagner par la tristesse, elle sera incapable de découvrir les moyens utiles de parer à la situation, de reconnaître ce qu'il convient de faire. Le sage doit être inaccessible à l'émotion;

[1] Sénèque, lettre 116.
[2] *Id., ibid.*
[3] *Id.*, lettre 108. — Lettre 123 : " Voluptas humilis res... communis cum multis animalibus, ad quam minima et contemptissima advolant. »

son esprit doit être toujours serein. Il séchera les larmes des autres, mais il n'y mêlera pas les siennes. Il donnera la main aux naufragés, l'hospitalité aux exilés, des secours aux indigents; il rendra le fils à la mère éplorée, il donnera la sépulture aux suppliciés. Mais il fera toutes ces choses avec calme et sang-froid, sans changer de visage. Il agira ainsi parce qu'il est né pour aider ses semblables, pour contribuer au bien public[1]. "

La vertu ne devait donc pas être aux yeux de l'École romaine une qualité égoïste ou passive; pour elle, au contraire, sans activité pas de vertu. " Si quelqu'un, disait Sénèque[2], " voit un homme oisif, il le prend pour un philosophe retiré " du monde, content de lui-même et vivant pour lui seul. Cet " homme n'a que le masque de la philosophie. Celui qui a " fui les hommes et les affaires semble un animal timide qui " s'est caché par peur. Ne vivre pour personne, ce n'est " même pas vivre pour soi. " — " Il n'est pas de bien agréable, " disait-il encore[3], s'il n'est point partagé; et la science elle-" même, s'il fallait la renfermer en soi, ne pas la répandre, " ne serait pas un don digne d'être accepté. "

Le stoïcien pouvait être, en effet, plus facilement que tout autre, bienveillant et dévoué à ses semblables. Qu'aurait-il eu besoin de jalouser son voisin, de songer à le dépouiller, à l'asservir, quand il savait se contenter de peu?

Tout au contraire, ramener les hommes dans les voies de la Nature, les lier par des rapports d'idées, de bienveillance et de société, tel était le but qu'il devait se proposer[4].

[1] Sénèque, *De Clementia,* liv. II, 5, 6.
[2] *Id.,* lettre 55.
[3] *Id.,* lettre 6.
[4] *Id.,* lettre 5. — Lettre 90: " Haec docuit colere divina, humana diligere... inter homines consortium, quod aliquandiu inviolatum mansit, antequam societatem avaritia distraxit, "

Fausse était à ses yeux[1] " la maxime qui prétendait que l'homme ne peut sortir de la vie autre qu'il n'y est entré. " L'École romaine était dans le vrai. A tous les raisonnements qu'on lui opposait, elle répondait simplement mais victorieusement par le fait, par l'expérience. Il lui était facile de montrer qu'on pouvait tout aussi aisément s'habituer à être sobre et honnête qu'à être débauché et malhonnête; c'est pourquoi elle se proposait, avec plein espoir de succès, de populariser les idées morales, de régénérer la société, de former des hommes vertueux et courageux[2]. " On traite les maladies, disait Sénèque, on ne s'irrite pas contre elles; or, les vices sont les maladies de l'âme; ils veulent un traitement doux, un médecin sans emportement[3]; il n'y a que les mauvais médecins qui sont prêts à désespérer de la guérison. Le véritable sage examine quels moyens il faut employer à l'égard des divers caractères pour les ramener dans la droite voie[4]. "

Si l'homme n'a pas créé en lui l'idée de justice, s'il n'a ni sur lui-même ni sur ce qui l'entoure aucune puissance de création, il a sur ses aptitudes un pouvoir de direction; dans de certaines limites, il est vrai, mais il a incontestablement ce pouvoir. Il est évident que, par la réflexion et l'observation, il peut éclairer, diriger sa conscience, c'est à dire la faculté d'apprécier le bien; par contre, il peut également la fausser. Aussi les philosophes romains, en portant leur attention sur les rapports des trois principales facultés de l'homme : l'intelligence, la sensibilité et la volonté avec l'idée de Justice ou de Bien, avaient pour but moins l'étude proprement dite de ces facultés *que leur éducation.*

[1] Sénèque, lettre 22.
[2] *Id.*, lettres 38, 94, 108.
[3] *Id., De Clementia,* liv. I, 17.
[4] *Id., ibid.,* liv. II, *in fine.*

Avant eux, Aristote avait dit : ὥσπερ ἡ Φύσις ἔθος, *l'habitude est une seconde nature.* Idée profondément vraie qui relève la dignité de l'homme, lui montre qu'il a une part de responsabilité dans sa propre destinée, l'encourage et le soutient dans les luttes de la vie. Il faut remarquer que cette idée se trouve confirmée par les études des illustres savants qui, avec Darwin, ont montré le rôle important qu'a joué et que joue l'éducation dans le développement des facultés physiques et morales de l'homme.

Tandis que les disciples de l'Académie ou du Lycée mettaient le bonheur dans la contemplation du vrai et du beau, σχολή ; tandis que les épicuriens le cherchaient dans le plaisir, *voluptas,* ἡδονή, et que pour les esprits d'élite de leur secte le véritable plaisir était l'absence de peine et de trouble, le parfait repos, l'ἀταραξία, les stoïciens et avec eux les philosophes romains plaçaient la fin de la vie, le souverain bonheur dans la *vertu, virtus,* ἀρετή, et par vertu ils entendaient l'*exercice de la volonté, tenor,* ἐνέργεια, c'est à dire la lutte pour le triomphe du bien, non seulement dans son âme particulière, mais dans la société humaine tout entière.

Ils prétendaient par un tel but et une telle méthode ne pas enseigner une science abstraite et creuse. *Philosophia non est in verbis,* disaient-ils, *sed in rebus,* et le caractère distinctif de l'École romaine fut d'être une école moins de théorie que de pratique.

Aussi chez la plupart des philosophes romains les paroles, le caractère, la conduite, tout était à l'unisson; la pâleur du visage, l'air de gravité, l'extérieur de la pauvreté montraient l'accord de l'homme et de la doctrine, et servaient de sanction à leurs discours[1].

[1] Sénèque, lettre 20. — Perse, *Sat.* III, 78, 81.

Leurs disciples étaient soumis à un rude noviciat. Ils devaient se faire raser la tête, coucher à terre sur une simple peau de bête, se nourrir de légumes et de bouillie, passer une partie des nuits à l'étude[1].

Mais cette conviction profonde et enthousiaste de la liberté humaine a préservé les stoïciens de la poursuite des utopies sociales, de rêves de république chimérique à l'exemple de Platon : car sous prétexte de répartir avec justice les charges et les droits de chacun dans l'État, on ne pouvait manquer de supprimer le libre arbitre de l'homme, de le transformer en une machine automatique.

Ce même principe de *soumission confiante aux lois de la Nature*[2], lois d'ailleurs inévitables, devait dicter nos sentiments à l'égard de la mort.

Qu'il soit ou non le seul des animaux qui ait la certitude de sa fin, l'homme sait qu'il doit mourir ; et il n'y a pas pour lui de question qui l'occupe davantage que celle de savoir le sort qui l'attend au delà de la tombe. Aussi la prétention de donner une solution au problème de la destinée humaine, d'assurer à l'homme le bonheur ou le repos après la mort a été la raison d'être de toutes les religions et de la plupart des sectes philosophiques.

Les platoniciens enseignaient que les âmes, formées d'une substance éthérée, seraient dégagées par la mort des liens du corps et, devenues libres, auraient une nouvelle vie de bonheur ou de peines, selon qu'elles auraient été vertueuses ou non sur la terre. Les épicuriens soutenaient que l'âme se formant avec le corps par une même combinaison

[1] Perse, *Sat.* III, 53, 55.

[2] Sénèque, lettre 61 : " Non qui jussus facit aliquid miser est, sed qui invitus facit. "

d'atomes, périssait avec lui par une même désagrégation, et qu'ainsi la mort assurait un repos insensible, un sommeil éternel[1]. Les stoïciens pensaient à peu près comme les épicuriens : *Post mortem nihil, ipsaque mors nihil,* disaient-ils. Les pythagoriciens affirmaient que les âmes humaines ne différaient pas de celles des plantes ou des animaux, que par la mort elles émigraient dans un autre être vivant en voie de formation, pour revenir animer ultérieurement quelque autre homme à sa naissance.

L'esprit loyal et peu aventureux de l'École romaine ne lui permit pas d'adopter de dogme à ce sujet. Elle se gardait de rien affirmer sur le sort futur de l'homme. Admettant le principe *que rien dans l'univers ne peut venir du néant et que rien ne peut y rentrer,* elle pensait que la mort n'était qu'une évolution de notre être comme l'avait été la naissance[2], et qu'il ne nous est pas plus donné de savoir ce que nous avons été que de savoir ce que nous serons. Elle demeurait ainsi indécise entre la croyance à l'anéantissement complet de l'homme par suite de la formation de corps nouveaux par les éléments qui avaient constitué sa personnalité, croyance commune à Épicure et au Portique, et celle de la permanence de la partie sensible et pensante de notre être, avec la possession du sentiment de son identité, opinion que soutenaient les disciples de l'Académie.

Aussi, dans ce doute, pouvait-on voir les mêmes hommes tantôt se complaire dans des idées d'immortalité, qu'ils savaient être des rêves, tantôt vanter le bonheur de n'être

[1] Lucrèce, *De Rerum Natura,* liv. III.

[2] Sénèque, *Consol. à Marcia,* 19, 20 sq. — Lettres 4, 24, 62 sq. — Ovide, *Met.,* XV, 255 :

Nascique vocatur
Incipere esse aliud quam quod fuit ante, morique
Desinere illud idem.

plus[1]. Nous ne devons pas nous en étonner, car quoi que nous disions, quoi que nous fassions, nous ne sommes pas aujourd'hui plus avancés qu'eux sur ce point. Le *devenir,* le *to be or not to be* d'Hamlet paraît être un problème que l'humanité doit toujours et vainement rouler dans son esprit.

Mais ce que l'École tenait à enseigner, ce dont elle voulait convaincre, c'est que dans l'une ou l'autre[2] hypothèse on ne devait rien craindre de la mort. *Scire mori sors prima viris*[3].

Pour la redouter, disait-elle, nous n'avons d'autre motif que la peur vague de l'inconnu; nous ressemblons à des enfants qui reculent à l'entrée d'une chambre noire; nous n'avons qu'une vaine crainte. Et à quoi sert-il de trembler? La peur nous empêcherait-elle de mourir? Évidemment non: *Forti pavidoque cadendum est.* Et c'est tout ce qu'il nous est donné de savoir: *Hoc satis est dixisse Jovem.*

Nous devons donc nous soumettre de bonne grâce à une loi universelle, et avoir confiance en la sagesse de la Nature[4].

En conséquence, selon les stoïciens, il n'y a pas lieu de vouloir reculer ce dénouement inévitable de notre existence. Entre une longue vie et une courte, le nombre de jours est-il si considérable? *Si longa an differat aetas?* Et la vie d'ailleurs est-elle si agréable, que nous la devions préférer à la mort, que nous lui devions sacrifier notre honneur?

Ils allaient plus loin. Ils tiraient de la liberté le droit pour l'homme de mettre fin à ses jours. *Puisque,* disaient-ils, *la*

[1] Sénèque, lettres 38, 94, 108. — Lettre 24: "Mors nos aut consumit aut emittit." — Lettre 71 : "Aut in meliorem emittitur vitam, lucidius tranquilliusque inter divina mansurus, aut certe sine ullo futurus incommodo suae naturae remiscebitur et revertetur in Totum."

[2] Sénèque, lettres 4, 24, 36, 71, etc. — *Consol. à Marcia,* 19: "Nec potest miser esse qui nullus est;" — 24 : "Ipse quidem aeternus meliorisque nunc status est."

[3] Lucain, *Pharsale,* IX. Réponse de Caton à Labiénus.

[4] Sénèque, lettre 107. — *De Vita beata,* 5.

Nature l'a créé libre de son sort, il peut volontairement chercher dans la mort un asile contre les coups du destin[1]. Cependant il y avait partage d'opinion à ce sujet. Quelques-uns prétendaient qu'en vertu du principe de soumission à la Nature, c'était un crime de se détruire, et qu'il fallait attendre l'heure assignée par elle. Mais que faites-vous, leur répondait-on, de la liberté de l'homme? *Hoc qui dicit non videt se libertatis viam cludere*[2].

Les partisans du suicide étaient toutefois unanimes à reconnaître qu'il ne devait pas être un acte de folie, et encore moins un acte de lâcheté, la fuite du combat[3]; il doit être, disaient-ils, un acte grave, mûri et dicté par la raison, *sed proxima cogi.*

Le vrai philosophe devait être, en effet, à leurs yeux un soldat-citoyen de l'univers que rien ne pouvait détourner de l'accomplissement du devoir, ni faire murmurer contre la destinée; il devait s'enorgueillir de sa valeur dans la lutte, considérer les épreuves comme l'occasion de se distinguer et, à moins de circonstances exceptionnelles, attendre avec une complète sérénité le terme que la Nature avait assigné à la vie[4].

Sénèque, en effet, fait remarquer en maintes occasions que Caton ne mit fin à ses jours qu'après avoir fait preuve d'une indomptable ténacité dans la lutte tant qu'il fut possible de ne pas désespérer du succès, et qu'après avoir pris toutes les mesures nécessaires à la sécurité de ceux qui étaient sous ses ordres.

[1] Sénèque, *De Providentia*, 2. — Lettre 70, etc.

[2] *Id.*, lettre 70.

[3] *Id.*, lettre 24: "Quidquid horum tractaveris, confirmabis animum vel ad mortis vel ad vitae patientiam : ad utrumque enim movendi ac firmandi sumus, et ne nimis amemus vitam et ne nimis oderimus; etiam quum ratio suadet finire:... vir fortis ac sapiens non fugere debet e vita, sed exire. »

[4] *Id.*, lettre 30.

Pline le Jeune, dans une de ses lettres, nous montre ce que pensait un sage romain à ce sujet :

" Je suis retenu à Rome, écrit-il[1], par la longue et opi-
" niâtre maladie de Titus Ariston, pour lequel j'ai une
" admiration et une amitié sans bornes...

" Il ne le cède à aucun philosophe en austérité, en bien-
" veillance, en justice et en force d'âme. Si vous étiez près
" de lui, vous admireriez avec quelle patience il supporte la
" maladie, comment il triomphe de la douleur, comment il
" résiste à la soif, avec quel courage il souffre, immobile et
" couvert, les plus cruels accès de la fièvre. Dernièrement
" il me fit appeler avec quelques-uns de ses plus intimes
" amis, et il nous pria de consulter ses médecins pour
" connaître la vérité sur son état et se résoudre à quitter
" la vie si la maladie était incurable ou à attendre avec
" constance la guérison si elle n'était que longue et pénible.
" Il devait, disait-il, aux prières de sa femme, aux larmes
" de sa famille, aux vœux de ses amis de ne point trahir
" leurs espérances par une mort volontaire, pourvu que ces
" espérances ne fussent pas vaines.

" Rien de plus noble à mon gré, rien de plus digne d'éloge
" qu'un tel courage. Vous trouverez nombre de gens qui
" courent à la mort poussés par un aveugle instinct; mais
" il n'appartient qu'à une grande âme de peser la mort et la
" vie et de se déterminer d'après la raison pour l'une ou
" pour l'autre. "

Les épicuriens préconisaient le plaisir, l'absence de douleur et d'émotion, et par suite une sorte d'égoïsme auquel la logique conduisait. On comprend qu'on put espérer trouver

[1] Pline, *Lettres*, liv. I, 22.

dans leur école ce bonheur de la vie qui est le souhait naturel de l'homme. Les platoniciens promettaient aux hommes qui avaient cultivé la justice et la vertu une existence céleste dont jouiraient leurs âmes après la séparation du corps. Ce rêve séduisant paraissait devoir être une certitude à ceux qui suivaient les leçons de l'Académie, et cette assurance leur permettait de goûter pour ainsi dire ici-bas par avance les satisfactions que leur réservait l'avenir.

Mais les stoïciens considéraient la recherche du plaisir comme la peste, et prêchaient la lutte, la fatigue, le travail; ils n'offraient ainsi aucune jouissance palpable aux yeux du vulgaire.

D'autre part, indécis sur la destinée de l'homme, ils ne pouvaient lui présenter pour prix du courage dans les épreuves de la vie, pour récompense de son dévouement à ses semblables, pour compensation du sacrifice accompli, des promesses d'outre-tombe. Avec bon sens et loyauté ils mettaient la récompense de la vertu dans *la satisfaction intime de la conscience* qu'éprouve toute âme bien née par l'accomplissement du devoir, par l'obéissance aux lois de la Nature, *mens conscia sibi.* " Dans le cœur de l'homme ver- " tueux s'établit, disaient-ils[1], un ineffable contentement qui " demeure inébranlable et toujours égal; avec lui pénètrent " la paix, l'harmonie, et ensemble la force et la douceur. " " Mais, ajoutaient-ils, ce contentement intérieur qui naît de " la vertu, pour être complet, ne doit pas avoir été le mobile " de nos actions. *L'homme ne doit rechercher et aimer la* " *vertu que pour elle-même,* sans aucun calcul prémédité. "

Écoutons-les : " Voilà[2] comment il faut agir avec un " ennemi, un allié ou un concitoyen. Pourquoi? Parce que

[1] Sénèque, *De Vita beata,* 3.
Id., lettre 94.

" c'est la Justice qui l'ordonne, et la Justice veut qu'on " pratique l'équité pour elle-même, sans y être forcé par la " crainte ou invité par les récompenses. On ne peut pas se " dire vraiment juste quand on aime ou recherche dans la " justice autre chose qu'elle-même. "

N'est-ce pas vrai? Peut-on douter que l'homme qui, sans calculer, sans hésiter, vole, au péril de sa vie, au secours de son semblable, soit plus digne d'estime et doive avoir un plus pur et plus profond contentement intérieur, que celui qui aurait accompli un pareil acte dans le but, certainement honorable et légitime, d'être décoré par l'État ou glorifié par l'opinion publique?

Mais cette satisfaction de la conscience, qu'elle soit plus ou moins complète, qu'elle ait été ou non le mobile de notre action, n'est-elle pas une suffisante récompense de l'accomplissement du devoir? En tout cas, qu'on nous le dise, y a-t-il autre chose de certain?

Est-ce folie, ce sentiment de vénération pour le sacrifice et l'abnégation de soi-même, qui est si profondément gravé dans le cœur de l'homme? Est-ce chimère, ce sentiment unanime d'indifférence ou de mépris qui s'attache au contraire aux actions dictées par l'intérêt? Justice et Devoir, êtes-vous de vaines idoles qui devez aller rejoindre les vieilles superstitions de l'esprit humain? Vos adorateurs sortent-ils de vos autels invisibles sans satisfaction et sans encouragement? Est-il si évident qu'on doive traiter de chimérique ce contentement intérieur de l'âme, *mens conscia sibi,* que l'on conquiert par l'accomplissement du devoir, par le respect de la justice, au prix souvent de privations et de souffrances cruelles? Non certainement, non. On pourrait entendre beaucoup d'hommes parvenus au faîte de la fortune et des honneurs, qui demanderaient volontiers

à faire l'échange de leurs biens si palpables contre les chimères de la conscience. A ceux-là, Perse a dit :

Virtutem videant intabescantque relicta[1] !

Faut-il croire que Brutus, au soir de la bataille de Philippes, en appuyant sur sa poitrine la pointe de son épée, se soit écrié : " Vertu, tu n'es donc qu'un vain mot! J'avais " cru en ta puissance, et tu n'es, toi aussi, que l'esclave du " Destin[2]. " Nous ne le pensons pas. La mort du grand patriote a été entourée d'une foule de légendes; et sans doute, dans l'intérêt d'Auguste, pour justifier et encourager les défections, on s'est plu à montrer Brutus lui-même *abjurant le stoïcisme* et confessant qu'il eût mieux valu pour lui avoir suivi les doctrines d'Épicure[3]. Cette pensée amère, désolante, n'a pas dû être la sienne. Cette âme exaltée, faussée par la tension ou l'effort continu, le *tenor*, eût plutôt exagéré en style déclamatoire les sentiments de l'École.

Mais l'histoire eût-elle dit vrai, le découragement eût-il troublé à ses derniers moments les convictions de Brutus, il est une chose remarquable, consolante : c'est que partisans et adversaires, vainqueurs et vaincus ne tinrent aucun compte du résultat de la lutte et jugèrent mieux de la vertu et de l'homme. Sa mémoire demeura vénérée chez les amis de la liberté. Malgré l'inutilité de ses efforts, malgré sa défaite, on le proposa pour modèle aux générations futures, et son nom seul fit longtemps trembler les Césars tout puissants.

[1] Perse, *Sat.* III, V, 38.

[2] Ὦ τλῆμων ἀρετή, λόγος ἄρ' ἦσθ'· ἐγὼ δέ σέ
ὡς ἔργον ἤσκουν· σὺ δ' ἄρ' ἐδούλευες τύχῃ.

[3] Le τλῆμων ἀρετή n'est évidemment que l'ἐνέργεια des stoïciens, et le déclarer un vain mot, c'était nécessairement glorifier l'ἀταραξία des épicuriens.

" Dans ces grands principes, dit M. E. Havet[1], qui le " prennent de si haut avec ce qui épouvante les hommes, " avec l'abjection, le dénûment ou la mort, il y a quelque " chose de tout à fait sérieux et de simplement vrai : c'est " qu'aucun mal ni aucune menace ne feront fléchir certaines " âmes jusqu'à leur faire trahir leur devoir et leur dignité. "

C'est à cette école que s'était formée cette cohorte nombreuse de citoyens illustres, tels que Thraséas, Helvidius Priscus, Lucain, Montanus et tant d'autres dont l'histoire honore la mémoire.

SÉNÈQUE

Parmi les maîtres de l'École romaine, Sénèque fut un des plus célèbres.

Il n'a cependant pas eu la prétention d'être un novateur ni un réformateur. Il prend soin au contraire de mettre toutes ses maximes, toutes ses doctrines sous l'autorité de noms respectés; il ne veut que la gloire d'être un éminent propagateur d'idées émises par de plus profonds penseurs que lui.

" Quand, dit-il[2], j'entendais Attale tonner contre les vices, " je l'admirais comme un être placé au-dessus de la faiblesse " humaine. Lorsqu'il faisait l'éloge de la pauvreté, lorsqu'il " montrait que tout ce qui est hors des bornes du besoin " naturel est un fardeau inutile, j'aurais voulu sortir pauvre " de ses leçons. C'est à lui que je dois d'avoir renoncé aux " huîtres et aux champignons; c'est de lui que j'ai appris à " m'abstenir de parfums, à ne pas boire de vin et à éviter

[1] *L Christianisme et ses origines*, t. II, ch. 14.
[2] Lettre 108.

" quelques autres habitudes qui me sont revenues. " Et parlant de Sextius le père, il s'écrie[1] : " Quel philosophe! " et, quoiqu'il se défendît de l'être, quel stoïcien! En quelque " situation d'esprit que je me trouve, lorsque je le lis, je " me sens prêt à supporter bravement tous les coups de la " fortune et même à les défier. "

C'est parmi les disciples des Sextius que Sénèque aurait voulu modestement se placer. Mais cette école, d'un caractère tout romain, *Sextiorum nova et romani roboris secta,* était alors à peu près éteinte, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même[2] : *Quum magno impetu coepisset exstincta est,* nous dit-il.

Malgré l'exemple que donna Cicéron, il avait semblé, longtemps encore après lui, qu'on ne pouvait guère employer la langue latine à la science des idées; on ne parlait généralement de philosophie que dans la langue de Platon et de Chrysippe; aussi le public désignait-il les philosophes sous le nom de *grecs*[3]. Les Sextius partagèrent l'opinion commune; et, tout en fondant une école qui entendait être romaine, ils se crurent obligés d'enseigner en grec; *Sextium graecis verbis, romanis moribus philosophantem,* nous dit en effet Sénèque[4]. Ce fut une des principales causes de leur insuccès.

Tandis qu'autour de lui on ne philosophait qu'en grec[5], Sénèque entreprit de remettre en honneur l'idée des Sextius, de faire revivre l'École romaine, en exposant sa doctrine dans la langue des Tusculanes.

L'entreprise offrait des difficultés[6]; mais elle répondait

[1] Lettre 64.
[2] *Quest. nat.,* VII, 32.
[3] Perse, *Sat.* V, 189 : " Et centum graecos curto centusse licetur. "
[4] *Quest. nat.,* VII, 32.
[5] Ainsi Cornutus, le maître et l'ami de Perse, au lieu d'un *De Natura Deorum,* avait écrit un Περὶ τῆς τῶν θεῶν φύσεως.
[6] " Quanta verborum nobis paupertas! " Lettre 58.

aux exigences de la situation que créait le développement de l'instruction en Occident[1]. Sénèque réussit, et devint ainsi le maître le plus écouté[2] en Italie, dans les Gaules, en Espagne et en Afrique.

Sénèque avait un génie qui lui permit[3] de se distinguer dans toutes les branches des sciences philosophiques. Mais nous l'avons dit, c'était plutôt la faculté de discerner la vérité ou la probabilité, de l'assimiler et de la vulgariser par une exposition nette et élégante, qui formait le caractère particulier de son génie.

Homme politique, administrateur, législateur, il devait naturellement se préoccuper avant tout du but pratique que poursuivait l'École. Aussi le philosophe, à son avis, devait être moins le savant absorbé par les recherches transcendantales que le médecin de l'âme. Il revient nombre de fois sur cette pensée. " Le malade, dit-il[4], ne demande pas au " médecin de bien parler, mais de le guérir; philosophe, " telle est aussi votre mission. " Il écrit ailleurs[5] : " Couché " dans le même hôpital que vous, Lucilius, je n'ai pas la " prétention d'être médecin; je m'entretiens avec vous de " nos souffrances mutuelles, et je me borne à vous com- " muniquer les recettes dont je me sers. " Tous ses traités,

[1] Tacite, *Ann.*, XI, 24 : " Devons-nous regretter d'avoir pris à l'Espagne ses Balbus, à la Gaule Narbonnaise tant d'hommes non moins illustres?... Déjà par les mœurs, les arts, les alliances de famille, les Gaulois se confondent avec nous. " Juvénal, *Sat.* XV, 108 :

Sed Cantaber unde
Stoïcus antiqui praesertim aetate Metelli?
Nunc totus *Graias nostrasque* habet orbis Athenas.
Gallia causidicos docuit facunda Britannos;
De conducendo loquitur jam rhetore Thule.

[2] Quintilien, *Inst. Or.*, X, 1. — Suétone, *Caligula*, 53. — Sénèque, lettre 91. — Tertullien, *De Anima*, 19. — Saint Jérôme, *Cat.* 13.

[3] Pline (*Hist. nat.*, XIV, 5) dit de lui : " Princeps eruditionis. "

[4] Lettre 75.

[5] Lettre 27.

toutes ses lettres ne sont que des sermons, des *conciones*, des exhortations à la pratique du bien.

Mais nul ne porte dans l'étude de nos devoirs une pénétration plus rare; nul mieux que lui ne stigmatise les mauvaises passions, la colère, la cruauté, l'ingratitude, l'avarice; nul ne sait mieux faire sentir la vanité et les dangers des grandes richesses, du luxe et des plaisirs[1]. Comme il fait apprécier l'ineffable satisfaction que cause la générosité[2]! comme il sait persuader d'être bon et bienveillant, non seulement pour ses amis, mais pour tous les hommes, même pour ses ennemis[3]! Il nous dispose à les secourir d'une main obligeante[4], à traiter les méchants comme des malades[5]. — Il montre la folie de l'orgueil; il nous rappelle que tous les hommes sont égaux, qu'ils sont tous soumis aux mêmes lois de la Nature[6], qu'il n'y a pas d'esclave qui n'ait eu de roi parmi ses ancêtres, et qu'il n'y a pas de roi qui ne descende d'esclave[7]. — Et aussi comme il éveille en nous le sentiment de la liberté et de la dignité[8]! Comme il sait exalter le courage! Sans suivre ceux des stoïciens qui allaient jusqu'à prétendre que le sage pouvait, s'il le voulait, être insensible à la douleur, il nous montre que l'on peut et que l'on doit se raidir contre la souffrance[9]. Enfin, comme avec lui on reconnaît que les espérances d'un autre monde ne sont point indispensables pour nous engager au bien, quand en celui-ci on trouve une si vive et si pure joie dans ce contentement intérieur qui naît en soi-même,

[1] *De Vita beata.* — Lettre 17.
[2] *De Beneficiis,* passim.
[3] Lettre 95. — *De Vita beata.*
[4] *De Vita beata.* — *De Otio,* 38.
[5] *De Ira,* 6.
[6] Lettre 17.
[7] Lettre 44.
[8] Lettre 41.
[9] *De Providentia.* — Lettres 78, 71, 107.

demeure constant, et s'accroît et se fortifie jusqu'au bout de notre carrière[1]!

Aussi, quand on a lu Sénèque, on marque d'un signet nombre de pages pour les relire; et beaucoup de lecteurs ont pu dire en fermant le livre, comme Montesquieu après avoir entendu jouer l'*Ésope à la cour,* de Boursault : " Je fus " si pénétré du désir d'être plus honnête homme, que je ne " sache pas avoir formé une résolution plus forte. "

Rien ne nous étonne moins que d'entendre Montaigne nous dire : " Quant à mon autre leçon qui mesle un peu plus " de fruict au plaisir, par où j'aprens à ranger mes opinions " et conditions : les livres qui me servent, c'est Plutarque " depuis qu'il est françois, et Seneque[2]. "

C'est pourquoi ses écrits servirent de guide, de code dans les écoles et de sujet de méditations aux hommes des provinces de langue latine; ils soutinrent le courage de bien des cœurs durant les guerres et les bouleversements politiques qui amenèrent la chute de l'empire romain et qui troublèrent si fort la vie durant plusieurs siècles.

En se développant hors du milieu sémitique où il avait pris naissance, le christianisme ne pouvait songer à voir les nouveaux disciples renoncer aux idées de la civilisation gréco-romaine, pour adopter les manières de penser et de sentir des exorcistes ou voyants d'Israël. Ceux-ci eurent vite perdu toute influence dans les hétairies, et furent supplantés par des gréco-asiatiques et des gréco-égyptiens qui imprimèrent une nouvelle direction à la secte chrétienne, direction en harmonie avec les mœurs des populations extra-palestiniennes.

[1] Lettre 98.

[2] *Essais,* liv. II, ch. 10. Et notre grand penseur ajoute plus loin : " Leur instruction est de la crème de la philosophie, et présentée d'une simple façon et pertinente. "

Aussi fut-il difficile à un moment donné de distinguer, en dehors de la croyance au Christ, en quoi les sentiments d'un chrétien différaient de ceux d'un païen. " Dans l'agonie d'une " société prête à passer, l'assimilation de langage, d'idées " et de mœurs était presque complète entre les hommes " supérieurs des deux religions, dit Chateaubriand; mêmes " principes de morale, mêmes expressions de *salut,* de *grâce* " *divine;* mêmes invocations au Dieu unique, éternel, au " *Dieu Sauveur.* Quand on lit Synésius et Marinus, Fulgence " et Damasius, et les autres écrivains religieux et moraux de " cette époque, on aurait peine à déterminer la croyance à " laquelle ils appartiennent, si les uns ne s'appuyaient de " l'*autorité homérique*, les autres de l'*autorité biblique*[1]. "

Cependant les docteurs de l'Église eurent l'ambition de revendiquer comme puisées uniquement dans les livres mosaïques ou dans l'enseignement des apôtres les idées de fraternité, de charité et la plupart des vérités morales que professèrent avant eux les écoles philosophiques, ainsi que l'ont si bien établi MM. E. Havet et Ch. Aubertin. " Les philo- " sophes, dit-on, écrit Tertullien[2], enseignent comme nous, " font profession comme nous d'innocence, de justice, de pa- " tience, de sobriété, de chasteté... Quel est le poète, quel est " le sophiste qui n'ait puisé dans les prophètes? C'est dans ces " sources sacrées que les philosophes ont essayé d'éteindre " leur soif; c'est pour cela qu'on les compare aux chrétiens. "

En vertu de ce principe, on affirma sans hésiter que Sénèque avait été catéchisé par Paul à Rome, et que quoique n'ayant pas reçu le baptême, il n'en était pas moins devenu chrétien. On alla plus loin. De dévots faussaires imaginèrent et publièrent un certain nombre de lettres

[1] Chateaubriand, *Études historiques,* 3e étude, 4e partie.
[2] *Apologétique,* 47.

qu'ils prétendirent avoir été échangées entre l'apôtre et *son frère*[1] le philosophe. Au lieu de dire[2] : " Sénèque, à qui les nôtres ont tant emprunté, " Tertullien[3] dit : " Sénèque, qui est des nôtres. " A l'exemple du docteur carthaginois, saint Jérôme[4] met le stoïque romain au nombre des saints et des écrivains sacrés, et saint Augustin[5], à son tour, reconnaît pour authentique la correspondance de Sénèque et de Paul; il en fait deux intimes amis.

En conséquence, Sénèque fut au moyen âge considéré en Occident comme un des docteurs de l'Église, on pourrait même dire comme le plus important d'entre eux. Ceux, en effet, qui dans le clergé s'occupaient d'études, ne lisaient pas saint Bazile ou saint Jean, la Bouche d'or de l'Église grecque, dont ils ne connaissaient point la langue, mais ils ne lisaient guère davantage les docteurs latins; c'étaient les œuvres du philosophe qu'ils avaient sur leur table, qu'ils méditaient, commentaient; car ils y trouvaient mieux que dans les homélies les enseignements d'une morale simple, naturelle, pratique, humaine. Pour les mettre à la portée du plus grand nombre, on avait fait des résumés ou des extraits de ses traités, des recueils de ses maximes.

Au XVI^e^ siècle encore les prédicateurs français en chaire faisaient appel à l'autorité de Sénèque, ne citaient que lui et Cicéron. De Jérôme, Augustin, Cyprien ou Tertullien, il n'en était point question avant que les grands orateurs du XVII^e^ siècle ne les missent en honneur.

[1] Lettre 1 : " Bene te valere, *frater*, cupio. "

[2] M. E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 203.

[3] *De Anima*, 19. — Cependant Tertullien (*Apologétique*, 50) consent à placer Sénèque au rang des écrivains profanes. " Plusieurs *de vos philosophes*, dit-il, ont " écrit des traités pour engager à souffrir la douleur et la mort, comme Cicéron " dans ses *Tusculanes*, Sénèque, Diogène, Pyrrhon, Callinicus; mais *les exem-* " *ples des chrétiens* sont plus éloquents que tous les ouvrages des *philosophes*. "

[4] *Cat. Script. eccl.*, ch. XIII.

[5] *De Civitate Dei*, liv. VI, cap. 10.

La philosophie de Sénèque était ainsi devenue la philosophie catholique, orthodoxe.

Aussi la critique eut beau démontrer que la foi la plus naïve ne saurait admettre l'authenticité des relations entre Sénèque et saint Paul, des esprits éminents, à la suite de M. de Maistre[1], ont persisté à considérer le philosophe comme le disciple plus ou moins direct de l'apôtre[2].

Nous croyons que nos neveux feront comme nous et nos aïeux, qu'ils liront avec intérêt Cicéron et Sénèque, tandis que dormiront dans la poussière et l'oubli nombre d'ouvrages célèbres de philosophie transcendantale.

Certes nous applaudissons aux nobles efforts de tout esprit généreux qui tente de s'élever dans les hauteurs de l'absolu,

Unde refert nobis victor quid possit oriri,
Quid nequeat; finita potestas denique quoique
Quanam sit ratione, atque alte terminus haerens[3].

Mais quoiqu'elle puisse se glorifier de penseurs qui honorent l'humanité, la philosophie n'a pas encore eu son Copernic ni son Newton. Ceux donc à qui les nécessités de la vie ne permettent pas de se livrer aux spéculations philosophiques, aimeront mieux marcher en compagnie de Sénèque, munis du simple bâton de pèlerin, que de tenter

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg,* 9.

[2] M. Ch. Aubertin a définitivement clos toute discussion à ce sujet; il a prouvé qu'il était matériellement impossible que Sénèque ait pu connaître les doctrines pauliniennes, et il a montré quelle profonde différence séparait les idées fondamentales du philosophe romain de celles de l'apôtre des Gentils. *(Sénèque et Saint Paul.)*

[3] Lucrèce, *De Rerum Natura,* chant I, 76 et suiv. :

Il revient en vainqueur enseignant aux humains
Qu'il est dans l'univers des principes certains,
Comment tout naît, tout meurt, comment à chaque chose
Telle force préside et telle loi s'impose.

(Traduction de M. C. Martha, *Le Poème de Lucrèce.*)

de prendre avec Kant leur essor vers l'infini, en s'attachant des ailes qui pourraient être celles d'Icare.

L'ACTION POLITIQUE

Les stoïciens ne se bornaient pas à se livrer en silence à des études scientifiques. L'ardeur de la propagande les dévorait.

Ce n'était pas seulement dans les écoles, à des disciples payant pour s'instruire qu'ils s'adressaient. Dans les thermes, sous les portiques, dans les marchés et les carrefours, on était presque certain de rencontrer un stoïcien de profession pérorant, prêchant contre le luxe, recommandant la bienveillance et exaltant la liberté[1].

Ils se distinguaient par le port du pallium grec, sous lequel beaucoup d'entre eux ne revêtaient que la tunique des gens du peuple, l'*exomis* sans manches, et simplement nouée sur une épaule. Ils se plaisaient à montrer ainsi, contrairement aux habitudes romaines, leur corps hérissé de poils. Ils laissaient croître leur barbe, et portaient leurs cheveux aussi courts que leurs sourcils[2].

Leur nombre et leur influence avaient grandi dans la capitale[3]; entreprenants, remuants, ils se fourraient partout.

Ainsi nous voyons Musonius Rufus, un chevalier sans aucune qualité officielle, se faire adjoindre, ou mieux peut-

[1] Juvénal, *Sat.* II :

Acer et indomitus libertatisque magister.

[2] Sénèque, *De Vita beata,* 25. — Juvénal, *Sat.* II :

Hispida membra quidem et durae per bracchia setae
Promittunt atrocem animum. . . . . .
Atque supercilio brevior coma.

Ce ne fut qu'après le règne de Julien que les philosophes cessèrent ou plutôt furent obligés de cesser de se distinguer de la foule par leurs habits et leurs mœurs.

[3] Juvénal, *Sat.* II : ..... Quis enim non vicus abundat?

être s'imposer, en qualité de philosophe, à la députation qui se rendait au camp d'Antonius Primus pour décider le camarade de Vespasien et ses troupes à entrer pacifiquement à Rome[1]. Tandis que les consulaires délibéraient sous la tente du général, Rufus se mêlait aux soldats, leur donnait des conseils, leur parlait des maux de la guerre, des bienfaits de la paix. C'était évidemment peine perdue. Mais quelle confiance n'avait-on pas dans le caractère du philosophe, dans l'efficacité de ses doctrines pour l'adjoindre à une députation d'hommes politiques!

Toutefois, les enseignements des stoïciens trouvaient dans les superstitions du peuple des obstacles alors insurmontables[2].

La philosophie, à Rome, constituait une véritable aristocratie, l'aristocratie de l'intelligence et de la vertu. Elle recrutait ses adeptes surtout dans les classes élevées[3].

En conséquence de leurs principes, pour les Romains le soin des affaires publiques était au nombre des obligations du philosophe. " Platon a tort, affirmait Cicéron[4], d'engager " les philosophes à s'éloigner des charges de l'État pour ne " s'occuper uniquement que de l'étude. S'ils évitent un tort, " celui de nuire à autrui, ils tombent dans un autre plus " grand, la désertion des devoirs de la vie sociale; car la

[1] Tacite, *Hist.*, III, 81.

[2] Perse, *Sat.* III, 86 :

Hoc est quod palles? Cur quis non prandeat, hoc est?
His populus ridet; multumque torosa juventus
Ingeminat tremulos naso crispante cachinnos.

Id., *Sat.* V, 189 :

Dixeris haec inter varicosos centuriones,
Continuo crassum ridet Vulfenius ingens
Et centum graecos curto centusse licetur.

[3] Juvénal, *Sat.* II :

Sic praetextatos referunt Artaxata mores.

[4] *De Officiis*, I, 9.

" règle de conduite du sage ne doit pas être de s'abstenir de " mal faire, mais de se dévouer à l'accomplissement du bien. "

Nécessairement donc les stoïques voulaient avoir une influence active dans l'État, en leur qualité de philosophes; ils entendaient imposer dans les lois, dans les usages, tous les principes de l'École.

Ils regardaient la constitution du principat comme un obstacle au libre exercice de leur activité politique et à la réalisation de leurs idées; ils ne désiraient rien tant que le retour au régime ancien de la république[1], et le minimum de leurs revendications était l'extension des attributions du Sénat[2].

L'École disait avec Lucain :

Virtus et summa potestas
Non coeunt[3].

Aussi les stoïques pensaient généralement avec Cicéron " qu'aucun pacte ne pouvait lier les citoyens aux tyrans; " que ces derniers formaient une race perverse et impie qu'il " fallait exterminer[4]. " Caton, Brutus, Cassius étaient à leurs yeux les citoyens philosophes par excellence. A l'apothéose d'Auguste ils opposaient l'apothéose future et légale de Caton. " O Rome, disait leur éloquent interprète[5], voilà, ô Rome, " le véritable Père de la patrie, celui qui mérite tes autels, " celui dont le nom peut être invoqué sans honte dans les " serments, celui que tu feras Dieu le jour où tu relèveras " ta tête libre du joug! "

Sous leur influence, à Rome on était devenu alors plus

[1] Tacite, *Ann.*, XVI, 22.
[2] *Id.*, *Ann.*, XV, 51 : " Neque senatui quid manere. "
[3] *Pharsale*, chant I. Le poète n'appelle Pompée que Magnus; il dit de César " Jusque datum sceleri. "
[4] *De Officiis*, III, 6, 7, 23.
[5] *Pharsale*, IX.

républicain, si ce terme peut être ainsi employé, qu'on ne l'avait été sous Tibère ou sous Auguste. Pompée était devenu le grand homme par excellence; César n'était plus qu'un brigand.

Nous ne parlons pas du peuple. Il n'y avait plus, à proprement dire, de peuple romain, mais une plèbe cosmopolite, qui ne demandait au gouvernement, en fait de politique, que de lui vendre à bon marché le blé nécessaire à sa consommation et de lui donner des spectacles gratuits, *panem et circenses*.

Tel n'était pas le cas de l'aristocratie. Quoique de date récente et formée d'éléments mélangés, elle se croyait héritière des Scipions et des Métellus; elle entendait être romaine; elle rêvait de jouer le rôle de l'ancien patriciat; et pour cela elle demandait le retour de ce qu'on appelait alors la liberté. Par liberté, elle n'entendait toutefois pas réveiller les échos du forum; elle ne voulait que l'extension des privilèges politiques des classes supérieures, et comme conséquence nécessaire la suppression du principat.

Aussi voyons-nous les stoïciens former à Rome un parti politique actif et puissant, celui de la revendication de la liberté[1] et de la propagande des mâles vertus.

Tacite les peint en disant[2] : *Stoïcorum arrogantia sectaque quae turbidos et negotiorum appetentes faciat.* C'étaient cependant, convient-il[3], des hommes " inaccessibles à la peur, " inaccessibles aux séductions; ils ne faisaient aucun cas de " la fortune, ni de la puissance, ni des honneurs, en un mot " de tout ce qui est hors de l'âme; et ils ne reconnaissaient " d'autre bien que la vertu, d'autre mal que le vice. "

[1] *Pharsale*, IX.
[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 57.
[3] *Id.*, *Hist.*, IV, 5.

La philosophie jouait en conséquence un rôle important dans la politique. " Elle était, dit M. Havet[1], une sorte de " pouvoir, comme on l'a dit en d'autres temps de la presse. " Par elle on arrivait aux honneurs et aux fonctions publiques; à tel point qu'on la vit servir de marchepied à des ambitieux[2].

[1] *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 250.
[2] Tacite, *Ann.*, III, 60.

CHAPITRE II

LES CÉSARS ET LE SÉNAT ROMAIN

Du titre d'Imperator. — La qualité des Césars était celle de Premier ou Prince du Sénat. — Le Sénat romain.

DU TITRE D'IMPERATOR

Pour apprécier le rôle qu'ont pu jouer les stoïques dans les affaires de l'empire, il convient de dissiper d'abord certains préjugés dont on est généralement pénétré au sujet de la constitution romaïne d'alors et du pouvoir personnel des Césars.

Les mœurs et les idées d'une époque constituent pour les hommes une sorte d'atmosphère qui leur fait voir les événements passés sous une forme et sous des couleurs qu'ils n'ont pas eues. C'est ainsi qu'habitués à une succession régulière de rois, à leur reconnaître une puissance déclarée légitime et héréditaire, à les voir solennellement siéger sur un trône, la plupart des historiens français des siècles précédents supposaient qu'il en avait dû être presque toujours ainsi, et ils rapportaient comme chose incontestable que Pharamond avait inauguré la liste des rois de France de droit divin.

Une illusion analogue a égaré les annalistes romains, Dion

Cassius[1] entre autres, et à leur suite la plupart des savants qui du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours ont commenté l'histoire de Rome. On s'est par suite trompé sur le caractère du titre d'*imperator* dont sont qualifiés les Césars de la famille d'Auguste, et on a considéré la constitution romaine de cette époque comme une sorte de monarchie absolue et héréditaire de droit dans une famille, tandis que l'organisation monarchique du monde gréco-romain ne s'effectua que beaucoup plus tard après eux.

Le terme d'*empereur,* par lequel on traduit *imperator* et auquel s'attache le sens de monarque absolu, rend fort mal l'idée que nous devons nous faire du pouvoir d'un César et de son rôle dans les affaires de l'empire; d'autant plus que sa qualification officielle, constitutionnelle, n'était pas celle d'*imperator*.

Mais d'abord il nous faut rappeler ce qu'était alors un *imperator*.

Imperator signifiait *chef*, celui qui avait autorité, l'*imperium*, quelle que fût l'étendue du champ où s'exerçait son autorité. Ce titre ne pouvait ainsi faire par lui seul connaître l'importance ou la nature de la fonction de celui auquel on le donnait. C'était une expression vague dans la langue latine, comme l'est celle de *chef* dans la langue française.

Ainsi Salluste[2], en parlant de l'établissement du consulat après l'expulsion des rois, dit : *Le pouvoir fut annuel et on constitua* DEUX CHEFS : *Annua imperia binosque* IMPERATORES *sibi fecere*. Tout aussi bien Pétrone, dans son conte de la *Matrone d'Éphèse*[3], qu'il écrivait à l'époque même qui

[1] *Hist. Rom.*, liv. LII, LIII, LV.
[2] *Catilina*, VI.
[3] *Satyricon*, CXI.

nous occupe, ne pouvant ni ne voulant spécifier le magistrat qu'il met en jeu, dit : LE CHEF DE LA PROVINCE *ordonna d'attacher les voleurs à la croix :* IMPERATOR PROVINCIAE *latrones jussit crucibus affixi.*

Le terme d'*imperator* n'avait donc rien de précis ; d'autre part, chaque magistrat auquel était dévolu l'*imperium* pour un temps ou pour un lieu déterminé, avait une qualification distinctive, et on disait : le *consul,* le *proconsul,* le *préteur,* etc. ; par suite, *imperator* n'était pas employé, ou ne l'était qu'exceptionnellement pour désigner un magistrat.

En dehors de cette acception générale et vague de *chef, imperator* en avait une autre spéciale, qui devint pour ainsi dire son acception propre, et sous laquelle il fut entendu communément : c'était celle de *chef d'armée.* Ce n'était point toutefois, il faut le remarquer, un grade de la nature de légat, tribun, etc., qui était conféré par le pouvoir exécutif ; ce n'était pas non plus une fonction donnant droit au commandement militaire, telle que celle de consul, proconsul, préteur, etc., à laquelle on arrivait par le suffrage du peuple ou celui du Sénat. C'était un titre honorifique, un témoignage d'estime et de dévouement que les légions décernaient à ceux qui les avaient conduites ou qu'elles croyaient devoir les conduire à la victoire, et aussi à ceux qui leur avaient procuré ou pouvaient leur procurer une amélioration de situation ou une augmentation de solde. " C'était, dit Tacite[1], " un titre d'honneur que les armées, dans l'élan de leur joie, " donnaient, selon une ancienne coutume, aux généraux qui " avaient bien mérité de la république. Il y eut plusieurs " *imperatores* à la fois ; mais ils n'avaient aucune supériorité " sur les autres citoyens. "

[1] *Ann.*, III, 74.

Ainsi, le titre d'*imperator* fut décerné à César et à Pompée; il le fut aussi à Brutus[1]; il le fut à Cassius; Octave et Antoine le reçurent en même temps; Tibère en fut investi; et à ses côtés, Drusus, Germanicus, et même un simple commandant militaire, portèrent le titre d'*imperator*[2].

Il paraît avoir eu un effet restreint aux troupes seules qui l'avaient donné ou aux circonstances qui l'avaient motivé; les médailles, en effet, mentionnent qu'Antoine fut proclamé quatre fois, Auguste vingt ou vingt et une fois, Tibère huit fois, Caligula trois fois, etc.

Plus tard seulement, un siècle environ après, *imperator* acquerra une nouvelle signification, qui à son tour deviendra sa principale, mieux que cela, son unique acception, savoir: celle de *souverain,* de chef et maître de l'empire romain.

Dion Cassius, qui pense que l'organisation monarchique telle qu'elle se trouvait constituée de son temps avait été établie par Auguste, devait naturellement supposer aussi que le nom d'*imperator,* qui était devenu à son époque la qualification officielle du souverain, avait été porté par Auguste et ses successeurs immédiats dans cette même acception. Il nous dit[3]:

" L'année où il fut consul pour la cinquième fois, César " (Octave) prit le titre d'*imperator,* τὴν τοῦ αὐτοκράτορος ἐπίκλη- " σιν ἐπέθετο. *Je ne parle pas de celui qu'on donnait à des* " *généraux* pour des victoires; il l'avait déjà souvent reçu " auparavant, et il le reçut encore souvent dans la suite, au

[1] Cohen. Une médaille représente une Victoire tenant une palme à la main, marchant sur un sceptre brisé et déchirant un diadème; elle porte en exergue: *Brutus imperator.*

[2] Tacite, *Ann.,* III, 74. — Blésus. Quoique oncle de Séjan, il paraît avoir bien légitimement mérité cet honneur.

[3] *Hist. Rom.,* liv. LII, 41.

" point qu'il fut vingt et une fois appelé *imperator; je parle* " *de l'autre qui désigne l'autorité suprême,* ἀλλὰ τὴν ἑτέραν " τὴν τὸ κράτος διασημαίνουσαν, comme un décret l'avait décerné " à César son père, à ses enfants et à ses descendants. "

Dion Cassius ajoute plus loin[1] :

" Le titre d'*imperator* appartient non pas seulement à " ceux qui ont remporté une victoire, mais aussi à tous les " autres; ils le prennent en tout temps *pour signifier la* " *souveraineté,* en place des noms de *roi* et de *dictateur;* car " si ces noms ont été bannis à jamais de la constitution, le " fait n'en existe pas moins sous la dénomination d'*imperator:* " τὸ δὲ δὴ ἔργον αὐτῶν τῇ τοῦ αὐτοκράτορος προσηγορίᾳ βεβαιοῦνται. "

Ces allégations de Dion sont précises, mais elles sont manifestement erronées. Ce décret en effet qui aurait décerné à perpétuité à César et à ses descendants le titre d'*imperator* n'a existé que dans l'imagination de cet historien; et la preuve, c'est que chacun de ses successeurs a eu à le recevoir comme une distinction individuelle et acquise et non pas comme un titre héréditaire[2].

Aussi Dion ne pouvait manquer de se trouver dans l'embarras pour expliquer comment Auguste aurait été proclamé *imperator* perpétuel après Actium, ainsi qu'il le dit, et aurait fait renouveler jusqu'à vingt et une fois la collation de cette dignité. Pour en sortir, il dit : " Je ne parle pas d'*imperator* " dans l'acception d'honneur militaire, mais dans son autre " acception, celle de la possession de la souveraineté, de " l'*imperium*, du κράτος. "

Ainsi, d'après Dion, le titre *imperator*, alors qu'il était

[1] *Hist. Rom.*, liv. LIII, 17.

[2] Gibbon pense que ces erreurs ne sont pas involontaires chez Dion, et que c'est dans un intérêt déterminé que ce haut fonctionnaire de l'empire sous les princes syriens a voulu faire remonter à Auguste l'établissement de l'absolutisme constitutionnel des empereurs.

appliqué à un personnage, à une même époque et en un même lieu, aurait eu deux sens bien distincts, l'un de haut dignitaire de l'armée, et l'autre de souverain de l'empire. Mais, malheureusement, il a oublié de nous apprendre comment on pouvait reconnaître le cas où l'on devait entendre *imperator* par *général,* et ne pas le confondre avec celui où il devait être pris pour *souverain.*

Confiant en ses affirmations et pour suppléer à son silence, on a supposé qu'*imperator* étant placé tantôt avant, tantôt après le nom du personnage qu'il qualifiait, chacune de ces places devait avoir sa raison d'être et correspondre à l'une ou l'autre de ses deux acceptions; que, *mis avant le nom,* IMPERATOR signifiait SOUVERAIN; *mis après,* il voulait dire GÉNÉRAL. Ainsi *imperator Tiberius* devrait se lire: le SOUVERAIN TIBÈRE, et *Tiberius imperator,* le GÉNÉRAL TIBÈRE[1].

Cette distinction du sens d'*imperator* par la place qu'il occupe à côté du nom d'un personnage ne repose sur aucun fondement sérieux. On ne saurait expliquer pourquoi, en lisant en exergue sur une médaille *Imperator Caesar Augustus,* et au revers *Imperator* pour la *XX*e fois, on doit penser que ce même titre, appliqué au même homme sur une même médaille, a cependant deux sens distincts selon la face où il est gravé. Lorsqu'on examine l'inventaire des médailles romaines qu'a dressé M. Cohen, on voit que la qualification d'*imperator* est alternativement et indifféremment placée avant ou après le nom. Si donc *imperator* a eu aux temps des Césars deux acceptions, on ne saurait distinguer de cette façon celle de *souverain* de celle de *général; imperator Tiberius* ou *Tiberius imperator,* c'est, ce nous semble, bonnet blanc et blanc bonnet.

[1] Cette interprétation était antérieure à Gibbon, qui l'accepte. Elle est reproduite par M. Alexandre, dans sa traduction de Mommsen, *Hist. Rom.,* liv. V, p. 67.

Aussi regrettons-nous que Dion ait oublié de nous indiquer à quel signe on pouvait distinguer l'une de l'autre ces deux acceptions; car elles sont si bien confondues, qu'elles sont indiscernables pour nous.

Mais est-ce un oubli de la part de Dion? Nous ne le pensons pas; s'il n'a rien dit, c'est qu'il ne savait rien, et il ne pouvait rien savoir au sujet du moyen de faire cette distinction; car, quoi qu'il dise, elle n'a pas existé.

Il est facile de le démontrer. Nous n'avons qu'à opposer à Dion des témoignages qu'il ne récusera pas : ce sont les siens propres. En effet, dans le même chapitre et dans le chapitre suivant, il expose avec d'assez longs développements que " *les Césars,* POUR DONNER LA LÉGALITÉ A LEUR POUVOIR, *se* " *revêtaient des titres qui sous le régime démocratique con-* " *féraient une grande autorité :* πάνθ' ὅσα ἐν τῇ δημοκρατίᾳ μέγα " παρ' ἐκοῦσι σφίσιν ἴσχυσεν, αὐτοῖς τοῖς ὀνόμασι, προσεποιήσαντο. "

Or si Auguste et ses successeurs, pour avoir le κράτος, l'*imperium,* ont dû se revêtir des titres anciens qui le donnaient — et ceci est un fait incontestable, — c'est que celui d'*imperator* ne les en investissait pas.

Les Grecs, il est vrai, avaient traduit *imperator* par αὐτοκράτωρ, terme qui contenait l'idée de pouvoir, κράτος, comme *imperator* celle d'*imperium;* mais il n'y a pas à se tromper sur l'interprétation qu'ils donnaient à ce mot, car, entre autres exemples, Dion Cassius dit[1] : " Τὸν δ'οὖν Τιβέριον ἐς τὴν " τοῦ αὐτοκράτορος ἀρχὴν ἀντὶ τοῦ Δρουσου προαγαγών : *Auguste donna* " *à Tibère la charge de commandant en chef en remplace-* " *ment de Drusus.* " Ailleurs, le même auteur rapporte[2] que souvent Tibère répétait : " Je suis le maître de mes esclaves,

[1] *Hist. Rom.,* liv. LV, 6.
[2] *Id.,* liv. LVII, 8.

" *le chef des soldats* et le premier parmi les autres citoyens : " Δεσπότης μὲν τῶν δούλων, αὐτοκράτωρ δε τῶν στρατιωτῶν, τῶν " δὲ δὴ λοιπῶν πρόκριτός εἰμι. " Évidemment donc le titre d'*imperator* ne conférait qu'un droit de commandement militaire, et il ne donnait aucune autorité sur les personnes qui n'étaient pas enrôlées dans l'armée.

Ainsi, on le voit, être proclamé *imperator,* c'était être revêtu d'un honneur militaire, et *imperator* en ce cas semblait même perdre sa primordiale signification, celle d'avoir l'autorité, l'*imperium* — qui en droit romain réunissait le pouvoir militaire, le pouvoir civil et le pouvoir judiciaire, — pour ne conserver que le sens restreint de commandant militaire. Par suite, le titre d'*imperator* n'a pu être la qualification officielle, spéciale, distinctive de la fonction, du rang dans l'État qu'occupèrent Auguste, Tibère ou leurs premiers successeurs.

On trouve bien le mot αὐτοκράτωρ qualifiant aux bords du Nil les Césars, dans les nombreuses inscriptions en leur honneur dont étaient revêtus les temples et les monuments; on ne l'avait pas traduit, on l'avait égyptianisé. Ainsi, entre autres peintures, il en est une qui représente Tibère faisant des offrandes à des divinités locales, et dans un double cartouche placé près de sa coiffure se trouvent des signes hiéroglyphiques qu'on prononçait en les lisant : *O autocrator Tiberios Kaïsar*[1]. On serait donc tout d'abord tenté de croire qu'*autocrator* était le nom spécial et par conséquent non traduisible qui désignait dans les provinces d'Orient le chef de l'empire, comme par exemple nous écrivons en caractères romains *Schah* pour désigner le souverain de la Perse. Mais il n'en était pas ainsi, et il n'y a là que la simple

[1] *L'Égypte,* par Champollion-Figeac. Planche 91.

reproduction des titres honorifiques qui étaient d'habitude gravés sur les médailles.

Si, en effet, αὐτοκράτωρ avait été le titre officiel des Césars, il aurait dû être répandu dans toutes les classes des populations des provinces, ou tout au moins connu des personnes qui parmi elles étaient capables de tenir une plume, d'écrire des annales, d'enseigner des doctrines religieuses.

Or, dans les *Actes des Apôtres*[1], il est dit que Paul fait appel à César, πρὸς Καίσαρα, ou au tribunal de l'Auguste, εἰς τὴν τοῦ Σεβαστοῦ διάγνωσιν; dans l'Apocalypse, ils sont nommés *rois,* καὶ βασιλεῖς ἑπτὰ εἰσίν, c'est à dire *puissants*[2]; dans le troisième évangile[3], il est dit l'*hégémonie de Tibère,* et c'est le même terme qui sert à spécifier la fonction de Ponce Pilate : τῆς ἡγεμονίας Τιβερίου Καίσαρος, ἡγεμονεύοντος Ποντίου Πιλάτου τῆς Ἰουδαίας. On dit encore : " Rendez à César ce qui est à César. " Jamais il n'est question d'αὐτοκράτωρ dans les écrits apostoliques.

Ainsi, on le voit, il n'y avait pas encore, quand ces ouvrages furent écrits, de qualification spéciale unanimement adoptée pour la première dignité de l'empire.

Dion[4] se trompe et juge les choses avec les idées de son temps quand il veut mettre en opposition la vanité de Vologèse et la modestie de Vespasien à propos d'une lettre du Parthe débutant en ces termes : *Le roi des rois, Arsace à Flavius Vespasien,* et de la réponse qu'y fit le Romain en qualifiant le monarque oriental de ses titres et n'en prenant lui-même aucun.

C'était quelque chose d'analogue à ce qu'on verrait de nos jours si le Czar adressait une lettre au président de la répu-

[1] Ch. XXV, 12, 21.
[2] Ch. XVII, 10, 12.
[3] Ch. III, 1.
[4] *Hist. Rom.,* liv. LXVI, 11.

blique des États-Unis, portant en suscription : *Sa Majesté Alexandre, autocrate de toutes les Russies, à M. Mac Arthur*. Le Czar n'aurait pas l'intention de prendre un ton de supériorité vis-à-vis du chef de la grande république; celui-ci, de bonne grâce, dans sa réponse décernerait au Czar ses qualifications habituelles; mais l'éclat des titres de l'un, la modestie de ceux de l'autre n'empêcheraient pas ces deux personnages de se considérer mutuellement comme des égaux en leur qualité de chefs de grands États.

Vologèse était trop bien au courant des affaires romaines pour manquer à l'étiquette et aux usages en une telle circonstance; mais il savait toute la différence qui existait alors entre la constitution de Rome et celle des États asiatiques; il savait la haine et les dédains qu'avaient les Romains pour les qualifications monarchiques. En se disant Roi des rois il ne faisait pas un acte de vanité, il prenait tout simplement son titre; et s'il n'en donnait aucun à Vespasien, et si celui-ci à son tour n'en prenait aucun vis-à-vis de lui, c'est que bien qu'il fût le premier personnage de l'empire, il n'était revêtu d'aucune dignité spéciale, caractéristique, et que sa qualité d'*imperator* ne lui en constituait pas.

Imperator n'était donc pas le titre officiel, constitutionnel qui donnait l'investiture du pouvoir, ni même celui qui désignait, distinguait le rang qu'occupait un César dans l'État. *Aussi Claude put-il refuser pendant assez longtemps de prendre cette qualification*[1], alors qu'il avait la puissance en mains; tandis que Vitellius et Vespasien, par exemple, furent l'un et l'autre proclamés *imperatores* par leurs troupes sans se croire le droit de s'arroger pour cela le pouvoir politique.

[1] Suétone, *Claude*, 12 : " Praenomine imperatoris abstinuit. "

LA QUALITÉ DES CÉSARS ÉTAIT CELLE DE PREMIER OU PRINCE DU SÉNAT

Quelle était donc la qualification qui distinguait le César? quel était son titre constitutionnel?

Quand le vainqueur de Pharsale eut accablé tous ses compétiteurs, il voulut organiser une monarchie à son profit. Il n'était pas dans son tempérament de vouloir dissimuler l'absolutisme de son pouvoir sous le nom des magistratures républicaines; il jugeait au contraire politique de rompre avec le passé, de créer une appellation dans l'État pour établir, constituer définitivement le rang suprême qu'il occupait, qu'il voulait conserver et rendre héréditaire[1]. Il avait été si souvent proclamé *imperator,* que ce titre était devenu inséparable de son nom; on ne disait que *Caesar imperator,* le *général César;* mais cela ne lui conférait pas et ne pouvait pas lui conférer l'*imperium.* Le titre par lequel il se trouvait investi à Rome et hors de Rome de la plénitude de l'autorité absolue fut celui de *dictateur.* Il est à présumer qu'il prenait ce titre et s'y arrêtait définitivement, puisqu'il s'était fait proclamer *dictateur perpétuel.*

Son ambition cependant n'en aurait pas été satisfaite, dit-on, et il songeait à faire revivre le titre de *roi de Rome*[2] quand le poignard de Brutus montra que le sentiment républicain n'était pas éteint au cœur de tous les Romains.

Quoi qu'il en soit, le titre qu'avait pris César à la fin de

[1] Mommsen, *Hist. Rom.,* liv. V, ch. 11.

[2] Cicéron, *Phil.* II, 87: " Caesari dictatori perpetuo M. Antonium consulem populi jussu regnum detulisse, Caesarem uti noluisse. "

sa vie, qu'il portait constitutionnellement, c'était celui de *dictateur*[1].

Après lui, quand Rome, l'Italie et les provinces, fatiguées, épuisées par les guerres civiles qui suivirent sa mort, ne demandaient que la paix et l'ordre et ne croyaient pouvoir les obtenir que de la sagesse et de la puissance d'Octave[2], il semble que rien ne lui eût été plus facile alors que de placer sur sa tête cette couronne qu'avait tant enviée celui qu'il nommait son père. Mais le spectre ensanglanté de César gisant dans la curie au pied de la statue de Pompée, était toujours devant ses yeux et lui montrait le sort qui lui serait réservé s'il tentait de renverser la constitution républicaine de Rome. Le prudent et habile vainqueur d'Actium se garda bien de retomber dans la faute commise par son oncle, de vouloir prendre le titre de roi, ni même celui de dictateur, ou tout autre qui parût le mettre ostensiblement au-dessus ou en dehors des magistratures existantes.

" *Auguste,* nous dit Tacite[3], *n'établit point la royauté, ni* " *la dictature; il maintint la constitution républicaine, et se* " *contenta* DU TITRE DE PREMIER. — *Non regno tamen neque* " *dictatura,* SED PRINCIPIS NOMINE *constitutam rempubli-* " *cam.* "

Mais Tacite s'adressait ici à ses contemporains, parfaitement au courant de ce dont il parle, et ne songeait pas que la postérité qui lirait ses Annales lui demanderait : Que signifie ce titre de *Premier,* de *Princeps?* De qui Auguste a-t-il été le Premier? L'historien, en effet, a omis de nous le dire.

Nous pouvons cependant suppléer à son silence et recon-

[1] Pline, *Hist. nat.,* IV, 6; XXIII, 16; XXXVI, 24. — Tacite, *Ann.,* XIV, 9. " Villam Caesaris dictatoris. "

[2] Tacite, *Ann.,* I, 1.

[3] *Id., Ann.,* I, 9.

naître qu'il s'agit du Sénat romain; qu'à *Princeps* il faut joindre *Senatus,* et qu'Auguste avait pris le titre de *Princeps Senatus,* de *Premier* ou *Président du Sénat.*

On lit dans l'*Index rerum gestarum divi Augusti,* gravé sur les tables du temple d'Ancyre[1] : Πρῶτον ἀξιώματος τόπον ἔσχον τῆς συγκλήτου ἄχρι ταύτης τῆς ἡμέρας ἣ ταῦτα ἔγραφον ἐπί ἔτη τεσσαράκοντα. La partie latine manque, et M. Mommsen, avec sa compétence incontestée, la rétablit ainsi : *Princeps Senatus usque ad eum diem quo die scripsi haec, per annos quadraginta.* " J'ai occupé le *rang de Premier du Sénat* jusqu'au jour où j'ai écrit ceci, c'est à dire pendant quarante ans."

D'autre part, Dion nous dit[2] : PREMIER DU SÉNAT, *titre ancien dans l'État,* ÉTAIT CELUI QUE SE DONNAIT TIBÈRE : Πρόκριτος τῆς Γερουσίας, κατὰ τὸ ἀρχαῖον, καί ὑφ' ἑαυτοῦ ὠνομάζετο. Πρόκριτος τῆς Γερουσίας est la traduction littérale de PRINCEPS SENATUS.

Aussi Tacite, et avec lui Suétone, Pline[3] et les auteurs qui leur furent contemporains[4], n'appellent ordinairement les Césars que *Princes* ou *Premiers,* PRINCIPES, et ils ne qualifient jamais leur rang dans l'État autrement que de *Primauté* ou *Présidence,* PRINCIPATUS, sous-intendant du Sénat.

Lorsque donc les écrivains avaient à exprimer qu'un évé-

[1] Mommsen, *Res gestae divi Augusti.* Berlin, 1865.

[2] *Hist. Rom.,* LVII, 8.

[3] Nous n'avons pas à signaler les passages de ces auteurs où se trouvent ces expressions; elles se rencontrent à chaque page dans leurs ouvrages. Nous nous bornerons à une citation de Pline, *Hist. nat.,* liv. XXVI, 24, où il oppose la qualité de *prince* à celle d'*imperator* : " Bis vidimus urbem totam cingi domibus "*principum* Caii et Neronis,... subit vero cogitatio quota portio harum fuerint "areae illae quas *invictis imperatoribus* decernebant publice ad aedificandas "domos."

[4] Ainsi Juvénal, VIII, 198, 224; X, 76, 93, 341; ainsi Sénèque, exemple *De Clementia,* I, 9, etc.

nement était arrivé sous tel ou tel César, ils disaient par exemple : *Tiberio* ou *Caio principe, sub principatu Claudii* ou *Caii;* ou simplement : *sub Tiberio, sub Caio.* Il eût été absurde de dire Auguste ou Tibère étant *imperator;* ce n'eût pas été moins étrange que si l'on voulait dire, au sujet d'événements contemporains arrivés en France : " *Mac-Mahon étant maréchal* " ou " *sous le maréchalat de Mac-Mahon.* " Cependant, dans le cours d'un récit, dans l'appréciation de mesures politiques ou administratives, on peut très bien dire *le Maréchal* pour *le Président de la République,* et être parfaitement compris; en ce cas, auteur et lecteur entendraient qu'il ne s'agit que d'une synonymie littéraire, et seraient d'accord au fond sur ce point que ni l'autorité ni le rang dans l'État n'étaient acquis à M. de Mac-Mahon par la qualité de maréchal, mais bien et uniquement par sa qualité de Président de la République. C'est ainsi que les écrivains romains se sont crus en droit d'employer parfois *imperator* comme équivalent de *princeps.*

Le *Princeps Senatus,* le *Premier* ou le *Président du Sénat,* était autrefois celui qui, dans la formation de la liste sénatoriale, avait été, par suite de la considération dont il jouissait, inscrit en tête, le *Premier,* par les Censeurs. A la qualité de Premier, aucun pouvoir n'était attaché. Ce n'était cependant pas une vaine distinction, car elle était fort ambitionnée, et elle ne fut jamais donnée qu'aux personnes les plus illustres par leur naissance et les plus considérables par leur situation particulière[1]. Dans la curie, où la place de chaque sénateur était déterminée par ses titres, *son cursus honorum,* le *Premier* occupait un siège d'honneur. En cas d'absence ou d'empêchement des consuls, il avait le

[1] Mommsen, *Études Romaines.* Traduction de M. Alexandre. *Hist. Rom.,* t. II, appendice A, § 2, et B, section V.

droit de convoquer l'assemblée, d'y opiner avant tout autre et d'exercer ainsi une influence souvent prépondérante dans les délibérations [1].

La Présidence ou Primauté du Sénat offrait encore cette particularité que, par le fait même qu'elle ne conférait pas d'*imperium,* c'était la seule dignité qui fût décernée à vie, dans la constitution romaine. A moins de révolution politique, le Premier demeurait inamovible sur son siège. Cette considération ne fut sans doute pas sans influence sur la détermination d'Auguste.

La modestie du titre que prenait le vainqueur d'Antoine masquait toutefois une importante évolution politique. Octave devenait Auguste. L'ancien triumvir quittait la toge qu'il avait reçue en héritage de Marius et de César, pour prendre celle qu'avait laissée tomber Pompée. Après avoir harangué, flatté la plèbe, l'avoir soulevée contre l'aristocratie sénatoriale, le fils de César se déclarait le Premier des sénateurs.

Ce n'était pas la crainte des poignards patriciens qui seule l'avait décidé à changer de principes et de ligne de conduite. D'autres motifs aussi, et plus puissants, le guidèrent. Il voulait donner à son pouvoir plus de prestige et une base plus solide.

Ce qui avait fait la force de Pompée et plus tard celle de Brutus et de Cassius, ce qui leur avait permis de réunir autour d'eux les contingents de tant de dynastes tributaires, c'est qu'ils proclamèrent hautement et que l'on crut que leur cause était celle du Sénat, dont le nom craint et respecté dans le monde entier symbolisait la puissance de Rome. Auguste le savait; il n'ignorait pas l'éclat et la légitimité

[1] " M. Q. Catulus, princeps hujus ordinis et auctor publici consilii, frequentissimo Senatu Parentem patriae nominavit. " (Cicéron, *In Pisonem,* III.)

qu'acquerrait son pouvoir quand il paraîtrait se confondre avec celui du Sénat lui-même. C'est pourquoi il voulut désormais faire corps avec lui.

D'autre part, Octave avait compris que dans les guerres civiles la victoire appartient à celui qui dispose du peuple et des soldats, et il avait su s'en faire des appuis; mais il reconnut aussi que ce ne pouvaient être là des soutiens solides et constants pour organiser et gouverner un empire. Après donc avoir anéanti la puissance des anciennes familles sénatoriales, il entreprit de créer une nouvelle noblesse et proposa en même temps la paix et la réconciliation aux survivants de la lutte et aux fils des proscrits. Par les mêmes raisons, on vit l'auteur du *Souper de Beaucaire,* le client de Robespierre le Jeune, sentir la nécessité d'appuyer son pouvoir sur la constitution d'une nouvelle aristocratie à laquelle il s'efforça de rallier les membres des anciennes grandes familles de France.

On peut, en effet, remarquer dans les tables d'Ancyre l'éloge qui est fait du Sénat et l'affectation calculée avec laquelle, après avoir énuméré la série des honneurs dont il fut successivement et à diverses fois revêtu, il dit : " Voici quarante ans que j'occupe au Sénat le rang de Premier." C'est la seule dignité qu'il ait eue en permanence.

Par un sentiment de népotisme tout autant que par une mesure politique que renouvelleront quelques-uns de ses successeurs, Auguste, dans ce même ordre d'idées, créa ses petits-fils PRINCES DE LA JEUNESSE, *principes juventutis.* Il voulut que de même qu'il était le Premier des Pères, *Princeps Patrum,* ses enfants fussent les premiers des fils des sénateurs, de ces jeunes gens qui, se destinant à la carrière des honneurs, accompagnaient leurs pères à la curie et s'initier sous leur égide à la connaissance des

en attendant l'âge d'obtenir les hautes charges publiques et la chaise curule, formaient parmi les chevaliers, *equites equo publico,* une *turma* ou escadron d'élite, une sorte de garde noble.

Le *Princeps* n'était donc que le *Premier* ou le *Président du Sénat romain.*

C'est pourquoi Caïus, mécontent de l'attitude que les Pères Conscrits avaient prise à son égard durant son éloignement de la capitale, déclarait à son retour de la Gaule qu'il ne revenait à Rome que pour les chevaliers et le peuple qui lui avaient témoigné des sentiments favorables; " qu'il ne " voulait plus s'appuyer que sur eux, qu'il serait leur homme; " *et que désormais, pour les sénateurs, il ne serait plus ni* " *un collègue ni un Président :* NAMQUE SE NEQUE CIVEM " NEQUE PRINCIPEM SENATUI AMPLIUS FORE[1] ". C'est pourquoi les ambassadeurs des Parthes venus à Rome sous Claude adressent leur requête " *au Président et aux membres du* " *Sénat,* AD PRINCIPEM PATRESQUE[2]. "

Nous pouvons voir encore sous Néron les Arméniens venir exposer leurs demandes au Sénat assemblé sous la présidence du Premier; c'est cette présidence qu'Agrippine, dit Tacite, aurait voulu partager avec son fils, *praesidere simul parabat*[3].

Ainsi Auguste n'avait créé pour lui aucune magistrature nouvelle, n'avait pris aucun titre nouveau; et ce titre de Premier ne lui donnait par lui-même aucune autorité dans l'État.

Les pouvoirs du Président se trouvaient par suite mal définis. Il n'était qu'un Père Conscrit revêtu de délégations suc-

[1] Suétone, *Caligula,* 49.
[2] Tacite, *Ann.*, XII, 10.
[3] *Id.*, *Ann.*, XIII, 5.

cessives et parfois temporaires[1] que lui votaient les comices et le Sénat. La grande assemblée permanente se montrait rarement avare de délégations, il est vrai; les donnant à un des siens, il lui semblait les donner à elle-même. Ainsi les médailles nous font voir les princes revêtus à différentes fois soit du consulat, soit de la puissance tribunitienne, soit des pouvoirs censoriaux, etc.; et toutes ces fonctions étaient partagées avec des collègues désignés en même temps et de la même façon qu'eux. Hommes de paille ou non, ceux-ci étaient leurs collègues officiels.

La seule dignité qui ne fût et ne pouvait être partagée était celle de Premier. C'était elle qui constituait la situation privilégiée, personnelle du César.

A cette dignité étaient toutefois attachées deux prérogatives d'une importance extrême qui faisaient de celui qui en était revêtu un personnage à part dans l'État.

La première, c'était l'inviolabilité. Quiconque tentait, par des paroles ou des actes, de porter atteinte au respect dû à un magistrat en charge, était sévèrement châtié; une loi énonçait même la peine de mort pour les outrages au tribun, au représentant de la puissance et des droits du peuple, *majestatis populi*. Or, celui qui représentait le Sénat en qualité de Président, ne pouvait manquer d'être déclaré protégé par cette loi. La personne du Prince devint ainsi sacro-sainte.

La seconde, c'était la charge d'administrateur des provinces frontières. Tandis que les provinces intérieures, celles qui ne possédaient pas de garnison, formaient un certain nombre de gouvernements confiés annuellement à autant de membres du Sénat qu'il y avait de provinces, l'administra-

[1] Tacite, *Ann.*, I, 9, 12; XIII, 4, etc. — Suétone, *Vespasien*, 12. Ce prince n'obtint que fort tard la puissance tribunitienne. — Suétone, *Néron*, 14.

tion de toutes les autres fut concentrée dans les mains du Prince du Sénat. Il demeurait ainsi à titre permanent chargé du soin de la défense de l'empire et du maintien de la paix[1]. De la sorte, il était le chef de toutes les forces militaires, et les commandants des légions devenaient ses subordonnés directs, ses *legati*, et non plus ceux du Sénat.

En conséquence, aucun d'eux, si ce n'est aux heures de révolte, n'osa solliciter ni même accepter d'être proclamé *imperator* par ses troupes[2]. Ce titre demeura tacitement réservé aux princes du Sénat et désigna le commandement suprême de toutes les forces romaines qui leur était dévolu. C'est ainsi que peu à peu il finit par devenir synonyme de chef de l'État et se substituer à celui de *Princeps*[3]. Il en fut surtout ainsi quand la présidence du Sénat, la direction de ses travaux cessa d'être la principale affaire des Premiers et qu'ils eurent à exercer eux-mêmes le commandement des troupes, à guerroyer contre les barbares, à les repousser des frontières, à les châtier sur leurs propres territoires; quand, laissant aux édiles le soin des approvisionnements, de l'entretien et de l'embellissement de la capitale, ils se donnèrent la mission de parcourir les provinces pour y faire régner l'ordre et y faire exécuter des routes commerciales et stratégiques, des travaux de défense, d'assainissement et d'embellissement.

[1] Suétone, *Auguste*, 47. — Tacite, *Ann.*, XIII, 4.

[2] Ainsi, après la prise de Jérusalem, Titus est proclamé *imperator* par les légions sous ses ordres. Ce fait éveille les soupçons de Vespasien, qui lui prête des projets ambitieux. Titus accourt à Rome près de son père, se justifie, rentre en grâce. Par là, on voit donc clairement 1° que les princes entendaient dorénavant être seuls *imperatores* des troupes; 2° que ce titre cependant ne conférait pas l'*imperium*, puisque Titus put déclarer qu'il l'avait accepté sans aucune visée politique. (Suétone, *Titus*, 5.)

[3] C'est un crime capital, dit Tertullien (*Apologétique*, 34), autant pour celui qui donne que pour celui qui reçoit le titre d'*imperator*, quand il est déjà possédé par un autre.

C'est par la disposition naturelle de l'esprit humain à assimiler le passé au présent, que les historiens postérieurs au temps des Césars ont été amenés à donner rétroactivement au titre d'*imperator,* dont ceux-ci ont été revêtus, un sens et des attributions qui n'y étaient pas encore attachés et qui ne le furent sans doute qu'après Antonin. On peut constater en effet que celui qui fut reconnu pour le modèle des princes, mais qui ne commanda pas en personne les armées, n'est qu'exceptionnellement qualifié d'*imperator* sur ses médailles.

Toutefois, le *Princeps Senatus* était devenu le plus puissant personnage de Rome; il était hors de pair.

Il était ainsi, de fait, le Premier de l'empire, le Premier des Romains; on s'habitua à confondre ces situations par la dénomination de *Princeps,* à laquelle on n'ajoutait pas ordinairement de spécification, et l'acception particulière de *Premier du Sénat* céda la place à celle plus générale de *Premier de l'Empire.*

Aussi voyons-nous sans étonnement Dion Cassius se faire l'interprète de l'opinion commune de son temps en disant — dans la citation que nous avons déjà faite — que Tibère répétait souvent qu'il était le maître de ses esclaves, le chef des soldats et le *Premier des autres,* τῶν δὲ δὴ λοιπῶν πρόκριτος, c'est à dire des autres citoyens de l'empire. Mais notre historien parle ici, comme il lui arrive souvent, sans grand discernement; car quelques lignes plus haut il avait rapporté que Tibère se donnait non le titre de Premier des Romains, ce qui n'en était pas un, mais bien celui de *Premier du Sénat,* Πρόκριτος τῆς Γερουσίας[1].

[1] Nous rappellerons encore l'inscription gravée sur le tombeau de Pallas et qu'a transcrite Pline le Jeune (*Lettres,* VIII, 6). On y lisait que le Sénat consentit à agréer le refus que fit cet affranchi de la somme qui lui avait été votée, *pour se conformer à la volonté de* SON PREMIER : *Voluntati tamen* PRINCIPIS SUI *in hac re quoque obsequi.*

Les Césars se trouvaient, on le voit, dans une situation qui fut particulière au gouvernement romain de cette époque : leur seul titre permanent, celui de Premier, ne leur donnait aucune autorité; et d'autre part ils n'avaient pas dans l'État d'attributions fixes, déterminées; ils n'occupaient que des charges dont les pouvoirs, bien que renouvelables, ne leur étaient jamais donnés que temporairement. C'est ce que mettent hors de doute les tables d'Ancyre. Si nous voyons Auguste énumérer toutes les fonctions diverses qu'il a exercées à plusieurs reprises, rappeler tous les titres qui lui ont été maintes fois décernés, c'est qu'aucune de ses fonctions, aucun de ses titres ne constituait, ne caractérisait sa situation. C'est pourquoi il se trouvait qualifié beaucoup mieux par son simple nom; on disait *Auguste,* et cela suffisait pour savoir qu'il ne s'agissait pas du premier venu. On dira de même de ses successeurs Tibère, Claude. On les qualifiera de *César,* d'*Auguste,* c'est à dire de leur nom de famille. Ils seront ainsi, de fait, de tout-puissants personnages; mais ils ne seront point revêtus, à titre permanent et constitutionnel, d'une magistrature suprême dans l'État.

LE SÉNAT ROMAIN

Au temps de Néron, on disait donc et on avait le droit de dire la " République romaine[1] ".

Les comices, en effet, réunis au Forum élisaient encore quelques magistrats[2]; les consuls semblaient avoir toujours

[1] " Manebat nihilominus quaedam imago reipublicae. " Tacite, *Ann.,* XIII, 28.— " A n'y pas regarder de bien près, dit M. Duruy, la république subsistait. Tout le " monde y croyait; et Velleius même, sous Tibère, en parlera sans cesse. " *Hist. des Rom.,* III, 163.

[2] Suétone, *Caligula,* 16. — Tacite, *Ann.,* II, 34, 91; *Hist.,* II, 91 : " On voyait

la *Civitatis summa potestas*[1]; les tribuns conservaient leur droit de veto[2]; les préteurs administraient la justice civile et criminelle; les magistrats paraissaient exercer leurs pouvoirs avec toute liberté d'action et sans aucun ordre hiérarchique, n'ayant de compte à rendre qu'au peuple ou au Sénat au sortir de leurs charges.

Il n'y avait nominalement d'autres souverains que le Sénat et le peuple, *Senatus populusque romanus;* les légions n'avaient pas d'autres noms inscrits sur leurs enseignes[3]; tous les traités étaient conclus, toutes les lois étaient rendues exécutoires au nom du Sénat et du peuple; les années étaient désignées par les noms des consuls; celui du prince ne figurait dans aucun acte public[4]; le Sénat décidait de toutes les grandes affaires de l'État.

Quand Auguste se décida à faire du Sénat l'organe principal du gouvernement de l'empire romain, il dut songer à relever aux yeux du peuple et des étrangers ce grand corps dont il avait lui-même affaibli le prestige.

On voit alors le Sénat reprendre plus de prérogatives qu'il n'en avait perdues durant les guerres civiles[5]. Il devient la source de toute légalité; ses décrets sont des lois; il n'y a plus de plébiscite, il n'y a que des sénatus-consultes; le trésor public est sous sa garde; les grandes affaires criminelles sont déférées à sa juridiction[6]; il juge les proconsuls au sortir de leurs charges; il reçoit les doléances des pro-

Vitellius aux comices consulaires solliciter les suffrages pour ses candidats comme l'eût fait un simple citoyen. "

[1] Suétone, *Tibère,* 31. — Tacite, *Ann.,* 1, 7 : " Cuncta Tiberius per consules incipiebat. "

[2] Tacite, *Ann.,* XVI, 26.

[3] On peut remarquer comment Tibère dut se servir du nom et du prestige du Sénat, pour apaiser la révolte des légions de Pannonie. (Tacite, *Ann.,* I, 25.)

[4] Tacite, *Ann.,* III, 57; IV, 6. — Suétone, *Tibère,* 30, 31.

[5] Tacite, *Ann.,* I, 15.

[6] Suétone, *Néron,* 17.

vinces; il refuse ou décerne le triomphe aux généraux; c'est en son nom que les rois alliés reçoivent ou perdent leurs couronnes; c'est devant lui que les ambassadeurs des États étrangers viennent exposer leurs demandes et leurs propositions[1].

Mais en faisant du Sénat un corps puissant par l'étendue de ses attributions, Auguste, point n'est besoin de le dire, entendait le dominer et le diriger à son gré. Pour atteindre sûrement son but, il se fit décerner les pouvoirs de la censure, avec Agrippa pour collègue; et tous deux procédèrent ainsi à la révision légale de la liste des sénateurs, afin d'avoir à leur disposition une Chambre dévouée.

Dans la situation qu'occupait alors l'ancien *Triumvir,* il lui fut assez facile de constituer une assemblée susceptible d'être maniée à son gré. Les nouveaux Pères conscrits étaient soumis à l'autorité censoriale du César; presque tous avaient sollicité de lui leur inscription sur la liste, et pouvaient être l'objet d'une demande de vote d'expulsion sous prétexte d'indignité; les uns avaient à obtenir du prince la faveur d'être désignés ou recommandés aux choix de leurs collègues pour l'élection aux dignités; d'autres avaient reçu de lui, sur les fonds du trésor, des allocations afin de constituer ou rétablir leur fortune réglementaire.

Dans la Curie, on vit Auguste prendre place entre les deux consuls; souvent même le Sénat était convoqué dans sa propre demeure au Palatin. Quand donc il sollicitait une délégation de pouvoirs, quand il proposait l'adoption d'une loi ou quand il requérait la condamnation des accusés déférés à la justice sénatoriale, on pouvait être persuadé que, dans la plupart des cas, l'assemblée, en

[1] Tacite, *Ann.,* XIII, 5; XIV, 11.

se levant pour le vote, irait se ranger du côté de son président.

Après lui les *Premiers* ne pouvaient manquer d'avoir l'ambition de dominer et de diriger à leur gré le Sénat; sans lui ils pouvaient peu; avec lui ils pouvaient tout[1]. Par l'or du fisc, l'appui des candidatures, la disposition de hautes fonctions dans les provinces militaires[2], ils possédaient de puissants moyens d'influence ou de corruption. Ils pouvaient ainsi se créer une majorité dans la Curie, et par elle réduire au silence tout parti d'opposition, en terroriser même les membres par la menace d'être accusés de lèse-majesté et déférés à la justice sénatoriale; on le savait, point n'eût manqué d'avides délateurs prêts à produire des témoignages contre le sénateur désigné.

Il n'y a donc rien d'étonnant à rencontrer dans l'empire un despote tout-puissant, homme d'État consommé comme Tibère, ou fou comme Caïus.

Tacite, Pline le Jeune, Juvénal et tous les auteurs de l'époque des Antonins, en faisant le tableau abominable du gouvernement despotique des Césars, en veulent rendre le Sénat complice, l'accusent de corruption et de lâcheté; ils déclarent qu'il avait constitutionnellement le droit, le devoir, et qu'il aurait eu la force, s'il avait eu le courage, de s'opposer aux actes odieux de ses présidents, et qu'en ne le faisant pas il s'est rendu indigne du nom romain.

C'est ce qu'on ne cesse de répéter après eux. Mais c'était, nous le verrons, un parti pris chez ces auteurs d'opposer, en toutes circonstances, les hommes et les choses du temps des Césars aux hommes et aux choses sous les Antonins. Pour

[1] Juvénal, en nous montrant (*Sat.* IV) Domitien assemblant les Pères pour délibérer sur le sort d'un turbot, nous fait voir que le PREMIER paraissait consulter en toutes choses le Sénat, au moins pour la forme, et n'agir qu'en son nom.

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 28. — Pline le Jeune, *Lettres*, XI, 13.

nous, nous croyons que l'histoire du Sénat n'a été écrite qu'avec beaucoup de passion et par suite injustement appréciée.

Le Sénat romain se présente à notre esprit comme la *Convention française*. Nous n'entendons pas dire que l'analogie soit complète. Loin de là. Le recrutement de la Curie ne s'effectuait pas de la même façon que celui de la Convention; au lieu d'être temporaire, son président était élu à vie; et on pourrait signaler bien d'autres différences. Mais la Curie comme la Convention constituait une assemblée unique et souveraine de la nation. Dans l'une et l'autre il y avait luttes de doctrines gouvernementales, de partis, de personnalités; on se disputait la formation et la direction de la majorité; on voulait obtenir d'elle d'être désigné pour faire partie de comités ou *quaestiones*, d'être investi de fonctions, d'être appelé au gouvernement des provinces; et ce n'est pas sans raison qu'on a pu appeler les conventionnels en mission des *proconsuls*. Les rivalités d'ambition de partis amenaient aussi les accusations, les délations au sein de l'assemblée romaine, provoquaient les décrets de proscription contre ses propres membres.

Il y a encore ce point de ressemblance entre le Sénat romain et la Convention, c'est qu'il n'avait pas seulement à redouter d'avoir à subir les exigences d'une partie de ses propres membres groupés sous un président et sous des comités, mais encore les clameurs et les menaces du peuple qui, soit ameuté par des chefs improvisés sous une émotion publique, soit excité par les agents du prince ou ceux d'un parti, à certains moments entouraient la Curie et exigeait des décrets conformes à ses vœux[1].

[1] Les exemples ne manquent pas. Entre autres : Suétone, *Claude*, 10 et 12; Tacite, *Ann.*, XII, 7.

A ces heures néfastes, un parti d'opposition, un parti d'honnêtes gens, demeurait alors dans la Curie muet et impuissant.

La quasi-certitude de s'exposer inutilement aux dangers et à la mort a fait et fera commettre bien des actes de faiblesse, de lâcheté; on ne saurait s'empêcher de les blâmer, et à bon droit; mais n'oublions pas que ce que nous appelons courage n'est souvent chez l'homme que la confiance dans sa force. Ainsi la Droite de la Convention vota toutes les mesures sanguinaires qui lui furent proposées, et quand les Thermidoriens lui demandèrent son concours pour jeter bas Robespierre, elle répondit : " Oui, si vous êtes les plus forts; non, si vous êtes les plus faibles[1]. " Pourtant, on n'ose pas en vouloir à ce groupe, qui était foncièrement honnête.

Mais l'attitude pusillanime de la droite de la Convention vis-à-vis des chefs du Comité de Salut public, pour laquelle on trouve avec raison des circonstances atténuantes, n'a toutefois pas été la condition habituelle du Sénat romain vis-à-vis des Princes. Le Sénat n'abdiqua jamais qu'à de rares moments son indépendance et ses droits.

Ce n'était pas chose aisée pour le Prince de maintenir dans la docilité un corps composé de 600 sénateurs romains. En effet, que le censeur fût le prince lui-même, ou qu'il fût un consulaire recommandé par lui au suffrage du Sénat, il ne pouvait faire entrer dans la Curie qui il voulait; le candidat devait remplir des conditions déterminées. S'il n'était plus besoin d'être né de famille ancienne, ni même romaine, il fallait appartenir à la nouvelle noblesse, celle du cens, et justifier de la possession d'une fortune assez considérable, c'est à dire d'un revenu de 1,200,000 sesterces; il

[1] De Barante, *Histoire de la Convention*, t. IV, p. 404.

fallait avoir exercé une des grandes charges de l'État, avoir été consul, préteur, tribun, édile ou tout au moins questeur; on admettait bien des provinciaux qui avaient exercé chez eux de hautes fonctions municipales, mais exceptionnellement et à condition qu'ils devinssent réellement Romains, c'est à dire qu'ils devaient posséder des biens-fonds en Italie[1], demeurer à Rome, et n'aller dans leur contrée natale qu'en vertu d'un congé régulièrement obtenu.

Ces dépositaires de la puissance romaine se distinguaient du public par leur costume, et seuls ils portaient le laticlave de pourpre sur leurs tuniques; ils avaient au cirque leurs places distinctes de celles des chevaliers et du peuple; ils n'étaient justiciables d'aucun magistrat et ne pouvaient être traduits que devant leurs pairs de la Curie; personne, pas même un chevalier, ne pouvait injurier l'un d'eux sans encourir les plus graves peines[2].

Les Pères n'étaient donc pas les premiers venus. Trois fois par mois, aux calendes, aux ides et aux nones, ils tenaient leurs assises à la *Curia Hostilia,* et délibéraient sur les affaires publiques. Aussi Sénèque pouvait-il les offrir en exemple et dire d'eux[3] : " Le travail est pour les " hommes de valeur; c'est ainsi que le Sénat emploie des " journées entières à tenir conseil, tandis que la multi- " tude passe son temps au Champ-de-Mars ou dans les " cabarets. "

Par suite des dispositions d'Auguste, tout comme autrefois le Sénat demeurait aux yeux des Romains le grand corps national et souverain.

Il ne pouvait ainsi se trouver beaucoup de Pères qui

[1] Pline le Jeune, *Lettres,* VI, 19.
[2] Suétone, *Vespasien,* 9.
[3] *De Providentia,* 5. — Labor optimos citat : Senatus per totum diem saepe consulitur, quum illo tempore, etc.

n'eussent pas l'ambition d'exercer effectivement la part d'autorité qui lui était constitutionnellement dévolue.

Rappelons-nous que si, pour devenir prince incontesté, il avait suffi à Auguste d'être, selon l'ancien usage, inscrit par Agrippa, son collègue à la censure, en tête de la liste des Pères conscrits, la haute assemblée avait depuis lors affirmé et mis hors de contestation son droit d'élire elle-même celui qui devait occuper un siège auquel étaient attachées de si hautes prérogatives[1]. Rappelons-nous que, malgré tous les soins qu'avait mis Auguste à l'établissement des listes, il fut obligé d'épurer deux fois son Sénat, et que cette seconde opération ne fut pas sans danger pour lui, car il ne se rendait alors à la Curie que muni d'une cuirasse sous sa toge et escorté de dix sénateurs armés qui entouraient sa chaise curule[2]. Songeons que Tibère disait du Sénat : " Je tiens un loup par les oreilles; " qu'il ne cessa jamais de caresser les Pères conscrits, de ménager leur amour-propre, de leur persuader qu'il ne faisait qu'un avec eux[3], et que sous son principat l'empire romain ne perdit rien ni de sa gloire ni de sa prospérité. Souvenons-nous que le Sénat, en ne tenant point compte de son testament, en donnant ses voix à Caïus, voulut montrer qu'il était libre d'élire qui bon lui semblait[4]; que quand ce prince, pour briser l'opposition qu'il rencontra plus tard dans la Curie, voulut faire appel au peuple et à la bourgeoisie contre le corps privilégié[5], les conspirations ne cessèrent pas que le tyran insensé ne fût mortellement frappé. Rappelons qu'à sa mort les Pères conscrits

[1] Tacite, *Hist.*, I, 84 : " Nam ut ex vobis senatores, ita ex senatoribus principes nascuntur. " — *Ann.*, I, 11; XII, 69. — Suétone, *Caïus*, 14; *Claude*, 10.
[2] Suétone, *Auguste*, 25.
[3] *Id.*, *Tibère*, 30, 31. — Tacite, *Ann.*, IV, 6, 5, 7, 37, 38.
[4] Suétone, *Caligula*, 14.
[5] *Id.*, *ibid.*, 49.

tentèrent de rétablir la liberté, c'est à dire de supprimer le principat[1]; que n'ayant pu y réussir à cause des divisions qui se manifestèrent parmi eux, ils acceptèrent Claude par transaction, comme un caractère faible dont ils n'auraient et dont ils n'eurent, en effet, rien à craindre.

Au Sénat, sous Caïus, il avait été le dernier des consulaires à qui l'on donnait[2] la parole sur une question; prince, il ne s'asseyait dans la Curie que sur un siège de tribun[3]; il laissa le Sénat reprendre l'administration des provinces de Macédoine et d'Achaïe, que Tibère avait fait entrer dans ses attributions[4]; il sollicitait des consuls l'autorisation d'établir des marchés dans ses propres domaines[5]; effrayé de quelques complots, il fut plusieurs fois sur le point de se démettre du principat[6].

Le Sénat demeura donc, on le voit, jaloux de ses prérogatives. Nul ne pouvait, ou pour mieux dire nul ne devait paraître le dominer. Le tenter, c'eût été s'exposer à de grands risques. Ceux mêmes d'entre les Pères qui votaient servilement toutes les mesures proposées par le Prince ne l'auraient peut-être pas souffert. La vanité est un sentiment qu'en aucun temps et en aucun lieu on ne blesse impunément. Robespierre, en affectant de marcher dix pas en avant de la Convention au jour de la fête de l'Être Suprême, se créa plus d'ennemis résolus à sa perte qu'il ne le fit en dressant les listes de proscription de ses collègues. Aussi, quelles que fussent les délégations dont il était revêtu, quel que fût le siège qu'il occupât dans la Curie, le César

[1] Suétone, *Caligula*, 60.
[2] *Id.*, *Claude*, 8.
[3] *Id.*, *ibid.*, 23.
[4] *Id.*, *ibid.*, 25.
[5] *Id.*, *ibid.*, 12.
[6] *Id.*, *ibid.*, 36.

habituellement n'y était ou du moins paraissait n'y être que le *Primus inter pares*[1].

Les princes dissimulaient leur toute-puissance; ils n'affectaient aucune pompe dont le caractère et l'éclat eussent pu offenser leurs concitoyens. Leurs habits, leurs palais, leurs tables n'avaient rien qui les distinguât des principaux sénateurs. Le personnel de leur maison, quoique nombreux et brillant, n'était composé que d'esclaves et d'affranchis; aucun citoyen n'était employé par eux aux services domestiques.

Le Sénat formait ainsi un grand corps dans lequel se fondaient toutes les personnalités, même celle du *Princeps;* c'était au nom de la majorité et point de celui d'aucune individualité que se formulaient les décrets. Quel que fût le rang qu'on occupât dans la Curie, quand on passait aux votes tous les Pères étaient égaux[2].

Parfois le pouvoir fut aux mains des intrigants, et alors les dilapidations demeuraient impunies, les désordres envahissaient la capitale et les provinces. Mais le plus souvent la majorité appartenait au parti des honnêtes gens[3], on voyait des hommes intègres désignés pour administrer les provinces, l'ordre et l'économie régner dans les finan-

[1] Ainsi, même au milieu des révolutions militaires, quand il semblait que les toges dussent céder la place aux épées, nous voyons les princes affecter de ne vouloir être que les collègues des autres Pères. " Vitellius, dit Tacite (*Hist.*, II, 91), " se rendait souvent au Sénat alors même qu'aucune affaire importante n'était en " délibération. Un jour Helvidius Priscus s'opposait énergiquement à sa propo- " sition; on craignait quelque fâcheuse conséquence de ce conflit; mais à ceux " qui cherchaient à le calmer, le prince répondit : *Est-ce la première fois que " deux Sénateurs diffèrent d'opinion?* "

[2] Pline le Jeune (*Lettres*, II, 12), en parlant de l'arrêt bizarre rendu dans l'affaire Fiminus, dit : " Mais la majorité a prononcé. On ne pèse pas les voix, on " les compte. C'est chose inévitable dans ces conseils où l'égalité constitue la plus " choquante inégalité, puisque tous les membres ont la même autorité sans avoir " les mêmes lumières. "

[3] Tacite, *Hist.*, IV, 43 : " Quum glisceret certamen, *hinc* MULTI BONIQUE, *inde* PAUCI ET VALIDI pertinacibus odiis tenderent. " — *Ann.*, XIV, 52.

ces, la justice et l'humanité présider à la répression des délits[1].

Les Césars n'étaient donc pas investis d'une autorité absolue, de bon plaisir, ni par droit divin ni par droit de naissance.

D'autre part, le Sénat n'était pas un rouage inutile dans l'État, un instrument toujours docile et passif dans les mains des princes.

Loin de se laisser asservir par leur tyrannie, il immola Caïus, jeta bas Néron, frappa Domitien, et après, durant un siècle, on ne vit que des Premiers respectueux de ses droits et dévoués au bien de l'empire. Pline le Jeune et avec lui tous les écrivains qui vécurent sous les Antonins parlent du prestige et de la considération dont jouissait alors le Sénat. Juvénal lui-même montre quels sentiments il lui inspirait, en disant[2] :

Sacri in parte Senatus
Esse velis?

Or, on ne saurait prétendre que Trajan et les princes qui lui succédèrent, aient consenti, de leur plein gré, à relever les prérogatives des Pères conscrits, à limiter leur propre pouvoir. Est-ce donc un corps dépouillé de toute sève, de toute vigueur que celui qui sort vainqueur de la lutte et sait consolider sa victoire?

Le Sénat, il faut le reconnaître, constituait une grande puissance qui, tout en renouvelant ses éléments, apparaissait au monde toujours jeune, toujours égale, immortelle, parce qu'il était une puissance anonyme.

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 48.
[2] *Sat.* XI, 19.

CHAPITRE III

L'HOMME D'ÉTAT STOÏCIEN

Élection de Néron au principat. Rôle de Sénèque en cette affaire. — Importance de Sénèque dans l'État. — Despotisme et chute de Néron. — Les Philosophes sous les successeurs des Césars. — Sénèque fut considéré comme un éminent stoïque.

ÉLECTION DE NÉRON AU PRINCIPAT. RÔLE DE SÉNÈQUE EN CETTE AFFAIRE.

" Agrippine, dit Tacite[1], qui ne voulait pas que l'opinion " publique ne vît en elle qu'une femme capable de crimes, " obtint la grâce et le rappel de Sénèque, et elle fit en même " temps proposer sa candidature à la préture. *Elle savait " devoir se concilier ainsi la faveur du public, auprès du- " quel Sénèque était en grande considération.* Elle fit plus " encore : elle confia l'éducation de Domitius à ce maître " illustre, *persuadée qu'elle trouverait en lui un appui pour " ses projets ambitieux,* par la reconnaissance qu'il lui " devrait et le ressentiment qu'il conserverait de l'injustice " de Claude à son égard. "

[1] *Ann.*, XII, 8.

Comment Agrippine avait-elle été amenée à rechercher l'appui de Sénèque? Quel était cet homme sous le patronage duquel la petite-fille du divin Auguste voulait placer son fils? De quelle force disposait-il?

Agrippine n'avait pas acquis sans lutte le titre d'épouse de Claude; elle devait son triomphe sur ses rivales à l'habileté et au dévouement de Pallas[1], affranchi qui avait acquis une grande influence sur le prince et même dans l'État[2]; elle avait par suite intimement lié sa fortune à la sienne. Pallas avait cependant un adversaire puissant dans un autre affranchi comme lui, dans Narcisse[3]. Aussi, après l'union de Claude et de sa nièce, les familiers et les gens du Premier demeuraient divisés pour ainsi dire en deux camps, celui de Pallas et celui de Narcisse[4]. Malgré son échec dans la présentation d'une épouse, celui-ci, qui selon toute apparence ne fut pas non plus un homme médiocre, demeurait un important personnage au Palatin; il affichait hautement son dévouement aux enfants de Claude et à Britannicus en particulier.

Mais, quand Agrippine méditait de réserver à son fils la succession de Claude, elle savait bien que ce n'était pas dans les intrigues seules du palais que devait se décider le choix du *Premier*. Si celui-ci avait toujours été jusqu'alors choisi dans la famille d'Auguste, il n'y avait toutefois aucun droit d'hérédité et encore moins de primogéniture attaché à un pouvoir encore mal défini; l'adoption de Néron par Claude ne lui constituait aucun titre dans l'État et n'en enle-

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 1, 2.
[2] *Id., ibid.*, 52. — Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 29.
[3] Juvénal, *Sat.* XIV, 329-331. — Tacite, *Ann.*, XI, 38; XII, 57, 59. — Suétone, *Claude*, 28.
[4] Tacite, *Ann.*, XII, 65. — Suétone, *Claude*, 43, 46.

vait aucun à Britannicus. Le principat était électif, et il devait s'obtenir du vote du Sénat et du consentement de l'armée, qui maintenait dans l'ordre et l'obéissance l'immense population de la capitale de l'empire. Il fallait donc que, pour arriver à son but, Agrippine s'assurât du concours des sénateurs et de celui des prétoriens[1].

Elle manœuvrera de façon à faire donner la préfecture du prétoire à un homme capable de tenir en mains les soldats du camp, et sur qui elle pourra compter; elle y réussira; cet homme sera l'austère et rigide Afranius Burrhus[2].

Mais d'abord elle voulut disposer de la majorité du Sénat, la rendre favorable à son influence personnelle et à ses projets. Pour cela, que fit-elle?

Comme dans tout corps politique, deux partis divisaient le Sénat : celui du pouvoir et celui de l'opposition. Par les soi-disant épurations de Claude faites sous l'influence de ses courtisans, les intrigants et les faiseurs formaient le parti dominant alors dans la Curie[3]; ce parti suivait les inspirations de Narcisse, et n'avait aucun intérêt à se détacher de Claude et de ses enfants[4]. Le second, le parti stoïcien ou — comme on l'appelait[5] — celui des *honnêtes gens,* les *boni,* constituait la minorité ou l'opposition. Ce fut donc dans ce dernier parti que Pallas et Agrippine durent chercher leur appui.

En conséquence, sous leur influence combinée, l'adminis-

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.,* LX, 32 : Agrippine réussit dans ses menées, partie en usant de persuasion avec Claude, partie en gagnant le Sénat, le peuple et l'armée.

[2] Tacite, *Ann.,* XII, 42 : " Transfertur regimen cohortium ad Burrhum Afranium egregiæ militaris famæ. "

[3] Tacite, *Ann.,* XI, 5, 6, 25. — Suétone, *Claude,* 16, 24, 25 *in fine,* 29.

[4] Dion, LX, 34. — Tacite, *Ann.,* XII, 2.

[5] Tacite, *Ann.,* XIV, 52 : " Quia nec *bonis artibus* idem virium erat altero velut duce amoto, et Nero ad deteriores inclinabat. " — *Hist.,* IV, 3: "Hinc multi *bonique.* " — Sénèque, *de Vita beata,* 21.

tration ne tarda point à passer en de nouvelles et meilleures mains[1]. Le parti philosophique était d'ailleurs tout naturellement porté de bienveillance pour Agrippine : d'abord parce qu'elle était la fille de Germanicus[2], auquel on avait supposé des sentiments libéraux, puis parce qu'elle savait sinon être, du moins paraître chaste et sévère dans sa conduite[3].

Or, Sénèque, le premier personnage de son temps par son éloquence et son érudition[4], en était devenu le chef, le *dux*[5]; et c'était ainsi son concours que devait nécessairement rechercher Agrippine.

Né à Cordoue au commencement du siècle, Lucius Annaeus Sénèque était arrivé fort jeune à Rome avec sa famille. Celle-ci, par sa fortune, par son intelligence, par ses relations, s'était sentie en état d'être au-dessus de la situation qu'elle occupait en province et aspirait à acquérir un rang élevé dans la grande capitale.

Marcus Annaeus, son chef, se fit un renom mérité

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 7.

On peut être fondé, croyons-nous, à penser que Pallas n'a pas été un aussi vil gredin que les historiens ont bien voulu le dire, quand on le voit estimé de Borea Soranus et de Cornelius Scipion. Tacite rapporte (*Ann.*, XII, 53), et Suétone le confirme (*Claude*, 28), que l'austère et inflexible Soranus, consul désigné, et P. Cornelius Scipion, qui sera consul plus tard, proposèrent au Sénat de voter une dotation et des honneurs à Pallas, et qu'un sénatus-consulte, prenant acte de son désintéressement, lui accorda les ornements de la préture. Tacite admet (*Ann.*, XIII, 23) que Burrhus avait conservé d'assez étroites relations avec Pallas. N'a-t-il donc pas été jugé avec la haine que les Romains de sang, tels que Pline le Jeune (*Lettres*, VII, 29), vouaient aux étrangers et aux parvenus? Est-ce à nous, modernes, à épouser de telles querelles? M. Humbert, le savant jurisconsulte, vient de faire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'éloge des talents financiers de Pallas, et justifier ainsi dans une certaine mesure les votes du Sénat romain.

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 2.

[3] *Id., ibid.*, 7 : " *Nihil domi impudicum* nisi dominationi expediret. "

[4] Pline, *Hist. nat.*, XIV, 5 : " Princeps eruditionis. "

[5] Tacite, *Ann.*, XIV, 52 : " Velut *duce* amoto. "

parmi les orateurs ou déclamateurs romains. A ses côtés il vit tous les siens faire alors grande figure à Rome. Son second fils Sénèque devait immortaliser son nom; l'aîné, Gallion, obtint les honneurs du proconsulat; le troisième, Mella, exempt d'ambition, jouissait d'une grande considération; son neveu Lucain composa, à vingt-cinq ans, le superbe poème de la *Pharsale,* que récitait toute la jeunesse romaine; une de ses sœurs avait épousé un gouverneur de l'Égypte.

Élevé avec soin par son père, Sénèque se distinguait déjà sous Tibère dans l'éloquence judiciaire, et paraissait devoir en faire sa carrière, quand, s'enthousiasmant aux leçons du stoïcien Attale et du pythagoricien Socion, il résolut de quitter le barreau pour cultiver la philosophie.

Au retour d'un voyage scientifique en Orient et en Égypte il fit à Rome des conférences ou lectures sur la physique et sur la morale, et il compta d'illustres personnages parmi les auditeurs qui l'applaudissaient.

Déjà, sous le principat de Caïus, il était l'orateur le plus en vogue. Les critiques du jeune César s'étaient exercées sur son compte[1], mais elles n'avaient pas réussi à modifier l'opinion du public à son égard.

Sous Claude, sa notoriété, aidée toutefois du crédit de sa tante, l'avait fait porter à la questure[2], et la questure lui avait ouvert de droit les portes du Sénat[3].

Sénèque n'était sans doute pas alors dans la Curie le seul représentant du stoïcisme; mais son parti n'y était pas en majorité, et nous le voyons frappé de bannissement.

[1] Suétone, *Caligula,* 53.
[2] Sénèque, *Consolation à Helvia,* 17.
[3] Suétone, *Néron,* 7.

Quelles circonstances, quels faits avaient motivé la mesure prise contre lui?

Selon Dion Cassius[1], Messaline aurait dénoncé les adultères de Julie, la sœur d'Agrippine, l'aurait fait condamner à l'exil et à la mort; et Sénèque, qui était, affirme-t-il, au nombre de ses amants, aurait été par ce motif interné dans l'île presque sauvage de la Corse.

On aurait peine à se représenter Sénèque sous la figure d'un Clodius, s'il fallait le reconnaître dans le portrait qu'en donne Visconti dans l'*Iconographie romaine* et que nous mettons sous les yeux du lecteur.

Cet éminent savant a cru pouvoir attribuer à Sénèque un buste antique qu'on retrouve souvent reproduit en marbre et en bronze. Il représente un personnage en renom en Italie au premier siècle de notre ère et qui a tout l'aspect d'un philosophe. Les raisons sur lesquelles Visconti appuie sa conjecture ne manquent pas de valeur; mais elles ne nous semblent pas suffisantes pour en établir d'une façon certaine la légitimité.

Quoi qu'il en soit de la question, toujours est-il que Sénèque était alors valétudinaire, décharné, asthmatique[2]; il avait quarante ans; il était marié; il aimait sa femme et en était aimé[3]; il était ambitieux et avait droit de l'être, comme tout homme de valeur; il avait donc à ménager la considération dont il jouissait, et d'autant plus que le point d'appui de sa puissance était dans l'opinion publique et non dans la faveur des dames du palais.

Mais quelque peu de probabilité qu'il y ait que Sénèque

[1] *Hist. rom.*, LX, 8.

[2] Sénèque, lettres 54, 78. — D'après Dion (LXI, 10), Caïus, irrité d'une plaidoirie de Sénèque, aurait voulu le faire périr; il en aurait été détourné par la considération que l'orateur tombait de consomption et était presque un moribond.

[3] Sénèque, lettre 47.

eût été l'amant de Julie, a-t-il été expulsé de Rome sous cette accusation?

Tacite, Suétone et tous les auteurs contemporains n'ont

SÉNÈQUE

D'APRÈS LE BUSTE QUI LUI EST ATTRIBUÉ

rien dit à ce sujet. Il y a donc lieu de croire que ce motif n'a été imaginé que par des écrivains postérieurs qui ignoraient complètement l'état politique de Rome à cette époque, les luttes et les manœuvres des partis qui se disputaient le pou-

voir, et qui par suite ont été réduits à attribuer à des intrigues galantes la cause des événements dont ils parlaient.

Nous inclinons à penser que Sénèque a dû être frappé simplement pour quelque cause politique, et probablement à la suite de quelques-unes de ces conjurations qui faisaient trembler Claude[1], et dans lesquelles on ne manquait jamais de rencontrer des stoïciens.

Mais, quelles que furent les circonstances qui amenèrent l'expulsion de Sénèque de Rome, il est un fait certain, c'est qu'il fut interné dans l'île de Corse.

Quand on lit la lettre que Sénèque écrivit à sa mère pour la consoler de son absence, il semble qu'un cœur vraiment stoïque battait sous sa poitrine; que tel il était dans la prospérité, tel il était sur le rocher d'exil; qu'impassible, content de lui-même, il était heureux en étudiant et contemplant la Nature, qu'il trouvait bienveillante en tout temps et en tout lieu pour le sage[2]. Ses ennemis, cependant, lui reprochèrent son rappel. " L'exil, disaient-ils[3], n'est à l'entendre qu'un " vain mot; il déclare que ce n'est pas un mal d'être obligé " de quitter son pays, ses amis, et cependant il fait en sorte " de vieillir à Rome. "

Que penser? Le philosophe soutint-il alors avec courage et dignité la mesure qui le frappait, ou a-t-il cherché à obtenir, même au prix de la honte, sa grâce et le droit de rentrer dans la capitale?

Que Sénèque, au bout d'un certain laps de temps, ait désiré rentrer à Rome, rien n'est plus naturel, rien n'est plus légitime; qu'il ait fait des démarches dans ce but, on ne saurait lui en faire un crime. De telles démarches ne

[1] Suétone, ***Claude,*** 13, 35, 36.
[2] *Consolation à* ***Helvia,*** 17.
[3] *De* ***Vita beata,*** 21.

peuvent être par elles-mêmes une chose déshonorante; il ne pouvait y avoir de déshonneur que dans la bassesse des prières ou dans celle des personnes auxquelles elles s'adressaient. Cherchons à connaître quels ont été ses agissements en cette circonstance.

Il faut d'abord remarquer que Sénèque, en sa qualité de sénateur, n'avait pu être frappé d'exil que par un arrêt de la Curie, et après avoir été entendu dans sa défense; il n'avait pu l'être par un simple arrêt de Claude. Il est bien entendu que nous ne parlons ici que d'une question de forme; Claude et ses conseillers, disposant de la majorité sénatoriale, pouvaient faire exiler qui ils voulaient. D'autre part, pas plus qu'il ne pouvait bannir, le prince, de sa seule autorité privée, ne pouvait gracier un sénateur, et jamais Claude, en pareil cas, n'empiéta sur les droits du Sénat[1].

Ainsi, Sénèque ne pouvait que solliciter ou faire solliciter le dépôt à la Curie de la proposition de son rappel. Nous devons croire, cependant, qu'en l'état des choses alors, une telle proposition venue du Prince eût été accueillie favorablement, et que, sans son consentement, aucun Père ne l'aurait faite et surtout n'aurait pu la faire adopter. En ce sens, on peut dire que le sort de Sénèque était entre les mains de Claude. Or, Claude, on le sait, était mené par ses affranchis[2], et c'était à eux qu'il fallait s'adresser. Si donc le stoïcien exilé avait eu à faire parvenir une communication au César, il était tout naturel qu'il se servît de leur intermédiaire.

Parmi eux, un des plus influents était Polybe. Or, non

[1] Suétone, *Claude*, 12: "Neminem exsulum nisi ex Senatus autoritate restituit."

[2] *Id., ibid.*, 28, 29.

plus que Pallas, Polybe n'a probablement point été un vil et infâme personnage. Il paraît avoir gagné la faveur de Claude par son érudition et sa participation aux études du prince[1], par les travaux littéraires qu'il faisait pour lui. Aussi dirons-nous que rien, selon nous, n'autorise à blâmer Sénèque d'avoir été en relation avec lui.

Mais, quoi qu'il en soit, Sénèque lui a-t-il écrit, s'est-il servi de son influence? Aucun annaliste contemporain, du moins à notre connaissance, ne l'a dit formellement. Dion seul parle de lettres que Sénèque, dans son exil, aurait adressées aux affranchis de Claude, et il n'en désigne aucun. Cependant, admettons que Sénèque se soit adressé à Polybe. On nous accordera bien qu'il ne suffit pas qu'un homme politique exilé ait écrit au bibliothécaire de Claude pour mériter la flétrissure. Il nous faudrait savoir ce qu'il lui a dit.

Or, Dion, qui avait longtemps vécu à Rome, fouillé les bibliothèques et les archives, n'a trouvé aucune trace des lettres de Sénèque aux familiers du Palatin, pas plus à Polybe qu'à d'autres. Les historiens n'en parlaient même pas. Il en conclut alors et affirme que, durant sa puissance, Sénèque prit soin de faire rechercher et détruire les originaux et les copies qui en auraient été faites[2]. A l'entendre nous devrions nous en rapporter à lui pour être convaincus que le chef de l'École romaine avait manqué de caractère, avait bassement sollicité sa grâce, et renoncer toutefois à savoir les termes exacts dont il s'était servi.

Mais, si Dion n'a trouvé aucune trace de cette correspondance de Sénèque, que nous faut-il penser de l'écrit qui nous est parvenu sous le nom de *Consolation à Polybe?* Est-çe la lettre authentique de Sénèque?

[1] Suétone, *Claude,* 40, 41, 42.
[2] *Hist. rom.,* LXI, 10.

En une telle situation, un sentiment inévitable de doute s'empare dès l'abord de notre esprit et rend indispensable l'examen attentif de ce document.

Pour Diderot — et il en donne de nombreuses et assez bonnes raisons — ces fragments qualifiés de *Consolation à Polybe* ne sont qu'une " rabutinade " et ne peuvent pas être du philosophe[1]. Avant lui, Juste Lipse avait formulé les mêmes conclusions. Ruhkopf a fait en outre voir que différents passages de cet ouvrage établissent qu'il est censé avoir été écrit au commencement du principat de Claude, c'est à dire dès les premiers temps de l'exil de Sénèque, et qu'à la fin il est parlé de la longue durée de son malheur. Une telle contradiction ne peut être le fait de Sénèque. M. Bouillet, enfin, qui a fait les commentaires de Sénèque dans l'édition des *Classiques latins* de Lemaire, déclare également qu'à son avis nous nous trouvons en présence de l'œuvre d'un faussaire.

A ce qu'ont dit ces éminents critiques, nous nous permettrons d'ajouter deux observations : 1° Il est écrit dans ces fragments[2] : " *Claude a intercédé en ma faveur auprès du* " *Sénat;* il a fait plus que me donner la vie, il l'a demandée " pour moi. " Ainsi, d'après ce document, Sénèque n'aurait point été frappé par le Sénat sur les instances de Claude, et il se serait au contraire déclaré reconnaissant de l'intervention du prince dans cette circonstance; cela ne saurait se concilier avec les sentiments de rancune que lui prête Tacite[3], *infensus Claudio dolore injuriae credebatur,* et qui semblent avoir tant influencé sa conduite dans les événements ultérieurs. 2° Il n'est fait aucune allusion aux motifs

[1] *Essai sur les règnes de Claude et de Néron,* liv. II, 89, 90, 91; liv. I, 29, 30, 31, et les notes de Naigeon.
[2] *Consolation à Polybe,* 32.
[3] *Ann.,* XII, 8.

de son exil. Or, est-il admissible que Sénèque, sollicitant son rappel, ait pu se dispenser d'en parler, de se justifier? Ce silence absolu prouve, croyons-nous, que l'auteur de la *Consolation* n'aurait pas su dire plus que nous à ce sujet.

Nous ne savons donc pas en quels termes Sénèque aurait écrit à Polybe, et rien par suite ne nous autorise à l'accuser d'avoir fait preuve en cette occasion de bassesse de caractère.

Tout au contraire on peut observer que, si Sénèque adressa quelque requête aux conseillers de Claude, ceux-ci n'y auraient pas reconnu les indices suffisants pour leur faire penser qu'ils trouveraient dorénavant dans le philosophe un homme malléable à leur gré; ceci semble certain, puisqu'ils ont continué à le craindre comme un des chefs redoutables de l'opposition et qu'ils ont fait maintenir son exil. C'est d'autant moins discutable, que c'est pour avoir un appui contre eux, qu'Agrippine usa de son influence pour obtenir le rappel de Sénèque.

Ce qu'on ne saurait d'ailleurs se refuser à constater, c'est que ni les actes qui avaient amené son expulsion de Rome, ni sa conduite dans l'île sauvage et malsaine où il avait été relégué, ni sa correspondance avec ses amis et les hommes politiques, ne lui avaient fait perdre l'estime qu'on avait pour lui. Il semble, au contraire, que cette sorte de persécution l'ait entouré d'une plus brillante auréole. Juvénal nous montre [1] comment les mesures de rigueur infligées aux devins les grandissaient dans l'opinion du peuple; or, il n'en était sans doute pas autrement dans les hautes classes à l'égard des philosophes stoïciens, qui avaient eu à subir les vexations du pouvoir. N'oublions pas, en effet, que c'est de

[1] *Sat.* VI.

lui-même et à l'occasion de son bannissement que Sénèque a dit[1] : *Res est sacra miser.*

S'il en eût été autrement, si Sénèque avait perdu une partie de son influence et de sa considération dans le parti stoïcien, pourrait-on supposer que l'habile Agrippine eût songé à se donner le mérite de l'avoir fait rappeler, et à lui confier la tutelle de ce fils pour lequel elle rêvait de si hautes destinées?

En un tel état de choses, pourquoi et à quel titre serions-nous en droit de nous montrer plus exigeants que ses contemporains?

Laissons d'ailleurs parler les faits; cela vaut mieux que toutes les déductions possibles. Ils montrent d'une façon indéniable que l'auteur de la *Consolation à Helvia* avait montré du courage et de la dignité dans l'exil, qu'il n'avait pas écrit de plates flatteries, ne s'était pas fait humble et repentant pour obtenir sa grâce. En entrant dans la vie publique, Sénèque n'ignorait pas les dangers qu'il aurait à courir, mais il pensait que " *celui qui fuit les hommes et les affaires, semble un animal timide qui se cache par peur*[2]." Aussi, à son retour à Rome, loin de redouter de nouvelles épreuves, loin de se retirer de la vie publique pour ne se livrer qu'aux spéculations scientifiques, loin de se borner à composer des traités de grammaire, comme le fera Pline par prudence aux mauvais jours sous Néron, il reparaît aussitôt dans l'arène politique, et reprend la direction du parti stoïcien.

Mais quelle que fût la force de ce parti, comment Agrippine crut-elle pouvoir s'appuyer sur lui? Comment son chef fut-il amené à faire alliance avec elle?

[1] *Épig.*, 4.
[2] Lettre 55.

Si Sénèque a pu se rapprocher d'Agrippine, c'est qu'il ne partageait pas les idées généralement admises par les philosophes romains au sujet de la forme du gouvernement. " Brutus, disait-il[1], qui se distingue même parmi les grands " hommes, me semble avoir commis une erreur et n'avoir " pas agi suivant les vraies doctrines stoïciennes, quand il " prit la résolution de tuer César le dictateur. Il avait tort " de redouter le nom de roi, car le meilleur gouvernement " est celui d'un roi juste. Comment d'ailleurs pouvait-il " s'imaginer qu'il eût été possible de rétablir l'ancienne cons- " titution, quand des milliers d'hommes ne combattaient que " pour le choix de celui auquel on devait obéir, quand les " anciennes mœurs n'existaient plus? "

Dans l'appréciation qu'il fait des idées de Sénèque à ce sujet, Montaigne dit[2] : " Il paraist en Sénèque qu'il preste un peu à la tyrannie des empereurs de son temps; car je tiens pour certain que c'est d'un jugement forcé qu'il condamne la cause de ces généreux meurtriers de César. " Nous ne partageons pas ce sentiment. Nous croyons que Sénèque a exprimé librement et sincèrement ce qu'il pensait; car il ne se contredit nulle part en ce point.

Mais quelles que fussent ses opinions personnelles, pour grouper autour de lui le parti philosophique, il fallait avant tout lui faire consentir à accepter l'ordre nouveau de choses.

A notre avis, Diderot se trompe quand il dit du traité de la *Clémence*[3] : " C'est la plus adroite et la plus forte leçon qu'il fût possible de donner à un jeune prince dont on avait pressenti le penchant à la cruauté. " Ces deux livres ne furent pas de sévères et courageuses leçons que Sénèque osa

[1] *De Beneficiis*, II, 20.
[2] *Essais*, liv. II, ch. 10.
[3] *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, liv. II, 50.

donner au jeune César; ils constituaient, croyons-nous, des manifestes politiques.

Le premier fut une profession de doctrine pour rallier les stoïciens au principat. Nous y lisons, en effet : " Le peuple " romain, ô César, s'était soumis à une redoutable épreuve " quand il ignorait quelles seraient vos qualités... Aujour- " d'hui les vœux publics sont accomplis, on n'en saurait " douter... Vos concitoyens sont forcés d'en convenir; *mais* " *c'est un aveu qui leur est pénible et qu'on n'obtient d'eux* " *qu'avec peine,* car jamais les passions ne désarment... *Je* " *parais m'être éloigné de mon sujet, mais par Hercule il* " *n'en est rien. J'ai voulu établir que vous étiez l'âme de la* " *République, dont les autres citoyens et vous vous ne faites* " *qu'un corps.*" Dans son plaidoyer en faveur du principat, de la concentration des pouvoirs, il invoque *la loi de la Nature;* et pour cela il présente l'exemple des autres créatures qui, comme l'homme, doivent vivre en société. " C'est " *la Nature,* dit-il, *qui a établi la royauté. On peut s'en* " *convaincre en observant les mœurs de plusieurs espèces* " *d'animaux, entre autres celles des abeilles*[1]." L'analogie n'est pas admissible, et par suite l'argument n'a pas de valeur; mais présenté en cette forme, il paraissait susceptible d'être agréé par l'École romaine.

Sénèque, on le voit, n'avait pu obtenir qu'avec peine l'adhésion du parti stoïcien; et il le reconnaît.

Il avait une autre tâche certainement aussi difficile, c'était celle de conjurer les attaques des autres sectes jalouses, et les méfiances de ceux, en grand nombre, qui restaient attachés

[1] *De Clementia,* I, 1, 5, 19, 20. Il revient sur cette question lettre 90. — Virgile, *Géorg.,* IV, 220 :

His quidam signis atque haec exempla secuti,
Esse apibus partem divinae mentis et haustus
Aetherios dixere.

aux anciennes mœurs, aux anciennes croyances, moins par conviction que par crainte instinctive de tout changement.

Ces adversaires de toutes nuances publiaient que les stoïciens étaient des hommes durs, inflexibles, qui n'admettaient aucune distinction entre les fautes et qui déclaraient dignes des mêmes rigueurs le parricide et le vol d'une pomme. Il y avait, il faut le reconnaître, un certain fonds de vérité dans ces allégations. En établissant, en effet, avec une rigueur remarquable que le devoir était absolument obligatoire, l'école du Portique n'avait point fait la distinction nécessaire entre le principe même de l'obligation et les difficultés de l'accomplissement; par suite, elle ne reconnaissait guère de degrés dans le mérite ou dans le démérite.

Le second livre de la *Clémence* constitua alors un nouveau manifeste politique où la question du principat n'est plus qu'au second plan, tandis que l'objet principal est la défense personnelle de l'auteur et celle de son parti. " *L'ignorance,* " *je le sais,* dit-il, *décrie la secte des stoïciens comme trop* " *dure et comme incapable de donner au prince de bons* " *conseils;* on lui reproche d'interdire au sage la pitié et le " pardon,... lorsque au contraire il n'y a pas de secte plus " bienveillante, plus douce, plus amie de l'humanité, plus " occupée du soin du public, etc.[1]. "

Il se déclarait ainsi en droit de maintenir le programme politique qu'il se proposait de réaliser. " C'est aujourd'hui, " avait-il dit[2], qu'il faut voir renaître la piété et la droiture, " et avec elles la pitié et la modération; c'est aujourd'hui " que les vices, après avoir exercé trop longtemps leur " funeste empire, devront faire place à un siècle de bonheur

[1] *De Clementia,* II, 5.
[2] *Id.,* I, 2.

" et de prospérité. Cet avenir, César, je crois qu'il est permis " de l'espérer. "

Pour arriver à vaincre d'une part les résistances de ses amis et d'autre part celles de ses ennemis, quelle habileté n'a-t-il pas fallu à Sénèque? ou plutôt, car l'habileté n'aurait certainement pas suffi, quelle considération ne devait-on pas avoir pour son talent et son caractère?

A la mort de Claude, Sénèque, par l'influence qu'il avait à Rome, et Burrhus, en sa qualité de commandant de la force armée, se trouvaient les plus puissants personnages de l'empire. Ils marchaient alors d'accord avec Agrippine; ce sont eux qui prennent en conséquence Néron sous leur protection et se chargent d'assurer son élection au principat[1]. Burrhus le présente au camp, le fait acclamer par les prétoriens; Sénèque l'introduit dans la Curie, se porte garant de son administration, et obtient en sa faveur les votes de l'assemblée.

La confiance en Sénèque n'aurait pourtant pas suffi à décider les barbes blanches du Sénat à donner leurs suffrages pour l'élection de Néron. Ils espérèrent en cette occasion reconquérir sans coup d'État l'indépendance ou l'omnipotence du Grand Corps, en remettant la charge redoutable de Prince aux mains d'un enfant sous la tutelle d'une femme et d'illustres conseillers, Sénèque et Burrhus, qui avaient manifesté le respect de leurs droits. Aussi, tout d'abord, et comme condition de l'élection, les sénateurs apportèrent-ils des restrictions, dictées d'ailleurs par la jeunesse du candidat, aux délégations dont avaient été investis les princes antérieurs.

[1] Dion, LXI, 3 : Ὅ τε Σενὲκας καὶ ὁ Βοῦρρος φρονιμώτατοί τε ἅμα καὶ δυνατώτατοι τῶν περὶ τὸν Νέρονα ὄντες.

En prenant donc possession de son siège, Néron, dans un discours qu'avait composé Sénèque[1], remercia les Pères et reconnut qu'il tenait son pouvoir de leur autorité souveraine et du consentement de l'armée : *De auctoritate Patrum et consensu militum praefatus;* il ajouta qu'il respecterait les antiques droits du Sénat et les attributions des consuls[2].

Le Sénat prit acte de ses déclarations, ordonna qu'elles seraient gravées sur des tables d'airain et lues publiquement au renouvellement de chaque année[3].

Il nous semble que Lucain, dont le poème reflète les idées et les préoccupations politiques de l'époque, prête à Lentulus au sujet de Ptolémée[4] les sentiments que l'on nourrissait alors à Rome au sujet de l'élection de Néron et de la situation de Sénèque :

> *Sceptra puer Ptolemaeus habet tibi debita, Magne,*
> *Tutelae commissa tuae; quis nominis umbram*
> *Horreat? Innocua est aetas.*

Le Sénat se trompa. Il se trompa comme fit en France le parti monarchique en 1848. " Nommons Cavaignac, en attendant les circonstances favorables à nos desseins de restauration, disaient les hommes vraiment politiques; il descendra loyalement du pouvoir au terme fixé; pour Louis Bonaparte, il faudra le renverser. Le pourrons-nous? — Le héros de Boulogne est un écervelé, leur répondait-on; nous en ferons ce que nous voudrons. " Ce calcul perfide n'a jamais réussi à ceux qui l'ont fait. Mieux eût valu au Sénat romain élire un homme droit et capable, que compter sur la

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 4 : " Tum formam futuri principatus praescripsit... Teneret antiqua munia Senatus, etc. "
[2] Tacite, *Ann.*, XIII, 3. — Dion, LXI, 3.
[3] Dion, LXI, 5.
[4] *Pharsale,* VIII.

jeunesse et l'inexpérience d'un enfant pour assurer l'exercice de ses droits. Il s'en aperçut plus tard, quand il eut à soutenir contre les prétentions du prince une lutte aussi ardente et dangereuse qu'au temps de Caïus.

IMPORTANCE DE SÉNÈQUE DANS L'ÉTAT

Il est fort difficile de savoir exactement quelle fut, après l'élection de Néron, la place qu'occupait Sénèque dans l'État. Les historiens nous apprennent qu'Afranius Burrhus était alors préfet du prétoire, commandant de la force armée à Rome; mais aucun d'eux ne précise les fonctions du philosophe.

Dans le récit que nous fait Tacite de l'entrevue que Sénèque aurait eue avec Néron à la fin de sa carrière et dans laquelle il lui aurait fait part de son intention de se retirer des affaires publiques, nous trouvons quelques vagues indications. Le prince, au rapport de l'historien[1], en lui demandant la continuation de son concours, lui aurait dit : " Vous avez été le guide de mon enfance et de ma jeunesse : " *Ratione, consilio, praeceptis pueritiam dein juventam* " *meam fovisti;*" et Sénèque l'aurait remercié " des dignités " et des biens dont il avait été comblé : *Tantum honorum* " *atque opum in me cumulasti.* "

De quelles dignités Sénèque aurait-il pu être revêtu par Néron? Faudrait-il entendre par là qu'il aurait occupé au Palatin des charges analogues à celles de Narcisse, de Pallas ou de Tigellinus?

Ce n'est pas admissible. Ces fonctions étaient, on le sait,

[1] *Ann.*, XIV, 55.

dévolues à des affranchis, à des gens qui n'avaient pas la qualité de citoyens romains, ou qui du moins n'appartenaient pas à un des ordres de l'empire. En tous cas elles ne pouvaient assurément pas l'être à un sénateur.

D'autre part, Pline nous dit[1] : " Annaeus Sénèque, le pre-" mier personnage de l'époque par son érudition et *par sa* " *puissance* qui finit par causer sa perte, n'était pas un " amateur de frivolités, etc. : *Annaei Senecae, principis tum* " *eruditionis ac potentiae quae postremo nimia fuit super* " *ipsum, etc.* " Et ce n'est pas en de tels termes qu'il parlait de ceux qui exerçaient des fonctions dans la maison du Prince[2].

Parmi les charges politiques que Néron aurait pu déléguer à Sénèque, nous ne voyons guère que celle de *quaestor principis.*

Sénèque, en effet, aura dû être chargé, sous divers titres ou fonctions honorifiques, d'être le mandataire, le représentant du Premier auprès du Sénat, et il est probable qu'il eut la charge de lire les messages, de les commenter, d'exprimer au nom du Premier des sentiments et des opinions qu'on savait être les siens propres. C'était dans ces conditions une délégation fort appréciée, fort importante. On vit des consuls eux-mêmes la recevoir[3]; Auguste en honora Germanicus[4]; et Vespasien[5], pour rehausser le prestige de Titus, lui donnait mission de porter à la Curie et de lire les communications écrites qu'il adressait aux Pères. Pline le Jeune également s'honora d'être le *quaestor* de Trajan[6].

[1] *Hist. nat.*, XIV, 5.
[2] *Id.*, XXXIII, 47.
[3] Suétone, *Néron*, 15.
[4] Dion, LVI, 26.
[5] Suétone, *Titus*, 6.
[6] *Lettres*, VII, 16.

Or cette charge, tout aussi bien que celles du Palais que l'on tenait du bon plaisir du prince, était essentiellement révocable; et si c'était uniquement d'elle que Sénèque tirait sa puissance, Néron, pour l'en dépouiller quand l'heure de la brouille fut venue, n'aurait pas eu besoin de songer aux intrigues ténébreuses, et encore moins au poison, ainsi que le rapporte Tacite.

Sénèque, d'autre part, avait exercé la préture sous Claude, et la préture était un des plus hauts degrés du *cursus honorum;* elle lui avait donné un rang distingué au Sénat. Il ne lui restait qu'à être consul; et, s'il n'a pas été consul éponyme, il est cependant très probable qu'il a été consul substitué, ce qui lui donnait le rang de consulaire.

Mais toutes les fonctions civiles étaient essentiellement temporaires, et ceux qui en avaient été revêtus rentraient au sortir de charge dans la vie privée, ne conservant plus aucune autorité. Ce n'est donc pas l'exercice d'une magistrature qui fit de Sénèque un puissant personnage, qui lui donna un pouvoir permanent.

Sa puissance dans l'État ne pouvait évidemment être due qu'à sa valeur personnelle, à la considération dont il jouissait, à sa qualité de chef du parti philosophique, et par suite à l'influence prépondérante qu'à ces divers titres il exerçait sur le Sénat, sur le grand corps souverain de l'empire.

C'est ainsi qu'avant lui les Caton, les Cicéron avaient acquis une puissance qui, quoique simplement morale, avait pu légitimement défier les armées des généraux ambitieux; et il est de la nature d'une telle puissance de ne pouvoir être anéantie que par la mort de celui qui la possède. Dans nos temps modernes, dans les pays où les parlements jouent un rôle presque omnipotent, n'avons-nous pas vu des hommes qui, n'étant revêtus d'aucun pouvoir officiel, étaient

cependant les véritables chefs de l'État par l'influence qu'ils exerçaient sur les membres des assemblées? Aussi était-ce contre eux et non contre les autorités constituées qu'étaient dirigées les attaques des partis.

Tel a été le cas de Sénèque; et c'est ainsi qu'il nous semble qu'on doive entendre le *Princeps eruditionis ac potentiae* de Pline et le Δυνατώτατος de Dion.

En effet, Sénèque exerçait certainement une action dirigeante dans les délibérations des Pères. Dans une de ses lettres, il parle du Sénat comme d'une assemblée dont il est mieux obéi que des philosophes dans les discussions. " Je " voudrais, disait-il[1], qu'on adoptât en philosophie l'usage " que l'on suit à la Curie. Quand un Père fait une proposition " dont je n'accepte qu'une partie, je l'invite à détacher cette " partie du reste, et je me range alors à son avis : *Jubeo* " *illum dividere sententiam, et sequor.* "

Il faut cependant admettre qu'il a eu une part directe et effective dans les affaires de l'État; car nous verrons qu'on lui attribua tout ce qui se faisait de bien dans l'empire. On lui en reconnaissait donc le pouvoir. Or, cette action sur le prince et en même temps dans le gouvernement, il a pu l'exercer en sa qualité de membre du *Consilium Principis.*

Le *Consilium Principis* sous les Césars n'était pas, comme on est généralement porté à le supposer, quelque chose d'analogue à ce qu'on appelle de nos jours un Conseil d'État, c'est à dire un conseil composé de membres choisis par le Prince et n'ayant auprès de lui que voix consultative.

C'était une puissante *Commission sénatoriale,* ou mieux le *Comité dirigeant* du Sénat. Il était chargé d'étudier avec le Premier, ou Président, toutes les questions qui devaient

[1] Lettre 21.

être présentées à la sanction des Pères dans les séances réglementaires; cette commission pouvait même, en bien des cas, prendre des décisions au nom du Sénat entier, sans recourir à la délibération de l'assemblée[1].

Les membres étaient désignés par le sort; mais non pas entre tous les sénateurs. Il y avait, on le sait, des catégories parmi eux; et pour l'obtention des gouvernements des provinces ou d'autres charges, le sort ne décidait qu'entre ceux dont le rang ou le droit avait été reconnu à l'avance par la Curie[2].

D'autre part, beaucoup de sénateurs ne demandaient qu'à jouir des honneurs et des privilèges du laticlave et à s'affranchir de la responsabilité des affaires[3]; par suite, ils se dispensaient souvent d'assister aux séances. Le roulement de la commission se faisait donc sur un nombre restreint de Pères. Peut-être même, comme on le vit en maintes occasions, renonça-t-on à remettre la désignation des personnes au caprice du sort, qui favorisait souvent l'incapacité[4].

Il est probable que Sénèque put faire partie à titre permanent du *Consilium Principis;* et il ne jouait pas ainsi auprès de Néron le rôle de gouverneur d'un jeune monarque absolu.

Il ne figurait pas non plus au Palatin comme un philosophe de profession, un directeur de conscience. Pas plus que son ami Thraséas, il n'avait renoncé à porter le laticlave et la toge pour prendre la simple tunique et le manteau grec. Il n'aurait pu le faire sans blesser ses collègues, sans paraître dédaigner les insignes de la dignité sénatoriale. " Que notre

[1] Suétone, *Auguste,* 35. — Dion, *Hist. rom.,* LVI.
[2] Pline le Jeune, *Lettres,* II, 12.
[3] Tacite, *Ann.,* XVI, 22, 27.
[4] *Id.,* XIII, 19.

" vie, disait-il[1], soit un mélange de bonnes mœurs et des " mœurs publiques; qu'elle provoque l'estime, mais jamais " la surprise. "

Si Sénèque n'était et ne pouvait être revêtu à titre permanent d'aucune magistrature officielle, son action dans les affaires de l'empire n'était pas une action occulte, dissimulée; Le savant qu'on avait applaudi, l'homme d'État qu'on honorait, se montrait à Rome dans l'appareil d'un illustre personnage. Sa maison était envahie par les solliciteurs, et quand il sortait, une foule nombreuse de clients lui servait d'escorte[2]. Né dans la province et simple chevalier, il se voyait au nombre des premiers de Rome. Homme nouveau, non seulement il allait de pair avec les nobles, mais encore il était distingué parmi ceux qui comptaient une longue suite d'illustres aïeux[3].

A la renommée que lui donnaient ses talents et la considération dont il jouissait, venait s'ajouter, pour augmenter son influence, la possession d'une grande fortune.

Ce ne furent point les leçons qui enrichirent Sénèque. Il ne fit jamais métier de philosophie[4]. Quand il quitta le barreau pour la philosophie, il était déjà riche. C'est ce qui explique ces paroles à Lucilius : " Lorsque j'entendais Attale " faire l'éloge de la pauvreté, j'aurais voulu être pauvre au " sortir de ses leçons. "

De bonne heure Sénèque avait plaidé devant les centumvirs et même devant le Sénat. Or, il était formellement défendu aux avocats de recevoir aucune rétribution de leurs

[1] Lettre 5.

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 56 ; " Instituta prioris potentiae commutat; prohibet coetus salutantium; vitat comitantes. "

[3] Tacite, *Ann.*, XIV, 53.

[4] Lettre 108.

clients[1]. Mais s'il fallait être fortuné pour embrasser la carrière d'avocat, il fallait l'être bien davantage pour arriver aux charges publiques. On sait les dépenses qu'elles occasionnaient. Cependant, Sénèque avait brigué et obtenu avant son exil la charge de questeur, et presque aussitôt son retour de Corse il occupa la préture. Enfin, pour entrer au Sénat il fallait justifier d'un revenu considérable.

La base de cette fortune devait donc avoir une origine patrimoniale. Ses parents, en effet, n'étaient pas venus à Rome pieds nus, comme dit Juvénal[2], ainsi que ces faméliques étrangers qui cherchaient au dehors une existence moins précaire que celle qu'ils avaient en partage dans leur pays natal. Comme beaucoup d'autres personnages importants de province, ils étaient arrivés avec les moyens de faire figure dans la capitale. Aussi voyons-nous, comme Sénèque, son frère Mella jouir d'une richesse considérable et constituer à son fils Lucain des revenus qui lui permettaient d'aller de pair avec les jeunes gens des premières familles de Rome.

Sénèque, toutefois, au sein de l'opulence, se conduisait comme un philosophe, suivait les prescriptions de l'École. Il ne buvait que de l'eau, s'abstenait de viande et ne se nourrissait que de légumes[3]. Déjà vieux et souffrant, il dormait encore sur un matelas qui ne gardait pas l'empreinte de son corps[4]. Il vivait ainsi dans une sorte de pauvreté factice. On l'aurait pris pour un avare qui ne jouit pas de sa fortune si sa main ne se fût ouverte à tous ses

[1] Loi Cincia. — Tacite, *Ann.*, XIII, 42. — Pline, *Lettres*, V, 21.

[2] *Sat.* VII, 16:

Altera quos nudo traducit Gallia talo.

[3] Tacite, *Ann.*, XV, 45 : "Dum persimplici victu et agrestibus pomis ac, si sitis admoneret, profluente aqua vitam tolerat."

[4] Lettre 108.

amis. Sa générosité était proverbiale[1]. Nul ne savait donner avec autant de discernement[2] et de délicatesse[3].

Rome avait donc pu avec raison saluer joyeusement l'élection de Néron, avec Sénèque pour directeur effectif des affaires. L'aristocratie était satisfaite. Les droits et les prérogatives du Sénat avaient été solennellement reconnus. Les traités de la *Clémence* avaient été une sorte de manifeste ou de profession des principes qui devaient être la règle de la nouvelle administration; et l'on pensait voir s'ouvrir une nouvelle ère de justice et de paix. Le parti stoïcien, qui n'avait cessé de réclamer la suppression du principat, le retour à la constitution ancienne, se ralliait au nouvel ordre de choses. En son nom Lucain s'était écrié[4] : " Si les épou-" vantables crimes de la guerre civile ont été la voie tracée " par les Destins pour la venue de Néron, cessons de nous " plaindre... Que sous l'éclat de ton astre, César, le genre " humain pose les armes, que la paix descendue du Ciel " ferme les portes de Janus, et qu'un commun amour unisse " tous les hommes! " C'était alors un mouvement d'opinion semblable à l'illusion des philosophes du XVIII^e^ siècle, qui s'écriaient :

Redeunt saturnia regna,

en voyant la couronne échue à un jeune prince, ami des lettres et de la science, qui avait écrit l'*Anti-Machiavel*. C'était

[1] Juvénal, *Sat.* V, 108 :

Nemo petit modicis quae mittebantur amicis
A Seneca, quae Piso bonus, quae Cotta solebat
Largiri.

Martial, I, 18 :

Pisones Senecasque Memmiosque.

[2] *De Vita beata*, 23 : " Donabit cum summo consilio, dignissimos eligens. "

[3] *De Beneficiis*, II, 2 : " Molestum verbum est, onerosum, et demisso vultu dicendum, Rogo. Hujus facienda est gratia amico. "

[4] *Pharsale*, I.

quelque chose qui aurait encore peut-être certaine analogie avec l'enthousiasme qu'à tort ou à raison aurait excité en France l'élévation au trône du duc de Bourgogne, avec Fénelon pour conseiller, de Télémaque et de Mentor.

Tout, d'ailleurs, semblait assurer que les espérances du peuple romain ne seraient pas déçues sous la sage administration de Sénèque et de Burrhus. Le commerce maritime, la grande affaire du monde romain, était dégrevé de lourdes charges[1]; — les taxes personnelles étaient réduites[2]; — les lois fiscales, qui jusqu'alors n'étaient que difficilement communiquées aux contribuables, furent rendues publiques, et chaque citoyen put ainsi connaître ses obligations et ses droits[3]; — les exactions des fermiers de l'impôt étaient fortement réprimées[4]; — les sentiments d'humanité furent à l'ordre du jour : les tortures, ou du moins les plus cruelles, furent abolies[5]; la peine de mort fut un instant suspendue dans tout l'empire et remplacée par celle des travaux forcés[6]; — dans le grand amphithéâtre du Champ-de-Mars, le peuple vit des combats de gladiateurs, dans lesquels on ne laissa périr personne, pas même les coupables[7]; — au théâtre, les spectateurs se trouvaient heureux d'être affranchis de la surveillance vexatoire d'une cohorte prétorienne; — les approvisionnements de grains ne manquaient jamais dans la capitale; — les provinces étaient tranquilles : leurs plaintes étaient écoutées, et les gouverneurs accusés étaient sévèrement punis, s'il y avait lieu; — les frontières du Danube et du Rhin étaient respectées des peuplades germaniques; —

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 51.
[2] *Id., ibid.*, 50.
[3] *Id., ibid.*, 51.
[4] *Id., ibid.*, 30, 33; XIV, 18, etc.
[5] *Id.*, XIV, 48, 49.
[6] Suétone, *Néron*, 31.
[7] *Id., ibid.*, 12.

les Parthes étaient repoussés de l'Arménie, et Rome célébrait par des fêtes les victoires de ses armées. Au milieu de cette satisfaction générale, la loi de lèse-majesté n'avait jamais encore été invoquée[1], et l'on pouvait se croire revenu au temps idéal de l'ancienne république[2].

Dans les masses, tout le mérite et toute la gloire de cette prospérité étaient rapportés au jeune César. Comment en aurait-il pu être autrement? Elles l'entendaient proclamer *imperator*[3]; elles lui voyaient élever des statues et des arcs de triomphe; elles entendaient répéter une foule de bons mots que la flatterie lui attribuait; elles appréciaient sa sagesse dans les lettres et les édits qui se publiaient sous son nom[4]; elles se plaisaient à louer en lui la beauté et les manières gracieuses de la jeunesse[5].

Mais ceux qui s'intéressaient aux affaires publiques savaient quelle part revenait à Sénèque de cet heureux état de choses[6]; ils reconnaissaient que c'était à lui qu'était dû tout ce qui se faisait de bien dans la république[7].

Sénèque devait donc sa puissance dans l'État non au bon plaisir de Néron ou d'Agrippine, mais à sa valeur personnelle, à l'estime et à la considération dont il jouissait. Il le savait, et il avait conscience de sa force.

C'est ce que montrent sa conduite au pouvoir, son attitude habituelle vis-à-vis de Néron.

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 48.

[2] *Id.*, XIII, 28. — Trajan disait, au rapport d'Aurelius Victor (*De Caesaribus*, cap. V), qu'aucun prince n'avait égalé Néron tel qu'il se montra dans les cinq premières années.

[3] *Id., ibid.*, 41.

[4] *Id., ibid.*, 28.

[5] *Id., ibid.*, 46; *Hist.*, I, 7.

[6] *Id.*, XIII, 6 : " Burrhum tamen et Senecam multarum rerum experimentia cognitos. "

[7] *Id.*, XIV, 52 : " Nihil in republica clarum fore quod non ab illo reperiri credatur. "

" Burrhus et lui, selon Tacite[1], tous deux gouverneurs " du jeune prince, étaient restés unis, ce qui se voit rare- " ment quand on partage le pouvoir. A des titres différents " ils avaient obtenu un crédit égal, Burrhus par la sévérité " de ses mœurs et ses talents militaires, Sénèque par son " éloquence, sa probité et sa bienveillance. *On aurait vu* " *bien des crimes si Sénèque et Burrhus ne les avaient* " *empêchés.* "

Ailleurs[2] Tacite nous dit : " Un jour que les ambassadeurs " de l'Arménie plaidaient la cause de leur pays devant le " Sénat, convoqué au Palatin, Agrippine allait, aux yeux des " *Pères paralysés d'émotion,* s'asseoir près de Néron, pour " partager avec lui la présidence, *quand Sénèque avertit le* " *prince d'aller au-devant de sa mère,* et de la sorte, sans " manquer au respect filial, tout affront fut évité au Sénat. "

Nous le voyons encore déployer une admirable fermeté dans une circonstance excessivement grave et délicate.

Des délateurs venaient d'assurer à Néron que sa mère ourdissait une conspiration pour le renverser et amener l'élection, à sa place, de Rubellius Plautus[3]. Il en était terrifié; il voulait faire périr aussitôt Agrippine et Plautus; il voulait enlever la préfecture du prétoire à Burrhus, qu'il accusait de n'avoir pas su ou voulu faire exercer une active surveillance sur les menées de sa mère.

En présence d'un prince troublé par la peur et par le soupçon, animé du désir furieux de se débarrasser de ceux qui peuvent ou veulent lui disputer son rang de Premier, que vont faire ces deux hommes? Vont-ils, pour ne pas compromettre leur position, se faire une arme contre Agrip-

[1] *Ann.*, XIII, 2.
[2] *Id.*, XIII, 5 : " Praesidere simul parabat, nisi, caeteris pavore defixis, Seneca admonuisset, etc. "
[3] *Id.*, XIII, 19, 21.

pine de la délation dont elle a été l'objet et s'empresser de souscrire à sa mort? Telle eût été certainement la conduite de vulgaires ambitieux, d'hommes sans fermeté, sans profond sentiment de la légalité et de la justice; mais telle ne sera pas la leur. " On ne doit pas, disent-ils à Néron, refuser " à personne le droit de se défendre, et encore moins à une " mère. Il peut y avoir erreur ou calomnie; la voix qui l'ac- " cuse est la voix d'une ennemie. Nous l'interrogerons dès " demain; nous lui ferons connaître les faits qu'on lui impute " et le nom des dénonciateurs; nous écouterons ses explica- " tions; si nous la trouvons coupable, elle sera punie malgré " son rang; mais si elle se justifie, elle ne saurait être " frappée. "

Ce qu'ils ont osé dire, ils l'ont fait; et aucune mesure nouvelle ne fut prise contre Agrippine à cette occasion.

Pour tout ce qui concernait les affaires de l'empire, Néron était entièrement soumis aux avis de Sénèque et de Burrhus. L'un dominait le Sénat par son talent et la confiance qu'il inspirait; l'autre était respecté et obéi de la force armée. Ces deux hommes éminents demeuraient les vrais maîtres de l'empire.

DESPOTISME ET CHUTE DE NÉRON

Cependant, il devait nécessairement arriver un moment où Néron ambitionnerait d'agir lui-même et à son gré en sa qualité de Prince du Sénat; et, en une telle occurrence, il ne pouvait manquer d'avoir des auxiliaires prêts non seulement à l'aider, mais à l'y pousser. Tous les intrigants, tous ceux qui désiraient des places et des fermes, tous ceux qui avaient été l'objet de poursuites ou de condamnations dans l'admi-

nistration des provinces, étaient prêts à se grouper autour de lui pour l'attaque.

Or, pour arriver au pouvoir, la coalition des partisans de Néron devait avant tout songer à abattre Sénèque; et pour cela il fallait d'une part entretenir l'animosité contre lui dans l'esprit du prince, et d'autre part ruiner son influence dans le Sénat.

Écoutons les arguments dont ils se servent pour perdre le philosophe, et prenons acte des aveux de ses ennemis.

" L'enfance de Néron, disaient-ils[1], a cessé; il est dans " toute la force de l'âge; il est temps qu'il sorte de la tutelle " de son maître; " et ils ajoutaient : " *Sénèque est l'obstacle " permanent à vos plaisirs, le censeur de votre goût pour le " chant; il déclare digne de mépris l'art de conduire les " chevaux dans l'arène.* " Ils ne disaient évidemment au prince que ce que celui-ci devait constater chaque jour.

Autour de lui se trouvaient d'ailleurs des épicuriens et des sceptiques qui s'efforçaient de montrer que le plaisir était le seul bien certain, que la vertu n'était qu'une chimère aussi nuisible que vaine[2].

Au Sénat, déjà quelque temps avant, un homme qui n'était pas sans valeur et sans influence, qui avait été questeur de Germanicus, qui avait été proconsul en Asie, Suilius, avait osé engager la lutte[3] contre Sénèque, tenté de détruire son influence.

Il avait été sous Claude l'accusateur le plus perfide et le plus redouté. Il se crut assuré de porter un coup fatal au chef des stoïciens. Il n'ignorait pas que le seul moyen, ou

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 52 : " Certe finitam Neronis pueritiam, et robur juventae adesse; exueret magistrum. "

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 16. — Suétone, *Néron*, 52 : " Sed a philosophia eum mater avertit, monens imperaturo contrarium esse. "

[3] Tacite, *Ann.*, XIII, 42, 43.

du moins le plus sûr, de perdre Sénèque était de le faire passer pour un hypocrite, un faux philosophe, et de l'isoler ainsi du parti qui faisait sa force. Il savait aussi que s'il manquait de preuves, les insinuations produisent toujours un certain effet sur les auditeurs qui ne pensent point par eux-mêmes et surtout sur ceux, trop nombreux en tout temps, que dévore une jalousie secrète contre tous les hommes supérieurs.

Suilius donc, dans un discours à la Curie, attaqua Sénèque; mais n'ayant aucun document sérieux à tirer de son *scrinium,* il fut réduit à l'accuser d'avoir porté l'adultère dans la famille de Germanicus tout en prêchant l'austérité, et de posséder, quand il vantait la pauvreté, des richesses d'une valeur de 300 millions de sesterces dont il lui serait difficile d'établir la légitime acquisition.

En parlant d'adultère, c'était sans doute à Agrippine qu'il entendait faire allusion[1]. Mais on savait par quels motifs l'épouse de Claude l'avait fait rappeler de l'exil, et que l'ambition seule l'avait animée en cette affaire.

Quant à la fortune de Sénèque, il paraît incontestable qu'elle s'était considérablement accrue après son élévation au pouvoir. Il apportait à son administration la sagesse[2] qu'il mettait à celle des affaires de l'empire. Mais cela ne suffirait pas à expliquer un tel accroissement. Il provenait, on n'en peut douter, de dons qu'il avait reçus et qui avaient été prélevés sur le trésor public. Lui en faut-il faire un crime? On ne saurait admettre que ceux qui étaient investis de hautes fonctions publiques fussent tenus aux énormes dépenses qu'elles entraînaient, sans aucune compensation

[1] Ni dans les paroles de Suilius, ni dans les réflexions que son discours suggère à Tacite, on ne trouve rien qui laisse supposer une corrélation quelconque entre cette accusation d'adultère et le bannissement de Sénèque.

[2] Pline, *Hist. nat.*, XIV, 5.

pécuniaire. C'eût été la ruine et la misère offertes pour prix des services rendus à l'État. Un tel état de choses n'a pu exister en aucun temps, en aucun pays. S'il n'y avait pas à Rome d'émoluments fixes attachés aux grandes dignités, le Sénat, qui avait la garde du Trésor, *aerarium*, décernait à titre de récompense nationale des dotations en terres, en immeubles ou en espèces à ceux qui avaient bien mérité de la patrie ou à ceux qui avaient dans la Curie des amis assez nombreux pour obtenir le vote d'allocations en leur faveur[1].

Dans la plupart des cas, la proposition était faite par le Prince ou en son nom, et c'était lui qui ainsi paraissait le véritable donateur. Le Prince d'ailleurs avait à sa disposition des fonds spéciaux dont il avait l'administration, le *fiscus*, et il pouvait récompenser ou gratifier qui il voulait. C'est ainsi que l'on dotait ordinairement les sénateurs de la somme nécessaire pour constituer leur fortune réglementaire et leur permettre de tenir dans la ville le rang qui leur était dû.

On pouvait donc à Rome s'enrichir légitimement au service de l'État, et Sénèque a pu répondre fièrement à ses accusateurs[2] : " Le philosophe n'écartera pas de lui l'obligeance de " la fortune. Mais, possesseur d'un patrimoine amassé par " des moyens honnêtes, il ouvrira sa maison, invitera tout le " corps des citoyens à examiner ses biens, autorisera chacun " à revendiquer ce qui serait à lui, et alors, hardiment, avec " publicité, il sera riche. "

On n'ignorait pas d'ailleurs que la fortune de Sénèque servait plus à ses amis qu'à lui-même, qu'il vivait pauvrement au sein des richesses et avait conservé les habitudes d'un stoïcien. On n'en pouvait douter quand on voyait son visage

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 53. — Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, XXVI, 24. — Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 29.

[2] *De Vita beata*, 23.

fatigué, son corps affaibli par le travail, la modestie de sa tenue et le ridicule équipage qu'il avait à son usage[1].

La position de Sénèque ne fut et ne pouvait être encore nullement ébranlée par Suilius. L'accusateur, au contraire, fut convaincu de concussion et de vol dans son proconsulat, de calomnie et de vénalité dans ses délations, qui avaient causé la ruine et la mort d'honnêtes citoyens. Il fut condamné à la restitution d'une grande partie de ses biens et à l'internement aux îles Baléares.

Mais bientôt " la mort de Burrhus, dit Tacite[2], causa une " grande tristesse dans Rome, qui garda la mémoire de ses " vertus et qui l'honora de regrets d'autant plus profonds " qu'elle prévoyait que Sénèque, allant se trouver privé du " concours du commandant de l'armée, n'aurait plus l'autorité " nécessaire pour tenir la main à l'accomplissement du bien."

On vit alors l'entourage du prince, puis peu à peu une partie de l'aristocratie romaine se transformer en une société grecque. Ce n'étaient partout dans la ville que concerts, festins et fêtes scandaleuses. Le prince et la plupart des personnages importants s'occupaient plus de musique et de poésie d'amateurs que de prendre soin des affaires de l'État. On vit même Néron, accompagné de sénateurs, se faire gloire de monter sur la scène et rechercher les applaudissements des spectateurs.

Nombre de sénateurs suivaient Sénèque et ses amis, parce qu'ils formaient le parti dominant; être le plus fort ou le paraître[3] suffit généralement pour attirer les adhésions. Les défections ne pouvaient donc manquer de se produire le jour où ils sembleraient les plus faibles.

[1] Sénèque, lettre 87.
[2] *Ann.*, XIV, 52.
[3] Pline le Jeune, *Lettres*, II, 12. — Sénèque, *De Vita beata* in fine, 2.

Qui peut d'ailleurs garder la puissance et la faveur publique sans exciter la jalousie? *Quam magnus mirantium, tam magnus invidentium populus est*[1].

D'un autre côté, ceux qui venaient rarement à la Curie, qui ne prenaient point part habituellement aux décisions et aux votes, les indifférents ou abstentionnistes offraient une masse sur laquelle on pouvait exercer facilement une pression. Néron les fit sommer d'être désormais assidus aux séances[2].

Il parvint à avoir ainsi une majorité sénatoriale décidée à le suivre et à abandonner les chefs du parti philosophique qui avaient gouverné jusqu'alors. De ce jour Sénèque vit disparaître son prestige sur le Sénat et avec lui son influence dans l'État.

Mais avant de tomber, il résista courageusement à tout acte qui lui parut injuste ou illégal, quel que fût l'intérêt politique qui le commandât. Ainsi lui, le philosophe, il protesta énergiquement contre la spoliation des temples des provinces, quoiqu'elle eût pour but l'embellissement de la capitale qui sortait de ses cendres[3]. Toutefois, quand il fut convaincu qu'il n'avait plus l'autorité nécessaire pour être écouté du prince, ni l'appui du Sénat, qu'il était impuissant à bien faire, il suivit la seule conduite qu'il y avait à tenir: on le vit, en maintes circonstances, vouloir se retirer[4] du Conseil de l'empire, et sa résolution devint définitive.

Ce fut alors Néron qui, craignant l'effet défavorable qui résulterait pour lui, dans l'armée et à Rome, de la retraite de Sénèque, le pria de rester, se refusant à rompre ouvertement. Mais le philosophe déclara qu'il était malade, qu'il

[1] *De Vita beata*, 2.
[2] Tacite, *Ann.*, XVI, 27.
[3] *Id.*, XV, 45.
[4] Suétone, *Néron*, 35. — Tacite, *Ann.*, XIV, 53, 56.

souffrait de la goutte; il se retira à la campagne, et ne reparut plus au Palais[1] ni à la Curie.

Agir de la sorte, refuser au prince le concours de l'influence et de la considération dont il jouissait dans la haute et intelligente aristocratie de l'empire, n'était-ce pas montrer que le pouvoir par lui-même n'était pas l'objet de son ambition? Une pareille conduite laissait voir encore qu'il n'était pas homme à faire quoi que ce fût qu'il jugerait ne pas devoir faire; qu'il était capable de braver l'inimitié de Néron, non plus de Néron son pupille, mais de Néron émancipé, entouré d'un parti d'intrigants et de flatteurs qui le persuadaient qu'aucun prince n'avait encore connu toute l'étendue de ses droits.

" Quand la Nature reprendra le souffle qui m'anime, " écrivait Sénèque, les témoins ne me feront pas défaut " pour affirmer que j'ai recherché la paix de la conscience, " que j'ai cultivé les bonnes études, *que je n'ai diminué la " liberté de personne, et que nul ne diminua la mienne*[2]. "

Les stoïciens, qui avaient conscience de leur valeur et de l'indignité de ceux qui leur succédaient à la direction des affaires publiques, n'étaient pas hommes à se résigner docilement à rentrer dans la vie privée, à ne plus exercer d'influence dans les affaires publiques. Ils tentèrent de frapper Néron comme ils avaient frappé Caïus; de nombreuses conjurations se formèrent, mais sans succès.

La moins mal organisée fut celle de Pison; on y comptait des sénateurs, des chevaliers, des officiers supérieurs, des centurions, des affranchis. Le hasard la fit découvrir. Le César trembla. Le Sénat décréta une sorte d'état de siège,

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 45.
[2] *De Vita beata*, 20.

et Néron, chargé de rétablir l'ordre, fit périr dans une sanguinaire répression tous ceux dont il redoutait la haine et la vengeance[1].

Le lecteur ne nous saurait aucun gré de tenter de refaire après Tacite[2] le tableau de Rome à ce moment, de lui montrer les portes de la ville fermées et gardées, les agents du prince escortés par les Germains de la garde faisant des perquisitions dans toutes les demeures, les accusés chargés de chaînes et traînés sur la route d'Ostie aux jardins de Servilius, qu'habitait Néron après l'incendie de la Ville.

Il n'appartient qu'au grand historien de peindre les sentiments qui avaient enflammé de haine contre le César tant de personnages divers auxquels s'étaient jointes de nobles dames et des hétaïres; de nous signaler les actes de faiblesse ou de lâcheté chez ceux que le courage abandonna avec l'espoir du succès; de présenter à notre admiration l'héroïsme avec lequel surent mourir le tribun Subrius, le centurion Aper, la courtisane Épicharis.

Beaucoup d'entre ceux qui étaient entrés dans la conjuration, déclaraient hautement " qu'ils n'entendaient point " tuer Néron pour mettre Pison à sa place, remplacer un " joueur de harpe par un comédien; ils demandaient qu'on " élevât au principat Sénèque, qu'ils considéraient comme " celui que l'éclat incontesté des vertus désignait au choix " des gens de bien : *Tradereturque imperium Senecae, quasi " insontibus claritudine virtutum ad summum fastigium " delecto*[3]. "

C'était surtout dans l'armée que Sénèque trouvait d'en-

[1] Tacite, *Ann.*, XVI, 21. — Suétone, *Néron*, 36.
[2] Tacite, *Ann.*, XV, 48 à 74.
[3] *Id.*, *ibid.*, 65.

thousiastes et énergiques partisans. L'esprit politique leur manquait, il est vrai. Mais quelle droiture, quel courage vibraient dans les âmes des Subrius Flavius, des Sulpicius Aper et des centurions qui marchaient avec eux[1]! Et ces hommes qui ne mettaient pas en doute l'austérité et la fermeté de Sénèque, qui le tenaient si haut dans leur estime, professaient pourtant le plus profond mépris pour la *Grécaille,* ainsi qu'ils qualifiaient habituellement les philosophes.

L'élévation de Sénèque au principat eût été fort réalisable. Les fonctions de Président du Sénat, il ne faut pas le perdre de vue, n'étaient pas celles d'un général, d'un *imperator.* Elles étaient toutes civiles et non militaires. Auguste devenu Premier ne commanda plus en personne les armées; après lui, Tibère en fit autant; Caïus, Claude, Néron n'eurent pas à conduire eux-mêmes des troupes au combat.

En eût-il été autrement, il n'y aurait rien eu d'extraordinaire à voir Sénèque à la tête de légions? N'y avait-on pas vu Caton? N'y verra-t-on pas Marc Aurèle? Tacite d'ailleurs trouve naturel que Néron ait dit à Sénèque[2]: " *Votre bras* " *et votre épée ne m'auraient point fait défaut si j'avais eu* " *à prendre les armes.* " Tout en blâmant, en effet, les luttes sanglantes entre les hommes, les stoïciens reconnaissaient, nous l'avons dit, le droit de défense et de revendications légitimes.

D'autre part, les prétoriens auraient pu volontiers saluer Sénèque *imperator,* car les légionnaires et leurs chefs ne rougissaient pas alors d'obéir à des magistrats qui n'avaient point une pratique spéciale de la guerre. Le *cedant arma togae* fut toujours la maxime de Rome; et sous Adrien,

[1] Tacite, *Ann.,* XV, 47, 48.
[2] *Id., ibid.,* 46.

l'*Édit perpétuel* consacra la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil.

Sénèque leur donna-t-il son adhésion, accepta-t-il d'être candidat? Il est à présumer que son expérience et sa prudence l'en ont détourné; car on ne pouvait guère compter sur le succès d'une entreprise formée par une coalition de personnages presque tous animés de vues, de sentiments et d'intérêts opposés[1].

Toutefois, si Sénèque n'a personnellement pas joué de rôle actif, il n'en a pas été peut-être de même des stoïciens ses amis. Il eût été étonnant qu'ils n'eussent pas songé à profiter de l'occasion et de la bonne volonté des prétoriens pour assurer le pouvoir à leur chef; et c'est là sans doute ce qui a fait naître le bruit de la connivence du philosophe avec les conspirateurs[2]. Aussi Néron ne manqua pas de le comprendre dans la proscription.

La peine de mort était considérée comme une peine naturellement encourue par le vaincu, et tous les hommes politiques avaient l'habitude de la regarder sans peur; ils savaient que, dans la carrière des affaires publiques, ils risquaient leur tête, comme le soldat sur le champ de bataille. Les enseignements du Portique, ceux de l'épicurisme, l'effusion du sang dans l'amphithéâtre, les exemples journaliers de bravoure, avaient fait qu'il n'était pas alors un Romain qui craignît la mort. Les sages tels que Thraséas, les efféminés tels que Pétrone[3], les matrones telles qu'Arria[4], les courtisanes telles qu'Épicharis[5] n'en avaient nul souci. N'avons-nous pas vu durant la Révolution en France, alors

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 48-54.
[2] *Id.*, XV, 65 : " Neque tamen ignorante Seneca. "
[3] *Id.*, XVI, 19.
[4] *Id.*, XVI, 34.
[5] *Id.*, XV, 57.

que la guillotine était en permanence, les hommes de tous les partis, de toutes les conditions, monter successivement sur l'échafaud avec un héroïsme qu'on n'admirait plus tant il était devenu commun?

Si Sénèque eût alors manqué de courage, tout aussi bien parmi ses collègues du Sénat que parmi ses amis les stoïques, il n'eût point fait meilleure figure que Thersite parmi les héros Achéens. Mais la crainte de la mort ne pouvait habiter dans l'âme de celui qui ne cessait de témoigner son admiration pour Caton, qui enseignait le mépris de la vie, qui écrivait: " Prenez acte de ma déclaration : je suis tout " préparé à la mort, je ne tremblerai jamais devant elle[1]. " Il l'a prouvé; il a tenu parole.

Sénèque, dit Tacite[2], était à table avec sa femme Pauline lorsque arriva une escouade de soldats qui cernèrent sa villa; puis le tribun qui les commandait, s'avançant dans l'atrium, lui communiqua l'objet de sa mission, les questions qu'il avait à lui adresser au sujet de son attitude et de sa conduite vis-à-vis des conjurés qui avaient tramé le meurtre de Néron. Sénèque l'écouta et lui répondit sans laisser paraître aucune émotion, aucun trouble, ni sur son visage, ni dans ses paroles : *Nulla pavoris signa, nihil triste in verbis ejus aut vultu deprehensum.* C'était une vaine formalité. Sa mort était résolue dans l'entourage du prince; et malgré les réponses et les justifications que transmit le tribun aux jardins de Servilius, Silvanus fut chargé de lui porter l'ordre de mourir; mais celui-ci n'osa pas se présenter lui-même à la vue du philosophe : il chargea un obscur centurion de remplir sa besogne. A la réception de cette sentence, Sénèque demeura impassible,

[1] Lettres 44, 105.
[2] *Ann.*, XV, 60 à 64.

interritus. Ses amis, ceux qui l'entouraient, fondaient en larmes; ce fut lui qui les rappela à la fermeté; il leur demandait à quoi leur avaient servi les enseignements de la philosophie, il leur témoignait son étonnement de voir que leurs âmes ne se montraient pas suffisamment préparées aux coups de la fortune. Après avoir fait ses adieux aux gens de sa maison, il embrassa sa femme, la consola, l'exhorta à modérer sa douleur, lui montra qu'elle pourrait encore trouver quelque charme dans la vie. Pauline, partageant les sentiments de son époux, n'ayant elle non plus aucune peur de la mort, ne voulut rien entendre. " Je préfère, dit-elle, l'honneur de mourir avec vous. " Le même fer alors ouvrit à tous deux les veines de leurs bras. Pendant que son sang coulait, Sénèque, en pleine conscience de lui-même, avec le courage et la sérénité de l'homme de bien, fit appeler ses secrétaires et leur dicta ses adieux à la vie et à ses amis.

Ce discours, immédiatement répandu partout, admiré, commenté, ne nous est point parvenu. Nous ignorons quelles furent les dernières pensées de Sénèque; mais le seul fait de dicter un discours alors que la vie s'échappe, qu'on la voit fuir, dénote un homme bien trempé de caractère, *fortem et tenacem propositi virum*.

Voilà ce que les historiens, qui sont loin d'être toujours bienveillants, rapportent de la conduite politique de Sénèque, de sa vie publique.

Tacite[1] reconnaît qu'il fut autorisé à dire aux émissaires de Néron " qu'il n'était pas de sa nature enclin " à la flatterie; que personne ne savait cela mieux que le " prince, *qui avait eu plus souvent occasion de reconnaître*

[1] *Ann.*, XV, 61.

" *son indépendance que de rencontrer sa servilité.* " Il nous rapporte de plus que l'opinion générale avait une si haute idée du caractère de Sénèque, qu'elle ne douta point que de tous les personnages qui périrent à l'occasion de la conjuration de Pison, l'*illustre philosophe fut celui dont la mort causa le plus de joie à Néron*[1].

On prétendait même que depuis quelque temps il cherchait à se débarrasser de Sénèque, *et qu'il avait tenté de le faire empoisonner*[2]. Le fait est peut-être vrai. Mais en tout cas, ce qu'il nous importe de constater, c'est qu'on n'aurait point supposé que Néron eût nourri de tels sentiments à l'égard de Sénèque, si on l'avait considéré comme un homme faible de caractère. Croire le prince réduit à se servir clandestinement de poison, n'est-ce pas faire voir que, malgré les obsessions de Poppée et de Tigellinus, il avait conservé l'habitude de respecter le précepteur, le conseiller, et qu'il semblait plus craindre la puissance morale du philosophe que le philosophe ne craignait son pouvoir?

Avec Sénèque, toute sa famille fut comprise dans la proscription et périt. Ses frères, Gallion[3] et Mella[4], le suivirent de près. Son neveu Lucain ne fut pas épargné, et, quand le sang s'échappait de ses veines, le chantre de la *Pharsale* redisait les vers où il avait peint la mort du soldat expirant pour la liberté.

Deux femmes seules conservent la vie : la mère de Lucain, qui ne fut point inquiétée[5], et l'épouse de Sénèque.

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 60 : " Sequitur caedes Annaei Senecae laetissima principi."
[2] *Id.*, XV, 45 et 60.
[3] Dion, *Hist. Rom.*, LXII, 25.
[4] Tacite, *Ann.*, XVI, 17.
[5] Tacite, *Ann.*, XV, 70, 71. — Lucain a-t-il honteusement dénoncé sa mère comme le rapporte Tacite? Toujours prompt à se passionner, Diderot s'écrie (*Essai sur le règne de Claude et de Néron*, liv. I, 92) : " O Lucain! tu l'emporterais sur Homère que ton ouvrage serait à jamais fermé pour moi. Je te hais, je te méprise, je ne te lirai plus. " Il nous eût été pénible de constater que celui

Les esclaves et les affranchis, sur l'ordre de Néron, avaient lié les veines de Pauline et arrêté l'écoulement du sang. " Elle vécut ainsi, malgré elle, quelques années encore, dit " Tacite, gardant dignement le souvenir de son époux, et " montrant par la pâleur de ses membres et de son visage, " combien était faible le souffle de vie qui lui était resté. "

La faction des Néroniens se crut assurée de tenir en mains la majorité sénatoriale et voulut en disposer à son gré pour terroriser les mécontents. Dans le parti mutilé des philosophes il restait cependant encore une assez grande somme d'énergie pour remuer et réveiller le Sénat, à ce point que Néron reprit l'idée de Caïus et songea à supprimer la grande assemblée. Enivré de la facilité avec laquelle il avait obtenu les décrets de proscription, " il déclarait, nous " dit Suétone, que nul prince n'avait encore connu toute " l'étendue de son pouvoir; il donnait à entendre fort clai- " rement qu'il n'épargnerait pas les autres sénateurs, et que " même il supprimerait complètement cet ordre dans la " constitution de l'État. " Et pour arriver à l'exécution de ce projet, pour le faire agréer par la bourgeoisie, classe nombreuse, riche, puissante et toujours hostile aux privilèges des Pères conscrits, et pour l'y associer, il lui offrait de lui attribuer dorénavant le commandement des armées[1].

Mais le Sénat ne s'abandonna pas; l'esprit de corps rallia de nouveaux membres à l'opposition en face du danger;

qui avait su mourir si courageusement, que celui qui avait si noblement glorifié Caton, qui en faisant parler le héros du devoir et de la vertu civique s'est élevé parfois à une hauteur qu'aucun poète n'a atteint (Voltaire, *Essai sur la poésie épique*, ch. IV), il nous eût été pénible, disons-nous, de constater que le jeune stoïcien se fût rendu coupable d'une telle infamie; mais Tacite, lui-même, nous permet de reconnaître qu'il a été l'objet d'une calomnie : " On laissa, nous dit-il (*Ann.*, XV, 64), la mère de Lucain *sans l'absoudre et sans la punir.* " Donc les prétendues dénonciations de son fils n'avaient fait peser aucune charge sur elle.

[1] Suétone, *Néron*, 37, 43.

on fit appel aux commandants des légions des Gaules et de l'Espagne. Ceux-ci n'hésitèrent pas à compter sur le Sénat; ils levèrent l'étendard de la révolte, déclarant dans leurs *pronunciamientos* qu'ils n'étaient plus les lieutenants de César, mais les lieutenants du Sénat et du peuple romain[1].

Ils avaient raison de compter sur le Sénat. Néron avait pour lui la plus grande partie de l'armée[2], la flotte[3], le peuple de la capitale[4]; il eût certainement triomphé s'il avait été un homme de guerre ou s'il avait eu sous la main un général dévoué[5]. Ses menaces et la confiance dans le succès qu'il manifestait, auraient pu intimider des hommes prudents ou poltrons.

Cependant, les Pères conscrits n'attendent pas de savoir si les légions des Gaules sont triomphantes pour se déclarer, et à la lecture d'une proclamation dans laquelle le prince annonçait qu'il châtierait exemplairement les rebelles, debout dans la Curie, les bras levés, ils s'écrient : A mort, Néron[6]! et décrètent sa déchéance[7].

Obligé alors de quitter Rome, et après avoir vainement cherché quelque appui dans la flotte ou dans l'armée, le cruel et lâche tyran qui faisait pâlir les autres, fuit tremblant à son tour; à moitié mort de peur, il se cache, semblable à un ignoble malfaiteur, dans la villa d'un de ses affranchis; et, à l'approche des cavaliers lancés à sa poursuite, il s'enfonce malgré lui le fer dans la gorge.

[1] Suétone, *Galba*, 10.
[2] Tacite, *Hist.*, I, 6, 8, 53.
[3] Suétone, *Galba*, 12. — Tacite, *Hist.*, I, 21.
[4] Tacite, *Hist.*, I, 7, 78.
[5] Suivant Othon, le renversement de Néron n'aurait été dû qu'à ses lenteurs et à ses hésitations. (Tacite, *Hist.*, I, 99.)
[6] Suétone, *Néron*, 46.
[7] Tacite, *Hist.*, I, 16 " Neque erat adhuc damnati principis exemplum. "

C'est donc, on doit le reconnaître, dans sa lutte contre le Sénat que Néron a trouvé la défaite et le trépas.

Le soin de maintenir leurs droits était tellement l'idée dominante des Pères conscrits que, dans leur préoccupation d'éviter un maître, ils commettent alors la même faute, quoique en sens inverse, qu'ils avaient commise à la mort de Claude. Pour Premier ils choisissent Galba, un vieillard, un général absent, dans l'espoir de ressaisir et étendre leur autorité[1]. Puis, aveuglés par leurs premiers succès, prince et sénateurs, sans avoir mesuré leurs forces, décrètent la proscription de tous les Néroniens, et croient qu'il leur sera possible de rétablir sans aucune transition la discipline militaire du temps de Manlius Torquatus[2].

Aussi, malgré l'adoption de Pison, dont la jeunesse et le bon renom devaient lui servir d'appui, Galba ne put résister à l'émeute prétorienne soutenue des partisans de Néron, qui se rallièrent à Othon.

Pison et Galba massacrés, Othon est proclamé *imperator* au camp, mais le prestige du Sénat est tel qu'il ne se regarde que comme candidat proposé par l'armée au principat; il ne se déclare prince qu'après le vote des Pères; aussitôt élu, il n'agit plus qu'au nom du Sénat, se place sous sa protection[3], et quand il sera attaqué par un nouveau compétiteur, par Vitellius, nous l'entendrons dire[4] : " Le " Sénat est avec nous, voilà pourquoi nous sommes, nous, " la république, et lui, Vitellius, l'ennemi de la république. "

Vitellius, de son côté, quand il est proclamé *imperator*

[1] Tacite, *Hist.*, I, 4 : " Patres laeti, usurpata statim libertate licentius ut erga Principem novum et absentem. "
[2] Tacite, *Hist.*, I, 4, 35.
[3] Suétone, *Othon*, 7. — Tacite, *Hist.*, I, 74.
[4] Tacite, *Hist.*, I, 84.

par les légions de Germanie, ne manque pas de faire prêter serment par ses troupes au Sénat et au peuple romain [1].

Puis, quand après un triomphe éphémère Vitellius sera traîné aux gémonies, quand sous la pression des légions de Germanie et de Syrie Vespasien sera proclamé prince, à son tour il s'empressera de marquer sa déférence pour le Sénat. Vologèse lui ayant fait offrir de mettre 40,000 cavaliers parthes à sa disposition contre ses rivaux, il répondit aux envoyés : " Remerciez le roi; rapportez-lui que la paix et " l'ordre sont rétablis, et que c'est désormais au Sénat qu'il " doit envoyer ses ambassadeurs [2]. "

La conduite de tous ces généraux rivaux et ambitieux du pouvoir ne nous montre-t-elle pas avec évidence que ce grand corps national conservait encore dans le monde romain et au delà de ses frontières un prestige plus grand que celui du prince, et que celui-ci devait, pour asseoir son autorité, se dire le Premier du Sénat?

C'est ce dont Tacite convient : " Les provinces les plus " éloignées et les troupes séparées par la mer restaient " fidèles à Othon, nous dit-il, non par enthousiasme, mais " parce qu'il se couvrait de l'assentiment de Rome et du " Sénat [3]. " Écoutons encore les sentiments d'un Romain, sentiments sortis également de l'âme de Tacite, et qu'il place dans la bouche d'Othon, dans une harangue aux prétoriens mutinés : " Puissent les armées ignorer à jamais vos " clameurs contre le Sénat. C'est la tête de l'empire, l'hon- " neur des provinces. L'éternité de Rome et la paix des " nations tiennent à l'existence du Sénat, de ce Sénat qui " fondé solennellement par Romulus s'est maintenu, depuis

[1] Tacite, *Hist.*, I, 55.
[2] *Id.*, IV, 5.
[3] *Id.*, I, 76.

" les Rois jusqu'aux Princes, toujours indestructible et " immortel. Il est de notre devoir de le transmettre à nos " descendants tel que nous l'avons reçu de nos ancêtres. "

Quoi qu'on dise donc de sa servilité et de sa lâcheté, il fallait, on le voit, même aux jours de révolution, compter avec le Sénat.

LES PHILOSOPHES SOUS LES SUCCESSEURS DES CÉSARS

Sénèque, nous l'avons vu, avait déclaré à son parti qu'il ne fallait pas continuer à rêver des utopies; qu'on devait tenir compte de l'état de choses créé par l'immense développement de l'empire; que le retour à la constitution de la république avant Auguste était désormais impossible; que Brutus, en immolant César, n'avait en rien avancé la cause de la liberté; que la liberté n'était pas attachée à une forme unique de constitution; que l'on pouvait être plus libre sous un prince vertueux que dans une démocratie soumise aux violences des factions.

Les stoïques avaient un moment pensé qu'avec leur chef au pouvoir, la philosophie allait gouverner le monde; le manifeste qui parut sous forme de traité de la *Clémence,* fut accueilli avec enthousiasme; on crut que, sous le jeune César guidé par un illustre maître, on allait voir se réaliser le rêve de l'union de la force et du droit, du pouvoir et de la sagesse. Sénèque, par suite, a pu dire que son administration ne rencontrait ni brouillons ni perturbateurs parmi les philosophes [1].

Mais ce ne fut qu'une chose exceptionnelle et passagère,

[1] Lettre 73.

car aussitôt que son influence fut perdue, aussitôt que Tigellinus l'eut supplanté dans la direction des affaires, les stoïques reformèrent un puissant parti d'opposition. " Cette " secte, s'était écrié au Sénat[1] un des accusateurs de Thra- " séas, a déjà produit les Tuberon et les Favonius... Que " sert-il d'avoir banni Cassius, si vous laissez vivre et multi- " plier les imitateurs de Brutus? "

Quand, en effet, le parti philosophique se demandait quel avait été le résultat obtenu par les doctrines politiques de Sénèque, que pouvait-il constater? Le nourrisson de la philosophie, ce jeune César sur lequel on avait fondé de si belles espérances, était devenu un abominable tyran. Il avait fallu organiser contre lui des conspirations qui avaient coûté la vie à de nombreux et illustres citoyens; on n'avait pu le renverser qu'en faisant appel aux légions des frontières, et les généraux se disputant alors le rang de Premier avaient amené d'affreuses guerres civiles. Il se crut donc en droit de répudier les principes politiques de Sénèque, et il demeura plus convaincu que jamais que le principat était incompatible avec la liberté, qu'il était l'obstacle qu'il fallait avant tout renverser pour établir le règne de la vertu.

Le gouvernement des princes était, il faut en convenir, fondé à voir dans les philosophes des mécontents et des factieux. Ils devaient d'autant plus les redouter que c'étaient des hommes qu'une sorte de fanatisme pour le bien rendait, Tacite[2] nous l'a dit, inaccessibles à la peur, inaccessibles aux séductions.

Une hostilité constante et parfois violente ne pouvait donc manquer de régner entre la famille Flavienne et les stoïciens.

[1] Tacite, *Ann.*, XVI, 22.
[2] *Hist.*, IV, 5.

Leur chef était alors Helvidius Priscus, le gendre de Thraséas. " Helvidius, nous dit Tacite[1], avait dès la jeunesse " appliqué son esprit distingué aux plus hautes études, non " pour cacher sous la réputation d'un savant une lâche " inaction, mais pour se livrer aux affaires publiques avec " un courage affermi contre tous les coups de la fortune. " Dès la séance où Vespasien fut élu ou reconnu Premier, les propositions et l'attitude d'Helvidius firent voir que dans le Sénat son parti était décidé à revendiquer les privilèges du Grand Corps, et à s'opposer à toutes les mesures qui lui paraîtraient contraires à la justice et au bien de l'État[2].

Helvidius ne se bornait pas à fêter dans des soupers intimes les anniversaires des deux Brutus et de Cassius[3]; en maintes occasions il ne craignait point d'adresser à Vespasien les plus violentes invectives, traitant le prince comme un simple citoyen. Il paya son audace de la vie[4] : il fut exilé et tué par des sicaires. — Sous Domitien, Junius Rusticus fut condamné à mort pour avoir publié l'éloge de Thraséas et d'Helvidius et les avoir appelés des " hommes divins ".

D'un autre côté, le parti stoïcien ne demeurait pas étranger aux nombreuses conspirations qui se tramaient contre Vespasien[5] et contre ses fils[6].

Ceux qui avaient joué quelque rôle actif perdirent la vie; puis, comme il ne pouvait manquer d'arriver en une telle situation, un décret de Domitien[7] expulsa de Rome et d'Italie tous les philosophes.

[1] *Hist.*, IV, 5.
[2] *Id.*, IV, 10.
[3] Juvénal, V, 36 :
Quale coronati Thrasea Helvidiusque bibebant
Brutorum et Cassi natalibus.
[4] Suétone, *Vespasien*, 15.
[5] *Id.*, *ibid.*, 25.
[6] *Id.*, *Domitien*, 10.
[7] *Id.*, *ibid.*

Quelques-uns furent autorisés à demeurer dans les provinces; mais la plupart d'entre eux durent se réfugier au delà du Rhin et du Danube ou dans les déserts de la Libye[1]. On ignore ce que devint Musonius Rufus, sur quelle terre et comment il mourut. Épictète, son élève, se retira à Nicopolis en Épire. Dion, la Bouche d'or, déguisant son nom et sa naissance, errant de pays en pays sous les haillons d'un mendiant, ne trouva d'asile que chez les Scythes et les Gètes.

Il était dangereux d'être soupçonné d'avoir des relations avec les proscrits. Pline le Jeune raconte[2] le dévouement qu'il eut pour l'un d'eux. " Les philosophes avaient été " chassés de Rome, dit-il. Artémidore était encore dans une " maison aux portes de la ville. J'allai le voir, quoique la " qualité de préteur que j'avais alors rendît ma visite plus " remarquable. Il lui fallait une somme importante pour " acquitter une dette honorable. La plupart de ses amis, " riches et puissants, hésitaient. Moi, j'empruntai la somme " et je lui en fis don. Au moment où je lui rendais ce service, " on venait d'envoyer à la mort ou en exil sept de mes amis : " Senecion, Rusticus, Helvidius à la mort; Mauricus, Gratilla, " Arria, Fannia en exil. Je ne crois pas cependant avoir " mérité la gloire qu'il m'accorde; je n'ai fait qu'éviter le " déshonneur."

Les femmes, on le voit, n'étaient pas épargnées! Qu'elles étaient admirables ces épouses stoïques! Écoutons encore Pline au sujet de Fannia :

" La maladie de Fannia me désole, dit-il[3]. Elle l'a gagnée

[1] " Philosophia autem adeo perterrita est, ut, habitu mutato, alii in extremam Galliam aufugerunt, alii in Libyae Scythiaeque deserta. " (Euseb., *Chron.*, ann. 92.)

[2] *Lettres*, III, 11.

[3] *Lettres*, VII, 19.

" en veillant auprès de la vestale Junia, sa parente. Elle a une " fièvre continue; sa toux augmente; sa maigreur et sa fai- " blesse sont extrêmes. Il n'y a que son âme et son esprit " qui aient conservé leur vigueur et qui restent dignes " d'Helvidius, son mari, et de Thraséas, son père... Quelle " chasteté! quelle pureté de mœurs! quelle sagesse! quelle " fermeté! Elle a suivi deux fois son mari en exil, et elle y " a été envoyée une troisième à cause de lui. Car Senecion, " accusé d'avoir écrit la vie d'Helvidius, avait dit pour sa " justification qu'il ne l'avait fait qu'à la prière de Fannia. " Metius Carus, l'accusateur, demanda d'un air menaçant à " Fannia : si elle l'en avait prié? Oui, répondit-elle; — si " elle avait donné des mémoires? Oui, dit-elle; — si sa mère " le savait? Non, affirma-t-elle. Elle ne laissa pas échapper " une seule parole qui parût inspirée par la crainte. Un dé- " cret arraché au Sénat par le malheur des temps, supprima " l'ouvrage, exila Fannia et confisqua ses biens. Elle n'en " conserva pas moins l'ouvrage supprimé et emporta avec " elle dans son exil la cause même de cet exil. Qu'elle était " agréable et douce! Combien, par un rare privilège, elle " était à la fois digne d'amour et de respect! "

La mort, l'exil, les mesures de rigueur ne pouvaient que rendre les philosophes plus que jamais ennemis irréconciliables du principat, et en même temps exalter l'admiration que le public avait pour eux. L'intérêt des princes était donc de les faire déconsidérer, et les écrivains à leurs gages[1] eurent pour mission de les poursuivre de leurs railleries et de leurs invectives.

Aussi, après avoir traité les stoïciens de factieux, avec

[1] Suétone, *Vespasien*, 18. — Tacite, *Hist.*, I, 1. — Juvénal, *Sat.* VII. — Quintilien, *Inst. or.*, Introduction.

quel malin plaisir Tacite[1] nous parle de l'insuccès de Rufus dans son ambassade au camp de Primus! " Il amusa les " uns, dit-il, ennuya les autres; peu s'en fallut qu'il ne fût " chassé et foulé aux pieds. Cédant enfin aux conseils et aux " menaces, il cessa sa prédication intempestive. "

Juvénal, qui tremblait de s'attaquer aux puissants du jour, se sent rassuré contre les stoïciens, et s'en donne à cœur joie sur eux[2]. A l'entendre, ils sont tous des hypocrites, des fourbes, d'infâmes débauchés; ils sont la cause de tous les vices qui souillent la capitale, de tous les crimes qui s'y commettent, car ce sont eux qui, par leurs enseignements impies, ont détruit la croyance salutaire aux dieux infernaux, à la religion traditionnelle. Et alors notre satirique se fait l'apôtre de l'Olympe. Autres temps, mêmes mœurs. Juvénal se montre à nous sous la figure d'un de ces écrivains spirituels et mordants qui, dans le journalisme, attaquent de nos jours la philosophie et les philosophes au nom d'une religion vieillie, et qui cherchent en vain à paraître convaincus de la foi qu'ils défendent.

Quintilien se chargea de contester la capacité politique du parti. " L'orateur, disait-il[3], doit avoir une science univer- " selle, et c'est pour cela qu'il doit étudier les divers systèmes " de philosophie. Mais que les dieux me gardent de vouloir " faire de l'orateur un philosophe, car je ne sais rien de plus " opposé aux devoirs du citoyen! Qui d'entre eux s'est jamais " distingué dans les assemblées? qui d'eux a pris part aux " affaires publiques? Tous cependant font des théories sur " l'art de gouverner. Je veux que l'orateur soit un véritable " homme d'État, et non un disputeur oisif. Laissons se

[1] *Hist.*, III, 81.
[2] *Sat.* II.
[3] *Inst. or.*, XII, 2.

" rabattre sur la philosophie ceux auxquels l'éloquence " demanderait trop d'études et de travail. Il est facile de " laisser croître sa barbe, d'affecter le dédain pour l'art " oratoire, de prendre les dehors d'un sage sans l'être; tandis " que l'éloquence est à l'abri de l'hypocrisie, et personne n'a " jamais pu s'en revêtir comme d'un masque. "

SÉNÈQUE FUT CONSIDÉRÉ COMME UN ÉMINENT STOÏQUE

Sénèque avait cependant montré par un exemple frappant que la philosophie pouvait former des hommes d'État qui n'avaient pas à craindre de comparaison avec les rhéteurs ou les généraux. Par ses conseils et ses fonctions il avait sagement administré l'empire; il avait ramené à Rome durant quelque temps les jours de l'ancienne liberté. Sa mémoire ne pouvait qu'être en butte à des attaques passionnées.

Ce furent les pamphlétaires qui sous le nom d'*historiens* se chargèrent de recueillir et de publier toutes les calomnies contre lui. Ils se préoccupaient peu de la postérité[1], de lui léguer des témoignages de la vérité; ils n'écrivaient pas pour elle; et cependant, c'est elle qui a ajouté foi à leurs récits, sans se soucier d'observer la loi si sage, si nécessaire d'*audi alteram partem;* tandis que, chose remarquable, ils n'ont eu aucune influence sur leurs contemporains, sur ceux-là seuls précisément vis-à-vis desquels ils voulaient agir.

Les auteurs, en effet, qui s'adressaient au public éclairé n'ont pas osé attaquer la mémoire de Sénèque. Juvénal et Quintilien sont là pour en témoigner.

Juvénal, dont l'esprit est assez facilement porté au déni-

[1] Tacite, *Hist.*, I, 1 : " Ita neutris cura posteritatis. "

grement, fait l'éloge, malgré ses attaques violentes contre les philosophes, de la générosité de Sénèque[1], et déclare que si l'on pouvait s'exprimer librement[2] à son sujet, personne, même parmi les pervers, n'oserait le confondre avec Néron. Or, comment n'en aurait-il pas fait le type du Tartufe romain, s'il avait cru, ou même si l'opinion publique de son temps eût ajouté quelque créance aux turpitudes dont il fut accusé?

Quintilien ne pouvait être que fort hostile à Sénèque; car à la dette de reconnaissance qu'il avait à payer aux princes Flaviens, se joignaient une rivalité de gloire et une rivalité d'école.

Les écoles philosophiques, nous l'avons vu, se flattaient de dédaigner la rhétorique comme un art inutile, et d'enseigner à agir et non à parler. Malgré la colère avec laquelle leur répondait Quintilien, la jeunesse désertait les classes d'études littéraires et oratoires[3], qui offraient moins d'intérêt depuis que la tribune du Forum était muette; tandis qu'elle encombrait les salles des maîtres de philosophie, où elle s'enflammait d'un zèle au moins momentané pour la vertu. *Hinc atque illinc,* dit Sénèque[4], *philosopho manus auditor intentat, et super ipsum caput mirantium turba consistit. Non laudatur ille nunc, sed conclamatur.* Voilà de ces témoignages d'enthousiasme que Quintilien enviait aux maîtres de philosophie. Par la satire VII, qui dépeint la misère des gens de lettres, et la satire II, qui accuse l'hypocrisie d'être générale, Juvénal nous montre quel était l'état des esprits à Rome à cette époque.

[1] Juvénal, *Sat.* V, 190.
[2] *Id., Sat.* VIII, 211, 242.
[3] *Id., Sat.* VII, 203 :

Poenituit multos vanae sterilisque cathedrae.

[4] Lettre 52.

Dépit, jalousie, intérêt politique, tout devait donc exciter la bile de Quintilien contre les écoles philosophiques et surtout contre Sénèque. Eh bien! sauf un trait perfide, dont nous aurons tout à l'heure l'occasion de parler, il n'a pas cédé à la tentation de se servir contre son adversaire d'arguments *ad hominem,* arguments qui eussent été terribles contre un stoïque de Rome, et dont il connaissait l'efficacité aussi bien que Suilius; il n'a pas osé accuser l'idole de l'École de n'avoir été qu'un faux philosophe, un *cathedrarius,* et encore moins d'avoir été un plat valet de Néron.

Il y a plus. Non seulement Quintilien n'attaqua pas Sénèque, mais il eut à se défendre de lui être hostile, de n'être pas disposé à lui rendre justice. " Quoique Sénèque, " dit-il[1], se soit distingué dans tous les genres de littérature, " je n'ai voulu parler de lui qu'en dernier lieu, *parce qu'on " est convaincu que je le tiens en haine et que je ne saurais " être impartial à son égard.* On est dans l'erreur. Je n'ai " jamais voulu faire exclure ses œuvres des écoles; seule- " ment, je ne pouvais souffrir qu'on le préférât à d'autres " qui valaient mieux que lui. " L'animosité se dissimule mal dans ces lignes. On sent que c'est une amende honorable que Quintilien est obligé de faire pour ne pas déchaîner contre lui l'opinion publique. " Sénèque, ajoute-t-il, s'est fait remar- " quer par de nombreuses et grandes vertus : *Cujus et multae " alioqui et magnae virtutes fuerunt*[2]; il déploie une admi- " rable énergie contre les vices; ses œuvres sont toutes pleines " de nobles pensées, et leur étude ne peut qu'être utile au " développement des bonnes mœurs. "

Il n'est pas possible de trouver un aveu plus éclatant de la faveur et de l'estime dont jouissait Sénèque dans les

[1] *Inst. or.*, X, 1.
[2] " Claritudine virtutum, " a dit aussi Tacite, *loc. cit.*

classes éclairées de Rome, malgré les attaques que les Flaviens faisaient diriger contre la philosophie et les philosophes, en même temps que contre tout ce qui s'était fait sous les Césars et principalement sous Néron.

Aussi, malgré toutes les diatribes des pamphlétaires, dans l'École romaine on étudiait et on commentait les ouvrages de Sénèque; on en faisait si grand cas, qu'ils étaient à peu près les seuls qui se trouvassent aux mains de la jeunesse[1]. Elle avait un culte pour lui[2]. On trouvait sublime ce qui nous paraît déclamatoire, parce que son emphase était naturelle; c'était le goût de l'époque; et si le style est l'homme, le style est aussi le siècle. Cependant, dans les œuvres de Sénèque, ce n'était pas la forme qui séduisait. On y puisait par dessus tout l'élévation des sentiments et l'enthousiasme pour la vertu, qui éclataient à chaque page et pénétraient les âmes.

" Sénèque, déclarait[3] un des maîtres de Marc Aurèle, a " détruit toutes les erreurs et semble avoir ramené l'âge " d'or. Par lui les dieux bannis de l'humanité ont été rap- " pelés et se plaisent de nouveau dans notre société. "

[1] *Inst. or.*, X, 1 : " Tum autem solus hic fere in manibus adolescentium fuit. "

[2] *Id.* : " Puerorum amore comprobaretur. Amabant eum magis quam imitabantur. "

[3] Fronton, cité par Jean de Salisbury, *Polycraticus*, liv. VIII, ch. 13. En parlant de Sénèque, il dit : " Ubique fidelis custos virtutis, ubique vitiorum hostis " occurrit, tantum utique ut eum Fronto, secundum quosdam nepos Plutarchi, et " cujus meminit in primo Juvenalis sic

" Frontonis platani convulsaque marmora clamant,

" eum, inquam, sic asserit universos exterminare errores, ut aurea videatur saecula " reformare et deos humano genere exsulantes ejus opera revocatos, hominibus " contracta societate misceri. "

Cet éloge de Sénèque, par Fronton, semble en contradiction avec ce qu'il en dit dans sa troisième lettre sur l'art oratoire (édition Cassan). Mais on doit remarquer que dans cette lettre il n'est question que du style. Si l'amour-propre et l'intérêt du rhéteur lui font donner sur ce point la main à son collègue Quintilien, comme lui, sans doute, il reconnaissait les mérites de Sénèque philosophe.

Il est à présumer qu'au XII^e^ siècle on possédait des œuvres de Fronton qui ne nous sont point parvenues; car l'ami de Thomas Becket est un auteur consciencieux; on peut reconnaître, en effet, l'exactitude de toutes les citations qu'il fait et qu'il est possible de vérifier.

Pour bien apprécier la valeur de l'estime qu'on avait pour Sénèque, n'oublions pas que l'École romaine était surtout une école d'action, et que les maîtres n'étaient écoutés que lorsqu'on ne doutait pas du parfait accord de leurs actes et de leurs doctrines. Quelle que pût être la divergence des idées au sujet de la forme de la constitution, il était un principe sur lequel aucun stoïcien ne devait broncher : c'est que l'homme d'État ne pouvait en aucun cas transiger avec sa conscience. En quelque situation qu'il se trouvât, il devait proclamer et défendre ce qu'il croyait être le bien public. Il lui fallait être capable, comme le dit Perse[1], " d'imposer à " l'émeute par son courage et sa dignité; il lui fallait oser " dire au Forum ou dans la Curie : Ceci est mal, ceci n'est " pas juste; il ne devait faire le chien couchant ni devant le " peuple ni devant le prince. "

L'ingratitude de Néron pour Sénèque, ses liaisons avec les conjurés qui voulurent renverser le tyran, le partage de leur sort, sa mort admirable de calme et de courage, ses adieux à la vie, que tout le monde savait par cœur, tout ce qu'on disait alors et racontait de lui, l'avait fait mettre au rang des plus fermes défenseurs de la liberté, de la justice et des lois.

Cette étude imparfaite, mais sérieuse et loyale, nous donne la conviction que les stoïques romains ont eu raison de placer si haut en leur estime Sénèque, et de le considérer comme un des plus éminents d'entre eux. Il en fut le plus éminent peut-être; car qui plus que lui a, comme le voulait l'École, *fait le bien?*

Personne, en effet, n'a plus contribué à répandre ces

[1] Perse, *Sat.* IV, 5 à 15.

grands principes de morale qui semblent aujourd'hui des banalités, mais qui, comme toutes les parties de la science humaine, ont coûté bien des efforts à nos aïeux.

Et si dans l'action politique il ne montra point la fougue de Brutus, s'il n'eut point l'inflexibilité de Caton, comme eux il sacrifia sa vie pour la cause du droit. Il ne rêva pas, comme eux, tel retour chimérique du passé; il fit mieux : il comprit que le parti stoïcien ne pourrait acquérir et conserver la puissance politique que par la prudence, la sagesse, l'esprit de gouvernement; il osa le dire et voulut le montrer.

Il est vrai que malgré l'éclat de son administration, malgré les nombreuses et utiles réformes qu'il fit décréter, son renversement du pouvoir, l'élimination de ses amis des fonctions publiques, firent penser un moment qu'il avait eu tort. Mais, comme il arrive toujours, les idées justes germèrent et se développèrent dans les esprits; le parti philosophique reconnut enfin que Sénèque avait sagement tracé la nouvelle et véritable ligne de conduite qu'il devait suivre, celle qui devait assurer son triomphe; il se décida à l'adopter. On le vit alors prendre sûrement en mains les rênes de l'État, et donner au monde l'heureux siècle de paix et de prospérité qu'on a justement appelé l'*âge d'or de l'empire*.

Les Grecs honorèrent du titre de *Sage* les hommes qui avaient mérité la reconnaissance publique pour le bien qu'ils avaient fait en enseignant de bonnes et utiles maximes et en administrant habilement les affaires de l'État. A ces titres Sénèque nous semble avoir été incontestablement un des Sages de Rome.

APPENDICE

Notre éminent historien M. Victor Duruy ne professe pas une grande sympathie pour la personnalité de Sénèque. Mais il rend pleine justice à la sagesse de son administration. Le lecteur nous saura gré, nous en sommes persuadé, de lui mettre sous les yeux quelques extraits du IVe volume de l'*Histoire des Romains.*

Les sombres histoires du palais sont devenues, grâce à Tacite et à notre goût pour les dramatiques récits, presque la seule histoire des empereurs; il en est une autre pourtant, celle de l'empire, et Burrhus[1] et Sénèque, plus libres, maintenant, la faisaient, en essayant de concilier à leur élève, par de sages mesures, l'affection du Sénat et des provinces. Ces deux ministres qui, avec un autre prince et un plus ferme caractère, auraient sauvé leur honneur, montraient une suffisante habileté dans les choses ordinaires du gouvernement. Ils se complétaient heureusement l'un par l'autre, le philosophe par l'homme de guerre et d'administration, et ils donnaient le rare exemple de deux amis se partageant le pouvoir sans arrière-pensée de trahison.

Ils prirent des mesures contre les faussaires[2], — firent condamner les prévaricateurs[3], — supprimer les droits de présence payés

[1] Il est singulier que Sénèque et Suétone n'aient prononcé qu'une seule fois le nom de Burrhus (*De Clementia*, 7, et *Néron*, 35), les deux Pline jamais. Nous ne le connaissons que par Tacite et très imparfaitement.

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 41. — Suétone, *Néron*, 17. — Paul, *Sentences*, V, tout le titre 25 et notamment le § 6.

[3] Voyez dans Tacite, *Ann.*, XIII, 30, 33, 52; XIV, 18, 28, 46, les nombreuses

aux juges, l'État devant aux citoyens une justice gratuite[1]. — Ils écoutaient les plaintes qu'on entendait encore contre ce qui restait de publicains infidèles.

Ce n'est pas que l'ancienne tyrannie eût reparu; mais les peuples, habitués à plus d'ordre et de justice, devenaient plus exigeants. Naguère ils se regardaient comme des vaincus qui devaient tolérer bien des souffrances avant d'oser élever la voix; maintenant ils font partie d'une grande famille, dont tous les membres ont droit aux bienfaits d'une administration vigilante et paternelle.

Sénèque comprenait mieux que ne le feraient croire les haineuses railleries de l'*Apokolokyntosis,* les voies nouvelles dans lesquelles le monde était entré. Le citoyen du municipe de Cordoue, le philosophe qui, dans ses livres, effaçait jusqu'à la différence entre l'esclave et le patricien, ne pouvait pas, dans les affaires, tenir bien grand compte de la suprématie romaine et de l'infériorité provinciale. Ainsi, par le progrès des idées et à raison même de la position que depuis Tibère les empereurs avaient prise en face de l'aristocratie, les provinces voyaient leur condition s'améliorer. Néron sera regretté vingt ans dans l'Orient; hors de Rome et de l'Italie, Domitien passera pour un excellent prince.

A l'instigation de ses conseillers, Néron proposa en l'an 58 une mesure que nous appellerions très démocratique: la suppression, en faveur du commerce, de l'industrie et des pauvres, de tous les impôts indirects: ce qui eût amené, comme conséquence nécessaire, l'augmentation des droits sur la propriété et sur les successions. Les riches, menacés, firent repousser par le Sénat le projet impérial, et Tacite, l'ami des grands, se félicite de l'avortement d'un dessein peut-être impraticable, mais qu'il ne comprend pas.

On fit du moins quelques réformes utiles. Il fut prescrit que les règlements arrêtés pour chaque forme d'impôt seraient publiquement affichés, afin que les contribuables connussent bien où s'arrêtaient les droits des publicains. Au bout d'un an, il y eut prescription à l'égard des sommes qu'on aurait omis de lever; pour les plaintes au

accusations intentées à des gouverneurs de province. Toutes n'amenèrent pas des condamnations. Tacite même parle d'absolutions fâcheuses. Mais ces procès, pour ne point toujours réussir, n'en intimidaient pas moins les gouverneurs et les tenaient en bride.

[1] Suétone, *Néron,* 17 : " Praebente aerario gratuita. "

contraire, plus de jour néfaste: injonction aux magistrats de ne jamais refuser l'examen d'une accusation portée contre les fermiers des impôts; tous les procès de ce genre durent se vider au Forum, devant les juges ordinaires, avec appel au Sénat, au lieu d'être portés devant les officiers du Trésor, qui dans ce cas étaient juges et partie[1].

Certains avantages furent faits aux provinces frumentaires pour que le blé revînt en Italie à un prix plus bas. — Il fut accordé au commerce maritime que les navires ne seraient point compris dans le cens, c'est à dire que les marchands d'outre-mer ne payeraient rien pour cette portion de leur fortune qui était représentée par leurs vaisseaux.

La manie des jeux gagnait les provinces; tous les gouverneurs voulaient en célébrer; on le leur interdit, parce que c'étaient les habitants qui, d'ordinaire, faisaient les frais de ces ruineuses magnificences.

" On établit encore, dit Tacite, quelques autres règlements très " sages, mais qu'on n'observa pas longtemps. Cependant la suppres- " sion de l'impôt du quarantième et du cinquantième[2]," celle aussi de quelques autres droits illégalement introduits, étaient encore maintenues au temps de Trajan[3].

A Rome, on retira les gardes qui veillaient à la police des jeux, afin que le peuple en parût plus libre, mieux encore pour que la discipline des soldats ne s'y perdît pas.

On rechercha d'anciens délateurs et l'on réduisit au quart la récompense que la loi Papia Poppaea leur assurait. — Les sénateurs dans la gêne furent secourus[4]; — les pauvres protégés contre les questeurs du Trésor qui usaient trop sévèrement du droit de saisie; — le crédit public, raffermi par un don de quarante millions de

[1] Suétone, *Néron*, 17.

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 51. — Le droit de 4 pour 100 sur le prix des esclaves fut désormais payé, non plus comme auparavant par l'acheteur, mais par le vendeur, ainsi que cela avait lieu dans toutes les ventes; au fond, rien n'était changé, puisque le vendeur augmentait d'autant son prix. (*Ann.*, XIII, 31.)

[3] On ne sait point quels étaient ces droits, sans doute des espèces de super-indictions, frais de recouvrement, etc., établis par les percepteurs à un titre quelconque et que l'usage avait conservés. Verrès appelait ainsi certaines concussions qu'il commettait en Sicile.

[4] Il leur donnait un traitement annuel de cinq cent mille sesterces. (Suétone, *Néron*, 10.)

sesterces fait à l'*aerarium*[1]; — le peuple enfin, gratifié de distributions en argent et en vivres, surtout de jeux et de représentations théâtrales. — Malgré le goût de Néron pour ces plaisirs, on chassa d'Italie les histrions et les conducteurs de chars; car le théâtre et le cirque étaient devenus des lieux de cabale et de factions.

Par haine pour la domesticité du palais et sa récente domination, le Sénat voulait augmenter la sévérité des lois concernant les affranchis. On craignit d'irriter une classe trop nombreuse; l'empereur n'autorisa que des poursuites individuelles; mais il s'imposa la loi, qu'il observa longtemps, de ne point ouvrir la curie à des fils d'affranchis[2].

Il laissa le Sénat supprimer les *honoraires* des avocats et l'obligation pour les questeurs désignés de donner des jeux de gladiateurs: double décision favorable à l'aristocratie, puisque la première, en éloignant les pauvres du barreau, faisait passer aux riches l'influence que cette fonction assurait, et que la seconde déchargeait d'une grosse dépense les jeunes nobles qui arrivaient à la vie politique.

A ce même esprit de réaction aristocratique contre quelques-unes des tendances du gouvernement de Claude, se rapporte la loi qui condamna tous les esclaves d'un maître assassiné, et tous les affranchis par testament qui habitaient sous son toit, à partager le supplice du meurtrier. S'ils n'étaient point coupables d'avoir tué leur maître, ils l'étaient de ne l'avoir point défendu[3]. Une occasion se présenta bientôt d'exécuter cette loi terrible. Le préfet de la ville ayant été assassiné par un de ses esclaves, tous les autres, au nombre de quatre cents, furent envoyés au supplice. La populace voulut les délivrer; elle s'armait de bâtons et de pierres; Néron promulgua un édit sévère et appela les cohortes prétoriennes, qui bordèrent les rues où les condamnés passaient. Le peuple commençait donc à se prendre de pitié pour ces malheureux que naguère il croyait bons tout au plus à le divertir quand on les jetait aux bêtes. Les conditions se mêlent; les rangs s'effacent en bas, tandis qu'en haut

[1] En l'an 62, il se plaignit dans un édit d'être obligé de donner tous les ans soixante millions de sesterces à la république pour venir en aide à l'*aerarium* épuisé, et il nomma une commission formée de trois consulaires *ad vectigalia publica*, sans doute pour aviser à combler le déficit. (*Ann.*, XV, 18.)

[2] Suétone, *Néron*, 15.

[3] Tacite, *Ann.*, XIII, 32.

les empereurs passent leur niveau sanglant sur les plus illustres maisons.

Une preuve de ce mouvement des esprits qui gagnait le gouvernement, se trouve dans la législation. A Rome le préfet de la ville, dans les provinces le gouverneur, furent chargés de recevoir les plaintes des esclaves victimes des sévices de leurs maîtres[1]; les Antonins établiront même, pour ce cas, une pénalité sévère.

Quelques changements eurent lieu dans les attributions des magistrats inférieurs. Ce qui restait de prérogatives aux tribuns et aux édiles fut encore diminué, au profit des préteurs et des consuls; de sorte que ces deux anciennes charges, si importantes autrefois dans l'État, tombèrent au rang de simples magistratures municipales pour la ville de Rome. Les questeurs, à qui Claude avait confié l'administration de l'*aerarium,* manquaient, par leur âge, d'autorité; on revint à l'ordonnance d'Auguste, et cette gestion fut rendue à d'anciens préteurs[2].

Burrhus et Sénèque, aidés du Sénat, qu'ils entouraient de considération[3], menaient donc doucement l'État. Le prince lui-même, dans sa vie publique, avait une tenue convenable. Lorsque le jeune consul siégeait sur son tribunal, il était attentif et écoutait les plaideurs en leur interdisant de longs discours, et ne rendait jamais la sentence sur l'heure, mais le lendemain et par écrit, après avoir lu à l'écart l'opinion des autres juges.

Ces scrupules de conscience affichés avec ostentation cessaient en même temps que l'audience, et Rome, qui s'émerveillait de cette précoce gravité, apprenait avec étonnement que son prince courait la nuit les rues de la ville sous un déguisement d'esclave, entrant dans les boutiques et les tavernes pour casser et piller, ou se ruant sur les gens attardés, au risque de trouver plus fort que lui.

. . . . . .

Sénèque et Burrhus s'applaudissaient de leur tolérance. Ils croyaient avoir gagné, en échange des crimes qu'ils n'avaient pas empêchés et des plaisirs qu'ils laissaient au prince, la liberté pour eux-mêmes de faire le bien de l'État.

[1] Sénèque, *De Beneficiis,* III, 22. — Dig., I, 12, 1, § 1; *id.,* XIII, 7, 24, § 3.

[2] Sur ces réformes, voir Tacite, *Ann.,* XIII, 26-29, 31, 34. — Suétone dit (*Néron,* 16): "Multa sub eo animadversa severe et coercita nec minus instituta."

[3] Tacite, *Ann.,* XIV, 28.

Rome, en effet, et l'Italie et les provinces vivaient paisiblement. La ville, quoi qu'en dise Tacite, n'était pas chaque nuit mise au pillage par Néron. Les promesses faites par l'empereur à son avènement étaient encore observées.

Le Sénat[1], les consuls, étaient occupés d'importantes affaires, et l'on recherchait les charges, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. En l'an 60, il y eut pour la préture que le Sénat donnait des brigues violentes qui nécessitèrent l'intervention du prince. Néron termina le conflit en dédommageant, par le commandement d'une légion, chacun des trois candidats qui n'avaient pas été nommés[2].

Les lois étaient exécutées, les crimes punis même sur des coupables puissants. Un tribun du peuple fut pour un meurtre frappé des peines portées par la loi *Cornelia de Sicariis;* un sénateur, plusieurs chevaliers, un questeur furent déportés pour supposition de testament[3] (61 de J.-C.). Un familier du palais, accusé de vendre la faveur du prince, ayant insulté dans un écrit le Sénat et les pontifes, l'empereur évoqua la cause[4] et le bannit de l'Italie.

La loi de majesté vieillissait oubliée : depuis Claude on ne s'en était plus servi. Néron avait bien relégué à Marseille Cornelius Sylla, accusé d'avoir voulu le surprendre et le tuer dans une de ses nuits de débauche. Le fait était faux, car si l'on conspirait souvent à la curie, les affranchis, pour se rendre nécessaires, inventaient plus souvent encore au palais des conspirations[5].

. . . . . .

L'Italie ne se repeuplait point, parce que l'importation étrangère chaque jour plus encouragée[6], les grands domaines qui s'accu-

[1] Afin d'accroître la considération des sénateurs, il statua que pour les appels au Sénat on consignerait la même somme d'argent que pour les appels à l'empereur.

[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 28. — En 62, il fallut interdire les adoptions fictives, parce que, pour profiter de la préférence accordée par la loi Papia Poppaea aux pères de famille, on faisait avant les élections des adoptions qu'on annulait ensuite. (*Ann.*, XV, 19.)

[3] *Id., Ann.*, XIV, 40 : " Lege Cornelia damnatur." Cette loi prononçait la déportation et la confiscation; pour les esclaves la mort.— Dig., XLVIII, 10, *fr.* I, § 13.

[4] Tacite, *Ann.*, XIV, 50.

[5] *Id.*, XIII, 47.

[6] Claude et Néron avaient fait de nouveaux avantages aux négociants chargés

mulaient par les confiscations dans les mains du prince et de ses favoris, enfin l'émigration continue de la population libre, rendaient l'agriculture très onéreuse et les campagnes désertes. Néron voulut envoyer des vétérans coloniser Antium et Tarente, où il n'y avait plus d'habitants; pas un ne s'y rendit[1] : ils aimaient mieux s'établir dans les provinces où ils avaient servi. La Campanie seule, dans la péninsule, était florissante grâce à son beau ciel et à son immense commerce. Pouzzoles était si riche, qu'elle avait des combats de gladiateurs auxquels toute la Campanie accourait, même des émeutes de nobles et de plébéiens, comme Rome autrefois.

. . . . . .

Syracuse, une des grandes étapes du commerce d'Alexandrie, sollicitait la permission de multiplier ses jeux et de dépasser, pour les luttes du cirque, le nombre des combattants fixé par la loi. Thraséas fit à cette proposition l'honneur de la combattre. Peut-être le rigide stoïcien voyait-il plus loin que ne le dit Tacite, et avait-il, pour refuser cette dispense des lois, d'autres raisons que celles qu'on trouve dans l'historien. Il pouvait juger ce qu'avaient fait de Rome son amphithéâtre, ses distributions de blé à bas prix, sa populace oisive, et il redoutait pour les villes des provinces, si empressées à imiter la capitale, la même corruption et les mêmes misères. Mais Thraséas ne fut point écouté, et cette manie de prendre Rome pour modèle gagnera jusqu'aux plus lointaines cités: les Trévires seront au cirque le jour où les barbares surprendront leur ville.

Le bonheur n'a pas d'histoire, une vie paisible et douce dans le calme et le bien-être s'écoule obscurément et sans bruit. L'absence d'événements dans les provinces serait donc une raison de les croire heureuses, alors même qu'on ne saurait pas la métamorphose que dans l'espace de peu d'années les plus importantes ont subie. Que l'on compare l'Espagne de Strabon avec celle de Pline, la Gaule de

d'approvisionner Rome. L'importation des blés se faisait sur une telle échelle, qu'en l'année 63 le prix des grains ne haussa pas à Rome, bien que Néron eût fait reprendre au peuple et jeter dans le Tibre tout le blé gâté, et qu'une tempête eût détruit sur le fleuve même et à Ostie trois cents navires. (Tac., *Ann.*, XV, 18.)

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 27. — La haute Italie ne partageait pas cette décadence et la population des Alpes maritimes se trouva assez *romanisée* pour que Néron lui donnât en 63 le *jus Latii*. (*Ann.*, XV, 32.)

l'un avec celle de l'autre. Cependant, entre ces deux écrivains, il n'y a pas l'intervalle d'un demi-siècle.

Au temps où nous sommes arrivés, on trouve deux faits très significatifs : l'un de l'an 60, l'autre de l'année précédente. Un tremblement de terre avait renversé Laodicée, une des grandes villes d'Asie. Ses habitants la rebâtirent avec leurs seules ressources sans daigner solliciter un secours qui ne leur eût pas été refusé [1] ; ils se trouvaient trop riches pour tendre la main à l'empereur. Mais qu'un incendie désole la capitale, et les provinciaux lui offriront ce que dans une pareille calamité ils ne demandent plus pour eux-mêmes; Lyon seul donnera quatre millions de sesterces.

Dans la Cyrénaïque, d'immenses domaines, propriété de l'ancien roi Apion, appartenaient à l'État, mais ils avaient été envahis; Claude en avait fait faire une recherche exacte par le propréteur Acilius Strabon. Les Cyrénéens prétendirent qu'il y avait prescription; ce n'était pas exact, car les lois romaines n'accordaient pas que les droits de l'État pussent jamais être périmés. L'affaire fut renvoyée par le Sénat au prince, qui approuva les décisions du propréteur parce qu'elles étaient légales, mais céda aux alliés ce qu'ils avaient usurpé, parce que l'équité et la bonne politique le commandaient [2].

Voilà quelle était la situation des villes dans les provinces et l'esprit du gouvernement impérial, même sous Néron.

. . . . . .

Le vieux parti romain, qui dans les provinciaux voyait toujours des vaincus et des sujets, s'irritait de leur intervention dans les affaires publiques. Thraséas, dans le Sénat, Tacite dans l'histoire, se sont fait les organes de ses ressentiments. " Autrefois, fait dire " l'historien à l'orateur, les nations tremblaient devant nous, dans " l'attente du jugement d'un seul homme, préteur, proconsul ou " simple envoyé du Sénat. Maintenant c'est nous qui portons nos " hommages et nos adulations à l'étranger. Le moindre d'entre " eux nous fait décerner des remerciements et plus souvent des " accusations. Aussi chaque administration commence avec fermeté

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 27 : " Nullo a nobis remedio, propriis opibus revaluit. " On se rappelle les secours donnés en pareille occasion par Auguste et Tibère.
[2] *Id.*, XIV, 18.

" et finit avec faiblesse, parce que nos proconsuls aujourd'hui " ressemblent bien moins à des juges sévères qu'à des candidats " qui sollicitent des suffrages. " Et n'osant retirer aux provinciaux le droit de réclamer justice, il demandait qu'on leur interdit de proposer des récompenses. Un sénatus-consulte défendit aux assemblées provinciales de s'occuper à l'avenir de pareilles questions. La mesure était bonne; car il est deux dangers que l'administration doit éviter: trop de dureté, trop de faiblesse. Après s'être sauvé de l'un de ces écueils, il ne fallait pas échouer sur l'autre. Cependant un droit ancien était mutilé, alors qu'il convenait au contraire de l'étendre en le transformant.

Ainsi les provinciaux travaillaient, perçaient des routes, jetaient des ponts, défrichaient le sol, disputaient aux Romains d'origine les honneurs littéraires, même les fonctions publiques.

Les relations extérieures et les opérations militaires furent aussi sagement conduites que l'administration intérieure; et le lecteur ne lira pas avec moins d'intérêt ce qu'en dit M. V. Duruy dans l'*Histoire des Romains*.

DEUXIÈME ÉTUDE

SÉNÈQUE

ET LA MORT D'AGRIPPINE

CHAPITRE I

SÉNÈQUE DEVANT LA POSTÉRITÉ

Les détracteurs de Sénèque. — Ses défenseurs. — La question à résoudre.

LES DÉTRACTEURS DE SÉNÈQUE

Au XVI^e^ siècle, Sénèque occupait encore en Occident une place élevée parmi les personnages les plus vénérés de la chrétienté. Le concile de Trente le cite comme s'il eût été un Père de l'Église[1].

Le cardinal Borromée, qui anima le concile de son esprit, semblait avoir puisé dans l'étude des moralistes de l'antiquité les sentiments et les vertus qui lui ont mérité la reconnaissance de ses contemporains et l'admiration de la postérité.

[1] Ç. Martha, *Les Moralistes sous l'empire romain :* la Morale pratique dans les lettres de Sénèque, 6.

Saint Jérôme avait d'ailleurs déclaré : *Stoici nostro dogmati in plerisque concordant*[1].

Les partisans de la Réforme reprochaient donc aux théologiens catholiques, surtout dans les disputes au sujet de la *grâce*, d'être des philosophes païens, des stoïciens. Et ceux-ci répondaient à leurs adversaires en les traitant de " pourceaux d'Épicure et d'infâmes Cyrénaïques[2]. "

C'est alors que la réputation de Sénèque fut ébranlée par la main hardie que les disciples de Luther et de Calvin portaient sur toutes les parties de l'édifice catholique qui n'avaient pas à leurs yeux le caractère évangélique. Ils rééditèrent contre le philosophe païen toutes les accusations accumulées dans l'*Histoire Romaine* de Dion Cassius; ils en firent le canevas d'un nouveau et violent réquisitoire, et ils présentèrent ce stoïque comme un méchant et hypocrite personnage. En France ils se plurent à le comparer au cardinal de Lorraine, tandis que de Charles IX ils faisaient un Néron[3].

Bossuet, après eux, autant par sentiment personnel que par intérêt pour la religion chrétienne, crut devoir répudier Sénèque. Il était d'ailleurs d'autant plus porté à le faire, qu'il voulait remettre en honneur les plus illustres Pères de l'Église grecque et ceux de l'Église latine, qu'on avait négligés pour suivre le philosophe romain.

Chaque fois que le grand orateur parle de Sénèque, il le fait avec une impatience hautaine : " N'est-ce pas l'orgueil, " s'écrie-t-il, qui a retiré tant de philosophes du milieu de la " multitude?... Laissez votre Sénèque avec ses superbes

[1] *In Esaiae*, cap. X, cité par Juste Lipse, *Manuductio ad stoicam philosophiam*, lib. I, dissertatio 17.

[2] Pauli Guidelli *Tridentini oratio.* — P. Labbei et G. Cassartii *S. S. Concilia*, t. XIV, p. 1240.

[3] Montaigne, *Essais*, liv. II, ch. 32.

" opinions... Ce philosophe insultait aux misères du genre " humain par une raillerie arrogante. " Et c'est lui qu'il vise quand il parle de " ces maîtres délicats qui louent la pauvreté parmi les richesses ou qui prêchent la patience dans la mollesse et la volupté[1] ". " On dirait, écrit M. C. Martha[2], " qu'il a redouté pour ses contemporains le prestige de cette " doctrine en apparence si voisine du christianisme et qu'il " s'est fait un devoir de l'accabler en toute rencontre. "

Qu'avait donc dévoilé Dion Cassius qui pût porter une si profonde atteinte à la réputation de l'homme que ses contemporains avaient considéré comme un éminent stoïque?

Selon cet historien, Sénèque ne fut qu'un vicieux et un débauché. Séducteur d'une foule de grandes dames[3], il aurait été l'amant de Julie, fille de Germanicus, et pour ce fait interné en Corse[4]. Après huit ans d'exil, à sa rentrée à Rome, Agrippine à son tour serait devenue sa maîtresse[5]. En outre, la dépravation de ses mœurs aurait été telle, que malgré sa passion pour les femmes, il se livrait à la pédérastie et s'était plu à initier Néron à cette honteuse débauche[6].

Dion mentionne ensuite les richesses du philosophe et énumère ses tables de cèdre à pieds d'ivoire qui servaient, dit-il, à de somptueux festins, et appelle l'indignation contre le manque de sincérité de l'homme qui dans ses écrits vantait l'excellence de la pauvreté. Cet historien déclare que Sénèque a bassement flatté les affranchis de Claude pour obtenir son rappel de Corse[7]. A l'entendre, ses richesses

[1] Bossuet, *Sermon sur la loi de Dieu.*
[2] *Les Moralistes sous l'empire romain,* loc. cit.
[3] *Hist. Rom.*, LX, 8.
[4] *Id.*, LXI, 10, 12.
[5] *Id.*, LXI, 10.
[6] *Id., ibid.*
[7] *Id., ibid.*

n'auraient pas eu pour source les héritages de famille et les donations qui lui auraient été faites à titre de récompense de ses services à l'État; elles furent surtout, selon lui, le fruit de l'avarice et de l'usure; et son avidité était poussée à tel point, ajoute-t-il, que l'insurrection de la Bretagne fut causée par la dureté avec laquelle il exigea le remboursement des capitaux qui lui étaient dus dans ce pays[1].

Dion prétend encore que, toujours prêts à encourager les passions du prince, Burrhus et Sénèque assistaient à ses divertissements et aux spectacles qu'il donnait. A l'en croire, on voyait, lors des représentations théâtrales, ces deux hommes d'État se tenir près de Néron, en qualité de régisseurs de la scène, pour servir de conseillers ou de souffleurs à leur élève; et lorsqu'il avait joué ou chanté, ils frappaient des mains, agitaient leurs vêtements et entraînaient les applaudissements des spectateurs par leur exemple[2]. Il affirme enfin qu'au rapport d'auteurs dignes de foi, ce fut Sénèque qui suggéra à Néron l'idée de faire périr sa mère et l'encouragea dans l'accomplissement du crime[3].

LES DÉFENSEURS DE SÉNÈQUE

Remis ainsi sur la sellette du tribunal de l'opinion publique, Sénèque trouva pour le défendre des champions illustres et dévoués.

Au premier rang se place Montaigne. Il consacre un chapitre de ses Essais[4] à la *défense de Sénèque et de Plutarque.* " La familiarité, dit-il, que j'ay avec ces personnages ici,

[1] *Hist. Rom.*, LXII, 2.
[2] *Id.*, LXI, 20.
[3] *Id.*, LXI, 12.
[4] *Essais*, liv. II, ch. 32.

" et l'assistance qu'ils font à ma vieillesse et à mon livre " massonné de leurs dépoüilles, m'oblige à espouser leur " honneur.

. . . . . .

" Or ce livre de quoy je parle, pour venir à son but, fait " une description de Sénèque très injurieuse, ayant emprunté " ces reproches de Dion l'historien, duquel je ne crois " nullement le témoignage. Car outre qu'il est inconstant, qui " après avoir appelé Sénèque très sage tantost et tantost " ennemy mortel de Néron, le fait ailleurs avaricieux, " usurier, ambitieux, lasche, voluptueux, et contrefaisant le " philosophe à fausses enseignes. Sa vertu paraît si vive et " si vigoureuse en ses escrits et la défense y est si claire " à aucunes de ces imputations, comme de sa richesse et " despense excessive, que je n'en croirais aucun témoignage " au contraire. Et davantage, il est plus raisonnable de croire " en telles choses les historiens romains que les grecs et " estrangers. Or Tacitus et les autres parlent très honora- " blement et de sa vie et de sa mort, et nous le peignent en " toutes choses personnage très excellent et vertueux. Et je " ne veux alléguer autre reproche contre le jugement de Dion " que cetuy-ci, qui est inévitable : c'est qu'il a le sentiment " si malade aux affaires romaines, qu'il ose soutenir la cause " de Julius César contre Pompeius et d'Antonius contre " Cicero. "

Montaigne, nous devons en convenir, n'appuie pas son opinion de preuves irréfutables. Si Tacite, en effet, accorde en maintes pages de grands éloges à Sénèque, il porte aussi contre lui de bien graves accusations; et s'il exprime des doutes sur certaines actions lâches et criminelles qui lui sont imputées, il ne semble pas toujours l'en croire incapable. D'autre part, Dion peut avoir le tort de prendre le

parti de César, sans perdre pour cela le droit d'arracher le manteau de philosophe des épaules d'un Tartufe.

Mais ces paroles de Montaigne partent d'un penseur si franc et si droit, elles expriment une conviction si sincère et si profonde, qu'elles portent en elles-mêmes une sorte d'autorité légitime, et nous font partager son sentiment mieux que ne le ferait une démonstration rigoureuse. Aussi, malgré les pasteurs calvinistes, malgré la grande voix de Bossuet, on continua à admirer le philosophe romain; et le plus bel éloge qu'on crût pouvoir faire d'un homme, c'était de dire de lui : c'est un Sénèque.

Quelque temps après, Juste Lipse, nourri, comme Montaigne, des doctrines stoïciennes, se fit également un devoir de prendre la défense de Sénèque. Dans une savante et rigoureuse dissertation[1], il exposa les raisons qui établissaient que les accusations dont le philosophe avait été l'objet n'étaient que des calomnies.

Quand on rapproche ce qui nous est dit par Dion de ce que rapportent les *Annales,* on remarque que la majeure partie de ce que l'historien grec donne comme incontestable n'est présenté par Tacite que comme des allégations non justifiées ou produites par la haine d'un ennemi. Ainsi, loin d'appuyer de son témoignage les accusations de débauche, d'adultères et d'usure portées contre Sénèque, Tacite, nous l'avons vu, en laisse toute la responsabilité au vénal et concussionnaire Suilius; il reconnaît que ce délateur de profession ne put rien préciser et que le Sénat fit justice de ses impudentes diffamations[2].

D'autres imputations articulées par Dion ne se trouvent relatées sous aucune forme par les auteurs romains qui nous

[1] J. Lipsii *Manuductio ad stoicam philosophiam,* lib. I, dissert. 17 et 18.
[2] *Ann.,* XIII, 42, 43.

sont parvenus. Telles sont les mœurs honteuses de Sénèque[1], sa supplique à Claude, ses exigences à l'égard des Bretons. Nous avons dit notre pensée au sujet de la lettre à Polybe. Quant au soulèvement de la Bretagne, tous les historiens l'attribuent au fanatisme des Druides, et ils ne font aucune allusion aux sommes qui auraient été dues à Sénèque et durement exigées par lui[2].

Il est enfin des faits donnés par Dion comme certains qui sont formellement démentis. Ainsi, Tacite affirme, nous l'avons vu, que loin d'encourager Néron dans sa passion pour les spectacles et les concerts, Sénèque s'y opposa courageusement et formellement; il déclare que, loin de faire de fastueux repas, il ne buvait que de l'eau, ne mangeait que des légumes.

La partialité et une sorte de haine contre le stoïcien se manifestent clairement chez Dion, et rendent ainsi son témoignage fort suspect. Juste Lipse, inévitablement frappé de cette animosité, fut amené à se demander quelle en pouvait être la cause : *Quibus odii causis aut quo mendacii pretio?* Il crut devoir l'attribuer à la perversion du jugement et des mœurs de l'auteur; car, fait-il observer, outre Sénèque, il invective avec la même passion Cicéron, Brutus, Cassius et tous les hommes que nous sommes habitués à estimer : *Credo judicii quaedam morumque perversitas fuit quae eumdem illum in Ciceronem exacuit, quae in Cassium, Brutum, omnesque bonos*[3].

Est-ce bien la cause qui aurait pu inspirer à Dion Cassius cette haine contre Sénèque, qu'il laisse éclater dans son *Histoire Romaine*? Nous ne le croyons pas.

[1] " *Haec graecae consuetudini data sint,* " a dit Sénèque, lettre 123.
[2] Tacite, *Ann.*, XIV, 29.
[3] Justi Lipsii *Ad librum XIII Annalium Commentarius.*

Dans l'exposition des faits, dans les jugements sur les hommes, un historien ne peut jamais s'affranchir des idées de son époque et de son entourage. On ne saurait donc compter sur son impartialité. C'est au lecteur à peser son témoignage, à examiner sous l'influence de quels sentiments il a écrit.

Dion avait vécu et exercé de hautes charges sous un gouvernement monarchique, gouvernement devenu nécessaire alors aux yeux de tous. La paix intérieure dont on avait joui pendant si longtemps était le premier des besoins pour tous les peuples de l'empire; les troubles qui naquirent de la compétition des prétendants au pouvoir après la mort de Commode, firent apprécier le triomphe définitif de Septime Sévère et espérer pour l'avenir une transmission tranquille et régulière de l'autorité suprême. Dion, qui débuta dans la vie politique sous Septime Sévère et acheva son *cursus honorum* sous Caracalla et Alexandre Sévère, ne pouvait partager l'enthousiasme des anciens pour les défenseurs de la république. Nous avons vu qu'on avait même à lui reprocher d'avoir dénaturé l'histoire en voulant faire remonter à Auguste l'établissement de la constitution monarchique et lui attribuer ainsi la consécration des siècles.

A l'égard de Sénèque, Dion peut avoir été entraîné à faire rejaillir sur lui l'antipathie que beaucoup de personnes professaient de son temps pour les stoïciens.

Leurs principes n'étaient plus ceux de cette remarquable École romaine, *romani roboris secta*. Le stoïcisme, au lieu de demeurer simplement une doctrine, était devenu une église, une sorte de vaste confrérie. Loin de s'honorer, comme le faisait Sénèque, de reconnaître que les autres sectes avaient du bon et qu'on leur pouvait faire d'utiles emprunts, la nouvelle génération de stoïciens excommuniait

ceux qui n'étaient pas avec eux; et dans leurs réunions, les maîtres qui allaient prendre la parole, s'écriaient pontificalement : " Dehors ceux d'Épicure ! "

Puis, cette prudence que le bon sens romain conseillait d'apporter dans les recherches spéculatives, s'était peu à peu transformée en abandon de toute recherche.

Par suite, la doctrine se réduisit à la casuistique; les préceptes devinrent des dogmes; on les codifia dans des manuels, qu'on qualifiait pompeusement de *Manuel du Soldat,* Ἐγχειρίδιον στρατιωτικόν. Mais chez le soldat stoïcien de cette époque ne battait plus le cœur d'un Romain; chez lui, la vaillance avait fait place à la résignation.

Les Sextius et Sénèque avaient déclaré que l'homme était soumis aux lois de la Nature et que son devoir dans la vie était, par conséquent, de s'appliquer à les bien connaître et à s'y conformer. Or, ils reconnaissaient que la Nature avait constitué l'homme libre de ses décisions et qu'elle l'avait ainsi laissé dans une certaine mesure le maître de son sort. Par suite, ils déclaraient que c'était une obligation pour nous d'étudier tous les phénomènes physiques et moraux, d'en rechercher les lois, afin d'acquérir la plus grande somme de bonheur dans la vie; ils se plaisaient à peindre cette intime et noble satisfaction de soi-même que l'homme trouvait dans la pratique courageuse de la vertu, et qui le récompensait de tous ses efforts; il leur semblait que la Nature devait se plaire et être fière d'elle-même à regarder ses héroïques enfants[1]. Pour eux donc, vouloir se décharger de la responsabilité qui nous était imposée, ce n'était pas obéir à la Nature, c'était agir contre ses desseins.

[1] Sénèque, *De Providentia*, 2 : " Non video... quid habeat in terris Jupiter pulchrius... quam ut spectet Catonem jam partibus non semel fractis, stantem nihilominus inter ruinas publicas rectum. "

On ne parlait plus, sous le dernier des Antonins, de cette confiance que l'on devait avoir en soi-même, de la revendication de la liberté de ses actes, de ce courage ferme et patient dans la lutte, quel qu'en puisse être le résultat; on ne répétait plus les beaux vers de la *Pharsale,* déclamatoires dans la forme, mais sublimes de pensée, qui enthousiasmaient jadis la jeunesse; on ne prenait plus pour devise :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Le stoïcisme préconisait alors la résignation mystique. On disait, avec Épictète : " O Jupiter! ô destinée! conduis-moi! " ou : " Si telle est la volonté des dieux, qu'il en soit ainsi. " Avec lui, on déclarait encore qu' " il est dans l'ordre que " le philosophe soit battu comme un âne et que, battu, il " aime ceux-là mêmes qui le battent[1]. " On prenait pour idéal l'exemple de Zénon, que ses disciples entouraient, disait-on[2], pour le protéger contre les accidents et qui ne voulait pas échapper à la fatalité.

C'est ainsi que Marc Aurèle, averti des projets de révolte d'Avidius Cassius, écrivait : " Si les dieux destinent l'empire " à Cassius, nous ne pouvons nous opposer à leur volonté. " Jamais prince, on l'a dit, n'a fait périr son successeur. Si " donc son succès n'est pas écrit dans le Ciel, les tentatives " qu'il pourrait faire seraient sa perte[3]. " Cassius, qui semble avoir été de taille à devenir un Trajan, était maître de tout l'Orient; et rien ne paraissait pouvoir arrêter sa marche sur l'Italie, quand il fut assassiné par ses lieutenants. Marc Aurèle, ainsi délivré de son rival, demeura plus que jamais convaincu que l'homme n'avait qu'à livrer son sort au destin.

[1] Epictète, *Entretiens,* ch. 22.
[2] Diogène de Laerte, liv. VII.
[3] Vulcatius Gallicanus, *Vie d'Avidius Cassius,* 3.

Animé donc des intentions les plus louables pour le bien, ne ménageant personnellement ni ses efforts ni sa santé, passant nombre d'hivers sur les rives glacées du Danube, cet empereur si estimable n'était pas apte à remplir ses obligations de chef de famille et encore moins celles d'un chef d'État. Sa faiblesse de caractère et son mysticisme eurent de déplorables conséquences dans le gouvernement de l'empire et dans son propre intérieur.

Il semblait aussi préoccupé de philosophie que d'administration. Avant de partir pour la seconde expédition contre les Germains, on le vit, durant trois jours, donner des leçons publiques au peuple romain. Tous les honneurs et toutes les places étaient réservés aux stoïciens. L'empereur lui-même, dédaignant la pourpre, portait le pallium grec. Aussi ne voyait-on partout, à son exemple, que des manteaux de philosophes[1]. L'hypocrisie fut à l'ordre du jour. On pourrait trouver quelque analogie entre ce qu'était alors l'empire romain et ce que fut la France sous la dévotion de Louis XIV.

Quand donc Avidius Cassius leva l'étendard de la révolte pour répondre au sentiment qu'il pensait devoir être général, il disait dans sa proclamation : " Marc Aurèle est sans doute " un homme de bien; mais pour faire louer sa clémence il " accorde l'impunité à ceux dont il blâme la conduite. Où est " Caton? où sont les vertus de nos ancêtres?... Marc Aurèle " disserte sur la nature de l'âme, sur le juste et l'injuste; " que n'examine-t-il plutôt la conduite de ceux qu'il envoie " gouverner les provinces? Faut-il appeler proconsuls ces " hommes qui croient que les postes ne leur ont été confiés " que pour qu'ils y vivent dans la débauche et se gorgent de

[1] Lucien, *La Double Accusation.*

" richesses. Tel était un mendiant trois jours avant sa nomi-
" nation, qu'on voit tout à coup devenu opulent[1]."

D'autre part, en dehors des fonctions publiques où elle conduisait, la philosophie était devenue un métier; et généralement tout métier dégénère en charlatanisme[2]. " Je ne " connais point, dit Sénèque[3], d'hommes si peu méritants " de leurs semblables que ceux qui ont appris la philosophie " pour en faire une profession mercenaire." Nombre de stoïciens couraient donc de ville en ville déclamer, moyennant salaire, dans des salles ou sur des places publiques; quelques-uns ouvraient des écoles et faisaient payer plus ou moins cher leurs leçons; d'autres entraient dans les familles comme directeurs de conscience[4]. " Semblables aux cabare-
" tiers, dit Lucien[5], la plupart d'entre eux vendaient des " enseignements falsifiés et de mauvaise mesure."

Le métier étant bon, l'on voyait des cordonniers, des potiers et des artisans de toutes sortes qui jetaient leurs outils pour se faire philosophes. " Il n'était d'ailleurs pas dif-
" ficile de se munir d'un manuel, de laisser croître sa barbe, " de suspendre une besace à ses épaules et de tenir un bâton " à la main[6]." Pour de telles gens l'excentricité devait nécessairement suppléer au talent et attirer sur eux l'attention.

L'École romaine avait loué la pauvreté; mais elle convenait qu'il était un certain degré de confortable auquel il était de la dignité humaine d'aspirer. La pauvreté était à ses yeux la sage compagne de la santé et de la vertu, sobre dans les

[1] Vulcatius Gallicanus, *Vie d'Avidius Cassius*, 13.

[2] Lucien, *Dialogue des Morts*, X, 8 : Φιλόσοφός τις, ὦ Ἑρμῆ, μᾶλλον δὲ γόης καὶ τερατείας μεστός.

[3] Sénèque, lettre 108.

[4] Les pythagoriciens, de leur côté, faisaient profession de chasser les démons et les spectres ou revenants avec des mots magiques; ils apprenaient, disaient-ils, cet art dans des livres égyptiens. (Lucien, *Le Conteur de Fables.*)

[5] Lucien, *Hermotime.*

[6] *Id., Les Fugitifs.*

repas, simple et modeste dans sa toilette. On ne l'entendait guère plus ainsi. L'affinité que Juvénal[1] avait signalée entre les deux sectes s'était accentuée. Les stoïciens s'étaient confondus avec les cyniques[2]. Il semblait que logiquement le vrai philosophe dût se couvrir d'un manteau sale et déchiré et disputer les os aux chiens du ruisseau. Tous n'allaient pas jusque-là. Mais on déclarait que selon Épictète le véritable sage devait pouvoir dire : " Regardez-moi. Je " suis sans patrie, sans maison, sans bien, sans esclaves; je " couche sur le sol; je n'ai ni femme ni enfant; je n'ai que " la terre, le ciel et un manteau. "

Ce n'était donc point là, il faut en convenir, la voix de la Nature qui se faisait entendre par leur organe; c'était au contraire contre eux qu'il y avait lieu d'invoquer le *sequere Naturam,* qui est bien, quoi qu'on en dise, le critérium de toutes les doctrines.

C'est ainsi que Lucien, après avoir conduit un philosophe aux enfers et l'avoir dépouillé de sa barbe, de son manteau et de tous ses ridicules, lui fait dire par Menippe : " A la " bonne heure! *Tu ressembles mieux maintenant à un " homme*[3]. " Ailleurs le satirique nous montre l'initiation de Menippe au culte de Mithra, sa descente aux enfers pour consulter Tirésias; et le conseil que donne le célèbre devin c'est celui de dédaigner les chimères philosophiques : il déclare que la *meilleure vie est la plus commune*[4].

L'épicurisme avait, en conséquence, envahi les esprits[5] et reconquis tout le terrain perdu. Pour la plupart des hommes

[1] *Sat.* XIII, v. 121 :

... Nec stoica dogmata legit,
A Cynicis tunica distantia.....

[2] Epictète, *Entretiens,* ch. 22.

[3] Lucien, *Dialogue des Morts,* X, 9 : Ἀνθρωπινώτερος γὰρ νῦν ἀναπέφηνας.

[4] *Id., Nécromancie,* 21 : Ὁ τῶν ἰδιωτῶν ἄριστος βίος καὶ σωφρονέστερος.

[5] *Id., La Double Accusation.*

éclairés et indépendants de cette époque, si la religion n'était qu'un amas de fables, la métaphysique n'était qu'une science chimérique, et la morale consistait dans l'art d'échapper aux soucis, aux passions et aux ridicules.

Lucien était l'auteur le plus en vogue dans la haute société. On faisait avec lui des plaisanteries sur l'*Assemblée des Dieux* et *Jupiter confondu.* On prenait en pitié dans la *Mort de Peregrinus* les espérances chimériques de ceux qui croyaient échapper à la mort en s'affiliant à des hétairies religieuses; on se moquait dans le *Conteur de Fables* de l'absurdité des préjugés populaires, des histoires de spectres et des miracles des Syriens de la Palestine; on riait de ces chasseurs de démons, de ces guérisseurs d'épileptiques. En même temps on mettait les *sectes à l'encan;* on ridiculisait les doctrines les plus célèbres; on conspuait Socrate[1], Pythagore, Chrysippe et d'autres philosophes qui furent jadis la gloire de leurs contemporains, et qui, malgré les imperfections inhérentes à notre condition, font honneur à l'humanité. On ménageait encore moins les philosophes contemporains; on les traitait de bêtes impures et insolentes; on demandait qu'un nouvel Hercule vînt les exterminer et en purger la terre[2].

Une réaction ne pouvait donc manquer de se produire contre eux. Elle commença à se manifester à l'avènement de Commode et éclata à sa mort. Clodius Albinus put en effet reconnaître alors combien les temps avaient changé. Parmi les compétiteurs à l'empire, il se proclamait le continuateur de Marc Aurèle, le restaurateur de la liberté, le champion des droits du Sénat et des consuls. Mais Rome et

[1] Dans les *Sectes à l'Encan,* on lui faisait dire : Παιδεραστής εἰμι, καὶ σοφὸς τὰ ἐρωτικά.

[2] Lucien, *Les Fugitifs.*

les provinces firent peu de cas de ses promesses; on lui reprocha au contraire d'avoir pris le manteau sous le dernier Antonin, et il ne put tenir contre Septime Sévère.

La révolution qui amena à ce moment au pouvoir une série de princes africains et syriens, fut l'occasion d'un déchaînement de haines et de représailles contre les stoïciens. On ne voulut voir en eux que des fourbes et des hypocrites. Comme il arrive toujours en de telles circonstances, au lieu d'amender, de corriger, on détruisit. Ce ne fut point le stoïcisme seul qui fut abattu; les digues qui contenaient encore, quoique assez mal, les flots envahissants des superstitions religieuses, furent détruites; l'édifice de la science humaine, sapé dans sa base, s'écroula, et la raison elle-même parut engloutie à jamais.

Dion était entré alors dans la carrière littéraire, qui était aussi celle de la politique, par un pamphlet violent contre Commode, qu'il dédia à Septime Sévère et qui le classa parmi les hommes du nouveau régime. Le milieu dans lequel il vivait, l'intérêt de sa situation et peut-être aussi des opinions sincères quoique erronées, ne pouvaient donc lui permettre d'être bienveillant ni même impartial pour les hommes des anciens partis. Ainsi, dans son *Histoire Romaine,* tout en déclarant tenir Marc Aurèle en grande estime, il donne à entendre qu'il a fait tuer son collègue Verus afin d'être seul maître de l'empire[1].

Dès lors on ne saurait être surpris de l'entendre traiter Sénèque comme on traitait tous les philosophes, de le voir lui jeter la même boue dont on couvrait Socrate.

Deux motifs cependant auraient pu rendre Dion moins injuste et moins hostile à l'égard d'un des maîtres les plus

[1] *Hist. Rom.*, LXXI, 2.

illustres de l'École romaine; le premier, c'est l'éloignement du temps; le second, c'est que Sénèque n'avait pas été un *cathedrarius,* qu'il s'était montré homme d'État, et s'était déclaré favorable au système monarchique, à l'encontre de l'opinion générale des stoïciens de son temps.

Il y a lieu, en conséquence, d'observer que nous n'avons pas, en ce qui concerne Sénèque, le texte original de l'*Histoire Romaine* de Dion. Les vingt derniers livres de cette histoire, c'est à dire les numéros 61 à 80, ont disparu; nous n'en possédons que l'abrégé que fit au XIV^e^ siècle un moine grec, Xiphilin, sur l'ordre de l'empereur de Constantinople Michel VII.

Ce Xiphilin est-il à l'abri du soupçon d'avoir été un abréviateur infidèle? On ne saurait l'affirmer. On remarque au contraire que dans les livres 59 et 60 il n'est parlé de Sénèque qu'en termes honorables. Ainsi, il est dit au livre 59: " Lucius " Annaeus Sénèque, *qui surpassa en connaissance appro-* " *fondie des choses tous ses contemporains, tant à Rome* " *que hors de Rome, faillit perdre la vie; non qu'il eût rien* " *fait qui méritât la mort, mais parce qu'il avait éloquemment* " *plaidé dans le Sénat.* Caïus toutefois renonça à l'idée de le " faire périr, ayant été persuadé par une de ses maîtresses " qu'il était atteint de consomption et n'avait plus longtemps " à vivre[1]. " De telles paroles, un tel éloge sans réserve, il faut le reconnaître, ne peuvent guère avoir été exprimés par quelqu'un qui aurait été convaincu de l'immoralité et de la bassesse de Sénèque; ce n'est qu'à partir des livres résumés par Xiphilin que le ton change subitement et qu'on trouve alors accumulées toutes les accusations haineuses dont nous avons parlé. Par suite, un sentiment très prononcé de

[1] *Hist. Rom.*, LIX, 19: Ὁ πάντας μὲν τοὺς καθ' ἑαυτὸν Ῥωμαίους, πολλοὺς δὲ καὶ ἄλλους σοφίᾳ ὑπεράρας.

défiance se manifeste inévitablement en nous contre l'exactitude de l'abrégé.

Aussi Juste Lipse pense-t-il que " ce n'est pas Dion lui-même qui aurait si outrageusement parlé de Sénèque, mais quelque autre personnage tel que Suilius, dont il rapportait les paroles, et que le *bon Xiphilin* aura pris pour des affirmations précises[1] ".

Mais rien à notre avis ne donne à penser que Xiphilin ait été un naïf. Il était grec et moine. Il a parfaitement pu, en cette double qualité, croire de son devoir d'accabler d'invectives un philosophe païen et romain, et qui, pis à ses yeux, était vénéré dans l'Église d'Occident.

Quoi qu'il en soit, que nous ayons affaire avec Dion ou avec Xiphilin, il est évident que l'un ou l'autre a rapporté au sujet de Sénèque des allégations mensongères. Juste Lipse montre ainsi que Montaigne avait eu raison de dire qu'il était facile de disculper Sénèque d'avoir été avaricieux, usurier, débauché, avide d'ambition et " contrefaisant le philosophe à fausses enseignes ". Aussi est-ce avec une sincère conviction qu'il s'écrie[2] : " Il est une Providence divine; " elle se manifeste à nous au sujet de Sénèque; car de tant " de maîtres illustres qui ont enseigné les vertus, Sénèque " seul, de par la volonté de Dieu, brille au milieu de nos " docteurs sacrés. "

Au XVIII^e^ siècle, Sénèque fut revendiqué par les philosophes comme un des leurs. Il était un des moralistes anciens dont on opposait les doctrines tirées de la science et de l'étude à celles enseignées au nom de la révélation.

[1] " Ne quidem Dionem sic scripsisse puto ex sua affirmatione, sed alicujus forte Suilii, quae *bonus* Xiphilinus ut asserta habuerit. " — Lipsii *Manuductio ad stoicam philosophiam*, lib. I, dissertatio 17.

[2] *Manud. ad stoic. phil.*, lib. I, dissertatio 18.

Diderot, à la fin de sa carrière, fut saisi d'admiration à la lecture de Sénèque; et il s'écrie[1] : " Ah! si j'avais lu plus tôt " les ouvrages de Sénèque; si j'avais été imbu de ses prin- " cipes à l'âge de trente ans, combien j'aurais dû de plaisirs " à ce philosophe, ou plutôt combien il m'aurait épargné de " peines! O Sénèque! c'est toi qui sais inspirer à l'homme " de la dignité, de la fermeté, de l'indulgence pour son ami, " pour son ennemi, le mépris de la fortune, de la médisance, " de la calomnie, des dignités, de la gloire, de la vie, de la " mort; c'est toi qui sais parler de la vertu et en allumer " l'enthousiasme. Tu aurais plus fait pour moi que mon " père, ma mère et mes instituteurs; ils voulaient tous me " rendre bon, mais ils en ignoraient les moyens... Que je " hais à présent les détracteurs de Sénèque! "

Le bouillant apôtre de la liberté de penser entreprit en conséquence de faire l'apologie du philosophe. Le parti religieux, oubliant alors le culte que l'Église avait eu pour Sénèque, se déchaîna avec fureur contre le stoïcien. Tout ce que la passion peut suggérer de subtilités et de mauvaise foi fut mis en œuvre pour le traîner dans la boue. Diderot, de son côté, déploya en sa faveur toute la généreuse ardeur qu'il mettait dans les causes qu'il prenait en main. Mais par cela même il ne pouvait émettre un jugement impartial et sage- ment motivé. Suivant Tacite pas à pas et ne doutant pas de sa parole, il défend, excuse chacune des actions imputées à Sénèque.

Pour Diderot, l'accusation d'avoir été l'amant de Julie et d'Agrippine et celle d'avoir prêté à usure ne sont appuyées d'aucune preuve, d'aucune probabilité; sa possession de grandes richesses est justifiée par l'emploi généreux qu'il en

[1] *Essai sur les règnes de Claude et de Néron,* liv. II, ch. 104.

a fait; Platon n'a-t-il pas été aussi vertueux philosophe que Diogène? — Sénèque n'est pas l'auteur de la plate *Consolation à Polybe* qu'on lui attribue; mais une lettre qu'il aurait écrite au secrétaire de Claude, pour obtenir son rappel, doit trouver son excuse ou du moins des circonstances atténuantes dans les souffrances prolongées de l'exil. Qui n'a pas eu son heure de faiblesse dans la vie? — Lui reprocherait-on son séjour dans une cour corrompue? Mais le chancelier de l'Hôpital à la cour de Catherine, Bossuet à celle de Louis XIV, le cardinal de Fleury à celle de Louis XV ont-ils perdu leur réputation d'honorabilité? — Faut-il lui faire un crime d'avoir ambitionné le pouvoir? Loin de là, et l'on doit lui savoir gré de son dévouement aux affaires publiques, car, sous les Césars, l'histoire du monde romain ne se résume pas dans les sanglantes tragédies du palais, et au témoignage de Tacite on voit avec quelle habileté, quelle sagesse Sénèque a tenu les rênes de l'administration, et quelle était alors la satisfaction générale des provinces.

Toutefois, il faut le reconnaître, il est une question que n'aborde pas Montaigne, dont il ne dit pas un mot et qui semble ne pas exister pour lui; cette question est pourtant de la plus haute gravité pour la réputation de Sénèque : c'est celle du rôle qu'il a joué près de Néron lors de la mort d'Agrippine. Juste Lipse en parle peu et essaie vainement de justifier la conduite que lui attribue Tacite en cette circonstance. C'est pourquoi, après avoir écouté avec charme ses défenseurs éminents, il nous reste toujours quelque doute que Sénèque ait été un véritable homme de bien.

Diderot sentait bien que ce qui a imprimé à la mémoire du philosophe une tache honteuse, ce qui a été la croix de tous ses défenseurs, c'est l'apologie qu'on lui attribue du parricide, de ce crime qui ne devrait pas avoir de nom et

qui a fait horreur même aux hommes barbares et cruels du siècle des Atrides. On ne pouvait pas s'attendre de sa part à la réserve qu'avait montrée Montaigne; avec sa fougue habituelle, il veut prendre la bête par les cornes.

Diderot admet le meurtre d'Agrippine par Néron; il admet que Sénèque a adressé un message au Sénat pour la justification du prince, et il prétend montrer que le philosophe ne mériterait aucun blâme. De ce chef, selon lui, Sénèque a eu alors le couteau sur la gorge, et il a pu, sans démériter, céder aux menaces de mort qu'entraînerait son refus; et il y a mieux, il a mérité qu'on le loue d'avoir voulu ainsi se conserver pour le bien public. " En le chargeant, " dit-il[1], de la lettre apologétique, le tigre captieux lui " tendait un piège. Je vais, se disait-il à lui-même, le placer " entre la mort s'il refuse, et le déshonneur s'il obéit. Que " fera-t-il? Ce qu'il doit faire. Il est l'égide de tous les gens " de bien que ta fureur menace; il la leur conservera; il sait " qu'il y a des circonstances où il y a plus de courage à " vivre qu'à mourir. Par son refus et par sa mort, Sénèque " aurait été l'assassin de tous ceux qu'il eût abandonnés à la " férocité de Néron. " Car, pour Diderot, " la vertu qui brave " la mort n'est peut-être pas un devoir pour l'homme; " et " comment, s'écrie-t-il[2], décorerait-on de ce nom sacré, " dont la véritable notion est fondée sur l'utilité publique, " un indiscret enthousiasme qui entraînerait une longue " suite de forfaits? " Donc, à ses yeux, " si Sénèque a sauvé " quelques familles, empêché quelques injustices, rendu " quelques décrets utiles, il a mieux mérité de ses conci- " toyens en conservant le pouvoir qu'en perdant la vie. "

L'âme droite et loyale de Diderot nous semble avoir été ici

[1] Liv. II, ch. 107.
[2] Liv. I, ch. 86.

mal à l'aise et troublée. On dirait que son jugement a été influencé par sa situation personnelle à l'égard de Catherine et la reconnaissance qu'il s'était laissé imposer par cette Agrippine du Nord. Nous ne reconnaissons point là l'élévation des sentiments de l'homme qui accomplissait le bien sans calcul, qui prodiguait à ses amis tout ce qu'il possédait, c'est à dire son temps et son génie. " On ne me vole pas ma " vie, s'écriait-il; je la donne; et qu'ai-je de mieux à faire " que d'en accorder une portion à celui qui m'estime assez " pour solliciter ce présent? On ne me louera, j'en conviens, " ni dans le moment où je suis, ni quand je ne serai plus; " mais je m'en estimerai moi-même et l'on m'en aimera " davantage [1]. "

Diderot a eu grand tort, selon nous, de vouloir justifier ou même excuser Sénèque du fait d'avoir couvert le parricide de l'autorité que lui donnaient son talent et son caractère de stoïcien. Il ne pouvait le réhabiliter ainsi, et il devait encourir le reproche mérité d'une pareille tentative.

Nous repoussons énergiquement en éthique et avec les stoïciens eux-mêmes la sanctification, au nom de l'intérêt, de la lâcheté ou du crime.

LA QUESTION A RÉSOUDRE

Pour nous, si Sénèque a été de connivence dans un parricide, il s'est couvert d'une honte ineffaçable. Il en est de même s'il en a tenté la justification ou l'excuse. Il devait, au péril de sa vie, répondre comme on assure que Papinien

[1] Liv. II, ch. 79.

le fit à Caracalla : " Un assassinat est plus facile à commettre qu'à justifier. " Juvénal a raison :

Summum crede nefas animam proferre pudori.

Vainement on voudrait faire valoir en sa faveur le bien qu'il a pu faire à l'État, les services rendus à l'humanité par ses écrits philosophiques, le courage avec lequel il est mort; rien ne le laverait de cette tache. Il devrait être impitoyablement exclu du cénacle des sages. La philosophie est l'étude des lois de la morale; elle enseigne ou du moins elle cherche librement et loyalement la vérité. Elle ne doit pas former d'église et ne doit avoir pour personne de lâche complaisance.

Dans l'examen de la conduite de Sénèque, dans le jugement à porter sur lui, il n'y a donc qu'un fait à déterminer : A-t-il oui ou non été le complice d'un crime? A-t-il oui ou non tenté de disculper Néron du meurtre de sa mère? Telles sont les questions que nous proposons au lecteur d'étudier avec nous.

CHAPITRE II

NÉRON ET AGRIPPINE A BAIES

Le fils et la mère. — Les Quinquatries. — Néron à Baies; la Trirème. — L'arrivée d'Agrippine.

LE FILS ET LA MÈRE

Pour apprécier la conduite de Sénèque à l'occasion de la mort d'Agrippine, il nous faut avant tout connaître ce que les historiens ont rapporté à ce sujet, et voir si leurs récits ont le caractère de la sincérité et de l'exactitude.

Enquérons-nous donc d'abord de ce qu'ils nous disent des circonstances qui ont précédé l'événement.

En l'an 59 de notre ère, Néron avait vingt-deux ans, et depuis un lustre déjà il avait été revêtu de la dignité de Premier du Sénat. Jouissant alors d'une grande popularité, objet de toutes sortes d'adulations, le jeune prince semblait avoir oublié ce qu'il devait à sa mère. Il lui avait retiré sa garde d'honneur; il lui avait ensuite enjoint de quitter le Palatin et l'avait reléguée dans l'ancien palais d'Antonia; il ne se montrait plus chez elle que rarement, et toujours escorté de centurions. Agrippine voyait la solitude se faire

autour d'elle; personne ne la consolait; personne ne la visitait; elle était frémissante de dépit[1].

Il est dans l'ordre des choses de la nature qu'une mère tienne à conserver la confiance de son fils et son influence sur lui; c'est un droit que lui donnent les soins et le dévouement qu'elle lui a prodigués. Si la mère est une régente, à l'amour maternel se joint l'ambition féminine, et malheur à qui voudra lui enlever le pouvoir avec l'autorité maternelle!

A qui Agrippine attribuait-elle sa disgrâce? Était-ce à Sénèque ou à Burrhus, à ceux qu'elle avait placés, d'accord avec le Sénat, près de Néron?

Bien rarement l'on voit les ministres choisis par une régente essayer de tromper sa jalousie toujours en éveil, pour capter à son détriment la confiance d'un jeune prince. Tacite, en effet, nous montre Burrhus et Sénèque intervenant comme conciliateurs[2] entre la mère et le fils. S'il en eût été autrement, si Agrippine avait eu quelque soupçon contre Sénèque, l'histoire aurait conservé trace de la haine de cette femme altière et violente. Catherine de Médicis fait bon ménage avec le rigide chancelier de l'Hôpital; mais dès qu'elle craint que Coligny ne domine Charles IX, elle arme Maurevel d'une arquebuse.

Qui donc enlève à Agrippine tout empire sur son fils, et par suite toute autorité dans l'État? Une maîtresse, Poppée. Agrippine, dit Tacite, voyait avec jalousie l'influence que la séduisante femme d'Othon prenait sur le jeune César, et celle-ci faisait tous ses efforts pour l'éloigner de sa mère.

C'est donc contre Poppée qu'aurait eu à lutter Agrippine[3]. Par quelles armes?

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 18.
[2] *Ann.*, XIV, 30.
[3] *Ann.*, XIV, 1.

Pour disputer le cœur de son fils à cette rivale, pour reconquérir son empire sur lui, Agrippine, dit-on, n'aurait pas craint de recourir à l'inceste[1]. Suétone affirme qu'il a été consommé; mais quand il veut nous exhiber pour preuves

Des plus affreux plaisirs la trace encor récente,

il ne démontre que son goût pour les ordures[2].

D'après Tacite[3], Néron aurait été détourné de cette infamie par l'adresse de l'affranchie Acté que Sénèque mit dans ses bras et qu'il chargea de lui faire comprendre que les légions et leurs tribuns ne supporteraient pas un chef ainsi souillé.

A cette lecture Voltaire s'écrie[4] : " Voilà un sage précepteur que ce Sénèque! quel philosophe!" et il ajoute avec raison : " Vous observerez qu'Agrippine était veuve de trois " maris, qu'elle avait cinquante ans quand elle est supposée " solliciter son fils à l'inceste. Moins un fait est vraisem- " blable, plus il exige de preuves. De bonne foi, une mère " couche-t-elle avec son fils, comme le dit ce Cluvius, devant " son gouverneur et son précepteur, en présence des convives " et des domestiques? Un autre historien véridique de ces " temps-là, Rusticus, dit que c'était Néron qui avait des désirs " pour sa mère et qu'il était sur le point de coucher avec elle " quand Acté vint se mettre à sa place. Rien de tout cela " n'est vraisemblable. "

Puis, entre Agrippine et Poppée, quelle place, en vérité, quelle influence aurait pu avoir Acté?

Il n'y a donc rien de croyable dans une si honteuse histoire, et Sénèque, par conséquent, n'a pu y jouer un rôle analogue à celui que ses détracteurs ont voulu lui attribuer.

[1] *Ann.*, XIV, 2.
[2] *Néron*, 28.
[3] *Ann.*, XIV, 2.
[4] *Le Pyrrhonisme de l'histoire*, XIII.

Les historiens, s'ils avaient eu quelque pudeur, n'auraient pas dû rapporter une telle infamie quand elle n'est nullement appuyée de preuves, ni même de probabilités.

D'ailleurs, ils se condamnent eux-mêmes. Ils reconnaissent, en effet, que la fille de Germanicus n'était pas femme à souffrir que son orgueil s'abaissât à user de caresses et de flatteries envers un fils ingrat, même pour ressaisir le pouvoir qui lui échappait. Ce qu'elle voulait, disent-ils, c'était une éclatante vengeance pour les humiliations qu'on lui avait infligées. Elle avait fait élire un prince, elle croyait pouvoir en faire élire un autre. Et par la manifestation de son dépit, par ses reproches, ses blâmes, ses menaces, ses intrigues, Agrippine, déclare Tacite[1], "était devenue à charge à Néron en quelque lieu qu'elle se trouvât."

Ainsi, quelle qu'ait été la conduite antérieure d'Agrippine à l'égard de son fils, entre eux aucune réconciliation n'était désormais possible, aucune réconciliation n'était désirée.

Agrippine songea-t-elle, en cet état des choses, à faire périr Néron? Elle en fut accusée[2]. Des délateurs prétendirent qu'elle machinait de se défaire de lui et de favoriser ainsi l'élection au principat d'un descendant d'Auguste, Rubellius Plautus, dans l'espoir de l'épouser et de le dominer comme elle avait fait de Claude.

Il nous semble difficile d'admettre qu'Agrippine ait, à cinquante ans, nourri l'espoir de captiver Plautus par ses charmes; et nous demeurons frappés du peu de vraisemblance des sentiments et des mobiles d'action que les historiens, que nous suivons en cette affaire, prêtent aux personnages qu'ils mettent en scène.

[1] *Ann.*, XIV, 2.
[2] *Id.*, XIII, 19, 22.

Les traits d'Agrippine sont bien exprimés sur une médaille d'or reproduite dans l'*Iconographie Romaine* de Visconti et que nous mettons sous les yeux du lecteur. Sa tête est couronnée de laurier; la légende porte : AGRIPPINAE AUGUSTAE; sur l'autre face est gravée la tête de Claude. Elle était jeune

AGRIPPINE
D'APRÈS UNE MÉDAILLE D'OR

alors. Ses traits sont beaux; ils respirent l'intelligence et la majesté; mais ils ont quelque chose de dur; et cette dureté s'était fortement accentuée avec l'âge ainsi qu'on le constate sur les médailles d'une date postérieure, et surtout sur le buste dont on trouve aussi le dessin dans l'*Iconographie Romaine.*

Quoi qu'il en soit, cette révélation vraie ou fausse terrifia ou parut terrifier Néron; il voulait que sa mère fût tenue pour criminelle et frappée aussitôt.

Mais Sénèque et Burrhus, Tacite le reconnaît, s'y opposèrent; ils déclarèrent que même en une telle occasion ils ne prendraient aucune mesure contre Agrippine avant de l'avoir entendue dans sa défense. En conséquence, ils procédèrent à son interrogatoire, et sur ses réponses ils crurent ou feignirent de croire à sa non-culpabilité. Ils tentèrent alors de ramener pour quelque temps la paix au sein de la famille d'Auguste. Peine inutile. Agrippine, et c'était à prévoir, se crut plus forte, plus redoutable; elle demeura persuadée qu'on n'oserait jamais sévir contre elle, et continua ses intrigues et ses manœuvres à tel point que Néron fut " effrayé des violences et des menaces de sa mère ".

Dans une telle situation, quelles mesures Néron allait-il prendre de son côté?

D'après Dion Cassius[1], " Poppée lui persuada de se défaire " d'Agrippine, lui disant qu'elle était assurée que sa mère " tramait sa perte. "

Selon Suétone[2], " trois fois Néron essaya d'empoisonner " sa mère; mais ce fut en vain, parce qu'elle était munie " d'antidotes. Il fit ensuite disposer un plafond qui devait " s'écrouler sur elle pendant son sommeil; mais l'indiscrétion " de ses complices éventa le projet. "

Il ne nous paraît pas croyable que Néron ait pu corrompre aussi souvent les serviteurs dévoués d'Agrippine, et surtout qu'il ait pu faire installer dans sa propre chambre à coucher un plafond qui dût l'écraser. Suétone nous fait indubitablement ici un conte de vieille femme.

Tacite, en effet, rapporte avec plus de vraisemblance que Néron, plein de haine contre sa mère, désirait bien s'en débarrasser, mais qu'il n'osait rien tenter contre elle. " Il " songea d'abord au poison, dit-il, et il y renonça, *car il lui* " *parut difficile de corrompre les serviteurs qu'Agrippine* " *avait su attacher à elle, de tromper sa défiance, que l'habi-* " *tude du crime tenait toujours en éveil,* et de triompher des " antidotes dont elle était toujours prémunie; et d'autre part " il ne pouvait le lui faire prendre à sa table sans réveiller le " souvenir de la mort de Britannicus et donner lieu à d'iné- " vitables soupçons. Il eut ensuite l'idée d'employer le fer, " mais il ne crut pas possible en ce cas de cacher le meurtre, " et il craignit en outre que l'homme chargé d'une telle " mission ne refusât de l'exécuter. "

Quelles que soient donc les divergences des récits des

[1] *Hist. Rom.*, LXI, 12.
[2] *Néron*, 34.

historiens, les choses en étaient arrivées à ce point que nul n'aurait pu dire qui de la mère ou du fils montrerait plus d'impatience, qui craindrait d'être devancé dans le crime.

LES QUINQUATRIES

Telle était l'animosité que nourrissaient l'un contre l'autre Agrippine et Néron, quand le beau soleil du mois de mars ramenait sur les bords du golfe de Naples les grandes fêtes de Minerve.

Les dieux comme les mortels ont leurs heures de vogue et d'oubli. Dans la trinité capitolienne que formaient Jupiter, Junon et Minerve, la fille du roi des cieux recevait alors plus d'hommages et d'invocations que son père ou que sa jalouse et puissante marâtre.

Depuis que Rome s'était déclarée la fille de Troie et que César s'était fait l'héritier de Priam, Minerve était devenue la principale des divinités protectrices de Rome et de la famille d'Auguste [1]. La ville de Romulus prétendait avoir pour gage de ses destins cette même statue de la déesse qui était descendue autrefois du ciel dans les murs d'Ilion. On ne pouvait dire comment elle la possédait; mais rien, paraît-il, n'était plus certain [2], et pour qu'elle ne pût être dérobée par quelque nouvel Ulysse, elle avait été placée dans le temple de Vesta où la flamme sacrée l'éclairait toujours; personne ne pouvait la toucher, hors la supérieure des Vestales [3].

[1] Tacite, *Hist.*, IV, 53. — Lucain, *Pharsale*, I et IX.

[2] Ovide, *Fastes*, VI, 416-450 :

Pallada Roma tenet.

. . . . . .

Auctor in incerto; res est romana.....

[3] *Id., ibid.*, 436.

Minerve n'était pas seulement la protectrice de Rome et des Césars; elle était la patronne vénérée de tout le monde; elle était, on peut le dire, le *Saint Esprit* des Romains. Écoutons Ovide : " Garçons et jeunes filles, s'écrie-t-il [1], ornez " de couronnes la statue de Pallas! Celui qui plaira à la " déesse deviendra savant; à celle qui l'aura honorée, Pallas " apprendra à vider ses quenouilles, à faire courir ses " navettes. Honorez Pallas, foulons qui rendez aux vêtements " leur blancheur perdue! Honorez Pallas, vous qui faites des " vases d'airain! Cordonniers, sans l'aide de Pallas, nul de " vous ne saura faire une bonne chaussure! Si Pallas lui " devient contraire, l'ouvrier le plus habile, eût-il vaincu " Épéus, ne vaudra pas un manchot. Quoique vous soyez " les disciples d'Apollon, médecins, n'oubliez pas d'apporter " à la fille de Jupiter une part de vos profits. Et vous, maîtres " sévères, dont la fête de la déesse réduit le salaire, gardez- " vous de maugréer contre son culte et les vacances qu'elle " amène; c'est Pallas qui vous amènera de nouveaux disci- " ples! Vous qui maniez le compas, vous qui employez des " couleurs, vous dont la main savante donne la vie au marbre, " n'oubliez pas que Pallas est la protectrice de tous les arts! " Elle est surtout la déesse de la poésie; ah! puisse-t-elle " me favoriser d'un regard propice! " Génie de la science et de l'industrie, Pallas était encore la déesse des batailles [2].

Il eût été aussi difficile alors de trouver soit une riche demeure, soit une simple boutique où manquât l'image de la Vierge-Esprit, qu'il le serait aujourd'hui d'entrer dans une maison de l'Italie méridionale où l'on ne vît pas de Madone.

La fête de Minerve était donc une fête générale, célébrée par tout le monde. Qui n'avait à solliciter sa protection?

[1] Ovide, *Fastes*, III, 815 et suiv.
[2] *Id., ibid.*, 314.

C'était aussi une fête religieuse, officiellement chômée, durant laquelle tous les travaux devaient cesser[1].

Aussi, pendant cinq jours toutes les boutiques sont fermées, les écoles sont en joie, les magistrats suspendent leurs audiences. Gens de la plèbe, de la bourgeoisie, de la noblesse, tous sont aux jeux, aux festins et aux cérémonies religieuses.

Les personnes de médiocre condition passaient leurs jours de fêtes à Rome. L'aristocratie et les riches de toutes classes émigraient, se rendaient sur leurs domaines ruraux ou dans leurs villas de plaisance. Il était surtout de mode de venir sur les bords riants du golfe de Naples, où les feux du Vésuve n'avaient pas encore jeté la mort et la désolation.

Alors[2], comme au temps d'Horace[3], aucun lieu de l'univers n'égalait, aux yeux des Romains, les charmes et la beauté de Baies; et plus tard, malgré les menaces du volcan, la vue de ces rivages enchanteurs dissipait l'humeur satirique de Juvénal[4], lui faisait tomber les tablettes des mains et le rendait presque indulgent pour les personnages qui, à Rome, excitaient son indignation. Aussi n'était-il pas de patricien, de chevalier de distinction, de parvenu, *vir novus* ou *dives,* qui ne se fît un point d'honneur d'avoir une résidence au golfe de Naples. On s'y disputait le terrain; on empiétait sur la mer[5]; et l'on peut voir encore sous les eaux les fondements de quelques-unes de ces maisons princières.

[1] Virgile, *Géorgiques,* I, 268. — Perse, *Sat.* IV, 28. — Tacite, *Ann.,* XIII, 41.
[2] Tacite, *Ann.,* IV, 67.
[3] Horace, *Épîtres,* I, 1 :

Nullus in orbe sinus Baiis praelucet amoenis
Si dixit dives, lacus et mare sentit amorem
Festinantis heri.

[4] Juvénal, *Sat.* III.
[5] Horace, *Odes,* II, 18 :

Summovere littora
Parum locuples continente ripa.

Quelle fortune ne fallait-il pas avoir pour posséder une de ces villas! Celle du cap Misène, qui avait été adjugée à Cornélie, la mère des Gracques, pour 75,000 sesterces, soit environ 21,000 francs, avait été plus tard payée par un Lucius Lucullus trente-trois fois cette somme[1], c'est à dire environ 700,000 francs. Que devait-elle valoir sous les Césars? Caton, Cicéron, Sénèque ne purent s'affranchir d'une mode contre laquelle ils protestaient pourtant au nom du bon sens et de la moralité[2].

Néron avait à Baies un château, *castellum*. Près de Misène, à Baules, Agrippine avait aussi le sien.

Durant les cinq jours consacrés aux fêtes de Minerve, ce n'étaient que solennités religieuses, combats de gladiateurs et de bêtes féroces, amusements, chants, promenades et régates sur le golfe, festins dans les villas et dans les tavernes. Comme toutes les fêtes religieuses de l'antiquité, c'était en même temps une grande foire.

De Baies, on voyait apparaître à l'horizon de nombreux navires arrivant d'Orient. " On se pressait alors sur les " jetées[3] et sur le rivage pour assister à ce spectacle. On " voyait à la hauteur de Caprée les matelots monter sur les " vergues et carguer les huniers, pour n'entrer au port que " sous les basses voiles. Parmi eux se distinguaient les " Alexandrins, qui seuls avaient le privilège de garder toute " leur voilure déployée jusqu'à Pouzzoles. "

Quand les bâtiments étaient proches, on voyait au-dessus des lisses les têtes de nombreux passagers qui contemplaient du bord le pays où ils venaient chercher fortune. Parmi eux se trouvaient, mêlés aux marchands et aux bateleurs, des

[1] Mommsen, *Hist. Rom.*, liv. V, ch. 11.

[2] Sénèque, lettre 51 : " Itaque, de secessu cogitans, numquam Canopum eliget, quamvis neminem Canopus esse frugi vetet, ne Baias quidem. "

[3] *Id.*, lettre 77.

GOLFE DE BAÏES.

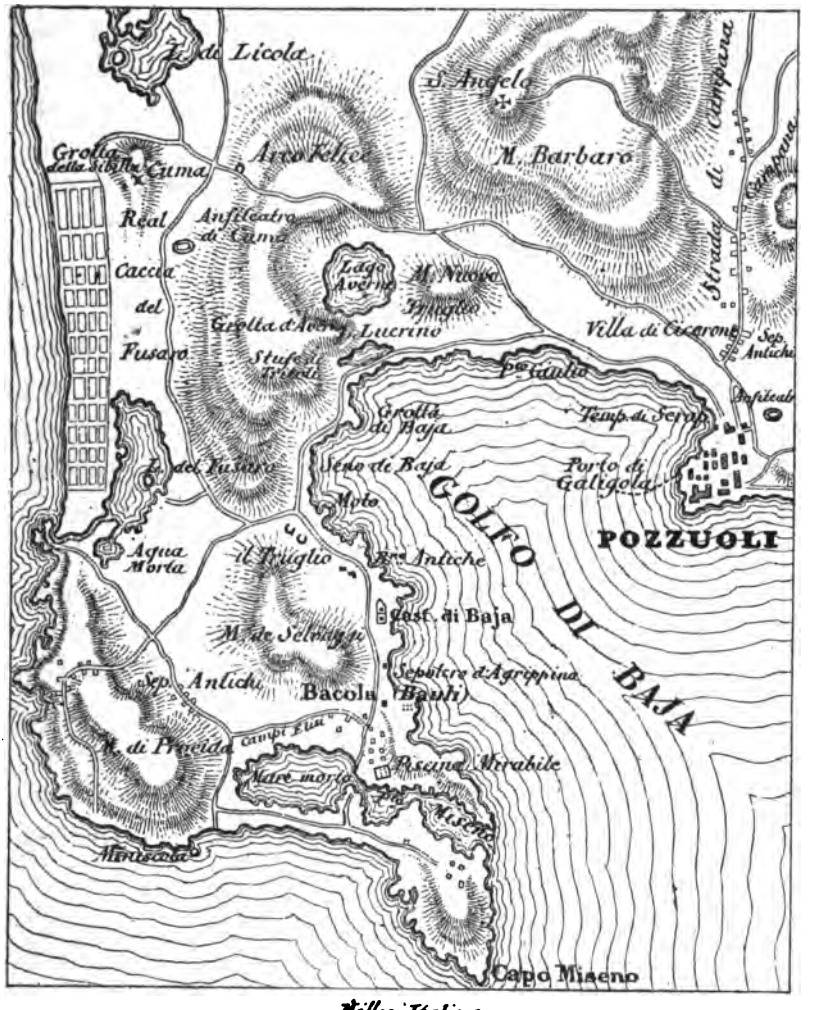

Milles Italiens.

Kilomètres.

médecins[1], des devins et des prêtres; la plupart de ceux-ci professaient tous ces arts à la fois; ils apportaient des amulettes de toutes sortes, des statuettes d'Isis en marbre ou en ivoire, des médailles du Dieu[2], et avec elles la santé sur la terre et le bonheur au delà de la tombe. La clientèle ne leur manquait pas; car il n'était guère d'homme ou de femme qui ne fût affiliée à quelque confrérie orientale[3].

On voyait aussi sur le pont des cages où rugissaient de terribles fauves destinés aux amphithéâtres ou formant les ménageries de bestiaires ambulants[4].

Pouzzoles et Ostie étaient les deux grands marchés de l'Italie. C'est dans ces deux ports, où se concentrait le commerce d'importation, que l'Orient venait reprendre les contributions qu'il avait payées aux maîtres du monde[5]. Ostie, avec sa rade mauvaise et insuffisante, mais plus voisine de Rome et en communication avec elle par le Tibre, avait le trafic des grains et des marchandises lourdes. On les transbordait dans des chalands que des mules[6] ou des files de mariniers[7] marchant sur les berges halaient contre le courant du fleuve jusqu'à l'emporium de la capitale. Le commerce de luxe avec l'Égypte et l'Asie florissait surtout à Pouzzoles; il trouvait à Baies et dans les autres villes de plaisance du golfe toutes les riches familles de Rome disposées à faire emplette des produits de l'industrie orientale.

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 30.

[2] Pétrone, *Satyricon*, 11, 15, 16, 17. "Pridie enim sacrum Isidi navigium manubiis oneratum, vicinis scopulis alliserat."

[3] Mommsen, *Hist. Rom.*, liv. III, ch. 13; liv. IV, ch. 12.

[4] Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 4.

[5] Tibère, étranger aux théories du libre échange, se plaignait de voir le numéraire de l'empire passer aux mains des étrangers et des ennemis, en échange de vains objets de luxe. (Tacite, *Ann.*, III, 53.) Pline fait entendre les mêmes plaintes. (*Hist. nat.*, VI, 26, 32; XII, 41.)

[6] Horace, *Sat.*, I, V, vers 1 à 25.

[7] Ovide, *Fastes*, IV, 295-337.

Quels attraits, quelles distractions dans l'achat ou la vue des objets qui formaient les riches cargaisons de ces navires ! Ils portaient de fins tissus de soie qui permettaient aux coquettes de se couvrir d'élégantes tuniques sans rien dérober aux regards de leurs formes séduisantes[1]; des étoffes attaliques tissées d'or pour les péplums, des broderies aux multiples couleurs, des couvertures ou tapis de lit de Babylone qui se vendaient au poids de l'or[2], des bijoux et des objets de parure, des meubles élégants, des coffrets artistement sculptés, des parfums renfermés dans des nacres, dans des flacons de cristal ou dans des vases d'albâtre ornés d'inscriptions hiéroglyphiques, des œufs d'autruche peints avec art et une foule d'objets de curiosité[3].

Toutes ces marchandises ne restaient pas étalées dans les magasins qui s'ouvraient sous le grand portique du quai de Pouzzoles. Grecs, Asiatiques, Égyptiens, avaient vite fait leurs ballots et allaient de villa en villa en quête de riches acheteurs[4].

Ceux qui entre tous faisaient bien leurs affaires étaient les vendeurs de pierreries. Quand un de ces Égyptiens en tunique blanche étalait dans un peristylium ses écrins de pierres précieuses, il ne se bornait pas à faire admirer la pureté de leur éclat, il contait toutes sortes d'histoires fabuleuses sur l'Inde et les dangers qu'avaient courus les marins dans leur voyage à Taprobane[5]. Il n'était point alors de matrone qui n'adressât des paroles aimables à son époux,

[1] Lucain, *Pharsale*, X :

Candida Sidonio perlucent pectora filo,
Quod Nilotis acus compressum pectine Serum
Solvit, et extenso laxavit stamina velo.

[2] Pline, *Hist. nat.*, VIII, 74.

[3] Pline nous fait connaître le prix de la plupart de ces objets.

[4] Juvénal, *Sat.* VI.

[5] Pline, *Hist. nat.*, XII, 42; VI, 24.

point de courtisane dont les yeux ne se tournassent amoureusement vers son amant pour obtenir ces perles dont les dames chargeaient leurs doigts, leurs oreilles, leurs chaussures, et qui, disaient-elles, étaient aussi indispensables pour marquer leur qualité que les licteurs au magistrat[1].

Le premier jour des Quinquatries ne pouvait être souillé par le sang; c'eût été un crime de lutter en armes en un pareil jour, car c'était celui où naquit Minerve. Tout devait être uniquement à la paix, aux actes de dévotion[2].

Dans chaque famille la statuette de la déesse, qu'elle fût de marbre, d'ivoire ou de cire, selon les conditions de fortune de chacun, était ornée de festons et de fleurs. On honorait chacun chez soi la Vierge-Esprit, indépendamment des solennités publiques[3].

Mais voici venir le cortège sacré, la *pompa,* qui va porter à la fille de Jupiter les dons offerts par la piété.

La voie est jonchée de feuilles et de fleurs[4]; partout sont tendues de riches étoffes[5]; on forme la haie pour voir le défilé des mystes. En avant, les crieurs, *calatores,* font cesser toute occupation, fermer toutes les boutiques; ils imposent le silence et exigent les marques de respect dues à la déesse. Tous les membres de la procession portent des couronnes de laurier ou de roses. En tête, marchent les vieillards et les matrones vénérables; ils tiennent à la main des branches d'olivier. Suivent les jeunes chevaliers en grande tenue militaire : sur leurs têtes brillent des casques étincelants; leurs

[1] Pline, *Hist. nat.,* IX, 56 : " Affectantque jam et pauperes, lictorem feminae in publico unionem esse dictitantes. "

[2] Ovide, *Fastes,* III, 311 et 312 :

Sanguine prima vacat; nec fas concurrere ferro;
Causa, quod est illa nata Minerva die.

[3] Juvénal, *Sat.* XII, 87, 88.

[4] Tacite, *Hist.,* II, 70.

[5] Ovide, *Amores,* III, 13, 12 : " It per velatas annua pompa vias. "

poitrines sont couvertes de cuirasses à écailles; de la main gauche ils tiennent de petits boucliers ronds; les mains droites sont armées de lances; tous se font remarquer par leur attitude martiale. Viennent ensuite de jeunes garçons chantant des hymnes en l'honneur de la déesse. Après eux les canéphores, vierges choisies dans les familles du plus haut rang, attirent tous les regards par leur beauté, leur démarche et la richesse de leurs vêtements; leurs mains soutiennent gracieusement des corbeilles placées sur leurs têtes et qui contiennent les présents offerts à la déesse. Ce sont des gâteaux, des fruits, des urnes de parfum et le riche voile, le péplum tissé d'or. Le cortège se ferme par un essaim de gentils enfants que l'amour maternel s'est plu à revêtir de robes éclatantes de blancheur. A leur suite viennent des artistes gagés qui jouent de la flûte[1] et de la lyre; puis des danseurs qui représentent, au son de la musique, le combat de Minerve contre les Titans[2].

Après le coucher du soleil, à toutes les fenêtres brûlaient des lampes qui éclairaient les quais et les rues; et il semblait aux esprits poétiques que la clarté du matin eût déjà dissipé les ténèbres de la nuit[3].

Le lendemain de la procession solennelle, toute la ville se pressait, se bousculait, se disputait à la porte du temple; chacun voulait être des premiers à jeter des grains d'encens sur le foyer de l'autel et porter son offrande particulière. C'était, selon la fortune du suppliant, des vases d'or ou

[1] Ovide, *Fastes*, VI, 630-710 :

Sum tamen inventrix auctorque ego carminis hujus :
Hoc est, cur nostros ars colat ista dies.

[2] Au golfe de Naples, dans cette contrée toute grecque, *Neapolim quasi graecam urbem* (Tacite, *Ann.*, XIV, 24), on ne manquait pas, croyons-nous, de reproduire en partie les cérémonies des panathénées.

[3] Juvénal, *Sat.* XII, 92 :

Et matutinis operitur festa lucernis.

d'argile, et même des gâteaux de farine[1]. Les femmes surtout se faisaient remarquer par leur impatience, leur hardiesse à percer la foule; elles brûlaient d'admirer la toilette de la Vierge, l'élégance et la richesse de sa parure[2].

Mais les jours suivants l'arène est ouverte, car Pallas est aussi la déesse des batailles et elle aime à voir étinceler les glaives[3].

A Baies il n'y a pas d'amphithéâtre. Les carrefours servent d'arène à quelques entrepreneurs de spectacles qui promènent leurs gladiateurs de ville en ville[4]. Sur des échafaudages dressés sur la voie publique[5] prennent place les petites gens, les mariniers, les marchands de tous pays. L'aristocratie ne s'y montre pas. Les grandes luttes sont à Pouzzoles. Le jour de spectacle, de longues files de litières escortées de nombreuses troupes d'esclaves couvrent la route qui contourne le golfe: les *cymbae* sont remplies de passagers; tout ce monde se rend à la riche ville des marchands. Là on s'étouffe aux *vomitoria* du magnifique amphithéâtre; ses gradins se remplissent d'une foule tumultueuse. De la grande trappe placée au milieu de l'arène[6] sortent comme de dessous terre les gladiateurs armés; et les cris, les huées, les applaudissements retentissent à chacune des péripéties du combat.

Hors de l'enceinte des gladiateurs, des cercles[7] se forment autour des saltimbanques. On admire le *cernuus* qui fait des sauts périlleux et marche sur ses mains, la tête en bas,

[1] Ovide, *Métamorphoses,* VII, 586-592. — Perse, *Sat.* V, 120; II, 52-59, 75.
[2] Théocrite, *Les Syracusaines.*
[3] Ovide, *Fastes,* III, 813-814.
[4] C'étaient les *circumforanei lanistae.* — Tacite, *Hist.,* II, 95 : " Natalem Vitellii diem editis tota Urbe vicatim gladiatoribus celebravere. " Ces sortes de combats se donnaient comme le sont de nos jours les courses de taureaux dans les petites villes d'Espagne.
[5] Tacite, *Ann.,* XIV, 13.
[6] L'amphithéâtre de Pouzzoles est passablement conservé.
[7] Pétrone, *Satyricon,* 27 : " Et circulis ludentum accedere. "

au milieu de glaives plantés sur le sol; on applaudit le jongleur syrien, *pilorius*, qui fait mouvoir en l'air une infinité de boules sans en jamais laisser tomber une seule; on regarde le funambule danser sur la corde en modulant des airs asiatiques sur sa double flûte; on suit attentivement les exercices des porcs[1] et des chiens savants qui obéissent au *circulator*. Les fripons, on le pense bien, n'ont pas manqué au rendez-vous, et pas mal de manteaux et de bourses ont changé de maîtres.

De toutes les distractions, le jeu est peut-être la plus recherchée.

" Mon cher Tibère, écrivait Auguste[2], nous avons joyeu-" sement passé les Quinquatries. La bourse de jeu, *forum* " *aleatorium*, a été très chaudement agitée. J'en suis pour " 20,000 sesterces. Mais si je n'avais pas été si facile, si je " m'étais fait exactement payer, j'en aurais gagné plus de " 50,000. " Dans le peristylium ou la pinacotheca de chaque villa, de chaque castellum sont dressées les tables de dés, *abaci;* et tout autour d'elles de nombreux parieurs regardent avec émotion les trois cubes d'ivoire qui sortent du cornet. Est-ce pair, est-ce impair? Est-ce le point de Vénus, est-ce celui du chien?

Les gens du peuple qui n'ont pas de salles à leur disposition, jouent dans les rues, dans les carrefours ou sur les jetées. Ici l'on entend crier et gesticuler ceux qui font à la mourre, *micatio;* là volent en l'air les as, et il s'agit de deviner pile ou face, *navia aut capita.*

Pendant ce temps, des essaims de barques, *cymbae*[3], peintes de mille couleurs, ornées de brillantes draperies, se

[1] Pétrone, *Satyricon,* 47.
[2] Suétone, *Auguste,* 71.
[3] Juvénal, *Sat.* XII, 80 : " Interiora petit Bajanae pervia cymbae."

mouvaient gracieusement sur les eaux bleues du golfe et portaient de joyeux groupes de promeneurs qui parsemaient l'onde de fleurs et faisaient retentir les airs de leurs chants[1]. Les courses nautiques animaient également ces jours de fêtes. La foule se pressait sur le rivage pour assister aux régates traditionnelles. C'est là que Virgile[2] avait vu ces jeunes rameurs aux fronts ceints de feuilles de peuplier, aux épaules nues et luisantes, dont les bras étaient tendus sur les rames et dont les oreilles étaient attentives au signal du départ; c'est là qu'il avait vu ce rocher que les concurrents devaient contourner pour regagner le port; c'est là qu'il avait entendu les applaudissements encourager ceux qui gagnaient de vitesse, les huées accueillir ceux qui venaient en queue, et les rires éclater aux mésaventures des Ménète.

Mais ce qui ajoute un grand attrait à la course, ce qui double les émotions des spectateurs, ce sont les paris où de gros enjeux sont engagés sur le succès ou la défaite des divers champions[3].

Il ne pouvait y avoir de solennité religieuse sans repas, sans banquets[4]. Ces traditions se retrouvent dans les réveillons de Noël, la fête des Rois, et autres usages chrétiens tombés en désuétude[5].

A la table des dieux, les prêtres, en leur lieu et place et à ce dûment autorisés, réconfortaient leurs entrailles sacrées en avalant les viandes, les fruits, les gâteaux et les vins qu'avait offerts la piété des fidèles[6].

Chez le peuple et les petites gens, les femmes et les

[1] Sénèque, lettre 51 : " Ut... dinumeraret... tot genera cymbarum variis coloribus picta, et fluitantem toto lacu rosam... et symphoniarum cantibus strepentes lacus."
[2] *Énéide*, liv. V.
[3] Juvénal, *Sat.* XI, 199 : " Audax sponsio."
[4] Perse, *Sat.* IV, 27-29.
[5] Tertullien, *Apologétique*, 39. — Lettres de saint Augustin à Alype et à Aurèle.
[6] Aristophane, *Plutus*,

enfants mangeaient de la pâtisserie foraine, des *scribilitae*, brioches au fromage, des gâteaux de farine enduits de miel, des gaufres ou pains d'épice ayant la forme d'animaux[1] ou de volatiles, qu'offraient avec des cris particuliers les marchands ambulants, *libarii*. Les marins et les artisans se pressaient dans les baraques, *tavernae*, où les cabaretiers ne pouvaient suffire à les servir. Les uns demandaient de la charcuterie, du jambon, *perna*, ou de l'andouille, *hilla;* d'autres voulaient des squiles ou de petits poissons frits[2], des *friture* comme on en sert encore aujourd'hui sur cette même plage. Les coupes passaient de mains en mains, les amphores se vidaient, et le rivage se couvrait de gens ivres qui passaient la nuit à chanter et à faire du tapage[3].

Dans les *triclinia* des villas patriciennes, se dressaient des tables chargées des mets les plus recherchés. Les cuisiniers des Trimalchions s'ingéniaient à inventer des plats à surprise et offraient aux convives des lapins ailés, des faisans en chair de porc, des sangliers de la panse desquels sortaient des oiseaux vivants. Point n'y manquaient les coquillages renommés du golfe, ces *lubrica conchylia*, les hérissons de mer de Misène et les palourdes de Lucrin nées à la pleine lune[4]. Les vins les plus exquis étaient servis à profusion par de jeunes esclaves. On buvait tour à tour ceux de Sicile, de Grèce et d'Italie; quelques amphitryons offraient avec orgueil du Falerne Opimien de cent ans, très soigneusement cacheté dans des amphores de cristal. Les *caenae*, les dîners pour lesquels les convives prenaient place sur leurs lits vers la neuvième heure, ou trois heures de l'après-midi, dégé-

[1] Théocrite, *Idylle* XV, 115-118.
[2] Horace, *Sat.*, II, 4.
[3] Sénèque, lettre 51 : " Videre ebrios per littora errantes... Ut audiret canentium nocturna convicia? " — Pétrone, *Satyricon*, 24.
[4] Horace, *Sat.*, II, 4.

néraient en orgies, *commissationes*, qui se prolongeaient jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Aussi à Baies la licence semblait un impôt auquel on ne pouvait se soustraire[1]. Tous ces ravissants spectacles, tous ces divertissements étaient d'inévitables embûches dressées à la vertu; ces promenades sur l'eau, ces chants, ces soupers provoquaient de toutes parts les amours et les adultères[2]. Cette plage était dangereuse pour les vierges[3]. Plus d'une, dans l'ivresse de la folle joie, se plaisait à répéter aux fêtes de Minerve les couplets indécents qu'elles avaient chantés quelques jours avant à la fête d'Anna, et à redire le bon tour que la vieille déesse avait tenté de jouer à la passion dont Mars brûlait pour la fille de Jupiter[4]. Les jeunes matrones devaient aussi redouter Baies, car bon nombre d'entre elles, disait-on, arrivées Pénélope en repartirent Hélène[5]. " Que " de lieux, s'écrie Ovide[6], où se rassemblent les belles, lieux " propices aux conquêtes amoureuses! Mais par dessus tout " vive Baies, dont les rivages sont couverts de nacelles! Plus " d'un baigneur toutefois s'y est senti atteint d'une nouvelle " blessure et a dit en la quittant : Les eaux si vantées de tes " sources sulfureuses ne sont point aussi salutaires qu'on " le dit. "

[1] Sénèque, lettre 51 ; " Illic, tanquam aliqua licentia debeatur loco, magis solvitur. "

[2] Cicéron, *Pro Coelio :* " Libidines, amores, adulteria,... convivia, commissationes, cantus, symphonia, navigia jactant. "

[3] Properce : " Littora quae fuerunt castis inimica puellis. "

[4] Ovide, *Fastes,* III, 523-695 :

Idibus est Annae festum geniale perennae...
Nunc mihi, cur cantent superest obscena puellae
Dicere; nam coeunt certaque probra canunt...
Oscula sumpturus, subito Mars adspicit Annam...
Inde joci veteres obscenaque dicta canuntur.

[5] Martial, *Épig.,* L, 1, 63.

[6] Ovide, *Art d'aimer,* liv. I.

NÉRON A BAIES. — LA TRIRÈME

Parmi ceux qui, au printemps de l'an 59, avaient quitté la capitale pour se rendre à Baies, se trouvait Néron.

Le jeune César paraissait alors moins occupé du soin des affaires de l'État que de Poppée, et moins de Poppée peut-être que de ses plaisirs. Il avait choisi ses amis parmi les viveurs de la jeunesse dorée[1]. En pleine Rome, le soir, déguisé en esclave, il parcourait, dit-on, les lieux de débauche, les cabarets, les rues de la ville, pillait pour s'amuser les boutiques des marchands, querellait les passants, battant et aussi se faisant battre[2]; il rentrait parfois au palais la figure toute meurtrie et s'appliquait, croyait-on, un onguent merveilleux de thapsie et de cire pour faire disparaître les marques de ces contusions[3].

A Baies, il était plus à son aise; il laissait tout décorum, invitait ses amis et s'invitait chez eux sans façon; il passait des nuits entières à table; il jetait l'argent à pleines mains, perdait d'énormes sommes aux dés. Quand, dans ses promenades sur l'eau, sa barque côtoyait le rivage, les châtelaines des villas près desquelles il passait mettaient toutes leurs grâces à engager le beau prince à leur rendre visite[4].

Il est arrivé jusqu'à nous un certain nombre de médailles à l'effigie de Néron. Nous empruntons à l'*Iconographie Romaine* de Visconti, pour la mettre sous les yeux du lecteur, la reproduction d'une belle médaille de bronze. Elle porte la légende : NERO CLAUDIUS CAESAR AUG*ustus* GERM*anicus*

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 12.
[2] Suétone, *Néron*, 26.
[3] Pline, *Hist. nat.*, XIII, 43.
[4] Suétone, *Néron*, 26, 27, 30.

Pontifex Maximus Tribunitia Potestate Imperator Pater Patriae. Au revers est Cérès, assise, tenant des épis et un flambeau, et en exergue : S. C.

Néron a la tête couronnée de laurier. Selon la mode adoptée par Auguste et qui demeura traditionnelle et distinctive chez les Césars, ses cheveux sont courts, presque droits sur le front et disposés en boucles au sommet et sur

NÉRON
D'APRÈS UNE MÉDAILLE DE BRONZE

les côtés. L'angle facial est assez ouvert; les traits, quoique durs, sont réguliers. L'artiste a sans doute comme toujours flatté son modèle. Mais quoique Néron fût myope et clignât les yeux[1], on se plaisait, au témoignage de Tacite, à trouver dans sa physionomie la grâce et les charmes de la jeunesse[2].

Il eût donc été naturel de penser que, s'éloignant de Sénèque et de Burrhus, ses conseillers austères, s'éloignant surtout d'Agrippine, de cette mère hautaine, jalouse, hostile, dont il redoutait autant la censure que les embûches, Néron était à Baies pour se livrer librement aux folies.

Cependant, à notre étonnement, les historiens nous disent

[1] Pline, *Hist. nat.*, XI, 54.

[2] *Ann.*, XIII, 46 : " Poppaea... imparem cupidini se et forma Neronis captam simulans." — *Hist.*, I, 7 : " Ipsa aetas Galbae irrisui ac fastidio erat assuetis juventae Neronis, et imperatores *forma ac decore corporis,* ut mos est vulgi, comparantibus."

que la recherche des plaisirs n'aurait été pour rien dans la venue du prince. Tandis qu'autour de lui tout était aux rires et à la joie, il nourrissait, paraît-il, l'infernal projet de faire périr sa mère; dans ce but, il s'occupait de la construction et de l'installation d'un navire qui, par un mécanisme particulier, devait se disloquer à la volonté du triérarque; de la sorte, ceux qui seraient à bord pourraient, à un moment voulu, être engloutis dans les flots sans qu'on pût songer à attribuer l'événement à une main criminelle.

Quelle était cette invention?

" Il imagina, dit Suétone[1], un navire pouvant s'entr'ouvrir " qui ferait périr Agrippine soit dans les flots, soit par " l'effondrement de sa cabine. "

Mais quelle pouvait bien être cette ingénieuse construction, ce merveilleux mécanisme? C'est en vain que nous essaierions de le deviner, car Suétone ne nous donne pas la moindre explication, la plus légère indication; il se sert même du terme général de navire, *navis,* qui ne désigne aucune sorte particulière de bâtiment. C'est mettre bien à l'épreuve la confiance qu'on a en lui.

Tacite paraît plus explicite. " L'affranchi Anicetus, dit-il[2], " préfet de la flotte de Misène, qui avait élevé Néron et qui " détestait Agrippine autant qu'il en était détesté, offrit les " ressources de son esprit. Il proposa de construire un " navire, dont une partie, disjointe avec art, permettrait de " la précipiter dans les flots sans qu'elle s'y attendît. Rien " n'est plus fécond en hasards que la mer, ajoutait-il; et " Agrippine périssant dans un naufrage, personne n'aurait " l'esprit assez soupçonneux pour chercher un complice aux

[1] Suétone, *Néron,* 34.
[2] *Ann.,* XIV, 3.

" vents et aux flots. Par surcroît de prudence, Néron ne " devrait pas manquer de faire *ostentation d'amour filial* et " d'élever des temples et des autels à sa mère. "

Il nous faut reconnaître que nous n'avons non plus ici aucune indication qui nous permette de concevoir quelle pouvait être à peu près cette construction. Mais nous devons noter que, selon Tacite, on aurait disposé d'un navire de la flotte; que l'on comptait sur le mauvais temps pour opérer la disjonction des parties du navire et faire périr Agrippine; que l'installation fut conçue au moment des fêtes de Minerve et exécutée dans le chantier, *navale,* de Misène.

Aux rapports de Tacite et de Suétone comparons celui de Dion Cassius.

" La vue au théâtre, dit-il[1], d'un navire qui s'ouvrait de " lui-même pour laisser sortir des bêtes, puis se refermait " et se reconstituait comme il était avant, donna aux conseil- " lers du prince l'idée d'en construire un pareil. " Et Dion déclare que ce ne serait pas à Misène, mais sur les bords du Tibre, à Ostie, que le navire aurait été aménagé.

Ainsi, le bâtiment mystérieux prend ici une autre forme, des dispositions nouvelles. Il s'ouvre et se referme de toutes pièces, à volonté. S'il faut entendre par là qu'il s'enfonce et se relève de l'eau sans difficulté, voilà un problème pour nos ingénieurs maritimes plus difficile sans doute à résoudre que celui de la disposition des rames aux murailles de la trirême. Et par fatalité ou par calcul, Dion, lui aussi, n'emploie que la désignation vague et générale de ναῦς, πλοῖον, *navire.*

Aucun de ces auteurs n'a donc compris ni cherché à comprendre ce qu'ils nous rapportent comme une conception

[1] *Hist. Rom.*, LXI, 13.

tout naturellement réalisable, et nous ne pouvons nous faire aucune idée de cette fantastique trirème.

Il nous faut cependant continuer à suivre les historiens et, sans y ajouter la moindre foi, supposer le bâtiment complètement installé.

L'ARRIVÉE D'AGRIPPINE

Si l'obscurité et les contradictions des historiens nous ont laissés dans le doute sur la possibilité d'exécution du fameux mécanisme, si sa conception nous semble n'avoir été possible que pour des esprits auxquels les lois de l'architecture navale étaient complètement étrangères, nous ne comprenons pas davantage qu'Anicetus et les conseillers de Néron aient été à ce point dépourvus de bon sens, que de faire tant de préparatifs avant de savoir s'il leur serait possible d'avoir Agrippine sous leurs mains.

Il faut en effet le remarquer, la chose essentielle entre toutes à leur projet, la victime, manquait. Agrippine n'était pas à Baies, et rien n'indiquait qu'elle dût venir aux Quinquatries. Elle était alors retirée à Antium, dans ce palais où elle avait donné le jour au fils de Domitius, où tout lui rappelait son ingratitude et entretenait sa haine et sa méfiance. Or, attirer à Baies dans de telles circonstances la terrible et rusée femme n'était point chose facile, et la réussite ne pouvait être considérée comme certaine.

Suétone[1] cependant rapporte fort naïvement que " Néron " feignit de se réconcilier avec sa mère; que par une lettre " des plus flatteuses il l'invita à venir à Baies célébrer avec

[1] *Néron*, 34.

" lui les fêtes de Minerve; et qu'Agrippine monta aussitôt " à bord de son yacht, *liburnica,* et arriva en toute hâte au " palais de son fils." Sans doute, alors pressé par elle, le *gubernator* n'aurait point compté sur la faveur du vent et aurait trouvé plus sûr de se fier aux muscles puissants de sa chiourme; à son ordre, les gabiers, *nautae,* auraient cargué la grande voile levantine; l'*hortator* aurait entonné un *celeusma* au rythme entraînant; les rameurs se seraient levés de leurs sièges pour raidir sur les avirons leurs bras et leurs jarrets[1]; et l'éperon, *rostrum,* de la *liburnica* aurait fendu l'eau avec la vitesse d'un pirate courant vers une proie.

Mais Tacite n'admet pas qu'une invitation si directe, si inattendue, eût pu être acceptée sans défiance, et il suppose à Néron une tout autre conduite. Selon lui, il se serait bien gardé de rien écrire, d'envoyer aucun messager; c'est par voie indirecte qu'il aurait fait savoir à sa mère qu'elle serait bien reçue s'il lui plaisait de venir près de son fils. " Pour " attirer Agrippine, dit-il, il répétait qu'il fallait supporter " les emportements de ses parents et faire taire tout ressen- " timent à leur égard. Son but était de faire ainsi circuler " le bruit de son désir de réconciliation, afin qu'il parvînt " à Agrippine d'une façon à être accueilli par elle avec con- " fiance." Le moyen réussit, prétend-il, et " crédule comme " toutes les femmes pour ce qui les flatte, elle se vit déjà " triomphante et accourut pour saisir l'occasion de reprendre " son ascendant."

Si les choses s'étaient ainsi passées, Néron et son triérarque se seraient vus délivrés de la crainte d'avoir fait une foule de combinaisons vaines et durent remercier la fortune qui leur amenait Agrippine.

[1] C'était la manœuvre *insurgere remis.*

Voyons maintenant comment se serait faite l'entrevue de Néron et de sa mère.

D'après Suétone, Agrippine, qui cependant devait connaître bien son fils, ne doute pas un instant du revirement subit de ses sentiments pour elle; aussitôt la réception de sa lettre, elle s'embarque et se rend directement d'Antium à la villa de Néron.

Mais, au dire de Tacite[1], qui considère qu'une invitation directe eût été un piège trop grossier pour qu'Agrippine s'y laissât prendre, celle-ci vient de son plein gré au golfe de Naples chercher l'occasion de se rapprocher de son fils. Elle monte sur un navire à son service personnel, avec l'intention de descendre chez elle, à sa villa de Baules, et d'examiner les choses tout à son aise.

C'est alors qu'à son débarquement elle est agréablement surprise et peut croire que le bruit qui était parvenu à ses oreilles était vrai, que Néron voulait sincèrement une réconciliation. Elle trouve, en effet, son fils, " qui s'était porté à " sa rencontre sur la plage; il lui prend la main, l'embrasse " et l'accompagne jusqu'à Baules. "

Un tel récit nous étonne. D'abord, comment Néron aurait-il pu être informé de la venue d'Agrippine? La *liburnica* a dû arriver d'Antium à Baules avant tout messager. Agrippine n'aura pas dû dire où elle allait. En tous cas, elle n'a pas écrit à Néron pour lui faire part de sa venue. Et, d'un autre côté, quand le prince juge à propos de ne manifester aucun empressement exagéré qui pût éveiller le soupçon de cette femme habile et payée pour être méfiante, comment et pourquoi va-t-il au-devant de sa mère qui veut et qui croit arriver incognito?

[1] *Ann.*, XIV, 4: " Venientem dehinc obvius in littora (nam Antio adventabat) excepit manu et complexu, ducitque Baulos. "

Ce n'est pas tout. La suite du récit de Tacite est encore plus étrange.

La villa d'Agrippine devait être probablement celle de César dont Auguste hérita et qu'il donna pour résidence à Octavie. Ce serait là que Virgile aurait lu à cette mère éplorée les vers qui devaient immortaliser la mémoire de son fils :

Heu, miserande puer! si qua fata aspera rumpas
Tu Marcellus eris. Manibus date lilia plenis.

Elle était située entre Baies et le cap Misène, sur la colline qui domine le golfe, et d'où la vue s'étendait sur un magnifique panorama. Il est à supposer que cette villa, appelée la *villa de César,* était devenue la propriété d'Agrippine par héritage soit d'Antonia major, soit plutôt d'Antonia minor par Germanicus son père, de même qu'elle possédait personnellement à Rome le palais d'Antonia. Quoi qu'il en soit, la résidence d'Agrippine ne devait pas être sur la plage, puisque Tacite nous dit qu'après son débarquement Néron accompagna sa mère jusqu'à Baules, *obvius in littora... ducitque Baulos.* " Les hommes, nous apprend en effet Sénèque[1], " qui tels que Marius, Pompée, César, construisirent des " demeures d'agrément sur le territoire de Baies, eurent " soin de les placer sur les cimes des collines; il y a quelque " chose de plus militaire à dominer ainsi tout le pays d'alen- " tour[2]. Examinez le choix de la position, la forme et la " masse de ces constructions, vous les prendrez pour des " forteresses plutôt que pour des maisons de plaisance : *non*

[1] Sénèque, lettre 51.
[2] C'est ce que confirme Phèdre, *Fables,* II, 5 :

Caesar Tiberius quum petens Neapolim
In Misenensem villam venisset suam,
Quae monte summo posita Luculli manu.

" *villas esse sed castra.* " Aussi, Pétrone appelle *castellum* (château) l'habitation du grand ou riche personnage, et désigne par *villa* les simples demeures de campagne[1].

Au dire de Tacite, à peine arrivé à Baules, au castellum de sa mère, Néron l'invita à venir le soir même souper avec lui à son palais de Baies. Est-ce admissible? Tant d'empressement ne devait-il pas paraître suspect à Agrippine? Et si elle était susceptible de s'y laisser tromper, pourquoi tant de détours pour la décider à venir en Campanie?

Il faudrait presque à chaque phrase interrompre Tacite; laissons-le parler.

" Pour l'y conduire, il lui offrit un navire magnifiquement " aménagé qui se distinguait de tous ceux de la rade. Sous " l'apparence d'une délicate attention pour sa mère, qui se " plaisait à se servir des trirèmes et des rameurs de la flotte, il " cachait son abominable dessein." Mais l'historien avoue que ni le prince, ni Anicetus, ni ses confidents ne semblent de taille à jouter avec Agrippine. Néron, en effet, n'a pas fini de parler, qu'on vient révéler à sa mère que sous les couleurs qui parent la trirème se cache une horrible machination; elle apprend que ce fils qui vient l'embrasser, lui jurer pardon et oubli, médite de la faire périr dans les flots.

Ce récit émouvant serait bien placé dans une tragédie; mais peut-il trouver place dans l'histoire? Voyons.

D'abord, quelle étrange proposition n'était-ce pas de la part du prince que celle d'offrir une trirème à sa mère pour la transporter de Baules à Baies, pour franchir une distance de deux kilomètres environ? Une femme fatiguée d'un voyage de mer pouvait-elle accepter un nouvel embarque-

[1] *Satyricon*, 11 : " Et ad *castellum* Lycurgi equitis romani pergimus... Solemniis tardius finitis, *castellum* adire non potuimus et Lycurgus in *villam*, medio itinere distantem, nos conduxit. "

ment, descendre de nouveau à la plage, monter dans un canot, *scapha,* pour rejoindre la trirème mouillée au large? Ces préliminaires lui demandaient autant de temps qu'il en fallait pour se rendre à pied à Baies. Il était donc évident que Néron ne pouvait que faire une démarche inutile et qu'Agrippine n'hésiterait pas à préférer le transport en litière, si simple, si facile, si commode. Elle était de la sorte protégée par une " nombreuse escorte de porteurs; au-devant " d'elle des coureurs annonçaient, par des flots de poussière " que soulevaient leurs pas, l'arrivée d'un personnage impor- " tant et jetaient tous les passants hors de la voie[1]. "

Puis, comment, par qui Agrippine aurait-elle pu connaître le secret de Néron? Tacite ne le dit pas. Il nous devait cependant l'explication d'une révélation aussi imprévue.

Supposons cependant que Néron ait cru qu'il déciderait sa mère à monter à bord de sa trirème[2], et que d'un autre côté son criminel projet ait été dévoilé à Agrippine. Que devait-il naturellement arriver? C'est qu'elle refuserait l'invi-

[1] Sénèque, lettre 123.

[2] Si nous n'avions pas la crainte d'être ennuyeux par trop de minutie dans la critique, nous ferions encore une observation qui ajouterait à celles que nous exposerons plus tard et qui montrent que la légende du naufrage a été conçue dans un milieu tout à fait étranger aux connaissances nautiques.

Comment Néron aurait-il été amené à offrir à sa mère une trirème de l'État pour la conduire de Baules à Baies? " C'est qu'il savait, déclare Tacite, qu'elle " aimait à se servir des navires et des rameurs de la flotte de guerre. " Nous comprenons la préférence d'Agrippine. " Il n'y avait, dit M. Grote (*Hist. de la Grèce,* " II[e] p., ch. 3), que la voix du *keleustès* (ou *hortator*) pour maintenir les 170 ra- " meurs en mesure dans leurs coups d'aviron; et avec des rames de différentes " longueurs, avec tant de rameurs, cela ne devait pas être chose facile; c'était " même apparemment tout à fait impossible, à moins que les hommes ne fussent " fort exercés à agir de concert. " Ce sont ces qualités que devaient évidemment posséder les équipages de la flotte de Misène. Rien donc ne nous eût paru plus naturel que de voir Agrippine monter à bord d'une trirème pour faire le voyage d'Ostie ou d'Antium à Baules, même pour faire une promenade autour du golfe; mais est-il supposable qu'on ait voulu offrir à Agrippine une trirème pour franchir les deux kilomètres qui séparaient Baules de Baies? La famille royale d'Italie ne songerait certainement pas à faire armer une frégate pour un tel trajet; ce serait aussi incommode qu'absurde.

tation de son fils, donnerait la fatigue pour excuse, qu'elle se tiendrait sur la réserve et attendrait des renseignements plus complets. Eh bien ! non. Rien de naturel n'arrive en cette affaire. Cette femme si méfiante, si froissée, déclare qu'elle ira au souper; non, il est vrai, sur le sinistre navire, mais elle s'y fera porter dans sa litière. Est-ce croyable?

Selon Dion Cassius, les choses se seraient passées tout autrement; ni Tacite ni Suétone n'auraient connu ou du moins écrit la vérité.

" Agrippine, dit-il[1], avait soin d'être continuellement sur " ses gardes; il n'y avait pas possibilité de se débarrasser " d'elle secrètement ou bien par le poison; agir ouvertement " contre elle n'était pas sans danger. Il invita alors sa mère " à venir avec lui en Campanie; et la prenant avec lui, il fit " avec elle la traversée sur un navire qui avait été magnifi- " quement aménagé afin de lui donner l'envie de s'en servir " toujours. Arrivé à Baules, ce furent pendant plusieurs jours " des festins somptueux; et il traitait sa mère avec les plus " grandes marques d'affection. "

Nous voilà donc en présence de trois versions différentes, contradictoires, et en même temps aussi invraisemblables les unes que les autres.

Quoi qu'il en soit, supposons qu'Agrippine ait eu la sottise ou le courage de venir au château de Baies. Que s'y serait-il passé?

Suétone, qui nous présente Agrippine sans défiance, nous dit que le festin se prolongea très tard, que Néron reconduisit gaiement sa mère et lui baisa le sein en se séparant d'elle. — Dion raconte également que " le souper ne prit fin

[1] *Hist. Rom.*, LXI, 13.

" que vers le milieu de la nuit. Néron entoura alors sa mère " de ses bras, la pressa sur sa poitrine, lui embrassa les yeux " et les mains, lui disant : Mère, prends soin de toi; songe " à ta santé, car je ne vis qu'en toi, et c'est par toi que je " règne. " — Selon Tacite : " A son arrivée au palais, elle fut " reçue avec affabilité; les caresses de son fils dissipèrent ses " craintes; il la fit asseoir au-dessus de lui; il la captiva par " ses entretiens variés, causant tantôt avec l'abandon de la " jeunesse, tantôt avec plus de retenue comme pour mêler la " gravité à l'enjouement. Le festin se prolongea ainsi très " tard. A son départ, Néron la reconduisit. Il s'attacha avec " une affectueuse étreinte à ses yeux, à son sein, soit pour " dissimuler plus profondément, soit que cette dernière " entrevue avec une mère qui allait mourir eût attendri son " âme, toute barbare qu'elle fût. "

Cette scène du souper n'a aucune importance; étant donnée la venue d'Agrippine, chaque historien en a pu faire à son gré le tableau.

Ce qu'il fallait rendre probable, ou tout au moins vraisemblable, c'était la présence de cette femme habile, rusée, méfiante, et en même temps orgueilleuse, vindicative, haineuse, au palais d'un fils ingrat et qu'elle avait en abomination peu de jours auparavant. Il nous est impossible de comprendre comment elle aurait pu croire à des protestations si inattendues de respect et d'amour, comment elle a eu le courage ou la folie de ne vouloir tenir aucun compte des avertissements qu'elle avait reçus.

D'un autre côté, nous ne nous expliquons pas comment Néron, au milieu des fêtes et des folies de Baies, songeait à faire construire un navire destiné à faire périr sa mère, alors qu'elle était loin de lui, à Antium, et que selon toutes

les probabilités elle ne devait pas venir à Baules; nous comprenons encore moins quelle pouvait être la combinaison adoptée pour permettre au navire de s'ouvrir; nous ne saisissons pas non plus comment il a pu penser que sa mère consentirait à s'y embarquer.

Que l'on veuille donc suivre Tacite, Suétone ou Dion Cassius, on ne trouve, au sujet des préliminaires du drame, rien qui soit digne de créance; et si l'on veut confronter leurs témoignages, on demeure pleinement convaincu qu'ils ne nous ont transmis que des légendes et non de l'histoire.

CHAPITRE III

LA MORT D'AGRIPPINE

L'embarquement d'Agrippine. — Les manœuvres nautiques d'Anicetus. — Le sauvetage d'Agrippine. — La réunion nocturne des conseillers du prince. — La mort d'Agrippine. — Conclusion.

L'EMBARQUEMENT D'AGRIPPINE

Voyons maintenant comment va s'accomplir un crime dont les circonstances qui l'ont précédé doivent être considérées comme entièrement inconnues.

D'après Suétone[1], aussitôt le débarquement de sa mère au château de Baies, " Néron fit ordonner aux officiers de la " liburnienne sur laquelle était venue Agrippine, de la briser " comme par un choc fortuit; et pour le retour à Baules, il " put ainsi lui offrir, au lieu de son navire avarié, celui qu'il " avait fait aménager pour le crime ".

Est-ce possible? Devant toute la foule qui encombre le rivage, devant tous les matelots de la flotte et tous les mariniers du golfe, devant les serviteurs d'Agrippine et, si nous la supposons au château de Néron, devant elle-même

[1] *Néron*, 34.

peut-être assise sur la terrasse et promenant ses regards sur la baie, devant tant de monde, comment supposer que par un temps superbe, un navarque dévoué sans doute à sa maîtresse ait consenti à obéir à des ordres étrangers et à lancer à toute vitesse de rames contre des rochers la liburnienne qu'il commandait? Un tel acte n'eût pas manqué d'exciter les clameurs d'une population maritime étonnée; il a dû être un fait public ou n'être pas.

Or, d'après Tacite, ce que raconte Suétone n'était pas connu, car selon lui le navire d'Agrippine était resté ancré à Baules ou à Misène; et, pour exécuter son projet parricide, Néron avait fait avancer à Baies la sinistre trirème.

Mais que ce soit d'une façon ou d'une autre, c'est, au dire des historiens, la trirème d'Anicetus qui attend Agrippine, et sur laquelle elle montera pour retourner chez elle, à Baules.

Un embarquement la nuit, suivi d'un débarquement et d'un trajet à faire du rivage au haut de la colline, devait offrir sinon des dangers, du moins de graves ennuis; et pour y avoir recours, il fallait y être obligé. En pouvait-il être ainsi pour Agrippine? Évidemment non, puisque dans l'après-midi elle s'était fait porter en litière. Ainsi, elle pouvait en vingt minutes se rendre chez elle, commodément couchée dans son palanquin, sans fatigue, sans transbordement; pourquoi donc monter à bord d'une trirème? Cette nécessité de l'embarquement est contraire à la vérité; elle constitue une ignorance grave ou un manque absolu de réflexion chez les historiens qui ont accueilli cette légende.

Suivons toutefois avec eux Agrippine à la sortie de la salle du festin. La voici sur le rivage; elle est prête à partir.

Pour expliquer comment elle n'a pas de navire à elle, soit une liburnienne, soit une *cymba* bien armée, rapide, pouvant atterrir facilement, comment elle se trouve dans l'obligation

de monter à bord de la fatale trirème, Suétone a imaginé le bris de son navire, et Tacite l'a fait porter en litière au palais de son fils.

Supposons avec Suétone qu'elle soit venue d'Antium sur son propre bâtiment, avec un équipage à sa solde. Pourquoi n'est-il pas là? devra-t-elle demander. Où est-il? où est le navarque? Et quel ne sera pas son saisissement d'apprendre que le navire a été brisé contre les rochers! quels soupçons ne devront pas traverser son esprit? Quelles raisons ne saurait-elle pas imaginer pour ne pas monter à bord?

Mettons-nous maintenant avec Tacite. Quel temps fait-il? devra demander Agrippine dès qu'elle sera sur le rivage.

" Les dieux, dit l'historien, donnèrent une nuit tranquille, " étincelante d'étoiles, une mer calme, comme pour ôter " toute excuse au crime. " Il lui eût été en effet impossible de nous montrer Agrippine s'embarquant, comme César à Dyrrachium, malgré le mauvais temps pour faire un trajet de deux kilomètres, alors qu'il lui était loisible de l'effectuer sur une de ces magnifiques voies qui contournaient le golfe[1]. Quelle était donc cette combinaison d'Anicetus et de Néron? Ils auraient, au rapport de Tacite, nous l'avons vu, tablé sur un naufrage qu'on pût croire causé par le mauvais temps, et ils choisissent un voyage qu'on ne pouvait jamais effectuer que par une belle mer et en vingt minutes! Voilà cette conception qu'il qualifie de merveilleusement habile; c'est sans doute par amour-propre d'auteur, car elle n'est certainement pas sortie du cerveau d'un navarque et a dû être forgée par quelque chroniqueur incompétent dans les choses de la marine.

[1] Sénèque, lettre 58 : " Obligé de retourner de Baies à Naples, je me laissai " persuader sans peine que la mer était mauvaise pour n'en pas faire une nouvelle " épreuve, et je pris la route qui contourne le golfe. "

Le temps est beau; il n'y a pas d'obstacle dans l'état de la mer. Soit. Mais il est encore de prudence naturelle que tout passager s'informe et du navire et du commandant auxquels il va se confier[1]. Or, quand Agrippine apprendra que cette trirème est celle-là même qui lui a été signalée, quand elle saura que le commandement en a été confié à cet Anicetus[2] " qu'elle déteste autant qu'elle est détestée de lui[3] ", peut-on s'imaginer qu'elle ait renoncé à sa litière pour s'exposer à d'inutiles dangers?

LES MANŒUVRES NAUTIQUES D'ANICETUS

Quelle que soit l'invraisemblance de ce récit, admettons cependant qu'Agrippine ait été assez irréfléchie, assez naïve pour monter sur la trirème; et poursuivons notre examen. Nous allons continuer à voir que les menteurs ou faiseurs de légendes s'empêtrent toujours dans leurs propres filets.

Que se passa-t-il à bord du navire d'Anicetus, une fois Agrippine embarquée?

Suétone se borne à faire connaître le dénouement. " Quand " Néron, dit-il, eut appris que tout avait trompé son attente " et que sa mère s'était sauvée à la nage, il demeura interdit. "

Dion, de son côté, se montre d'une précision tout aussi énigmatique. " Agrippine, dit-il, tomba dans l'eau, mais elle " ne se noya pas; quoique gorgée de vins, elle parvint à se " sauver malgré les ténèbres, malgré les efforts des matelots " qui, croyant la frapper, assommèrent de leurs rames " Aceronia Paula, sa suivante. "

[1] Pétrone, *Satyricon*, 107: " Quum omnis vector nihil prius quaerat quam cujus se diligentiae credat. "

[2] Tacite nous laisse clairement entendre (*Ann.*, XIV, 7) qu'Anicetus commandait la trirème. Dion le dit expressément.

[3] " Mutuis odiis invisus, " dit Tacite. (*Ann.*, XIV, 3.)

Ces deux auteurs donnent à entendre que le stratagème a réussi, que le navire s'est entr'ouvert, qu'Agrippine a été précipitée à la mer, mais que, grâce à sa vigueur et à son adresse à la nage, elle a pu contre toute attente aborder au rivage. Ils évitent par leur silence toute appréciation, toute critique des circonstances qui ont accompagné la catastrophe; mais par cela même ils la laissent tout à fait incompréhensible et par suite des plus problématiques. Ces historiens font ici comme ces prévenus de cour d'assises qui se taisent, refusent des explications de peur de se compromettre davantage; ils mettent les jurés dans un certain embarras, mais laissent voir en même temps qu'une entrée dans les détails nuirait à leurs affirmations.

Écoutons Tacite maintenant; c'est le seul auteur qui ait eu la témérité de vouloir raconter les péripéties du drame.

" Le navire, dit-il[1], avait fait peu de chemin. Agrippine " n'avait auprès d'elle que deux personnes de sa suite, " Crepereius Gallus et Aceronia. Le premier se tenait près " des gouvernails, *haud procul gubernaculis*. La suivante, " appuyée sur les pieds de sa maîtresse, qui s'était étendue " sur le lit, lui rappelait sa joie, le repentir de son fils et le " crédit qu'elle avait recouvré. Tout à coup, à un signal " donné, le plafond de la chambre, *tectum loci,* tombe sous " une charge de plomb. Crepereius est écrasé; Agrippine et " Aceronia furent protégées par les dossiers du lit qui résis- " tèrent au choc. Mais le navire ne pouvait s'entr'ouvrir; " dans le trouble général, les hommes du complot étaient " gênés par les autres matelots. On ordonna alors aux " rameurs de peser tout d'un côté et de faire chavirer le " navire. Cet ordre imprévu est encore mal exécuté; les

[1] *Ann.*, XIV, 5.

" efforts en sens opposé se neutralisent et le navire chavire " doucement. Aceronia crie alors imprudemment qu'elle est " la mère du prince et qu'on la sauve; elle est tuée à coups " de rames, de gaffes et d'autres instruments de bord. " Agrippine gardait le silence et n'attira pas l'attention; elle " reçut toutefois une blessure à l'épaule; mais ayant pu " nager à la rencontre de barques qui passaient, elle fut " portée au lac Lucrin, et de là elle gagna sa résidence. "

Est-ce un historien qui nous parle sérieusement? ou n'est-ce pas Sosie qui nous raconte la victoire d'Amphitryon, voulant parler

Et d'estoc et de taille
Comme un oculaire témoin?

Reprenons une à une chacune des parties de ce récit.

Voyons d'abord le tableau de la cabine. L'historien dit *locus,* le lieu, l'endroit; il nous montre ainsi qu'il n'emprunte pas sa relation à des documents provenant de marins, de gens qui étaient sur la trirème; au lieu de *locus,* il aurait écrit *diaeta* ou *camera;* de plus, il nous laisse voir qu'il ignorait le nom des parties d'un navire connues de tous ceux qui avaient vu un port de mer. Dans les navires de haut bord, des cabines situées dans une sorte de dunette ou rouf élevé à l'arrière, sur le pont, étaient réservées aux personnages de distinction, tandis que les passagers ordinaires se logeaient sur le tillac, s'enveloppant dans leurs manteaux ou couvertures pour dormir et s'abriter comme ils pouvaient[1]. Supposons donc Agrippine dans l'une de ces *diaetae;* elle est couchée sur un lit; Aceronia est à ses pieds.

[1] Pétrone, *Satyricon,* 100.

Gallus est près des gouvernails, ajoute l'auteur : *haud procul gubernaculis*. Il semble parler encore ici de choses qu'il ne connaît pas. Les gouvernails, au nombre de deux, tenus chacun par un timonier, se manœuvraient en dehors du rouf. Gallus pouvait être près du gouvernail de tribord ou de celui de bâbord; mais dire qu'il était près des gouvernails, cela n'a pas de sens, du moins de sens précis, ainsi que l'historien voudrait le donner à entendre.

Passons maintenant aux manœuvres du triérarque :

Première manœuvre. — A peine avait-on quitté Baies, qu'à un signal donné s'écroule le plafond de la cabine, *tectum loci*. Voilà une machination dont Tacite ne nous avait pas prévenus. Mais Anicetus comptait évidemment sur sa réussite, et par suite son fameux système de dislocation de navire ne paraît plus avoir été la partie essentielle, infaillible du programme, mais un accessoire. Nous allons de surprise en surprise. Gallus est écrasé, tandis qu'Agrippine ni Aceronia ne reçoivent la moindre égratignure!

Et voilà la première manœuvre d'Anicetus complètement manquée.

Ce qui achève de démontrer que nous n'avons ici qu'un tableau de fantaisie, c'est la prétention qu'a l'auteur de nous faire connaître le sujet de la conversation tenue entre Agrippine et Aceronia. Gallus est tué, Aceronia aussi; Agrippine n'échappe pas pour longtemps. Qui a jamais pu connaître ce que la servante aurait pu dire à sa maîtresse?

Deuxième manœuvre. — Il semble que cet événement ne pouvait demeurer sans conséquence sur la conduite d'Agrippine ni sur celle du triérarque. Que firent l'un et l'autre?

En présence de la mort de Gallus et du danger qu'elles ont couru, que font Agrippine et sa suivante? Se réfugient-elles sur le pont? Que disent-elles? Appellent-elles à leur

secours? Que font les gens d'Agrippine? Ne vont-ils pas à son aide?

Pétrone[1] nous apprend qu'une riche passagère ne manquait pas d'embarquer avec elle un certain nombre de serviteurs. Dans le tableau qu'il nous fait d'une bagarre à bord, les gens de la dame prennent sans hésiter parti pour leur maîtresse; les hommes retroussent leurs manches et se disposent à jouer des poings, tandis que les femmes les animent par leurs cris. Plus tard, une tempête survient, et les fidèles esclaves ne songent qu'au salut de leur maîtresse; ils s'emparent de la chaloupe qui suivait le navire, retenue par une corde attachée à l'arrière; ils l'y font descendre, et la sauvent ainsi d'une mort presque certaine.

Que font les serviteurs d'Agrippine? C'est sans doute pour répondre par avance à une question si naturelle que l'auteur a pris soin de nous avertir qu'elle n'avait avec elle que deux personnes, Gallus et Aceronia. Mais comment admettre que cette femme orgueilleuse, qui tenait tant à avoir une garde pour escorte, qui avait des marins à sa solde, qui était si méfiante et qui avait le droit de l'être, se serait embarquée sans une suite nombreuse et dévouée? Que serait devenu le personnel d'esclaves et d'affranchis qui avaient porté ou accompagné sa litière au palais de son fils? Cette situation d'Agrippine à bord, sans aucune suite avec elle, est une chose absolument contraire aux habitudes de l'aristocratie romaine.

De son côté, que fait le navarque? Va-t-il faire tuer par quelqu'un de sa chiourme Aceronia et cette Agrippine qu'il hait, et déclarer qu'elles avaient été victimes du même accident que Gallus? Non. Il n'y songe pas; il ne fait aucune

[1] *Satyricon*, 105.

attention aux passagères; son esprit est absorbé par le soin de faire disloquer son navire.

C'est ici que nous attendions l'auteur. Nous comptions bien apprendre quelque chose de la fameuse invention, savoir si l'avant du navire allait brusquement se détacher de l'arrière, si une vaste ouverture allait faire entrer l'eau dans ses flancs et le faire sombrer, ou si une partie de la muraille allait s'abattre en tabatière et se relever. Mais, ô série de fatalités! le merveilleux système n'a pas marché du tout, paraît-il. L'auteur cependant persiste à le déclarer parfait et affirme qu'Anicetus est seul cause de l'insuccès. Il a perdu la tête; ses dispositions ont été mal prises; au lieu de mettre chaque matelot à son poste, il a laissé le désordre se propager; et il s'est vu ainsi obligé de renoncer à faire sombrer sa trirème. Quant à nous, nous sommes persuadé que c'est moins Anicetus que l'historien qui a perdu la tête; c'est lui qui a renoncé à faire jouer un mécanisme dont il n'avait pas une conception bien nette.

Mais, pour ce motif ou pour tout autre, voilà une seconde manœuvre également manquée.

Troisième manœuvre. — Que fait alors le triérarque? Il ordonne à son équipage de se porter tout d'un bord pour faire chavirer la trirème. Et voilà que cet ordre n'est pas mieux exécuté que les autres; les efforts opposés des matelots se contrarient. Cependant le navire finit enfin par se coucher sur le flanc, lentement il est vrai, mais il est chaviré!

Il valait donc bien la peine de faire de si ingénieuses combinaisons qui n'ont pu réussir, tandis que par une manœuvre si simple, qui ne demandait aucun préparatif, voilà Agrippine à l'eau. C'était humiliant pour un navarque de n'y avoir pas songé.

Cependant cette manœuvre, qui semble si naturelle et si

facile aux yeux de l'historien, a-t-elle été possible? C'est là encore, croyons-nous, une conception étrangère à l'art nautique.

Si les rames continuent à appuyer sur l'eau d'un côté ou à faire levier de l'autre, le navire ne pouvait recevoir qu'une bien faible inclinaison. Il eût donc fallu, avant tout, faire rentrer les avirons.

Quand on songe qu'au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, il fallait six hommes à chaque aviron d'une galère, on a peine à comprendre qu'un thranite ait pu manier son aviron à lui tout seul; c'est ce qui cependant paraît établi aujourd'hui; il est vrai que nous nous demandons aussi comment nos aïeux ont pu se mouvoir sans gêne sous leurs épaisses armures et brandir à leur aise leurs pesantes lances. Quelle que fût cependant la force de l'homme d'une chiourme antique, quelle que fût son habileté, pouvait-il retirer par le trou ou lunette de la muraille d'une trirème, *columbarium*, ὀφθαλμός, sa lourde rame[1], longue de dix à quatorze mètres, c'est à dire dépassant de deux fois environ la largeur du navire? Il est probable qu'on ne rentrait pas les rames des trirèmes. Quand le vent permettait de suspendre leur jeu, on les levait simplement hors de l'eau. C'est ce qu'on appelait ἀναφορεῖν τὰς κώπας chez les Grecs et *obvertere remos* chez les Romains. Cette manœuvre se faisait assez facilement, grâce à un poids de plomb qui chargeait la poignée. Même dans l'arrivée au port, on ne voit pas qu'il soit ordinairement question de la rentrée des rames[2]. On se bornait à les attacher aux tolets, *scalmi*, pour éviter qu'elles ne fussent endommagées par les mouvements que les flots auraient pu leur imprimer[3].

[1] *Énéide*, V, 114 :

Prima pares ineunt gravibus certamina remis.

[2] *Id.*, VI, 1-5; 900.

[3] Stace (*Thébaïde*, V) nous montre en diverses circonstances la levée des

C'est ce qui explique comment Énée échappe à la poursuite de Polyphème[1] par la promptitude de la mise en jeu de ses rames; c'est ce qui explique diverses manœuvres des flottes grecques que rapporte Thucydide. Nous n'entendons cependant pas dire que nous considérons la rentrée des rames comme une chose impraticable[2]; nous disons que ce devait être une opération difficile à bord d'une trirème et qui, pour être effectuée, demandait du temps.

En admettant qu'Anicetus ait pu se débarrasser d'un obstacle qui rendait impossible le chavirement de son navire, il resterait encore à savoir si, même en ce cas, une partie de l'équipage, la plus grande partie si l'on veut, aurait pu, en se portant tout d'un bord, faire chavirer la trirème.

rames; et à l'arrivée du navire *l'Argo* à Lemnos les cinquante héros qui sont à bord se bornent à amarrer leurs avirons, et sautent à terre.

Quinquaginta illi, trabibus de more revinctis,
Eminus abrupto quatiunt nova littora saltu.

C'est ce que confirme une ancienne fresque découverte au palais Farnèse. Elle représentait une trirème désarmée et attachée au rivage; on voit que les rames n'avaient pas été rentrées. (A. Rich., *Dict. des Ant. rom. et grecques.*)

[1] *Énéide,* III, 667 et 668 :

Tacitique incidere funem :
Verrimus et proni certantibus aequora remis.

[2] Nous trouvons, en effet, un exemple de cette manœuvre au XI^e^ livre des *Métamorphoses.* Ovide, qui connaissait bien la marine, nous fait dans son délicieux conte de Céyx et Alcyone un tableau plein de vérité du départ, des premières heures de navigation et du naufrage de son héros. — A la sortie du port le vent devient favorable; on établit la voilure et on lève alors les rames :

Obvertit lateri pendentes navita remos,
Cornuaque in summa locat arbore...

Survient la tempête; on amène les vergues, on serre la voilure; et, le danger grandissant, on rentre les avirons pour fermer les lunettes de la muraille, par où l'eau envahirait le navire :

" Ardua jamdudum demitte cornua " rector
Clamat, et " antennis totum subnectite velum. "
Sponte tamen properant alii subducere remos,
Pars munire latus, pars ventis vela negare.

Ainsi il faut un danger imminent pour décider la difficile rentrée des rames; et notons que cette manœuvre s'opère ici sur un navire de petite grandeur.

A l'encontre, on doit remarquer que dans la peinture des tempêtes et des manœuvres nautiques du II^e^ et du V^e^ livre de l'*Énéide,* Virgile ne parle pas de la rentrée des avirons; au contraire, ils restent exposés à la fureur des vagues qui les brisent.

La plupart des navires anciens, en effet, avaient leurs varangues, *membra ratis,* ἐγκοίλια, plates ou allongées, et par suite leurs carènes ou ventres, γάστρα, *carinae,* se trouvaient larges et arrondies. Cette forme de construction, nécessitée par les fréquents halages sur les grèves, leur donnait une grande stabilité sur l'eau.

Autre question. Cet ordre donné aux matelots devait être évidemment à leurs yeux l'ordre de se noyer. On répondra que la discipline ne leur eût pas permis de refuser l'obéissance, car ils avaient à redouter la mort, ou tout au moins d'avoir le poignet coupé. Nous ne méconnaissons pas la rigueur de la discipline romaine; mais nous doutons fort qu'en pareil cas le triérarque eût été obéi de ses officiers et de ses marins.

Sous bénéfice des objections que soulève cette nouvelle manœuvre attribuée à Anicetus, supposons qu'aussi étonné que satisfait, il ait enfin vu son navire chaviré.

Que devient cette trirème? Reste-t-elle sur l'eau comme une épave? Coule-t-elle à fond? Nous n'avons pas un mot à ce sujet. Que font les gabiers et les hommes de la chiourme? Pour éviter la mort, cherchent-ils à gagner la terre à la nage? Restent-ils accrochés à la coque? Nous n'en savons rien; et c'est une question fort accessoire du reste.

Le commandant nous intéresse davantage. Que fait-il? S'occupe-t-il du soin de ne pas laisser échapper Agrippine cette fois? Pas plus que lors de l'écroulement du plafond, on ne le voit prendre la moindre mesure pour assurer l'accomplissement de sa triste mission, pour assouvir sa haine contre l'auguste passagère, et éviter le châtiment réservé à son incapacité ou à sa trahison. Est-ce bien la conduite d'un capitaine réputé si habile et dévoué à son maître jusqu'au crime?

D'autre part, Aceronia, qui devait être une confidente d'un dévouement à toute épreuve, prête à sacrifier sa vie pour sa maîtresse ou même à s'ouvrir les veines sur son bûcher, c'est Aceronia qui crie qu'on la sauve, qu'elle est la mère du Premier. Est-ce vraisemblable?

Agrippine seule de tout ce monde aurait conservé un sang-froid et un courage étonnants. Est-ce admissible? Nous voulons bien le courage; mais le sang-froid, en avait-elle jamais eu?

Admettons enfin qu'on l'ait supposée tuée à la place d'Aceronia. N'y avait-il pas un intérêt tout aussi grand à se débarrasser de celle-ci? N'était-il pas à craindre de trouver en elle un témoin redoutable? Anicetus n'y a pas songé; c'est pour cela qu'il a laissé fuir Agrippine à la nage vers des barques qui devaient la recueillir.

Et voilà sa troisième manœuvre aussi malheureusement manquée que les deux autres.

A-t-on jamais réuni tant d'invraisemblances dans un récit qui a la prétention d'être historique?

LE SAUVETAGE D'AGRIPPINE

Ce n'est pas tout. Échappée miraculeusement à toutes les manœuvres qui viennent d'être dirigées contre elle, Agrippine, toute mouillée, toute tremblante de froid et d'émotion, est recueillie par une barque qui la dépose, dit Tacite, au lac Lucrin.

Au lac Lucrin? A la façon dont s'exprime l'historien, il lui semble tout naturel de voir le canot aborder à ce point, d'où Agrippine sera le plus promptement rendue à sa villa. Mais en pouvait-il être ainsi? Au moment du sinistre, la trirème,

remarquons-le, n'ayant à parcourir que deux kilomètres, ne pouvait se trouver à une grande distance de sa destination; Agrippine, d'autre part, n'aurait pu être sauvée fort loin du point où elle était tombée à l'eau; en quelques minutes donc elle aurait pu être déposée sur le rivage de Baules, où l'attendaient ses gens, où l'on aurait dû voir leurs torches allumées. Au lieu d'une chose si simple, si prudente, si naturellement indiquée, la voilà qui rebrousse chemin, retourne vers le lieu de son fatal embarquement, le dépasse, et va mettre pied à terre, bien au delà, au lac Lucrin! Elle se trouve avoir fait sur le golfe un parcours d'environ quatre kilomètres et avoir encore à faire sur terre un nouveau trajet au moins d'égale longueur pour rentrer chez elle. Et, selon l'historien, il lui aurait été, paraît-il, plus facile et plus sûr de s'y faire porter par des gens étrangers à son service. Est-ce croyable?

Un homme tel que Tacite, qui a occupé de hautes fonctions publiques[1], qui a fait assez grande figure dans l'aristocratie romaine, pouvait-il n'avoir jamais vu le golfe de Naples, n'avoir jamais mis le pied à bord d'un navire? Nous ne pouvons nous empêcher de croire que quelque copiste a dénaturé le texte de l'historien.

Continuons l'examen du récit.

Arrivée enfin chez elle, " Agrippine, dit Tacite, réfléchit et " comprit dans quel dessein des lettres perfides l'avaient " appelée à Baies, et pourquoi elle avait été reçue avec tant " d'honneurs. Le navire près du rivage, sans être poussé par " les vents, sans toucher contre des rochers, avait manqué " par le haut, comme un échafaudage qui s'écroule. Elle " songeait au meurtre d'Aceronia, à sa propre blessure; elle

[1] *Ann.*, XI, 11; *Hist.*, I, 1.

" ne voyait qu'un moyen d'échapper à la mort, c'était de ne " pas paraître soupçonner la trahison. *Elle envoie donc " Agerinus, un de ses affranchis, pour apprendre à Néron " que, par la bonté des dieux et l'heureux destin de son fils, " elle venait de sortir d'un grand péril;* qu'elle le priait, " quelque effrayé qu'il pût être du danger d'une mère, de " ne point venir sur-le-champ, car pour l'instant elle avait " besoin de repos. Cet ordre donné, tranquille en apparence, " elle fait panser sa blessure et soigner son corps. Elle com- " mande aussi de chercher le testament d'Aceronia et de " mettre ses biens sous scellés; en ce point seulement elle " était sincère. "

L'auteur n'a certainement pas voulu faire ici de l'histoire; il n'a pas eu la prétention de connaître les pensées qu'Agrippine pouvait rouler dans sa tête; il nous présente une page de rhétorique, et nous n'avons à la juger qu'au point de vue littéraire. Eh bien! il faut convenir qu'elle est pitoyable. C'est un tableau qui manque complètement d'art, d'imagination, et même du sentiment de la situation. Après tout ce qu'il vient de nous conter, il est, ce nous semble, bien naïf de supposer qu'Agrippine aurait attendu d'être rentrée à Baules, d'être tranquillement livrée à ses réflexions, pour se douter qu'elle avait été l'objet d'un guet-apens. Et la recherche du testament d'Aceronia, au milieu d'une telle nuit, dans une pareille agitation d'esprit, est-elle une riche invention?

LA RÉUNION NOCTURNE DES CONSEILLERS DU PRINCE

L'historien ne pouvait éviter de nous peindre ce qui se passait à la villa de Néron durant ce temps. Nous allons voir si son imagination l'a mieux servi.

" Néron, dit Tacite, attendait la nouvelle du succès de " son entreprise criminelle, quand on vint lui apprendre " qu'Agrippine s'était échappée avec une légère blessure, et " qu'elle ne pouvait pas ignorer la main qui l'avait poussée " dans le péril. Alors, à demi mort d'effroi, il croit voir sa " mère arrivant déjà pour se venger. Il craint qu'elle n'arme " ses esclaves, ne soulève l'armée, *ne se rende dans la Curie* " *au milieu des Pères, ou au Forum au milieu du peuple, et* " *ne l'accuse d'avoir machiné le naufrage* et fait tuer ses " deux serviteurs. "

Voilà les sentiments qu'il suppose à Néron. Il n'y a là, on le voit, rien qui indique l'homme sûr de lui-même, habitué à faire plier à ses volontés le Sénat, le peuple, l'armée; au lieu de commander, le prince appelle au secours, demande aide et protection.

C'est à ce moment que l'auteur fait entrer en scène Sénèque et Burrhus. Jusqu'alors il n'avait pas dit un mot d'eux; tout s'était passé entre Anicetus et Néron; ils avaient été, semble-t-il, tenus en défiance.

" Dans son trouble, Néron, dit Tacite, *ne voit qu'eux seuls* " *qui puissent le sauver*. Il les fait venir aussitôt. Tous deux " gardent d'abord le silence, demeurent pensifs, les yeux " baissés; ils craignent que leurs avis ne soient pas écoutés; " ils songent peut-être que Néron périra s'il ne prévient sa " mère. "

Dans la pensée de l'auteur, remarquons-le, d'une part la situation de Néron eût été compromise, perdue par la dénonciation du crime; d'autre part, il n'était nul doute qu'Agrippine ne fût capable de tuer son fils; par suite Sénèque et Burrhus ont en mains le sort du prince; ils peuvent le perdre ou le sauver.

" Sénèque enfin, continue Tacite, s'enhardit à regarder

" Burrhus, et il demande s'il ne faudrait pas donner aux " soldats l'ordre de tuer Agrippine. Burrhus répond que les " prétoriens sont trop attachés à la famille des Césars et à " la mémoire de Germanicus pour rien oser contre sa fille. "

Le tableau de ce conseil nocturne tenu à Baies est admirable, c'est une œuvre de maître; et s'il n'a aucun caractère de vérité historique, il a pour nous une grande valeur, car il nous laisse voir ce que Tacite pensait de la situation respective de Néron et de ses conseillers et des mobiles qui guidaient la conduite de Sénèque et de Burrhus.

Ainsi, à ses yeux, ces deux hommes qui dominaient l'un le Sénat par son éloquence, l'autre l'armée comme chef obéi des prétoriens, pouvaient, en lui refusant leur appui, ou mieux en se déclarant contre lui, jeter bas Néron; et ils auraient au contraire tenu à le sauver.

Tacite cependant ajoute : " On ne sait si Sénèque et Burrhus étaient instruits du complot. " Il manque ici de franchise. Il nous montre, en effet, les ministres stupéfaits, indécis, Burrhus refusant le concours des soldats. Or, aurait-il pu leur faire jouer un tel rôle, s'ils n'avaient été du complot? Il nous les aurait montrés, au contraire, avertis les premiers de l'insuccès, accourant au palais sans y être appelés, n'hésitant pas à prendre sur eux la responsabilité nécessaire pour sauvegarder leur honneur, leur pouvoir et leur vie.

A ce sujet, l'abréviateur de Dion Cassius est stupide dans sa haine contre Sénèque; selon lui il aurait été l'instigateur du parricide. " Au rapport d'auteurs dignes de foi, dit-il, " Sénèque encouragea l'empereur dans cette voie, soit des- " sein de se laver de l'accusation d'avoir été l'amant d'Agrip- " pine, soit désir de pousser Néron à un meurtre impie afin " que les dieux et les hommes se décidassent à le perdre

" au plus vite. " C'est insensé ! Il ne paraît pas vraisemblable qu'un homme d'État tel que Dion ait exprimé de pareilles pensées ; elles semblent plutôt sorties du cerveau d'un moine.

Il est d'ailleurs peu probable que Sénèque et Burrhus fussent tous deux alors à Baies avec Néron ; ils ne pouvaient guère laisser la capitale exposée à quelque coup imprévu d'Agrippine ou de toute autre ambition. Cependant rien ne s'oppose d'une manière absolue à ce qu'ils se soient trouvés aux Quinquatries en Campanie.

Supposons donc qu'appelés auprès du prince, et décidés à le sauver, ils aient émis leur avis et déclaré qu'il fallait faire périr Agrippine. Burrhus ayant refusé le concours des soldats sous ses ordres, que va-t-il proposer ?

Tacite nous replonge aussitôt dans les embarras les plus inextricables. " Qu'Anicetus, aurait dit le commandant des " prétoriens, achève son entreprise ! et aussitôt le navarque, " sans hésiter, demande à consommer le crime. Néron alors " s'écrie qu'à dater seulement de ce jour le pouvoir lui est " donné, donné par un affranchi, et il prie Anicetus de se " hâter et de prendre avec lui les hommes les plus dévoués " à ses ordres. "

Anicetus dans le conseil, auprès de Sénèque et de Burrhus ! Est-ce possible ? Comment s'est-il sauvé ? Et en tout cas qu'aurait-il pu dire pour expliquer son insuccès aussi complet ? Après le désastre de la Hougue, Louis XIV pouvait recevoir avec honneur Tourville au château de Versailles, et lui déclarer que sa défaite était aussi glorieuse qu'une victoire et n'avait pas altéré le confiance qu'il avait en lui. Mais Néron, ce César lâche et méchant, aurait-il pu faire une pareille réception à un infâme et maladroit gredin qui n'aurait pas su perpétrer le crime dont il avait assumé la

responsabilité? Comment aurait-il songé à remettre le soin de sa sécurité aux mains de celui qui était l'auteur de l'effroyable situation dans laquelle il se trouvait?

L'avis de Burrhus n'est pas moins incompréhensible. Quand il se serait agi de pénétrer de force dans le château d'Agrippine qui était défendu par une armée d'esclaves que Néron craint de voir fondre sur son palais, c'est à Anicetus que Burrhus aurait voulu confier cette nouvelle mission, plus difficile, plus délicate que la première? Il faut évidemment que l'auteur du récit compte sur la parfaite crédulité de ses lecteurs.

Passons outre. Néron a dit à Anicetus de se hâter, de surprendre Agrippine avant qu'elle n'ait mis sa résidence en état de défense. Nous avions à craindre que, dans le désir de réparer ses bévues d'amiral, Anicetus ne mît trop de précipitation à partir. Il n'en sera rien. Nous allons le voir se transformer en homme d'une prudence consommée, en légiste.

" Anicetus, nous dit Tacite, *apprenant qu'Agerinus venait* " *d'entrer au palais comme messager d'Agrippine,* a l'idée " d'arranger une scène pour avoir un prétexte d'accusation " contre elle. Tandis qu'Agerinus expose l'objet de sa mission, " il lui jette une épée entre les jambes. Puis, comme s'il eût " surpris le messager avec cette arme, *il le fait arrêter afin* " *de pouvoir dire qu'Agrippine avait tenté de faire assassiner* " *son fils,* et qu'après avoir vu la honte et les conséquences " qui résulteraient pour elle de la découverte de son crime, " elle s'était donné la mort. "

On le voit, avant de partir Anicetus se préoccupe de la renommée du prince: le plan de défense d'abord; puis le meurtre, si c'est possible. Est-ce là notre navarque qui vient de diriger de si belles manœuvres nautiques?

Suétone, qui ne nous a parlé ni des détails du naufrage ni de l'abord au lac Lucrin, ne prononce pas le nom de Sénèque ni celui de Burrhus en cette affaire. Il nous dit : " Néron ne sut d'abord que résoudre; mais au moment où " un affranchi de sa mère, *Lucius Agerinus, venait lui* " *apporter la nouvelle qu'elle était saine et sauve,* il laissa " tomber en secret un poignard auprès de lui, *le fit saisir et* " *mettre aux fers comme un assassin envoyé par Agrippine.* " Puis il ordonna qu'on la mît à mort et répandit le bruit " qu'elle s'était tuée elle-même pour ne pas survivre à la " découverte de son crime. "

Ainsi, un envoyé d'Agrippine pénètre chez Néron. Les partisans de la mère disent que c'est un simple messager, porteur de paroles de paix, qu'elle était incapable de vouloir faire tuer son fils; que Néron, lui, dans sa mauvaise foi, a déclaré que ce messager n'était qu'un assassin, et a ordonnné de tuer sa mère. Les partisans du fils soutiennent que l'envoyé d'Agrippine n'était qu'un sicaire qui voulait poignarder Néron; qu'aussitôt qu'Agrippine fut informée que son coup avait manqué, que l'homme était mis aux fers, allait être mis à la question et tout avouer, elle prit le seul parti que le soin de son honneur lui laissait, celui de se donner la mort.

Les deux versions sont contradictoires; et il nous faudra, après examen, choisir celle qui nous paraîtra susceptible d'être acceptée comme véridique ou probable.

LA MORT D'AGRIPPINE

Suivons maintenant Anicetus dans son expédition.

Le trajet nocturne par mer de Baies à Baules n'aurait été,

paraît-il, facile et naturel que pour Agrippine. Son envoyé Agerinus n'avait trouvé aucune difficulté à suivre la voie publique; et Anicetus, lui-même, le marin, ne songe pas à embarquer ses soldats; en peu d'instants il se rend de la villa de Néron au château d'Agrippine.

" La foule, nous dit Tacite, allait porter ses félicitations à " la mère du prince, quand elle vit arriver une troupe armée " et menaçante; aussitôt elle se dispersa. Anicetus, après " avoir fait investir la résidence par ses hommes, enfonce " les portes, se saisit des esclaves qui accourent, et arrive à " l'appartement d'Agrippine.

" La plupart de ses gens avaient quitté leurs postes, saisis " de crainte à la vue des assaillants. Dans sa chambre, " éclairée par une faible lumière, il ne restait près d'elle " qu'une suivante.

" Agrippine était de plus en plus inquiète de ne voir " personne arriver de la part de son fils, pas même Agerinus, " quand un bruit étrange se fit entendre au milieu du silence " de la nuit et lui annonça un malheur suprême. A ce " moment la suivante qui veillait auprès d'elle, l'abandonne " à son tour. *Toi aussi*, lui dit-elle; et elle aperçoit Anicetus " accompagné du triérarque Herculeius et du centurion " Oloaritus. Elle leur déclare que s'ils venaient prendre de " ses nouvelles, ils pouvaient annoncer qu'elle allait bien; " que s'ils venaient la tuer, elle voulait croire que son fils " était innocent et incapable de parricide. Les meurtriers " alors entourent le lit; Herculeius lui porte un coup de " bâton sur la tête, et quand le centurion tire son épée : " *Frappe au ventre*, lui dit-elle; et elle expira frappée de " plusieurs coups. "

" On s'accorde sur ces faits, " dit Tacite. Est-ce possible? On ne pourrait invoquer que le témoignage des assassins.

Ont-ils parlé d'eux-mêmes et de Néron d'une façon si injurieuse? Non; car Anicetus et les compagnons qu'on lui donne en cette affaire furent des hommes qui demeurèrent dévoués à Néron jusqu'à sa chute. Et si pour gagner les bonnes grâces des princes qui prirent ensuite le pouvoir, ils avaient consenti à se mettre en jeu de la sorte, quelle confiance pourrions-nous avoir en leur parole?

La trop grande précision de détails en cette occasion prouve que l'historien place sa mission moins dans la recherche des faits démontrés que dans l'art de peindre et d'animer les personnages dont il s'occupe. Et ici, il faut en convenir, son tableau laisse beaucoup à désirer. Le *Tu quoque* adressé à la servante n'est pas sorti d'une féconde imagination. L'abandon dans lequel est laissée Agrippine par tous les gens de son service n'est pas naturel; femme habile et séduisante, elle savait acquérir et entretenir le dévouement de ceux qui la servaient, témoin Mnester, qui se tua sur son bûcher. Après avoir entendu le tumulte des hommes d'armes dans son château, après avoir vu fuir tous ceux qui l'entouraient, quand elle aperçoit près d'elle des hommes armés de glaives et de bâtons, quand parmi eux elle reconnaît Anicetus, leur demander s'ils viennent prendre des nouvelles de sa santé nous semble une question par trop naïve dans la bouche d'Agrippine. Puis lui faire ajouter, sans attendre de réponse, que s'ils viennent commettre un crime, elle en croira son fils innocent, c'est dénaturer le caractère de cette femme altière et violente; le *Frappe au ventre*, voilà ce qu'elle aurait pu dire.

Aussi, comme Dion Cassius se montre ici, et par exception, supérieur de cent coudées à Tacite, quand il nous dit : " A leur vue, Agrippine comprend le motif qui les " amène, et, s'élançant de son lit, elle déchire sa tunique,

" montre son corps nu et s'écrie : " Frappe, Anicetus, frappe " ce ventre qui a enfanté Néron ! "

Que ce tableau est beau, simple, concis ! Mais l'admiration pour cette page de l'écrivain ne doit pas faire tomber la plume des mains de la critique historique. Cette scène ne peut qu'avoir été imaginée ; et rien n'est moins probable que s'il y a eu ordre de faire périr Agrippine, Anicetus en ait été chargé.

Continuons l'énumération des scènes lugubres qu'on s'est plu à placer dans le château de Baules durant cette nuit. Elles n'ont rien de bien intéressant par elles-mêmes ; mais elles font voir sous l'empire de quelles idées se sont formées les légendes néroniennes.

" Au sujet de la mort d'Agrippine, dit Suétone, *on a* " *rapporté des choses atroces sur des autorités équivoques.* " Néron serait accouru pour voir le cadavre de sa mère ; il " l'aurait touché ; il en aurait loué la beauté des formes et " fait quelques critiques ; pendant cet examen, il aurait " demandé à boire. "

" Les uns, dit Tacite, prétendent qu'il voulut voir le cadavre " de sa mère et qu'il loua la beauté de son corps ; d'autres " le nient. "

Tacite et Suétone n'osent rien affirmer ; et ils ne se montrent pas tendres pour Néron. Mais Dion qui écrit plus tard, alors que la légende est devenue histoire incontestée, se croit en droit d'être affirmatif. " Quand on annonça à Néron, dit-il, " que sa mère avait été enfin tuée, il ne voulut pas y croire " sans l'avoir vue de ses propres yeux. Il la fit mettre entiè- " rement nue pour examiner ses blessures, et, contemplant " son corps, il prononça ces paroles encore plus abomi- " nables que le meurtre : " Je ne pensais pas que ma mère " fût si belle. "

L'histoire nous montre divers personnages qui ont tenu à s'assurer par eux-mêmes que l'ennemi redoutable dont ils avaient voulu se défaire était bien mort et ne viendrait plus troubler leur sécurité. Lorsque Henri III eut ordonné le meurtre de Guise, il vint le voir étendu, inanimé, et le contemplant avec le sentiment d'un trembleur à peine rassuré : " Il me semble, dit-il, encore plus grand mort que " vivant ! " — Cromwell se fit aussi présenter la bière qui contenait le corps de Charles Ier, et, soulevant sa tête : " C'était, " dit-il, un homme bien constitué et auquel était promise " une longue vie. "

Néron aurait-il voulu s'assurer que sa mère était bien morte et qu'il était désormais débarrassé de ses exigences tyranniques? Ce n'est pas nous qui nous porterions garant que la perversité précoce du jeune prince ne pût aller jusque-là. Mais le fait est-il probable? C'est toute la question; et la poser, après l'examen de tous les contes fabuleux qui ont été mis en circulation sur la mort d'Agrippine, c'est la résoudre.

Terminons. Tacite nous dit : " Le corps d'Agrippine fut " brûlé la nuit même sur un lit de table et sans pompe; et " le bûcher allumé, Mnester, un de ses affranchis, se perça " de son épée, soit par amour de sa maîtresse, soit par " crainte du supplice. "

CONCLUSION

Si nous voulions maintenant récapituler tous les événements qui se sont passés durant cette nuit, nous reconnaîtrions qu'elle a été bien remplie. Et si l'on veut considérer comme réel le drame nocturne de Baies, on ne saurait con-

tester à l'École classique le droit de maintenir la loi des trois unités et de n'accorder aux auteurs qu'un délai de vingt-quatre heures pour accumuler toutes les péripéties de leurs tragédies.

Rien n'est vraisemblable dans toute cette histoire. Tout d'abord, la présence d'Agrippine sur la trirème est incompréhensible; les manœuvres nautiques et la conduite que l'on prête à Anicetus ne peuvent pas avoir été celles d'un triérarque; le sauvetage d'Agrippine et toutes les circonstances de sa mort n'ont pu être qu'imaginés.

La pénétration habituelle de Voltaire lui avait permis, sans approfondir l'examen de tous les détails, de reconnaître que Tacite, Suétone et Dion ne nous ont rapporté au sujet de la mort d'Agrippine que des fables aussi épouvantables qu'absurdes.

" Toutes les fois, nous dit-il[1], que j'ai lu l'abominable " histoire de Néron et de sa mère Agrippine, j'ai été tenté " de n'en rien croire. L'intérêt du genre humain est que tant " d'horreurs aient été exagérées; elles font trop de honte " à la nature...

" Il y a dans la mort d'Agrippine des circonstances qu'il " est impossible de croire... Il me semble qu'on ne pouvait " construire un tel vaisseau sans que les ouvriers ne se " doutassent qu'il était destiné à faire périr quelque person- " nage important; ce prétendu secret devait être connu de " Rome entière; Agrippine devait en être informée; et quand " Néron lui proposa de monter sur ce vaisseau, elle devait " bien sentir que c'était pour la noyer... Tacite ajoute qu'on " ordonna aux rameurs de se pencher d'un côté pour sub- " merger le vaisseau : *unum in latus inclinare;* mais des

[1] *Le Pyrrhonisme de l'histoire,* ch. XIII.

" rameurs, en se penchant, peuvent-ils faire renverser une " galère, un bateau même de pêcheurs? Et d'ailleurs ces " rameurs se seraient-ils volontiers exposés au naufrage? Ces " mêmes matelots assomment à coups de rames une favorite " d'Agrippine, qui, étant tombée à la mer, criait qu'elle était " Agrippine. Ils étaient donc dans le secret. Or confie-t-on " un secret à une trentaine de matelots? De plus, parle-t-on " quand on est dans l'eau?...

" Je crois avec horreur que Néron donna son consentement " au meurtre de sa mère; mais je ne crois point à l'histoire " de la galère... La Cyropédie de Xénophon est un roman; " mais des fables qui enseignent la vertu valent mieux que " des histoires mêlées de fables qui ne racontent que des " forfaits. "

CHAPITRE IV

L'OPINION PUBLIQUE A ROME

Le message au Sénat. Analyse qui nous en est donnée par Tacite. — Rétablissement de sa teneur. — Accueil favorable fait au message. — Sincérité du peuple. — Sentiments du Sénat.

LE MESSAGE. ANALYSE QUI NOUS EN EST DONNÉE PAR TACITE

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles Agrippine ait péri, sa fin mystérieuse et tragique pouvait être l'occasion d'une révolution à Rome. Le grand corps qui avait conféré à Néron la dignité de Premier ne pourrait-il pas la lui enlever? Ne pourrait-il pas supprimer le principat comme il l'avait déjà tenté après le meurtre de Caligula? Ne pourrait-il pas y élever quelque prétendant tel que Plautus[1], Sylla[2] ou Pison[3], qui comptaient dans son sein et qui avaient autour d'eux des groupes de partisans résolus et prêts à saisir toute occasion favorable?

Il était de nécessité urgente que Néron se ménageât l'appui des Pères, leur fît part de la mort de sa mère, et s'assurât

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 19.
[2] *Id.*, XIII, 47.
[3] *Id.*, XV, 48.

qu'elle ne changerait rien aux sentiments de la majorité à son égard[1]. Il ne pouvait se dispenser d'adresser au Sénat un message au sujet de l'événement de Baules[2].

Quoique le jeune César ne fût pas sans prétention littéraire, le cas était trop grave pour que ce document ne fût pas écrit ou, ce qui revient au même, revu et corrigé par Sénèque. Néron ne s'est certainement pas privé du talent de son précepteur et conseiller, auquel il avait d'ailleurs l'habitude de recourir. C'est Sénèque, en effet, qui avait écrit pour lui l'éloge funèbre de Claude, et c'est lui qui faisait la plupart des discours qu'il avait à prononcer dans les graves occasions[3].

Que disait ce message? Écoutons l'analyse que nous en donne Tacite.

" *Il manda,* dit-il[4], *en substance au Sénat qu'un assassin du nom d'Agerinus, affranchi d'Agrippine et l'un de ses hommes les plus dévoués, avait été saisi dans son palais armé d'un poignard et que sa mère s'était punie elle-même du crime qu'elle avait ordonné.* "

Remarquons tout d'abord qu'on ne trouve point ici de justification et encore moins d'apologie du meurtre, mais sa négation; ce qui est tout autre chose. Alors même que cette négation serait un mensonge, elle constituait en quelque sorte un hommage rendu à la conscience publique. Ne pas oser avouer un meurtre, c'est reconnaître qu'il eût été considéré comme un crime et qu'il eût attiré l'horreur et

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 13.

[2] Tacite nous donne l'analyse de nombreuses lettres des Premiers au Sénat dans les occasions les plus diverses et sur les sujets les plus multiples: pour Tibère, *Ann.*, III, 53, 54; pour Néron, *Ann.*, XVI, 7, 17: " Et oratio principis per questorem ejus audita. " Voir encore Suétone, *Néron*, 15, 46; *Titus*, 6. Celui-ci servait de questeur à son père : " Orationesque in Senatu recitaret etiam quaestoris vice. "

[3] *Ann.*, XIII, 2, 3, 11; XIV, 2.

[4] *Id.*, XIV, 11.

le mépris sur son auteur. Ceux qui refusent à Sénèque le courage du philosophe stoïque, ne peuvent contester que s'il ne mit pas la vertu en pratique, il en eut du moins le sentiment et l'intelligence; et l'on peut voir qu'en tout état de cause il ne se serait pas mépris, qu'il n'aurait pas songé à excuser le crime : il l'aurait nié.

Ainsi, affirmer par une déclaration solennelle qu'Agrippine était seule coupable; que c'était elle qui aurait tenté de tuer son fils; que c'était elle qui s'était punie; qu'aucun ordre n'avait été donné de la faire périr : telle aurait été la première partie du message.

" *Puis,* continue Tacite, *il reprenait de plus loin les accusations; il lui imputait d'avoir voulu s'associer à l'exercice du pouvoir, — forcer les prétoriens à obéir à une femme, — dépouiller le Sénat et le peuple de leurs droits et prérogatives; — il déclarait que frustrée de cet espoir elle avait pris en haine les soldats, le peuple et le Sénat; — qu'elle avait voulu l'empêcher d'accorder les libéralités d'usage aux soldats et au peuple; — qu'elle avait cherché la perte de citoyens illustres; — il ajoutait qu'il avait fallu employer la force pour l'empêcher d'entrer dans la salle des audiences du Sénat et donner elle-même les réponses aux demandes des ambassadeurs étrangers; — il attaquait perfidement les actes de Claude et rejetait sur sa mère la responsabilité de toutes les hontes de cette époque; — il disait enfin que sa mort était une heureuse fortune pour la république; — et enfin il racontait même le naufrage.* "

Donner des preuves de l'ambition d'Agrippine, l'accuser d'avoir voulu usurper les droits du prince, du Sénat et du peuple, affirmer que sa mère méritait le châtiment réservé aux criminels d'État, n'était-ce pas établir que le prince ne pouvait, ne devait avoir aucun sentiment de respect filial ni

d'amitié pour sa mère? Déclarer que sa mort était pour tous un heureux événement, n'était-ce pas montrer l'intérêt qu'il y avait à la faire périr, n'était-ce pas vouloir établir que c'était même un devoir d'État? Par suite, n'était-ce pas faire naître fatalement le soupçon, peut-être la conviction que le meurtre avait été ordonné? N'était-ce pas enlever toute confiance à la déclaration de suicide qu'on venait de faire solennellement? On n'en saurait douter.

" Pouvait-il, nous déclare en effet Tacite[1], se rencontrer " un homme assez dénué de raison pour croire qu'une " femme à peine échappée d'un naufrage, eût envoyé un " homme seul et armé d'un poignard pour frapper un prince " au milieu de sa garde composée de prétoriens et de mate- " lots? *Aussi n'était-ce plus contre Néron que s'adressaient " les murmures accusateurs* (l'indignation n'avait pas de " mots pour tant de barbarie), *mais contre Sénèque, qui " avait dans un pareil message écrit l'aveu du crime:* QUOD " ORATIONE TALI CONFESSIONEM SCRIPSISSET. "

D'un pareil document les ennemis de Sénèque et du prince eurent pu évidemment essayer de tirer l'aveu du crime et chercher ainsi à soulever contre eux l'opinion publique. Il est donc permis de se demander si l'historien a transmis le résumé fidèle de la lettre qui fut adressée au Sénat par Néron.

Mais, dira-t-on, comment Tacite aurait-il pu nous donner une analyse infidèle de la lettre de Sénèque, alors que cette lettre devait être connue de tous ceux qui s'occupaient des affaires publiques? Quand on a vu jusqu'à quel point il a manqué de sincérité ou, tout au moins, de bon sens et de.

[1] *Ann.*, XIV, 11.

discernement dans ce qu'il nous a rapporté au sujet de ce mystérieux événement, on ne saurait être étonné, croyons-nous, de son infidélité dans l'analyse du message.

On pourrait, il est vrai, dire en faveur de sa véracité : qu'il y avait nécessité pour le prince d'énumérer tous les actes antérieurs réels ou exagérés qu'on attribuait à Agrippine, pour d'une part établir la possibilité qu'une mère ait pu tenter de faire assassiner son fils, et d'autre part empêcher que sa mort ne fût considérée comme un malheur public, comme la disparition d'un des appuis du gouvernement, sinon peut-être de sa force; qu'en conséquence, si cette énumération des actes et des tentatives criminelles d'Agrippine était une arme à deux tranchants qui pouvait également blesser Néron et Sénèque, c'était cependant la seule dont ils aient pu se servir pour leur défense, et qu'ils ne pouvaient se soustraire à la fatalité de leur situation.

C'eût été chose possible, on en doit convenir. Mais si telle avait été la ligne de conduite qui lui était fatalement imposée, Néron, après avoir ainsi dénoncé sa mère à la haine et au mépris du peuple romain, après avoir déclaré qu'on devait considérer sa mort comme un bonheur pour la république, était tenu de ne lui donner aucune marque de regret; il ne le devait, il ne le pouvait pas. Pleurer un événement qu'on proclamait un bien pour l'État! quel Romain aurait compris une telle action, de tels sentiments?

Or, écoutons Tacite :

" Les centurions et les tribuns, dit-il, sur l'ordre de " Burrhus, furent les premiers à rassurer Néron par leurs " flatteries; ils lui baisèrent les mains, et le félicitèrent " d'avoir échappé à un danger qu'on n'aurait pu prévoir, au " crime d'une mère, tandis que Néron, en recevant les " députations, *affectait l'hypocrisie de la tristesse, se plai-*

" *gnait de vivre, et pleurait sa mère*[1]. " Ainsi, Tacite convient que loin de flétrir les actions d'Agrippine, loin de donner le dangereux exemple de verser l'injure publique sur la famille des Césars, Néron eut l'habileté de se montrer plein de respect et de piété pour les mânes de sa mère. N'est-ce pas faire l'aveu de l'infidélité de l'analyse qu'il a donnée de la lettre au Sénat?

Nous en avons la confirmation dans le plan que l'historien prétend avoir été concerté avec Anicetus pour l'exécution du crime. " Ce n'était cependant pas, dit-il[2], sur les seuls " dangers de la mer qu'il avait compté pour cacher le parri- " cide. Il avait été convenu d'avance que des temples et des " autels seraient élevés aux mânes d'Agrippine *et qu'on ne* " *négligerait rien pour démontrer la piété filiale du prince :* " ET CAETERA OSTENTANDAE PIETATI. " C'est manifestement reconnaître que telle a été la conduite de Néron après la mort de sa mère.

Si donc Néron fait ostentation de ses regrets, de sa douleur, s'il croit devoir pleurer publiquement sa mère, il n'est pas probable qu'il ait écrit au Sénat une lettre toute pleine d'accusations contre elle, et qu'il ait présenté sa mort comme un heureux événement pour la république.

Ce qui encore, à notre avis, montre que l'analyse de la lettre est loin d'être fidèle, c'est la phrase qui la termine : " Et enfin il racontait même le naufrage : *Namque et nau-* " *fragium narrabat.* " Est-ce possible? L'auteur lui-même semble convenir de la surprise qu'éprouvera le lecteur. La version de Sénèque, en tous cas, n'aurait pas pu être conforme à celle que nous donnent les *Annales,* et elle n'aurait certainement pas contenu autant d'invraisemblances.

[1] *Ann.,* XIV, 10.
[2] *Id.,* XIV, 3.

Sénèque avait incontestablement trop d'intelligence, il connaissait trop bien les hommes de son parti, pour rien dire qui fût une maladresse et pour faire exprimer au jeune prince des sentiments autres que ceux que devait dicter la piété filiale[1].

RÉTABLISSEMENT DE LA TENEUR GÉNÉRALE DU MESSAGE PAR LA CITATION QU'EN A DONNÉE QUINTILIEN

Quintilien vient nous donner raison, confirmer nos inductions et lever tous les doutes.

Il nous apprend, en effet, que ce message était un chef-d'œuvre d'éloquence et d'habileté tracé par la main de Sénèque; et quoiqu'il ne l'aime pas, qu'il jalouse sa gloire littéraire, il ne peut s'empêcher de le citer.

En parlant de la figure de rhétorique qu'il nomme *geminatio,* " redoublement, " il ne pouvait mieux prendre ses exemples ailleurs que chez Sénèque, auquel le redoublement était si familier et dont il usait avec tant d'art, mais aussi peut-être avec trop de fréquence, comme on l'a remarqué. " *Voici,* dit-il[2], *un exemple tiré de la lettre écrite par Sénèque*

[1] Sénèque, dira-t-on peut-être, ne s'est-il pas trahi? Quand le centurion vint lui signifier son arrêt de mort, n'a-t-il pas dit à son entourage: " Est-il un homme " qui ne connaisse la cruauté de Néron? Que reste-t-il à celui qui a tué son père " et sa mère si ce n'est d'ordonner la mort de celui qui l'a instruit et élevé? " Dans ces paroles que lui prête Tacite (*Annales,* XV, 72) nous n'avons évidemment que l'expression des sentiments qui sont personnels à l'écrivain ou qu'il suppose au personnage dont il s'occupe. C'était une méthode généralement usitée, et même beaucoup trop usitée par les historiens, de faire tenir à ceux qui sont en scène dans leurs récits des discours qui n'ont rien d'authentique; et les auteurs seraient certainement fort désappointés en beaucoup de cas si on leur voulait faire un mérite d'avoir textuellement reproduit les paroles d'un général ou même d'un orateur; ils entendraient revendiquer la forme et le fond comme leur œuvre, comme leur honneur.

[2] Quintilien, *Institutions oratoires,* VIII, 5.

" *et que Néron adressa au Sénat après le meurtre de sa mère.*
" *Pour bien paraître avoir couru un danger il disait :* MAIS
" AI-JE VRAIMENT ÉCHAPPÉ A LA MORT? JUSQU'A PRÉSENT
" ENCORE JE NE PUIS LE CROIRE, JE NE PUIS M'EN RÉJOUIR :
" *Facit quasdam sententias sola geminatio. Qualis est*
" *Senecae in eo scripto quod Nero ad Senatum misit, occisa*
" *matre, quum se periclitatum videri vellet :* SALVUM ME ESSE
" ADHUC NEC CREDO, NEC GAUDEO. "

Pour Quintilien, les sentiments que Sénèque fait exprimer au prince ne sont pas sincères; ils sont feints et calculés; pour lui, Agrippine a été tuée, et il dit : *après le meurtre de sa mère,* OCCISA MATRE; mais il fait voir tous les soins, tout l'art que déploie Sénèque pour qu'aucun soupçon ne puisse atteindre Néron. Le message en effet montrait, nous apprend-il, que l'amour, le respect, l'estime étaient les sentiments que le prince avait eus et n'avait cessé d'avoir pour sa mère; et comme ainsi la haine ni l'intérêt n'avaient pu être le mobile du crime, on n'en pouvait supposer aucun : or, pas d'intérêt à le commettre, pas de crime possible.

Quintilien fait remarquer la répétition de la même idée, de l'idée principale sous deux nuances, ou plutôt sous deux aspects différents; car on ne peut pas se croire sauvé d'un danger sans se réjouir, ni se réjouir sans y croire. Par ce *redoublement* heureusement varié, l'attention est captivée et maintenue sans fatigue sur la même pensée, sur celle dont on veut persuader.

Ainsi, au témoignage de Quintilien, loin d'avoir adressé au Sénat un réquisitoire contre la mémoire d'Agrippine, Néron, par la plume de Sénèque, se bornait à dire que les rapports des gens à son service affirmaient qu'elle avait tenté de le faire assassiner, mais que, pour lui, il ne pouvait se résoudre encore à croire à la culpabilité de sa mère et se considérer

comme heureusement échappé à la mort; il accentuait intentionnellement cette pensée.

Il y a plus. Dans ce même chapitre, Quintilien cite aussi un fragment d'une lettre adressée de la Gaule à Néron, à l'occasion de la mort d'Agrippine, et dans laquelle l'auteur, Africanus, s'exprime ainsi : " *Tes Gaules te supplient, ô* " *César, de supporter courageusement ta fortune : Rogant te,* " *Caesar, Galliae tuae ut felicitatem tuam fortiter feras.* "

Nous ne savons guère quel était cet Africanus. Il y avait une puissante famille de ce nom qui possédait de grands domaines dans la Saintonge[1]. Il y eut[2] un Sextus Africanus qui fit partie de la commission chargée du recensement des Gaules. C'est probablement celui-ci qui exerçait alors quelque charge importante au delà des Alpes.

Quoi qu'il en soit de la qualité du personnage, il était un de ceux dont les adresses au prince étaient rendues publiques pour montrer à tous le dévouement et l'appui qu'il trouvait dans les gouverneurs et dans les populations des provinces placées sous son autorité directe. Les Gaules étaient dans ce cas, *Galliae tuae.* Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et beaucoup des anciennes pratiques gouvernementales des Romains sont les mêmes encore aujourd'hui. Quelle différence y a-t-il entre la lettre d'Africanus et une adresse de président de cour ou de commandant militaire à l'occasion de quelque attentat contre un de nos souverains modernes ou un président de république? Aucune. Et comme nous voyons les auteurs des adresses avoir soin de n'exprimer que des idées et des sentiments en harmonie parfaite avec les désirs de ceux qui ont le pouvoir en mains, nous pouvons être persuadés que la lettre d'Africanus n'a été

[1] Tacite, *Ann.*, VI, 7.
[2] *Id.*, XIV, 46.

qu'une réponse au message après sa publication dans les provinces, que sa paraphrase obligée.

Ainsi Quintilien, on le voit, inflige un démenti à Tacite au sujet du contenu du message de Sénèque au Sénat; et il nous faut prendre parti ou pour l'historien ou pour le professeur d'éloquence.

Nous n'hésitons pas à nous ranger du côté de Quintilien.

En premier lieu, il était tout aussi bien placé que Tacite pour connaître la teneur de la lettre, et il s'adressait à un public à même de contrôler ses assertions. Le fait seul de la citer, d'en parler comme d'un chef-d'œuvre d'art littéraire, nous donne la conviction que cette lettre était généralement connue et jugée telle; car Quintilien, nous le verrons, n'était pas un homme à chercher quelque partie ignorée des œuvres de Sénèque pour en faire ressortir le mérite. A notre avis cette citation marque au contraire son hostilité contre le philosophe; c'est un trait perfide qu'il lui lance. Il rappelle une phrase connue, et en paraissant louer l'habileté de l'écrivain, il veut montrer le manque de droiture du stoïcien; il veut, en affirmant qu'Agrippine a été tuée sur l'ordre de Néron, montrer jusqu'à quel point Sénèque s'était avili en donnant à un monstre toutes les apparences de la piété filiale la plus délicate.

En second lieu, le sens général du message tel que nous le trouvons dans les *Institutions oratoires,* nous permet seul de constater l'accord qui devait nécessairement se produire entre les déclarations du prince et sa conduite publique. Quintilien nous permet de comprendre comment et pourquoi, ainsi que le dit Africanus, Néron pouvait et devait affecter la tristesse et pleurer sa mère.

Cette lettre de Sénèque au Sénat était donc loin d'être un maladroit et grossier aveu du crime. Quel art merveilleux au

contraire s'y déployait! Et s'il y a eu crime, quelle hypocrisie raffinée dans cette déclaration faite au public de Rome, de l'Italie et des provinces, qu'un assassin envoyé par Agrippine avait été arrêté au moment où il allait frapper Néron de son poignard, et que le jeune César voulait douter de la criminelle tentative!

ACCUEIL FAVORABLE FAIT AU MESSAGE

Nous allons voir nos inductions justifiées par l'impression que le message produisit sur l'opinion publique.

Tacite nous dit qu'il n'avait été que l'aveu du crime, et par une conséquence inévitable il a été amené à déclarer qu'il avait soulevé l'indignation générale contre le prince et contre Sénèque. Nous devions donc nous attendre à trouver dans les *Annales* le récit de quelques manifestations hostiles du peuple ou du Sénat. Or, voilà que comptant sur la naïveté du lecteur, sans souci de la contradiction flagrante où il tombe, Tacite ne nous parle que des adresses et des témoignages de dévouement que vote le Sénat; des félicitations qui parviennent à Néron de tous les points de l'empire; des ovations enthousiastes qu'il reçoit dans les villes, dans les campagnes, partout où il se montre; des actions de grâces célébrées dans tous les temples.

" Les gens de l'entourage du prince, dit-il, se hâtèrent de " se rendre aux autels, et à leur exemple les villes de Cam- " panie les plus proches témoignèrent leur joie par des " sacrifices aux dieux et l'envoi de députations à Baies.

" A Rome, le Sénat s'empresse d'ordonner que des céré- " monies religieuses aient lieu dans les temples. Il décide " qu'il y aura chaque année aux fêtes de Minerve des jeux en

" commémoration de la découverte du complot. Il décrète " qu'on placera dans la Curie auprès du portrait du Prince " une statue consacrée à la déesse protectrice, et que le jour " de la naissance d'Agrippine sera mis au nombre des dates " néfastes[1]. "

De toutes les provinces de l'empire arrivent les mêmes témoignages de dévouement et de condoléance, l'expression de sentiments semblables à ceux que nous avons rencontrés dans l'adresse envoyée de Gaule par Africanus. On croirait voir les manifestations qui se produisirent en France après les attentats des Georges, des Fieschi, des Orsini. Ce sont les mêmes formules de félicitations, les mêmes actions de grâces dans les temples, les mêmes hommages des corps constitués et la même indignation du public contre le crime.

Quand Néron se décide à rentrer à Rome, c'est une marche triomphale. C'est à qui mettra le plus d'empressement à donner des preuves de son attachement au jeune prince; tout le long de la voie Appienne il est salué et acclamé par le peuple qui se presse en foule sur son passage.

Parmi ceux qui formaient la haie, plus d'un vieillard se souvenait d'avoir vu, trente-neuf ans auparavant, passer devant lui, sur cette même route, les cendres de Germanicus rapportées de l'Orient. Les licteurs, tenant leurs faisceaux renversés, précédaient le convoi; Agrippine, sa veuve, suivait accompagnée de ses enfants; le peuple, vêtu de deuil demeurait silencieux; les chevaliers en trabées brûlaient de funèbres parfums. Que les temps étaient changés pour les

[1] On ne saurait douter que dans cette occasion quelques orateurs aient dû, par un zèle sincère ou feint, faire ressortir tous les griefs que l'on pouvait avoir contre Agrippine, toutes ses tentatives d'empiètement sur les droits du Sénat, qu'ils aient cherché à montrer que sa mort était un bonheur pour le bien de l'État; et c'est peut-être l'analyse de quelque discours de ce genre que Tacite nous a donnée pour le résumé de la lettre de Sénèque.

spectateurs à cheveux blancs! Les jeunes orphelins qui entouraient alors leur mère et sur lesquels se portaient tant de regards attendris, avaient trompé toutes les espérances. Les aînés, Néron et Drusus, avaient péri par leur ambition irréfléchie du pouvoir; le cadet avait été ce fou furieux de Caïus; une des petites filles était devenue cette femme dont la mort causait en ce moment de si chaudes acclamations en l'honneur de son fils. Sang fatal de Germanicus!

Quand Néron approcha de Rome, dit Tacite, " au-devant " de lui on vit accourir les citoyens groupés par tribus, et le " Sénat en costume de cérémonie; sur son passage se pres- " saient des troupes de femmes et d'enfants rangés suivant " l'âge et le sexe; on avait dressé des amphithéâtres pareils " à ceux destinés d'habitude à voir le défilé d'un cortège " triomphal. Et dès son entrée dans la ville, entouré des " dignitaires de l'empire, il monta au Capitole pour offrir " aux dieux des actions de grâces. "

Suétone dit à ce sujet : " Il reçut les félicitations du Sénat, " du peuple et de l'armée; mais il ne put se soustraire aux " remords de sa conscience. "

On lit dans Dion : " A ces nouvelles, les sénateurs firent " semblant de se réjouir et ils félicitèrent Néron, décrétèrent " une foule de mesures pleines d'adulations; de son côté le " peuple de Rome témoigna sa joie, persuadé que c'était le " présage de la chute de ce prince. "

On ne peut donc contester l'unanimité des manifestations qui se produisirent en faveur de Néron, lors de la mort d'Agrippine.

Mais l'opinion publique croyait-elle qu'Agrippine fût criminelle, qu'elle eût tenté de faire périr son fils? Les ovations prodiguées à Néron étaient-elles sincères ou dictées par la peur?

Suétone reconnaît la sincérité du public; il le croit trompé par de faux rapports; et il suppose qu'au milieu des acclamations qui l'accueillent, Néron seul avait conscience de la vérité.

Dion ou son abréviateur est simplement absurde quand il écrit que la joie du peuple avait pour cause le présage de la chute de Néron.

Selon Tacite, " ces actions de grâces ne furent que la célébration de la victoire remportée sur la lâcheté publique ".

Dit-il vrai? ou ce style déclamatoire n'indique-t-il pas au contraire que son affirmation ne saurait être justifiée?

Ce qui frappe d'abord le lecteur, c'est de voir que l'historien, au moment où il parle de lâcheté publique éhontée, reconnaît que Néron ne pouvait manquer de se préoccuper de l'opinion du peuple, du Sénat et de l'armée[1]. Il nous le peint " *inquiet de savoir comment il pourra rentrer à Rome,* " *s'il retrouvera le Sénat bien disposé à son égard, et le* " *peuple toujours attaché à lui:* QUO NAM MODO URBEM " INGREDERETUR, AN OBSEQUIUM SENATUS, AN STUDIA PLEBIS " REPERIRET ANXIUS; " et il énumère les soins que le César a dû prendre pour mettre sa conduite hors de soupçon. Or Tacite ne suppose pas, croyons-nous, qu'un prince agisse ainsi à l'égard de ceux qui ne lui inspirent ni crainte ni considération, de ceux qu'il est habitué à voir ramper sous ses regards menaçants.

SINCÉRITÉ DU PEUPLE

Voyons quels sentiments guidèrent le peuple dans sa conduite.

C'est une étrange manie que celle de supposer que le

[1] *Ann.*, XIV, 13.

peuple romain ne conservait plus rien de la conscience morale qui seule fait de l'homme un être à part ou supérieur dans la chaîne de la création. " Ne croyez pas, nous dit " Sénèque[1], que de notre temps la débauche soit plus auto- "risée et les lois moins puissantes. Notre jeunesse est au " contraire plus réservée qu'elle ne l'était sous Pompée et " César. Chaque siècle n'a pas de Caton; mais à toute époque " il y aura des Clodius. "

Ne voyait-on pas, en effet, cette jeunesse avide de nobles inspirations se presser en foule aux leçons d'éloquence de Virginius, à celles du philosophe Musonius Rufus, et laisser éclater son enthousiasme pour le beau et pour la vertu, s'éprendre en même temps de l'amour de la liberté et tressaillir au souvenir de Caton que réveillaient les beaux vers de Lucain[2]?

Tacite lui-même en convient. Il nous montre les philosophes et leurs nombreux élèves en état de suspicion aux yeux de l'administration[3]; il ajoute que " cette époque ne fut " pas stérile en vertus, qu'elle offrit de beaux exemples à la " postérité " et il en fournit des preuves. Ainsi : quand Octavie est répudiée, " le peuple qui dans son humble position *ne* " *redoutait rien et calculait peu,* dit-il, fit entendre des " murmures menaçants " qui contraignirent Néron à la rappeler[4]; — quand, après plusieurs séances de discussion, le Sénat décida l'exécution de tous les esclaves de Pédanius que l'un d'eux avait tué, le peuple, dit-il encore, s'arma de

[1] Lettre 90.

[2] Tacite, *Ann.*, XVI, 17 : " Annaeum Lucanum genuerat *grande adjumentum claritudinis.* "

Juvénal, *Sat.* VII, 79 :

Contentus fama jaceat Lucanus in hortis
Marmoreis.

[3] *Ann.*, III, 45; XV, 71. — *Agricola*, IV. — *Hist.*, I, 3.

[4] *Ann.*, XIV, 50, 51.

bâtons, de pierres, de torches, entra en lutte contre la force armée pour tenter d'empêcher le supplice de malheureux qui lui inspiraient pitié [1].

A l'appui de Tacite, écoutons Sénèque. " Nous nous souve- " nons, dit-il [2], avoir vu le peuple saisir Érixon, un chevalier, " au milieu du Forum, le frapper à coups de burins et vouloir " le tuer, parce qu'il avait fait périr son fils sous le fouet. "— " Les maîtres cruels, nous dit-il encore [3], sont montrés du " doigt et signalés dans toute la ville comme des objets de " haine et de mépris. "

Rappelons que quel que fût son désir d'être applaudi sur un théâtre, quelle que fût sa monomanie du chant, par crainte de l'opinion, Néron n'osa pas de longtemps se montrer sur la scène à Rome [4]. N'oublions pas que quand une première fois il annonça son projet de faire un voyage en Grèce, le prince dut céder devant le mécontentement populaire et déclarer que puisque le peuple témoignait son déplaisir, il serait obéi : *Ita populum romanum plurimam vim habere parendumque retinenti* [5].

Si donc, après la mort d'Agrippine, nous trouvons Néron entouré de félicitations et de témoignages de confiance, il faut convenir que le peuple ne l'a pas cru coupable de parricide.

C'est évidemment ce que reconnaît Quintilien. En disant que cette feinte piété filiale avait eu pour *but,* il entend évidemment dire avait eu pour *résultat,* de convaincre le public que Néron avait échappé à un grand péril. Moins en effet le jeune César était affirmatif, plus il manifestait son

[1] *Ann.,* XIV, 45.
[2] *De Clementia,* 4.
[3] *Id.,* 19.
[4] *Ann.,* XV, 33, 36.
[5] *Id.,* XV, 36.

désir de douter du crime de sa mère, plus on y croyait, plus on cherchait et trouvait des raisons d'y croire.

Ce ne fut donc pas la lâcheté publique qui fit éclater de l'enthousiasme pour un infâme; le peuple au contraire manifesta l'estime qu'il ressentait pour la vertu. On lui montrait un fils qui pardonnait à sa mère coupable et qui la pleurait; il crut qu'on lui disait vrai; à ses yeux tant de grâce n'aurait pu embellir le visage d'un parricide[1]; et il fit son idole du protégé de Minerve.

Il en fut de même dans les provinces, où les populations n'avaient d'autres sources d'information que le journal officiel, les *Acta diurna,* et les communiqués ou proclamations que les décemvirs et les décurions recevaient des proconsuls[2].

SENTIMENTS DU SÉNAT ET DE THRASÉAS

Examinons maintenant la conduite des personnages qui formaient l'aristocratie romaine. Ceux-là pouvaient mieux connaître la vérité; ils avaient d'autres sources d'information que les *Acta diurna;* ils ne manquaient point d'amis qui se trouvaient alors à Baies et qui leur avaient certainement adressé des lettres confidentielles au sujet de la mort d'Agrippine.

Parmi les grands de Rome, il y avait des hommes prêts, eux et leurs clients, pour une révolution; les uns par amour de la république libre, les autres par ambition, d'autres encore n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans un chan-

[1] *Ann.,* XIII, 46; *Hist.,* 1, 7. — Cependant, selon Pline (*Hist. nat.,* liv. XI, 54), il était myope et clignait les yeux.

[2] *Ann.,* XVI, 22: " Diurna populi romani per provincias, per exercitus curatius leguntur. "

gement du prince ou une modification à la constitution[1]. Or dénoncer Néron, le déclarer parricide, n'était-ce pas le perdre? ou tout au moins rendre son renversement possible et engager à le tenter? Pourquoi donc les partisans de Rubellius Plautus[2], que toutes les voix désignaient pour le principat, ont-ils gardé le silence? Comment Cornelius Sylla, le gendre de Claude[3], et ses amis n'ont-ils pas bougé? Comment de tant d'hommes dont le courage ne pouvait être mis en doute, car ils feront grande figure dans les conspirations, aucun ne s'est-il levé pour dénoncer le crime, pour soulever le peuple et l'armée, pour profiter de l'absence de Néron? Une pareille inaction ne peut s'expliquer si l'on admet que dans l'aristocratie romaine on fut dès l'abord convaincu du meurtre d'Agrippine.

Et le Sénat romain était-il si dénué de force vitale qu'il ressemblât à ce Sénat de l'empire français qui n'osait paraître douter de la sincérité de messages insolemment mensongers et qui s'empressait de mettre humblement les dernières ressources du pays aux pieds d'un parvenu dont l'orgueil ruinait la Patrie? Nous avons montré que non. Néron, d'ailleurs, n'avait pas de lauriers pareils à ceux d'Austerlitz et d'Iéna; il n'avait pas, comme Octave, triomphé à Actium; il n'était pas, comme Germanicus, allé au delà du Rhin arracher aux barbares les aigles perdues par Varus. Il n'était encore qu'un jeune prince sous la tutelle de Sénèque et de Burrhus. Il n'était pas habitué à être passivement obéi; les Pères conscrits ne lui devaient pas leurs sièges dans la Curie; ils n'étaient pas ses créatures; tout au contraire, c'est à eux qu'il devait son élection. Quand donc ils félicitèrent Néron

[1] *Ann.*, XV, 48 et suiv.
[2] *Id.*, XIV, 22.
[3] *Id.*, XIII, 23.

d'avoir échappé à la mort, il nous est impossible de ne pas croire à leur sincérité.

S'il semble difficile au lecteur de changer de sentiment à l'égard du Sénat romain, de s'affranchir des idées classiques; s'il craint de se porter caution d'hommes inconnus sur lesquels on n'a cessé de répandre l'injure et la honte, qu'il veuille bien examiner avec nous la conduite de Thraséas.

Thraséas personnifiait le courage et l'honneur; il était, dit Tacite[1], la vertu même, *virtus ipsa*. Tout le monde l'honorait, et son jugement sur les affaires de l'empire faisait loi pour l'opinion publique. Quand vinrent les mauvais jours pour Rome, il refusa obstinément ses prières pour la conservation de la voix du prince; il s'opposa à la divinisation ou canonisation de Poppée; il ne jurait jamais ni par Auguste ni par César. Il osait fêter solennellement les anniversaires des Brutus et des Cassius[2]; et les partisans de la liberté, des anciennes constitutions, voyaient en lui un Caton ou un Brutus[3]. Néron et ses partisans ne pouvaient que haïr un homme de cette trempe. Mais quand sa perte fut résolue, quand les plus illustres citoyens et les chefs du parti des honnêtes gens eurent péri et que vint son tour, le tyran n'osa pas faire comparaître devant lui ce stoïque dont il redoutait les regards. L'estime et la considération suivaient donc légitimement Thraséas au Sénat, et il exerçait une grande influence sur ses collègues.

Or, que dit, que fit Thraséas lorsqu'on apprit à Rome la mort d'Agrippine?

Écoutons Tacite[4]. "Aux propositions d'ordonner des prières " publiques et d'ériger une statue à Minerve, Thraséas, nous

[1] *Ann.*, XVI, 21, 22.
[2] Juvénal, *Sat.* V, 36.
[3] *Ann.*, XVI, 21-26.
[4] *Id.*, XIV, 12.

" dit-il, accorda son adhésion par son silence ou en quelques " brèves paroles; mais quand on proposa de déclarer néfaste " le jour de naissance d'Agrippine, il se leva et sortit. " Et à ce sujet l'historien fait la réflexion suivante : " Ce fut pour " lui une cause de danger, sans être pour les autres un signal " de faire montre de courage. "

Était-ce bien témoigner son horreur du parricide que de se refuser à déclarer néfaste le jour de naissance d'Agrippine après avoir voté des actions de grâces et une statue à la fille de Jupiter pour la remercier d'avoir sauvé les jours du prince? Évidemment non. Nous ne savons pas trop quelle pouvait être la signification ou l'importance légale de la déclaration de *néfaste* appliquée à un jour déterminé. Mais trouver qu'une telle déclaration du Sénat est de trop après les mesures déjà votées, n'implique nullement une protestation contre la sincérité d'un message.

Il faut ainsi convenir que le beau-père d'Helvitius, l'époux d'Arria, cet illustre stoïque, n'a pas cru au parricide, ou déclarer qu'il ne fut qu'un faux sage, un homme qui n'osa point manifester son indignation contre le plus abominable des crimes; car sa conduite n'a pas sensiblement différé de celle de ses collègues.

Dans cette même année, en effet, Thraséas prit la parole dans la Curie à l'occasion du procès d'Antistius, accusé du crime de lèse-majesté pour avoir composé des vers satiriques contre Néron. Or dans son discours, dit Tacite[1], " *il fit l'éloge* " *pompeux de César* et demanda que *sous un excellent* " *prince* on ne déployât pas toute la sévérité de la loi. " Il se fit écouter de la majorité des Pères, il sauva la tête de son collègue. Et l'historien ajoute : " Thraséas agit ainsi par son habituelle fermeté d'âme et par le soin de sa gloire. "

[1] *Ann.*, XIV, 48, 49 : "... Multo cum honore Caesaris, egregio sub principe. "

Il nous paraît donc établi qu'au moment de la mort d'Agrippine, aucune partie de la population romaine ne vit en Néron le meurtrier de sa mère.

Revenons maintenant à Sénèque. — Que pensait-on, que disait-on de lui?

Tacite ne rapporte aucun fait réel ni même contestable qui puisse justifier ce qu'il avait annoncé, c'est à dire la manifestation de la colère et du mépris qu'il aurait soulevés contre lui pour avoir fait l'aveu du crime et essayé d'en laver Néron. Tous les autres historiens sont également muets à ce sujet. Il n'en pouvait être autrement. Il ressort en effet du témoignage non suspect de Quintilien, que Sénèque n'avait fait aucun aveu du crime, que tout au contraire l'habileté déployée dans la rédaction du message au Sénat avait réussi à convaincre l'opinion publique de la coupable tentative de la mère. On ne pouvait donc pas lui reprocher d'avoir raconté l'arrestation du sicaire Agerinus au palais de Baies et le suicide d'Agrippine, alors que tout le monde tenait ces faits pour véridiques. Lorsque le Sénat entier et tout le peuple témoignaient publiquement leur joie de voir Néron sauvé, comment et pourquoi aurait-on proféré des clameurs contre Sénèque?

CHAPITRE V

FORMATION DE LA LÉGENDE

Le parti aristocratique accuse Néron de parricide. — Intérêt politique des Flaviens à rendre odieuse sa mémoire. — Influence des prêtres sur l'opinion. — Les témoignages de Quintilien, de Juvénal et de Pline. — Manque d'indépendance chez les historiens romains.

LE PARTI ARISTOCRATIQUE ACCUSE NÉRON DE PARRICIDE

Comment l'opinion publique s'est-elle transformée? Comment a-t-elle été amenée à considérer Néron comme un parricide? C'est ce que nous allons chercher à déterminer.

A quelques années de là, la situation fut loin d'être la même. La paix intérieure avait disparu. La lutte des factions et des coteries avait recommencé, et avec elle les décrets de proscription ensanglantaient presque chaque jour la capitale.

Néron avait voulu porter la terreur chez ses ennemis, il la porta; mais il fit croître d'autant plus la haine légitime qu'il inspirait et le nombre des adversaires implacables de son pouvoir et de sa personne. Ne pouvant agir ostensiblement, ils attendaient une occasion favorable pour le faire, et dans les réunions intimes, dans les causeries du souper, ils exhalaient leur indignation contre le prince.

Le temps où dominait l'influence d'Agrippine ne pouvait manquer de se montrer dans les souvenirs comme une époque heureuse. On se mit à la regretter. On éleva des doutes sur la relation officielle du drame de Baies. On se demanda si le despote mélomane n'avait pas tué sa mère. On trouva suspects l'arrestation de l'assassin et le suicide de la veuve de Claude. On déclara que l'opinion publique pourrait avoir été trompée; on releva tous les bruits, toutes les indications qui pouvaient accréditer cette opinion. Tout ce qui pouvait satisfaire la haine était accueilli sans contrôle; on ne pouvait même manquer de se faire un plaisir d'imaginer des faits pour assouvir les rancunes; et dans ce monde de mécontents, on n'hésita plus à affirmer qu'il y avait eu parricide.

Il nous est cependant impossible d'admettre avec Suétone[1] " que Néron, au temps de sa puissance, laissa librement " accréditer cette opinion; qu'il permit d'afficher et de col- " porter des épigrammes telles que celle-ci : Néron, Oreste " et Alcméon sont des parricides; qu'il toléra que les acteurs " fissent des allusions transparentes sur la mort de Claude " et sur celle d'Agrippine ". Était-ce donc chose insignifiante que l'accusation de parricide? Les édiles qui avaient la police de la ville et la censure des pièces qui se jouaient au théâtre, n'auraient certainement pas toléré l'affichage de telles épigrammes et permis de donner la publicité de la scène à de si dangereuses plaisanteries; c'eût été encourir le risque d'être eux-mêmes accusés de complicité avec les ennemis du prince, d'être déclarés coupables de lèse-majesté.

Tout au contraire, croyons-nous, certaines tragédies devaient contenir des allusions à la culpabilité d'Agrippine, et

[1] *Néron*, 39.

les acteurs ne devaient point manquer de les souligner. De ce nombre était peut-être la *Médée* attribuée à Sénèque. L'orgueil, l'ambition du pouvoir, la jalousie, la situation, les fureurs, les forfaits de celle qui se flattait d'être la fille du Soleil ont de si frappants rapports avec les passions qui avaient animé la petite-fille du Divin Auguste, qu'on ne saurait s'empêcher de se demander si cette pièce n'a pas été une œuvre de circonstance.

La liberté d'écrire ne fut jamais considérée dans l'antiquité comme un droit. Le poète qui faisait la satire d'un simple citoyen était passible de dommages-intérêts[1]; point n'est donc besoin de se demander s'il y avait danger à courir pour celui qui s'attaquait à quelque personnage considérable[2]; et à plus forte raison tout ce qui semblait devoir nuire au prince était crime.

Sous Tibère, le Sénat avait à la presque unanimité condamné à mort un misérable poète du nom de Lutorius Priscus pour avoir, dans l'espoir d'une récompense, pleuré par avance dans un poème la mort de Drusus qui n'était encore que très malade[3]. Il suffit à Domitien de soupçonner une allusion à son divorce dans une tragédie du fils d'Helvidius, pour que l'auteur fût accusé de lèse-majesté et envoyé à la mort[4].

Sous Néron, la surveillance des productions de l'esprit n'était pas moins rigoureuse. Fabricius, pour avoir fait des vers contre des sénateurs et des pontifes, fut banni, et son ouvrage fut brûlé[5]. Si la vigilance des magistrats et de leurs

[1] Tacite, *Ann.*, I, 72. — Horace, *Sat.* II, 1 :
Si mala condiderit in quem quis carmina, jus est
Judiciumque.
[2] Juvénal, *Sat.* I.
[3] Tacite, *Ann.*, III, 49.
[4] Suétone, *Domitien*, 10.
[5] Tacite, *Ann.*, XIV, 50.

licteurs était en défaut, le zèle des délateurs y suppléait; témoin l'affaire d'Antistius, qui fut traduit devant le Sénat pour avoir lu dans un souper un quatrain contre le prince[1]. Pline le Jeune nous dit[2] que toute étude un peu libre était alors si dangereuse, que son illustre oncle dut renoncer à la publication de travaux utiles, et se borna à écrire huit livres sur les fautes grammaticales.

Suétone d'ailleurs[3] se trahit en ajoutant que " Néron ne " voulut pas rechercher les auteurs de ces diffamations et " qu'il s'opposa à ce que ceux qui furent dénoncés au Sénat " fussent punis. " Dire que personne ne fut recherché ni condamné, c'est évidemment confesser que personne n'avait osé se mettre dans le cas de l'être.

Nous ne reprochons cependant ici au chroniqueur qu'une erreur de date. Nous ne mettons pas en doute sa parole quand il nous énumère quelques-unes des plaisanteries satiriques qui furent faites sur ce thème lorsque la marche des légions des Gaules fut connue et que le Sénat se déclara contre Néron. Il fallait évidemment l'attaquer alors dans sa popularité, détacher de lui ses partisans : c'était une mesure politique dont la nécessité s'imposait.

INTÉRÊT POLITIQUE DES FLAVIENS A RENDRE ODIEUSE LA MÉMOIRE DE NÉRON

Néron vaincu et tué, ce fut encore pour les Flaviens un intérêt dynastique de rendre odieuse sa mémoire.

Le peuple, ni à Rome ni dans les provinces, ne s'était réjoui de la chute de Néron; il ne comprenait pas pourquoi

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 48.
[2] *Lettres*, III, 5.
[3] *Néron*, 39.

on avait renversé un prince qui avait entrepris de si grands travaux, qui maintenait la paix publique, donnait de grandes fêtes populaires, se montrait dans la foule, se mêlait aux acteurs sur la scène et aux écuyers dans le cirque.

Au milieu des malheurs de la guerre civile, " lorsque les " vivres manquaient, que le peuple était affamé, le travail " suspendu, les affaires nulles[1], " on se plut à croire qu'il n'était pas mort, on conserva l'espoir de son prochain retour. Cette espérance était entretenue par les personnages qui dans le Sénat et dans l'ordre équestre avaient formé le parti de Néron, et qui se voyaient perdus[2]; à leur instigation, des mains audacieuses faisaient en plein Forum l'affichage de proclamations qu'on lui attribuait; on y lisait l'annonce de sa prochaine arrivée à la tête d'une puissante armée de Parthes, et de la terrible vengeance qu'il tirerait de ses ennemis. Hors de l'Italie, plusieurs provinces, entre autres celle de Lyon, se déclaraient pour lui[3].

Cette popularité posthume était évidemment loin d'être saine; mais elle existait, avait sa raison d'être, et constituait une force qu'il fallait briser ou utiliser.

Galba voulut l'attaquer de front[4] et échoua dans sa tentative de réaction, de retour à la sévérité et à la probité dans l'administration. — Othon, au contraire, arrive au pouvoir et essaie de s'y maintenir en promettant de reprendre les traditions du prince renversé; il autorise le relèvement des statues de Poppée et de Néron; il accepte même le titre de Néron que la plèbe et les soldats lui décernent, comme les autres princes avaient été salués de celui de César[5]. — La

[1] Tacite, *Hist.*, I, 86, 89.
[2] *Id.*, IV, 42.
[3] *Id.*, I, 51.
[4] *Id.*, I, 16, 25.
[5] *Id.*, I, 78. — Suétone, *Othon*, 7.

guerre entre Othon et Vitellius ne fut qu'une querelle entre Néroniens. Pour se concilier la faveur du peuple, Vitellius va plus loin qu'Othon. Les Augustaux dont il est le chef offrent un sacrifice funèbre aux mânes de Néron, et sur des autels élevés au Champ-de-Mars[1] ils font brûler l'encens et immolent des victimes.

Aussi, quand Vespasien se porta candidat au principat, il se déclara le futur restaurateur de la discipline, de l'ordre, de l'économie des finances, le continuateur de Galba[2].

Arrivé au pouvoir, il savait bien qu'il n'aurait pas à redouter les vengeurs de la chute d'Othon, ni de celle de Vitellius; ils n'avaient point par eux-mêmes de partisans redoutables : ceux qui avaient soutenu ces deux princes étaient les hommes demeurés attachés à la fortune des Césars et par suite à Néron. On persistait à espérer son retour; et profitant de cet état des esprits, des imposteurs tentaient de se faire passer pour lui, troublaient les provinces d'Orient et jusqu'à un certain point inquiétaient le prince[3].

Or, quel que fût l'appui qu'il trouvait au camp des prétoriens, quelle que fût la majorité dont il disposait dans la Curie, le parvenu au principat devait toujours compter avec l'opinion publique. C'était elle qui, par les manifestations de son mécontentement, encourageait les conspirations et les attentats. La rendre favorable au nouvel ordre de choses fut donc une nécessité pour la nouvelle famille qui venait prendre possession du palais d'Auguste et voulait faire en sorte que dorénavant le prince fût toujours choisi dans son sein[4].

Le moyen le plus simple, le meilleur, parut être de montrer

[1] Tacite, *Hist.*, II, 95.
[2] *Id.*, III, 7; IV, 40.
[3] *Id.*, I, 2; II, 8. — Suétone, *Néron*, 40, 57; *Vitellius*, 11.
[4] Tacite, *Hist.*, IV, 52.

au public, dans un tableau mélangé d'horribles vérités et de fables atroces, les vices et les crimes qu'avaient cachés les murailles de la maison dorée.

Si durant leurs jours de puissance, les Césars, enfants d'Octave, furent entourés d'une foule d'adulateurs; si les poètes célébraient à l'envi leurs vertus et le bonheur de l'empire, avec la mort de Néron et l'extinction de leur race tout changea pour eux. Leur mémoire ne trouva pas un ami, pas un défenseur; aucun des écrivains nourris à la table impériale ou enrichis de leurs dons n'éleva la voix en leur faveur; du moins aucun écho n'en est parvenu jusqu'à nous.

Le thème ordinaire de la flatterie à l'égard des Flaviens et des Antonins était de faire la glorification de leurs vertus, de la prospérité et de la liberté qu'ils avaient ramenées dans l'empire; et de présenter en contraste les mœurs infâmes de la cour des Césars, les proscriptions des plus illustres citoyens et l'avilissement auquel le Sénat avait été réduit. Une atrocité de plus ou de moins à leur compte, qu'importait?

Sur l'ordre de Vespasien, Caius Fannius entreprit de faire l'histoire de la mort des victimes de Néron. Il en avait écrit déjà trois livres, et paraissait loin d'avoir fini, quand la mort le frappa[1]. " Il n'y avait rien, dit Bayle[2], de plus " propre qu'un tel ouvrage à rendre odieuse la mémoire de " Néron : c'était une espèce de martyrologe. On sait que les " satires les plus finement écrites font incomparablement " moins de tort à un tyran qu'un martyrologe grossièrement " compilé. Les dernières heures des persécutés les recom- " mandent par deux raisons très puissantes : l'une est l'état

[1] Pline le Jeune, *Lettres*, V, 5.
[2] *Dictionnaire historique et critique :* CAIUS FANNIUS.

" de misère où ils sont ordinairement réduits; l'autre est la " patience et les beaux discours qui accompagnent d'ordi- " naire leur combat, à tout le moins dans les relations. Cela " fait oublier les endroits de leur vie qui pourraient empêcher " les effets de la compassion et de la vénération. Jugez quels " charbons de feu toutes ces choses amassent sur la tête du " tyran. Je vous laisse donc à penser si cet ouvrage de " Fannius n'était pas bien propre à inspirer de l'horreur " pour la mémoire de Néron; car on y voyait les dernières " heures d'une infinité d'illustres persécutés écrites avec une " grande netteté. " Et nous nous permettons d'ajouter : avec aussi beaucoup d'imagination[1]. On ne pouvait qu'être bien reçu à affirmer quelque crime plus ou moins vraisemblable.

Les légendes se forment vite. Plus elles sont dramatiques, extraordinaires, mieux elles sont reçues, mieux elles se gravent dans les esprits. L'opinion n'avait pas et ne cherchait pas de contrôle. Aussi en peu d'années on ne reconnaissait plus même pour des hommes les princes sortis de la famille d'Auguste; on oublia qu'ils avaient pendant un siècle administré les provinces frontières à la satisfaction des peuples

[1] Fannius était l'ami des Pline, c'est à dire de hauts personnages attachés aux Flaviens et aux Antonins. Pour avoir une idée de ce qu'avait été l'œuvre de Fannius, pour apprécier le calme et l'impartialité dont il avait conscience d'avoir fait preuve, lisons la lettre de Pline :

" On me mande, écrit-il, que Caius Fannius est mort. Cette nouvelle m'afflige " beaucoup. J'aimais son urbanité et son éloquence; je prenais volontiers ses avis; " il était naturellement pénétrant, consommé dans les affaires et *fertile en expé- " dients*. Ce qui est fâcheux, c'est qu'il n'ait pu achever *le magnifique ouvrage " auquel il travaillait*. Malgré ses nombreuses affaires du barreau, il avait " trouvé le temps de raconter les derniers moments de ceux qui avaient été mis à " mort ou exilés par Néron. Déjà trois livres de cet ouvrage étaient achevés; ils " étaient écrits avec élégance, en bonne langue latine, et en un style qui tenait " autant à celui de la conversation qu'à celui de l'histoire...

" A la suite d'un rêve, Fannius avait eu le fatal pressentiment de sa fin. Il " s'était vu étendu sur son lit, dans l'attitude d'un homme au travail, ayant devant " lui son coffre à papiers, quand entra Néron. Celui-ci s'assit sur son lit, prit le " premier livre déjà publié de ses forfaits, le lut en entier, en fit autant du second " et du troisième, puis se leva et se retira. Fannius fut saisi de frayeur et se " persuada qu'il n'en pourrait écrire davantage; c'est ce qui est arrivé. "

qui les habitaient; qu'ils avaient assuré l'intégrité de l'empire et affermi la paix dans le monde romain; qu'ils avaient dirigé les travaux du Sénat et fait décréter une foule de lois et de mesures empreintes d'une véritable sagesse : on ne vit en eux que des monstres couverts de boue et de sang.

La génération suivante ne douta donc plus que Néron eût fait tuer sa mère. On demeura persuadé que l'opinion publique avait été égarée et que le message de Sénèque au Sénat n'était qu'un mensonge.

INFLUENCE DES PRÊTRES SUR L'OPINION

Les clergés encensent toujours les puissances dont ils pensent obtenir les faveurs. Après avoit fait de Néron en son vivant une divinité de l'Olympe, ils en firent après sa mort un monstre pour plaire aux Flaviens.

Les collèges d'aruspices répétèrent que " Néron avait avoué " qu'il était poursuivi tantôt par le spectre de sa mère, tantôt " par les torches et les fouets des Furies[1]."

Or depuis longtemps Cicéron avait déjà dit[2] : " Ne croyez " pas, comme vous le voyez dans les tragédies, que les meur- " triers soient poursuivis par les Furies avec leurs torches " ardentes; ce sont les remords seuls qui torturent la cons- " cience des parricides et vengent les auteurs de leurs jours. " Personne n'y croyait alors dans les classes éclairées, pas même les enfants qui allaient à l'école[3]. Il n'y eut rien de vrai dans cette histoire, car nous voyons au contraire Néron se plaire à Antium dans le palais de sa mère, là où il avait

[1] Suétone, *Néron*, 30.
[2] *Pro Roscio Amerino.*
[3] Juvénal : " Nec pueri credunt. " — Sénèque, lettre 24 : " Nemo tam puer est qui Cerberum timeat. "

reçu le jour[1]; et il ne passa pas d'année sans se rendre à Baies[2].

Les Grecs furent plus habiles. Ils dirent que " durant son " séjour à Athènes, Néron n'osa pas assister aux mystères " d'Éleusis, parce que la voix du héraut en écarte les hommes " souillés de crime[3]. "

Quelque vénération que l'on ait pour les mystères antiques, on ne peut croire que l'initiation eût été refusée au Président du Sénat romain, au plus puissant personnage de l'empire, et surtout à celui qui, loin d'avoir le mépris et la brutalité des Mummius, était plus ami de la Grèce qu'un Grec lui-même, qui se faisait gloire de paraître à leurs jeux, qui répandait des largesses, octroyait des privilèges et était acclamé sur le sol hellénique. Les éphores du temple eussent été au contraire très fiers d'inscrire au nombre des mystes le prince quelque souillé qu'il eût été, et de recevoir ses présents; ils l'eussent proclamé frère de Phoebus, fils de Zeus. A qui fera-t-on croire que des aruspices ou des eunuques de Cybèle aient refusé à Constantin leurs cérémonies expiatoires? Il eût été aussi facilement absous, s'il eût voulu, par les païens qu'il l'a été par les chrétiens. Après la mort de Néron, les hiérophantes d'Éleusis répandirent ce conte pour avoir les faveurs de ses successeurs, comme les fouilleurs d'entrailles et les corybantes prétendirent plus tard, par dépit, avoir rejeté Constantin de leur clientèle.

Les Chaldéens, dont le métier était de lire dans les astres la destinée humaine, ne manquèrent pas l'occasion de faire eux aussi de la réclame[4]. Ils se vantèrent d'avoir été con-

[1] Tacite, *Ann.*, XV.
[2] *Id.*, XV, 41, 42 et suiv.
[3] Suétone, *Néron*, 34.
[4] Tacite, *Hist.*, I, 22. — Suétone, *Domitien*, 14.

sultés par Agrippine au sujet de Néron et de lui avoir annoncé qu'il serait élevé au pouvoir, mais qu'il tuerait sa mère[1].

Toutes ces légendes sorties des corporations religieuses de Rome, de Grèce ou de Chaldée, n'ont aucun caractère historique, et elles ne peuvent nous offrir aucune base sérieuse d'éclaircissement.

LES TÉMOIGNAGES DE QUINTILIEN, DE JUVÉNAL ET DE PLINE

Des témoignages d'une tout autre importance sont ceux de Quintilien, de Juvénal et de Pline. Il faut les peser avec soin.

Quintilien, ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir, affirme que le crime a été ordonné par Néron. Dans l'exemple qu'il donne d'un redoublement, *geminatio,* il dit : *Qualis est Senecae in eo scripto quod Nero ad Senatum misit,* OCCISA MATRE, " *après le meurtre de sa mère.* "

Juvénal compare Néron au fils d'Agamemnon, *par Agamemnonidae crimen,* et le déclare plus criminel, car Oreste n'a pas composé de poème sur la ruine de sa patrie[2].

Voilà des témoignages nettement affirmatifs, et ils émanent de deux hommes considérables. Mais il faut remarquer qu'ils n'ont pas été à vrai dire les contemporains du fait dont ils parlent[3]; ils ne nous rapportent que leurs sentiments, leur croyance à ce sujet; et nous devons nous demander s'ils ont

[1] *Ann.,* XIV, 9.

[2] Juvénal, *Sat.* VIII, 214 :

... Orestes
Troïca non scripsit...

[3] Quintilien n'avait qu'une quinzaine d'années et il n'était peut-être pas encore à Rome. Juvénal n'était pas né ou l'était à peine.

pris soin de s'enquérir de la vérité, s'ils avaient l'indépendance nécessaire d'esprit et de situation pour le faire.

Quintilien devait sa position à Galba; il l'avait accompagné comme un de ses secrétaires en Espagne et était rentré à Rome à la suite des légions insurgées contre Néron. Après les guerres civiles, il s'attacha à Vespasien et se fit grassement récompenser des flatteries qu'il adressa à ce prince et à Titus, son fils[1]. Il fut chargé par Domitien de l'éducation de ses petits-neveux, dont il espérait devenir le Sénèque. Écoutons en quels termes il témoigne au tyran sa reconnaissance et son dévouement, car il est nécessaire de bien connaître le caractère et les sentiments de ce témoin. " Pourrais-je, " s'écrie-t-il publiquement[2], diriger leurs études sans rester " au-dessous des espérances d'un prince qui réunit à tous " les genres de savoir les dons de la plus rare éloquence? " Qu'il me soit donc permis de l'invoquer, de l'appeler à mon " aide, de le mettre au nombre des dieux dont j'implore " le concours, *lui dont la protection est si efficace pour les " lettres.* "

Cet homme ainsi inféodé à la famille des Flaviens pouvait-il être impartial, tenait-il à l'être? Il ne jouissait pas d'ailleurs d'une réputation d'austère et véridique écrivain; on le considérait plutôt comme un rhéteur habile à défendre les plus mauvaises causes[3].

Juvénal, de son côté, applaudit et nous applaudissons avec lui Vindex, Virginius et Galba[4]; il flétrit Othon, et nous

[1] Juvénal, *Sat.* VII, 188-199 :

...Unde igitur tot
Quinctilianus habet saltus? Exempla novorum
Fatorum transi.

[2] *Inst. orat.*, Introduction.

[3] Juvénal, *Sat.* VI, 280 :

Dic aliquem sodes hic, Quintiliane, colorem.

[4] *Id.*, *Sat.* VIII, 221-223.

ne nous y opposons pas[1]. Mais plus jeune que Quintilien, n'ayant pas eu part aux largesses des Flaviens, pour lui rien de bon ne s'est fait avant les Antonins, sous lesquels il écrivait. Il se garde de jamais faire l'éloge de Vespasien ou de Titus; il ne parle pas d'eux de peur d'exciter la jalousie de ses protecteurs; et quand il traîne Domitien sur la claie, il le traite de Néron chauve, en ayant soin de ne le désigner que sous le nom de *dernier des Flaviens;* c'est évidemment pour associer Domitien à la répulsion qu'on avait alors pour Néron, et avec lui toute sa famille[2]. Puis il s'écrie[3] : " César " est le seul soutien, *la seule espérance des gens de lettres.* " Courage, jeunesse studieuse! le prince vous regarde, vous " encourage et ne demande qu'à vous récompenser. "

Nous ne pouvons donc prendre pour vérité historique l'affirmation de Juvénal. Sa situation ne lui permettait pas d'être impartial, et son tempérament ne le portait pas à chercher à l'être.

Nous avons encore un autre témoignage, témoignage important, celui de Pline l'Ancien.

Dans son *Histoire naturelle*[4], il nous dit : " Parmi les " plantes qu'il est imprudent de manger, je placerai à bon " droit les bolets, agréable aliment, mais célèbre pour avoir " fourni à Agrippine un moyen d'empoisonner son époux " le prince Tibère Claude, et de nous donner du même coup " *son Néron, ce poison funeste aux hommes et avant tout* " *funeste à elle-même.* "

Ainsi, selon Pline, Néron aurait été l'auteur ou la cause

[1] *Sat.* II, 99-107. — Othon cependant n'était pas dépourvu de qualités. (Tacite, *Hist.*, I, 22, 51, 84.)

[2] *Sat.* IV, 38 :

Quum jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus et calvo serviret Roma Neroni.

[3] *Sat.* VII, 1-25.

[4] *Hist. nat.*, XXII, 46.

de la mort de sa mère. Certes, voilà une autorité considérable. Il a vécu au milieu des événements, et il avait écrit une histoire de ce prince, histoire qui ne nous est point parvenue. Nous devons cependant nous demander quelle est la confiance que mérite son témoignage. Pline est-il ici le savant sincère et désintéressé?

Pline n'avait obtenu aucune charge élevée sous Néron. Bien plus, durant les dernières années de ce principat, il avait mené une vie analogue à celle d'un suspect sous la Terreur ou à celle d'un républicain après le Deux-Décembre : il composait, nous l'avons vu, des traités de grammaire, pour ne donner aucune prise aux dénonciations. A la chute de Néron, au contraire, il devint un personnage important dans l'État, en s'attachant corps et âme à la fortune des Flaviens. Il tenait d'eux la succession d'Anicetus, la haute charge de commander la flotte de Misène et d'assurer la sécurité des côtes méridionales de l'Italie. Et voici comment il parle de ses protecteurs[1] : " L'homme devient dieu pour l'homme qu'il " secourt. Ce chemin d'une telle gloire est celui qu'ont suivi " tous les héros de Rome, c'est celui que foule de ses pas " divins, entouré de ses fils, Vespasien, le plus grand homme " d'État, *rector,* de tous les âges. "

Nous ne lui chercherons pas querelle sur les qualifications divines qu'il décerne à Vespasien. Quand nous voyons Horace, Virgile, Ovide faire d'Auguste et des siens des personnages divins, et Lucain lui-même élever Néron au ciel, notre habitude de considérer la divinité comme un être mystérieux, suprême et unique, en dehors et au-dessus de l'univers, nous fait trouver en de telles louanges une exagération affreusement ridicule et platement servile; point ne

[1] *Hist. nat.,* II, 5.

jugeaient ainsi les Romains de cette époque, qui attribuaient à la divinité des caractères tout autres. En proclamant dieux les hommes illustres, en les plaçant dans l'Olympe, ils n'agissaient pas autrement que nous le faisons en décernant la qualification de *saints* aux hommes dont la vie a été vertueuse à nos yeux, ou à ceux parmi les vivants dont nous voulons glorifier les vertus.

Mais étant donnée la situation qu'avait eue Pline sous Néron et celle qu'il avait acquise sous Vespasien, il lui devait être difficile d'être impartial.

Rien n'empêche, il est vrai, d'être à la fois partial et véridique; rien n'empêche que la passion, tout en refusant de reconnaître ce qu'un homme a pu faire de bien, ne lui impute à charge que des méfaits certains. Est-ce le cas de Pline? Nous ne le pensons pas.

On peut voir combien le naturaliste est peu préoccupé de ne rien avancer que d'exact au sujet de Néron, combien peu de soin et de discernement il a porté dans le contrôle des faits qu'il rapporte sur ce prince.

Écoutons-le : " Des phénomènes étranges, dit-il[1], se sont " vus durant la dernière année du principat de Néron, ainsi " que nous l'avons rapporté dans l'histoire que nous avons " écrite des choses de cette époque : *des fleuves ont remonté* " *vers leurs sources;* — un intendant du prince possédait " dans le Samnium *une prairie et un bois d'oliviers séparés* " *par une voie publique; ils changèrent réciproquement de* " *position :* la prairie fut transportée à la place qu'occupaient " les oliviers, et les oliviers se trouvèrent dans l'emplacement " où avait été la prairie. "

Pour que Pline ait pu croire à de telles absurdités ou

[1] *Hist. nat.*, II, 106, 8, 85; XVII, 38.

pour que, sans y croire, il les ait racontées dans son histoire de Néron, et qu'il les ait reproduites deux fois dans son *Histoire naturelle,* il faut convenir qu'il devait avoir le cerveau bien sollicité par la rancune personnelle et la rancune politique.

Nous sommes donc pleinement autorisés à supposer qu'il avait, comme son ami Caius Fannius, composé un pamphlet politique dans l'intérêt de Vespasien, un de ces *recentibus odiis compositae,* dans lesquels le souci de la vérité ne tenait pas une grande place. Pline écrivait, en effet, à un moment où les luttes étaient chaudes, où les partisans de Néron s'agitaient et troublaient les esprits en annonçant son prochain retour.

MANQUE D'INDÉPENDANCE CHEZ LES HISTORIENS ROMAINS

Martial[1] a mis la postérité en garde contre les récits qui lui parviendraient sur les Césars, en disant à sa muse : "Apprends-moi ce que fait Canius Rufus? S'occupe-t-il d'écrire " les faits mémorables du principat de Claude ou de réfuter " les mensonges qu'un écrivain a accumulés sur Néron? "

Quel est l'auteur qu'il traite si sévèrement? Serait-ce Cluvius, serait-ce Rusticus, ou quelque autre annaliste aussi peu véridique et judicieux que ceux-ci? Nous ne pouvons le savoir; les pamphlétaires pullulaient alors. Tacite en convient[2]. " L'histoire de Caius, de Claude et de Néron, dit-il, " altérée par la peur au temps de leur puissance, fut écrite " après leur mort par des haines toutes vives encore[3]. "

[1] *Épig.,* III, 20.
[2] *Ann.,* XVI, 6 : " Odio magis quam ex fide. "
[3] *Id.,* I, 1.

L'historien qui aurait voulu être impartial et véridique devait donc prendre bien des précautions pour ne pas être la dupe des récits dictés par les passions politiques.

Il avait encore à se mettre en garde contre lui-même, car la vérité historique était fort exposée à être défigurée par le penchant bien naturel qui portait tout auteur à vouloir plaire à ses lecteurs et les intéresser par les tableaux de drames émouvants[1]. L'histoire, en effet, était généralement considérée comme un genre de littérature, une matière à faire montre d'imagination et d'éloquence. Ainsi Claude, qui se piquait d'être un écrivain, composait, avec l'aide de Tite-Live et de Sulpicius Flavus, des œuvres historiques qu'il faisait lire devant un nombreux public pour soulever des applaudissements[2].

Mais l'historien avait surtout à éviter d'avoir maille à partir avec la police vigilante des édiles, et de ne point donner prise à l'avidité des délateurs qui formaient une police occulte, sans attache officielle, et par cela même terrible, insaisissable. Personne n'était à l'abri d'une dénonciation faite par un affranchi, un esclave de la maison, un ami que tentait à un moment donné le prix de la trahison. Le principat à Rome n'avait pas à son service, comme le Conseil des Dix à Venise, une armée régulière de policiers; mais la surveillance politique était faite bien plus sûrement par la haine, la jalousie et la cupidité, qui avaient toute liberté d'action.

Les ouvrages d'histoire étaient l'objet d'une surveillance aussi active que les discours et les poésies qui se débitaient dans les conférences publiques ou les réunions privées.

[1] Voltaire, *Le Pyrrhonisme de l'histoire,* XVI : " ...Mais cette manière d'écrire " l'histoire est aussi difficile que dangereuse; ce serait une étude pour le lecteur " et non un délassement. Le public aime mieux les fables. On lui en donne."

[2] Suétone, *Claude,* 41.

Tant que le principat demeura électif dans la famille d'Auguste, les auteurs avaient eu à redouter les peines les plus terribles, s'ils se permettaient de faire l'éloge de Brutus et de Cassius, s'ils s'abstenaient de les traiter de brigands et de parricides[1]. Ainsi, sous Tibère, Cremutius Cordus fut accusé d'avoir publié des Annales où il louait Brutus et nommait Cassius le dernier des Romains; traduit pour ce fait devant le Sénat, après une admirable défense qui ne lui permit pas de lire son acquittement sur le visage des Pères, il dut se donner la mort; et les édiles firent rechercher et brûler ses livres[2].

Le devoir et le droit de ne laisser parvenir à la postérité que ce que l'on considérait ou que ce que l'on voulait qu'elle considérât comme vrai, paraissaient inhérents à l'exercice du pouvoir politique[3]. Aussi Caïus prétendait-il exclure de toutes les bibliothèques les œuvres d'Homère et celles de Tite-Live, qu'il traitait de mauvais et infidèles historiens[4]. Sous les princes qui succédèrent aux Césars, il fallait éviter de parler de ceux-ci ou les qualifier de monstres infâmes; il fallait dénaturer les motifs et les faits dans la relation des événements de leurs principats[5] ou se taire.

La liberté de l'historien n'existait donc pas; fort loin de là. On risquait sa tête à écrire l'histoire avec indépendance. Pour quelques allusions répandues dans son ouvrage, Domitien fit condamner à mort Hermogène de Tarse, et les libraires qui en avaient fait faire des copies furent mis en croix[6]. Ainsi, tenir les auteurs et les éditeurs pour solidaires

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 24, 25.
[2] *Id.*, IV, 34. — Sénèque, *Consolation à Marcia.*
[3] Parmi les autres ouvrages dont le Sénat avait ordonné la destruction, on peut citer encore ceux de Titus Labienus et de Cassius Severus. — Suét., *Caligula*, 76.
[4] Suétone, *Caligula.*
[5] Tacite, *Hist.*, II, 101.
[6] Suétone, *Domitien*, 10.

et les frapper en même temps est un principe de législation qui, on le voit, n'est pas neuf.

Les éditeurs d'ouvrages nouveaux n'étaient pas seuls à redouter la vigilance des édiles et des délateurs. Les manuscrits des panégyriques des Césars qui étaient étalés chez les libraires autrefois, avaient, on le pense bien, disparu de leurs magasins. On aurait certainement couru en vain le Forum, la Voie sacrée, tout le quartier d'Argilète[1] pour acheter une histoire de Claude ou de Néron écrite au temps de leur puissance. Il est même à peu près certain qu'on ne conserva plus aucun de ces écrits dans les bibliothèques particulières, dans la crainte de paraître partager les regrets du peuple pour Néron[2]. L'hérésie politique était alors aussi à redouter que le fut plus tard l'hérésie religieuse[3]; et voilà pourquoi nous n'avons vu arriver jusqu'à nous aucun des nombreux panégyriques qui devaient, croyait-on, quand ils furent écrits, porter à la postérité l'éloge des Césars.

D'autre part, si, malgré le péril, un bel esprit pouvait céder à la tentation de lancer une épigramme, de cadencer quelques distiques, aucun puissant mobile n'excitait les écrivains à rechercher et à publier la vérité sur les événements contemporains. Dans quel but l'auraient-ils fait? Quel profit auraient-ils retiré de leurs veilles et des dépenses en papier et en frais de copistes? C'est pourquoi Juvénal déclare que le plus ingrat des métiers était celui d'historien[4].

[1] Walkenaer, *Horace,* liv. III, ch. 4.

[2] Quelques exemplaires de l'ouvrage de Cordus furent conservés par des mains dévouées, mais ils furent soigneusement cachés : *manserunt occultati.*

[3] Quand le code Théodosien, en son chapitre *de Summa Trinitate,* attribue à Constantin une loi qui punit de mort toute personne qui aura écrit des ouvrages contre les chrétiens, ou qui en sera trouvée possesseur, il ne fait que reproduire, en faveur du nouveau parti religieux qui triomphait, les dispositions légales dont avaient bénéficié les anciens partis politiques dominants.

[4] Juvénal, *Sat.* VII, 98-105 :

... Et crescit multa damnosa papyro.

Les travaux historiques ne nourrissaient donc que les écrivains au service des princes au pouvoir.

Aussi, quoique Tacite nous jure[1] " qu'il racontera le prin-" cipat de Tibère et ceux de ses successeurs sans haine et " sans sympathie, parce qu'il n'y a en lui aucun motif de " passion ", nous avons peine à le croire. Rien ne nous dit qu'il ait voulu être sincèrement impartial; rien ne nous autorise à croire qu'il ait pu l'être. N'a-t-il pas été influencé par la reconnaissance qu'il devait à " Vespasien qui avait " commencé sa fortune, à Titus qui l'avait augmentée, à " Domitien qui l'avait portée à son comble[2]? " N'avons-nous pas le droit de nous demander jusqu'à quel point Tacite aurait eu le courage de l'indépendance? Quand on l'entend louer d'une façon si convaincue l'habileté et la prudence dont son beau-père Agricola avait fait preuve dans sa conduite et dans ses écrits durant le temps de troubles politiques[3], on est fondé à croire qu'il a suivi son exemple et s'est bien donné garde de déplaire aux princes qui le protégeaient.

Il laisse même bien voir qu'il n'est pas exempt d'inquiétude et qu'il est gêné en entreprenant d'écrire sous les yeux de Trajan l'histoire des Flaviens, ses bienfaiteurs. " Je réserve " pour ma vieillesse, dit-il, le soin de raconter l'époque du " principat de Nerva et celui de la domination de Trajan, " époque au sujet de laquelle j'éprouve des sentiments qu'il " m'est doux d'avoir et *qu'on peut exprimer sans crainte*[4]."

En tout cas, ce qui est manifestement indéniable, c'est que ni Tacite, ni Suétone, ni Dion n'ont fait preuve d'un esprit scientifique et judicieux dans le choix des sources auxquelles ils ont puisé, et la plupart des faits qu'ils nous

[1] *Ann.*, I, 1.
[2] *Hist.*, I, 1.
[3] *Agricola*, 6, 42.
[4] *Hist.*, I, 1,

ont transmis au sujet de la mort d'Agrippine font partie du domaine de la fable et non de celui de l'histoire.

En cet état de choses, que devons-nous faire? Faut-il éliminer les circonstances invraisemblables ou contradictoires et essayer de reconstituer quelque récit qui revête l'apparence de l'histoire? Nous ne le croyons pas. S'aviser d'écrire une vie de Romulus en transformant la louve en une bergère, l'ascension en quelque phénomène météorologique, en faisant du fondateur mythique de Rome un personnage dont on puisse admettre les actions, c'est se tromper soi-même et tromper le lecteur; c'est substituer les créations de son imagination à celles de l'imagination de ceux qui par intérêt ou amour-propre national ont établi la légende. Il n'est pas permis à la critique de supprimer dans les récits d'un auteur les contradictions, les invraisemblances et les impossibilités qui marquent son incompétence, sa partialité ou son manque de sincérité; la déposition d'un historien est comme celle d'un témoin, elle forme un tout, et c'est commettre un faux que de la corriger pour la présenter sous une forme qui mérite créance; c'est commettre une action plus coupable encore quand les modifications ou suppressions de témoignages ont pour but ou pour résultat de déplacer les responsabilités, d'établir la criminalité d'un personnage devant le tribunal de la postérité; et on ne saurait trouver d'excuse dans le peu d'intérêt, dans les sentiments de répulsion qu'inspire l'accusé.

Il est souvent fâcheux de ne pouvoir connaître la vérité; mais douter, savoir qu'on ignore, vaut cent fois mieux que de prendre pour la vérité les rêves de son cerveau.

CHAPITRE VI

SÉNÈQUE A DIT VRAI

La situation de Néron. — Celle d'Agrippine. — La probabilité des faits. — Il n'y a pas de raison de douter que Sénèque ait dit vrai.

LA SITUATION DE NÉRON

Dans l'épouvantable drame qui fait l'objet de notre étude on peut remarquer que tandis que les historiens ne nous rapportent que des faits contradictoires, invraisemblables, impossibles, la relation officielle de Sénèque porte au contraire le cachet de la sincérité; elle s'accorde avec la situation qu'avait alors Néron, avec celle qui avait été faite à Agrippine; cette relation a pour elle la vraisemblance et la probabilité.

Voyons d'abord la situation de Néron.

Quand Tacite veut exposer les motifs qui ont pu pousser impérieusement le prince à faire périr sa mère, que trouve-t-il à dire? L'opposition d'Agrippine à son mariage avec Poppée et l'excitation qu'il reçoit de cette femme : voilà, selon lui, quelles furent les causes déterminantes du crime.

Mais si Agrippine avait été l'obstacle à cette union, et si cette union légale était le but que poursuivaient les deux

amants, nous aurions dû voir, aussitôt sa disparition de la scène, Octavie répudiée et Poppée revêtue du titre d'épouse. Or, Néron paraissait si peu y songer alors, que ce ne fut que quatre ans plus tard qu'il le réalisa[1]; et ce ne fut pas sans difficultés. Il avait fallu répudier Octavie; cette répudiation souleva l'opinion publique; il y eut émeute à Rome, émeute assez menaçante pour faire plier Néron et le forcer à garder la fille de Claude; et quand le projet fut repris, Octavie fut accusée d'adultère, exilée. Or, à ce moment, Tacite en convient, " Burrhus était mort, et le parti des gens de bien, " réduit en un seul chef non militaire, Sénèque, avait perdu " l'autorité qu'il avait possédée jusqu'à ce jour. "

Poppée ne pouvait alors ambitionner d'autre titre que celui de maîtresse. Néanmoins l'influence qu'elle exerçait ainsi sur Néron avait dû surexciter la jalousie d'Agrippine, et par suite une haine implacable ne pouvait manquer d'animer ces deux femmes l'une contre l'autre.

Aussi un motif plus vraisemblable, plus sérieux aurait été le désir impatient de Néron, désir entretenu et exploité par Poppée[3], de s'affranchir de l'autorité et de l'influence que sa mère eût voulu conserver ou reprendre sur lui et sur les affaires de l'État.

Mais alors Agrippine, et cela malgré l'esprit conciliant quoique ferme de Sénèque et de Burrhus, avait été privée d'honneurs, renvoyée du Palatin; elle n'avait plus de gardes, elle se trouvait abandonnée, réduite à l'impuissance; des délateurs avaient même cru qu'ils pouvaient sans crainte et avec profit dévoiler ou essayer d'établir qu'elle formait un complot contre la vie de son fils. Burrhus et Sénèque avaient

[1] Tacite, *Ann.*, XIV, 60-68.
[2] *Id.*, XIV, 51.
[3] *Id.*, XIV.

été chargés d'instruire l'affaire et de faire punir Agrippine si elle était reconnue coupable; ils avaient procédé à son interrogatoire; soit prudence politique, soit qu'Agrippine se justifiât, ils avaient, il est vrai, déclaré la dénonciation mal fondée; il n'en résultait pas moins ce fait considérable de la déchéance d'Agrippine; il ne pouvait lui rester aucun privilège, aucun prestige après avoir été traitée en justiciable, en prévenue; elle était surveillée avec plus de soin que jamais et reléguée au palais d'Antonia ou à Antium; elle pouvait être éloignée davantage.

Ainsi appuyé sur Sénèque et Burrhus, Néron devait se sentir fort; il avait pour lui l'armée, le Sénat, le parti des stoïciens, et avec eux l'opinion des classes dirigeantes; il était le *beatus possidens* du pouvoir légal et de la force; il pouvait se tenir sur la défensive et attendre.

LA SITUATION D'AGRIPPINE

Tout autre était la situation d'Agrippine. Seule et abandonnée dans le palais d'Antonia, elle rêvait au temps où, dominant l'esprit de Claude, tous les solliciteurs, grands de Rome ou princes étrangers, s'adressaient à elle pour obtenir l'objet de leurs demandes; sa mémoire lui rappelait que revêtue alors d'un manteau de général, d'un *paludamentum* tissé d'or, elle s'asseyait à côté du prince et présidait aux jeux du cirque[1]. Où était le temps plus récent où elle avait ses licteurs[2], où les Pères conscrits s'assemblaient parfois dans son palais[3]? Où était le char sacré, le *carpentum*, dans

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXIII, 19. — Catherine de Russie revêtit l'uniforme de garde à cheval.
[2] Tacite, *Ann.*, XIII, 2.
[3] *Id.*, XIII, 5.

lequel elle avait été portée comme une déesse[1]? Aussi brûlait-elle d'impatience à ressaisir une puissance dont elle avait goûté les charmes enivrants, *cunctis malae dominationis cupidinibus flagrans*[2]. Et femme[3], elle ne pouvait jamais y parvenir qu'en dominant un époux ou un fils. Néron était donc l'obstacle qui se dressait devant elle, l'obstacle qu'elle devait renverser. Que n'oserait-elle pas pour reconquérir cette situation perdue?

[1] *Ann.*, XII, 42.

[2] *Id.*, XIII, 2.

[3] Quelles fureurs la jalousie et l'ambition ne peuvent-elles pas allumer parfois dans le cœur d'une femme, fût-elle une mère? Ouvrons le théâtre du grand Corneille, qui connaissait si bien l'antiquité et les passions humaines. Écoutons comment, dans sa belle tragédie de *Rodogune,* il fait parler Cléopâtre, dont la situation a tant d'analogie avec celle d'Agrippine :

MONOLOGUE :

Tu m'estimes bien lâche, imprudente rivale,
Si tu crois que mon cœur jusque-là se ravale
Qu'il souffre qu'un hymen qu'on t'a promis en vain
Te mette ta vengeance et mon sceptre à la main.
Vois jusqu'où m'emporte l'amour du diadème,
Vois quel sang il me coûte, et tremble pour toi-même!
Tremble! te dis-je.

A Laonice, sa confidente :

Et content malgré lui du vain titre de roi,
S'il régnait au lieu d'eux, ce n'était que sous moi.
Je te dirai bien plus. Sans violence aucune
J'aurais vu Nicanor épouser Rodogune,
Si, content de lui plaire et de me dédaigner,
Il eût vécu chez elle en me laissant régner...
N'apprendras-tu jamais, âme basse et grossière,
A voir par d'autres yeux que les yeux du vulgaire?
Ne saurais-tu juger que si je nomme un roi,
C'est pour le commander et combattre pour moi?

A ses fils Séleucus et Antiochus :

Voulez-vous l'épouser afin qu'elle me brave,
Et mettre mon destin aux mains de mon esclave?
Vous ne répondez point! Allez, enfants ingrats,
Pour qui je crus en vain conserver ces États :
J'ai fait votre oncle roi, j'en ferai bien un autre;
Et mon nom peut encore ici plus que le vôtre.
Périssez! Périssez! votre rébellion
Mérite plus d'horreur que de compassion.
Mes yeux sauront le voir sans verser une larme,
Sans regarder en vous que l'objet qui vous charme,

Il ne faut pas oublier qu'Agrippine était la petite-fille de Julie, de cette fille d'Auguste qui fut hystérique au plus haut degré[1]; qu'elle était la fille de la première Agrippine qui eut pour la domination une passion dont la violence fut extrême[2]; que dans les cerveaux mal équilibrés de ses deux frères aînés, Néron et Drusus, l'ambition inconsidérée du pouvoir fut une sorte d'idée fixe qui causa leur mort[3]; que chez un

Et je triompherai voyant périr mes fils,
De ses adorateurs et de mes ennemis.

MONOLOGUE :

Sors de mon cœur, nature, ou fais qu'ils m'obéissent!
Fais-les servir ma haine, ou consens qu'ils périssent!

Autre monologue après le meurtre de l'aîné de ses fils :

Enfin, grâce aux dieux, j'ai moins d'un ennemi :
La mort de Séleucus m'a vengée à demi.
Son ombre, en attendant Rodogune et son frère,
Peut déjà de ma part les promettre à son père.
. . . . . .
Qui se venge à demi court lui-même à sa peine;
Il faut ou condamner ou couronner sa haine.
Dût le peuple en fureur pour ses maîtres nouveaux
De mon sang odieux arroser leurs tombeaux,
Dût le Parthe vengeur me trouver sans défense,
Dût le Ciel égaler le supplice à l'offense,
Trône, à t'abandonner je ne puis consentir;
Par un coup de tonnerre il vaut mieux en sortir;
Il vaut mieux mériter le sort le plus étrange.
Tombe sur moi le Ciel, pourvu que je me venge!
J'en recevrai le coup d'un visage remis :
Il est doux de périr après ses ennemis;
Et de quelque rigueur que le destin me traite,
Je perds moins à mourir qu'à vivre leur sujette.

Enfin, après avoir bu le poison qu'elle-même destinait à Rodogune et à Antiochus :

Va, tu me veux en vain rappeler à la vie;
Ma haine est trop fidèle, et m'a trop bien servie :
Elle a paru trop tôt pour te perdre avec moi;
C'est le seul déplaisir qu'en mourant je reçoi;
Mais j'ai cette douceur dedans cette disgrâce
De ne voir point régner ma rivale en ma place.

Ne nous semble-t-il pas que c'est Agrippine que nous avons entendue?

[1] Beulé, *Auguste et sa famille,* ch. IV : Julie et son père.
[2] Tacite, *Ann.*, IV.
[3] *Id.*, IV, 60.

autre frère, Caïus, à la folie du pouvoir se joignit celle du meurtre[1].

Le dépit de sa disgrâce, la soif de dominer, la vanité féminine, n'ont-ils pas pu achever d'altérer une raison si maladive chez tous les enfants de Germanicus? Agrippine s'était toujours montrée implacable dans ses haines, nous dit Tacite[2]. Elle ne pardonna pas à Lollia de lui avoir disputé la main de Claude, ni à Calpurnia d'avoir été louée par lui pour sa beauté; toutes deux, par de perfides accusations, furent mises à mort. On ne peut donc pas la croire femme à reculer devant le meurtre d'un fils coupable à ses yeux de la plus noire ingratitude, d'un fils qu'elle n'avait fait élever au principat que pour exercer sous son nom la puissance qui ne pouvait être dévolue à une femme. Aussi Tacite regarde comme très possible qu'elle ait voulu réellement tuer Néron lors de la dénonciation qui fut faite; et il exprime plus tard son propre sentiment et celui de ses contemporains quand il pense que Sénèque et Burrhus eurent droit de craindre que les jours du prince fussent en danger par l'exaspération de sa mère : *Credebant ut nisi praeveniretur Agrippina pereundum Neroni esset,* dit-il[3].

En un tel état de choses, qui oserait se porter caution de la terrible sœur de Caligula?

LA PROBABILITÉ DES FAITS

Nous avons dit que la sincérité du rapport officiel de Sénèque était appuyée par la vraisemblance et la probabilité

[1] *Ann.*, XIII, 3 : " Caesaris turbata mens. " — Suétone, *Caligula*, 50, 51 : " Non immerito mentis valetudini attribuerim diversissima in eodem vitia. "

[2] *Ann.*, XIV, 12.

[3] *Id.*, XIV, 7.

des faits qu'on peut admettre pour avérés parmi ceux que racontent les légendes néroniennes.

Quand nous disons sincérité du message, nous n'entendons point parler des ornements oratoires dont il a été revêtu. Ainsi, nous ne nous portons nullement garant de la piété filiale de Néron, des chaudes larmes que lui aurait coûté la mort de sa mère, de la délicatesse de sentiments qui l'aurait empêché de reconnaître l'évidence de ses desseins criminels. C'est de la rhétorique, et, nous sommes de l'avis de Quintilien, c'est de la bonne rhétorique; mais ce n'est pas autre chose. Par sincérité du message nous entendons parler de l'exactitude du fond.

Il convient d'abord de bien établir la question. D'un côté il est incontestable que Néron était fort capable de tuer sa mère; il est même permis de supposer qu'il avait peut-être l'intention de le faire; mais de l'autre, Agrippine, on ne saurait non plus le nier, était tout aussi capable, dans sa fureur contre son fils, de le faire assassiner. Il ne s'agit que de chercher à savoir, de ces deux personnages pour lesquels le crime était un moyen naturel d'arriver à leur but, qui a voulu faire périr l'autre durant les fêtes de Minerve à Baies.

Dans tout ce que les historiens nous ont rapporté au sujet de ce drame, on peut remarquer qu'il n'y a que deux faits que l'accord des auteurs semble mettre hors de doute.

Le premier, c'est l'absence d'Agrippine de Baies au début des Quinquatries, l'incertitude de sa venue ou plutôt la très grande probabilité qu'elle n'y viendrait pas.

Par suite, il semble donc que Néron et ses familiers, tout capables qu'ils fussent de vouloir faire périr Agrippine, n'auraient pu baser leurs combinaisons sur une pareille et si douteuse éventualité.

Agrippine, au contraire, si elle avait projeté de se débar-

rasser de son fils, était sûre de l'atteindre à Baies, où elle devait le supposer ne l'attendant pas, ne se défiant pas d'elle, et, à ce moment, tout occupé de ses plaisirs.

Et distracta epulis ad cunctas aula patebat
Insidias.

Et c'était si naturel, que c'est vers Baies surtout que se portèrent aussi les idées des organisateurs de la conjuration de Pison; c'est là qu'ils pensèrent qu'il leur serait plus facile de frapper Néron[1]. Comme le prince se plaisait aux bords du golfe de Naples, comme il allait souvent à Baies, Épicharis, l'habile et peu commune courtisane, fut chargée d'attirer dans le complot le commandant de la flotte, de lui montrer que rien ne serait plus facile que d'en finir avec lui à son prochain séjour. Elle échoua, fut arrêtée et jetée au cachot. Malgré cela, on persista à regarder vers Baies[2]. On proposa à Pison, mais en vain, car c'eût été violer les lois de l'hospitalité, de laisser frapper Néron chez lui, dans une des visites qu'il avait coutume de faire aux patriciens dans leurs villas du golfe, sur les bords duquel il déposait toute étiquette. On peut voir certainement ici cet esprit d'imitation qui caractérise d'ordinaire les conspirateurs. Depuis que Georges Cadoudal tenta de faire périr Bonaparte en choisissant le moment où il se rendrait à l'Opéra, que de fois, malgré tant de non-réussites, pareille occasion n'a-t-elle pas été recherchée, considérée comme la plus naturelle pour frapper d'autres souverains?

Le second fait, c'est la présence d'Agerinus à la villa de Néron, son arrestation et l'accusation qui fut portée contre lui.

[1] Tacite, *Ann.*, XV,40.
[2] *Id.*, XV, 42.

Or, que penser de lui? Doit-il être considéré comme un simple messager, ou un sicaire aux gages d'Agrippine?

La relation de Tacite qui nous montre Anicetus retardant son départ pour arranger une comédie, n'a aucune vraisemblance. Celle de Suétone, qui lui fait jeter une épée entre les jambes par Néron lui-même, n'est guère plus plausible.

Posons maintenant la question inverse. Agrippine a-t-elle pu envoyer à Néron un de ses affranchis pour le poignarder? Tacite[1] nous répond : " Pouvait-il se trouver un homme assez " dénué de raison pour croire que ce fût l'effet du hasard, " ou qu'une femme, échappée à ce danger, eût envoyé un " homme seul armé d'un glaive pour frapper le prince au " milieu de ses gardes et de sa flotte? " Cela veut dire : Personne ne sait ce qui s'est passé dans le palais, si Agerinus portait ou non une arme; en toute autre occasion Agrippine était bien femme à vouloir poignarder son fils; mais en ce moment, échappée du naufrage, avait-elle la libre réflexion pour mûrir un pareil dessein?

Or il faut, nous l'avons vu, écarter l'idée du naufrage. En ce cas, rien n'empêcherait donc de croire à la tentative d'Agrippine. Et même en admettant la catastrophe maritime, il est plus probable qu'elle aurait songé à sa vengeance, à faire frapper Néron, qu'à ordonner la recherche du testament d'une suivante. Puis Tacite a-t-il raison de dire que pour une telle entreprise elle n'aurait pas fait la sottise d'envoyer un homme seul? A notre avis, tout au contraire, elle n'aurait eu que ce moyen à employer avec chance de succès. Une troupe armée, en effet, n'aurait certainement pas pu envahir le palais; la ruse seule pouvait assurer le coup, et la ruse devait être cachée sous la faiblesse.

[1] *Ann.*, XIV, 11.

Il nous faut aussi remarquer, chose importante dans cette affaire, que les historiens sont unanimes à reconnaître que l'envoi d'Anicetus à Baules n'aurait eu lieu qu'après l'arrestation d'Agerinus, c'est à dire après qu'on eut en mains la preuve ou ce qu'on pouvait présenter comme preuve de la tentative criminelle d'Agrippine. Or, une fois armé du moyen de justifier aux yeux du public les mesures les plus rigoureuses qu'on aurait été amené à prendre contre elle, il n'y avait aucun intérêt à faire périr clandestinement Agrippine. Aussi l'envoi d'une troupe nombreuse de matelots chargée de faire l'investissement du château de Baules montre qu'on n'a pas recherché le mystère; ce déploiement de forces donne à penser qu'il se serait agi de s'emparer de la personne d'Agrippine pour la faire passer en jugement, pour la retenir en prison ou pour la conduire en exil.

Si donc l'on affranchit son esprit de cette prévention née des études classiques et entretenue par l'opinion générale, c'est à dire par l'opinion irréfléchie, il nous semble que rien ne peut empêcher d'admettre qu'Agerinus ait été, comme l'a dit Sénèque, un sicaire d'Agrippine.

D'autre part, puisque le coup projeté par elle n'avait pas réussi, puisqu'elle se savait découverte ou craignait de l'être, la fille de Germanicus n'était pas femme à paraître sur la sellette des criminels; elle ne pouvait hésiter à s'y soustraire en se donnant la mort, ou la demandant à la main d'un des siens. Arria, Plancine, la rivale de sa mère, et d'autres illustres exemples, la mère elle-même de Messaline, lui avaient enseigné ce qu'en pareil cas devait faire une matrone romaine : *Neque aliud quam morti decus quaerendum.*

Nous devons ainsi renoncer à considérer comme historique la dramatique scène du " *Frappe au ventre* ". Ce n'est jamais qu'avec un sentiment d'ennui que l'on quitte des

illusions dans lesquelles notre pensée était habituée à vivre; ici, toutefois, nous ne pouvons éprouver qu'un médiocre regret. Il en est d'autres dont la perte est plus affligeante. N'est-il pas pénible d'apprendre que l'héroïque mort de Régulus n'est qu'un mythe de la vanité romaine? N'est-il pas désolant de savoir que le Tite-Live de la Révolution française, Lamartine, en nous traçant avec son magique pinceau le tableau du dernier banquet des Girondins, nous a peint une scène qui n'a eu d'existence que dans son imagination? N'en voulons cependant pas à l'étude; elle nous procure de douces satisfactions en échange des illusions perdues.

IL N'Y A PAS DE RAISON DE DOUTER QUE SÉNÈQUE AIT DIT VRAI

Quels motifs auraient pu déterminer Sénèque à se couvrir de honte en prenant la défense d'un parricide? Ils n'auraient pu être que la faiblesse de caractère ou l'amour du pouvoir.

Faiblesse de caractère? Pour l'admettre, il faut, croyons-nous, se refuser à tenir compte des faits.

Rien n'autorise à penser, nous l'avons vu, que Sénèque ait été ministre tremblant devant Néron, fasciné par la peur que lui aurait inspirée un tyran cruel et omnipotent. L'hypothèse de Diderot est toute gratuite, quand il suppose que Néron imposa à Sénèque la lettre au Sénat par la menace, quand il écrit : " Le tigre captieux lui tendait un piège. Je " vais, se disait-il à lui-même, le placer entre la mort s'il " refuse et le déshonneur s'il accepte. " Rien ne nous semble plus éloigné de la vérité et de la situation respective des personnages. Néron avait alors plus besoin de l'appui de

Sénèque et de Burrhus que ceux-ci n'avaient besoin de sa confiance.

Au moment où Agrippine disparaissait de la scène, Sénèque n'avait certainement pas à craindre que le Sénat votât sa mort sur la demande de Néron. Tout au contraire il pouvait dire : *Il n'osera.*

Rappelons-nous l'expression du sentiment que Tacite suppose avoir dû être naturellement celui de Néron à la mort de sa mère : " *Dans son trouble,* dit-il, *il ne voit que* " *Sénèque et Burrhus qui puissent le sauver, et il les fait* " *mander aussitôt.* " Sont-ce là, aux yeux de l'historien, des hommes que le jeune prince a l'habitude de faire plier à ses volontés? ou sont-ce au contraire des hommes sur la valeur, le talent et l'énergie desquels il avait coutume de s'appuyer?

Aussi il affirme que c'est Burrhus qui a rassuré Néron au sujet de la fidélité de l'armée, lui a présenté les centurions et les tribuns, leur a fait baiser sa main pour signe de renouvellement de leur serment; que c'est Sénèque qui rédigea le message au Sénat et se chargea de maintenir le grand corps d'État dans les mêmes sentiments à son égard; que le prince leur dut ainsi un grand service, celui d'avoir empêché toute révolution à Rome; qu'il leur dut la confirmation de son élévation au principat.

La souveraineté, en effet, appartenait, nous l'avons dit, au Sénat et au peuple, c'est à dire aux Pères formant le corps sénatorial et aux citoyens inscrits sur les listes électorales de la cité; c'était quelque chose d'analogue à ce que serait le gouvernement de la France, si le pouvoir législatif et l'investiture du pouvoir exécutif appartenaient au Conseil municipal et aux collèges électoraux de Paris. Jusqu'alors il n'y avait pas eu de *pronunciamiento* de généraux; personne ne croyait encore que les légions campées aux frontières pussent inter-

venir dans l'élection du Premier[1]. Comme sous la Convention, les émeutes populaires ou les prises d'armes des gardes nationales pesaient parfois sur les résolutions des représentants; les suffrages des Pères conscrits pouvaient être émis sous la pression des clameurs du peuple ou des manifestations des prétoriens. Mais, tout en lui faisant violence, on reconnaissait les droits du grand corps national, et parmi ses droits incontestés était celui de choisir le Premier et de prononcer sa déchéance[2].

Sénèque et Burrhus étaient donc les vrais maîtres de l'empire; l'un avait en mains le Sénat, l'autre l'armée. Néron n'inspirait confiance que parce qu'on le savait guidé par eux; et loin d'avoir à redouter le prince, ils auraient pu le briser comme un roseau. C'est notre conviction, et nous pensons qu'elle sera partagée.

Il reste encore une question à examiner : Pourquoi Sénèque et Burrhus ont-ils maintenu Néron au principat? Ont-ils agi dans leur propre intérêt?

Or, quel pouvait être cet intérêt?

Néron renversé, ils auraient eu soit à supprimer le principat, soit à procéder à l'élection d'un autre prince.

Dans le premier cas, quel enthousiasme dans le Sénat, dans les écoles, dans la haute société romaine! Quelles acclamations de reconnaissance n'auraient pas flatté leur amour-propre! La puissance de Sénèque n'aurait-elle pas grandi? Ne pouvait-il pas rêver d'être un nouveau Cicéron, le sauveur de la république, d'être, ainsi que le voulait Caton :

Rectorque senatus
Sed regnantis[3].

[1] Tacite, *Hist.*, I, 5 : " Posse principem alibi quam Romae fieri. "

[2] *Id.*, I, 16 : " Neque erat adhuc damnati principis exemplum. " Le Sénat n'usait que d'un droit dont il n'avait pas eu occasion de se servir jusqu'alors.

[3] Lucain, *Pharsale*, IX.

Mais si la connaissance de l'état des esprits et des mœurs dans Rome et dans les provinces leur eût fait une obligation de maintenir le principat, n'auraient-ils pas pu y faire élire à leur gré Cornelius Sylla ou Rubellius Plautus? La chose semblait si naturelle, qu'on avait déjà accusé Burrhus d'avoir voulu tenter de mettre au pouvoir Sylla, le gendre de Claude[1]. Esprit faible, sans aucune énergie, il eût été l'homme qu'il fallait à des ministres ambitieux. En vrais patriotes romains, au contraire, ils auraient pu faire élire Plautus, que toutes les voix désignaient[2]. Issu des Jules par sa mère, Plautus avait adopté les mœurs antiques; la chasteté régnait dans sa maison; son extérieur était austère; il professait les doctrines du Portique. Avec un tel prince Sénèque n'aurait pas eu à craindre de voir diminuer son influence.

Nous ne voyons donc pas cé que Sénèque et Burrhus auraient perdu à la chute de Néron.

Ainsi, d'une part, ni leur intérêt personnel ni l'intérêt de leur parti n'ont pu guider Sénèque et Burrhus dans leur résolution d'empêcher, à la mort d'Agrippine, tout mouvement révolutionnaire de se produire, soit au camp des prétoriens, soit au Sénat.

D'autre part, les preuves de fermeté de caractère qu'ils ont données et la puissance qu'ils avaient en mains ne peuvent laisser penser qu'ils aient été des instruments serviles aux mains d'un jeune prince.

Ils n'ont donc pu être que sincères dans leurs actes et leurs discours.

Nous devons, en conséquence, conclure que l'illustre philosophe n'a pas, contrairement à ses principes, écrit

[1] Tacite, *Ann.*, XIII, 19; XIV, 22, 57, 58.
[2] *Id.*, XIII, 23, 47.

contre sa conscience ni fait servir son talent à l'excuse du crime[1].

Le lecteur partagera-t-il notre sentiment? Nous osons l'espérer, quoique bien rarement une main dévouée réussisse à guérir les blessures qu'a faites la calomnie; la pointe de ses traits porte presque toujours un poison mortel.

[1] Lettre 24: "Turpe est aliquid loqui, aliud sentire; quanto turpius aliud scribere, aliud sentire."
Lettre 123: "Non debet excusationes vitio philosophia suggere."

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE v

PREMIÈRE ÉTUDE

LES

STOÏQUES SOUS LES CÉSARS

CHAPITRE I

LE PARTI STOÏCIEN

La doctrine 1
Sénèque 33
L'action politique 41

CHAPITRE II

LES CÉSARS ET LE SÉNAT ROMAIN

Du titre d'*Imperator* 46
La qualité des Césars était celle de Premier ou Prince du Sénat 56
Le Sénat romain 66

CHAPITRE III

L'HOMME D'ÉTAT STOÏCIEN

Élection de Néron au principat. Rôle de Sénèque en cette affaire 77
Importance de Sénèque dans l'État 95
Despotisme et chute de Néron 106

Pages

Les philosophes sous les successeurs des Césars 123
Sénèque fut considéré comme un éminent stoïque 129

APPENDICE 135

DEUXIÈME ÉTUDE

SÉNÈQUE ET LA MORT D'AGRIPPINE

CHAPITRE I

SÉNÈQUE DEVANT LA POSTÉRITÉ

Les détracteurs de Sénèque 145
Les défenseurs de Sénèque 148
La question à résoudre 165

CHAPITRE II

NÉRON ET AGRIPPINE A BAIES

Le fils et la mère 167
Les Quinquatries 173
Néron à Baies. — La trirème 187
L'arrivée d'Agrippine 191

CHAPITRE III

LA MORT D'AGRIPPINE

L'embarquement d'Agrippine 200
Les manœuvres nautiques d'Anicetus 203
Le sauvetage d'Agrippine 212
La réunion nocturne des conseillers du prince 214
La mort d'Agrippine 219
Conclusion 223

CHAPITRE IV

L'OPINION PUBLIQUE A ROME

Le Message au Sénat. Analyse qui nous en est donnée par Tacite 226
Rétablissement de la teneur générale du message par la citation qu'en a donnée Quintilien 232
Accueil favorable fait au message 236

Pages
Sincérité du peuple 239
Sentiments du Sénat et de Thraséas 242

CHAPITRE V

FORMATION DE LA LÉGENDE

Le parti aristocratique accuse Néron de parricide 247
Intérêt politique des Flaviens à rendre odieuse la mémoire de Néron..... 250
Influence des prêtres sur l'opinion 255
Les témoignages de Quintilien, de Juvénal et de Pline 257
Manque d'indépendance chez les historiens romains..... 262

CHAPITRE VI

SÉNÈQUE A DIT VRAI

La situation de Néron..... 268
La situation d'Agrippine..... 270
La probabilité des faits..... 273
Il n'y a pas de raison de douter que Sénèque ait dit vrai 278

GRAVURES

Portrait de Sénèque..... 83
Portrait d'Agrippine 171
Golfe de Baies..... 177
Portrait de Néron..... 188

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 28, PARIS

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

Rédigées par les professeurs des Facultés des Lettres de Bordeaux et de Toulouse.

Ancienne série (1879-1883), 5 volumes in-8°.....F. 50 »
Nouvelle série (1884), 1 volume in-8°..... 10 »

ANNUAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

Première année (1883), 1 volume in-8°..... 10 »
Deuxième année (1884), 1 volume in-8°..... 10 »

BULLETIN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

1883-1884, 2 volumes in-8°..... chaque 20 »

HISTOIRE GRECQUE

Traduite sous la direction de M. A. BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris.

ERNEST CURTIUS

Histoire grecque, 5 volumes in-8°..... 37 50
Atlas pour l'histoire grecque, in-8°..... 12 »

J. G. DROYSEN

Histoire de l'Hellénisme, *Alexandre et ses successeurs*, 3 volumes in-8°..... 30 »

HERTZBERG

Histoire de la Grèce sous la domination romaine, 3 volumes in-8° (en cours de publication)..... 30 »

HISTOIRE INTÉRIEURE DE ROME

JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM

Tirée des *Rœmische Alterthuemer de L. Lange*, par A. BERTHELOT et DIDIER, professeurs agrégés.

2 forts volumes in-8°..... 20 »

L'ouvrage est en cours de publication en fascicules à 1 fr. 25.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE MAY 5 '41

DUE FEB 26 '43

APR 14 '52 H